

**Côte d'Ivoire: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
Rapport d'Étape au titre de l'année 2009**

Les documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP) ont été préparés par les pays membres en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes et des partenaires au développement, y compris le personnel de la Banque mondiale, ainsi que celui du FMI. Avec une mise à jour effectuée tous les trois ans même temps que les rapports d'étape produits annuellement. Ces documents décrivent les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales du pays qui visent à soutenir la croissance et à réduire la pauvreté. Ces politiques permettent par ailleurs de déterminer les besoins de financement extérieurs du pays et d'identifier les principales sources. Le présent document consacré à la Côte d'Ivoire, daté de **janvier 2009**, sera incessamment disponible sur le site WEB du FMI qui assurera cette diffusion en accord avec les autorités du pays.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Services des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix: \$18.00 la copie

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

DSRP

DSRP

DSRP



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION . DISCIPLINE . TRAVAIL



Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté

Janvier 2009

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	iii
DECLARATION DU GOUVERNEMENT	viii
RESUME EXECUTIF	xi
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX.....	4
CHAPITRE 1 : SITUATION ACTUELLE DE LA PAUVRETE	5
1.1 Définition et mesure de la pauvreté.....	5
1.2 Evolution, profil et localisation de la pauvreté.....	5
1.3 Pauvreté dans les conditions de vie.....	9
1.4 Pauvreté et accès aux services sociaux.....	11
1.5 Croissance économique, inégalités de revenus et pauvreté	12
1.6 Perception de la pauvreté exprimée par les populations lors des concertations	15
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC SECTORIEL ET THEMATIQUE	20
2.1 Paix - Sécurité et Gouvernance	20
2.2 Evolution récente de l'économie	26
2.3 Secteur privé.....	33
2.4 Développement rural et agriculture.....	37
2.5 Sécurité alimentaire et nutrition	43
2.6 Emploi	45
2.7 Population	46
2.8 Education/Formation/Alphabétisation.....	47
2.9 Santé.....	53
2.10 VIH/sida	57
2.11 Genre	59
2.12 Protection sociale	59
2.13 Sport et loisirs	62
2.14 Environnement	62
2.15 Habitat et cadre de vie.....	65
2.16 Assainissement.....	66
2.17 Eau potable.....	67
2.18 Electricité et services énergétiques.....	69
2.19 Hydrocarbures	71
2.20 Mines.....	71
2.21 Infrastructures et Transports.....	72
2.22 Décentralisation et aménagement du territoire.....	76
2.23 Contexte international et intégration régionale	78
CHAPITRE 3: SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE SORTIE DE CRISE	79

DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	83
CHAPITRE 1 : DEFIS, VISION ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT	84
1.1 Des défis critiques	84
1.2 Vision du développement.....	85
1.3 Démarche vers l'atteinte des quatre impacts majeurs	87
1.4 Objectifs de développement	88
CHAPITRE 2 : STRATEGIE DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	91
IMPACT 1 : Rétablissement et raffermissement des fondements de la République.....	91
IMPACT 2 : Transformation de la Côte d'Ivoire en un pays émergent	100
IMPACT 3 : Un bien-être social pour tous	117
IMPACT 4 : La Côte d'Ivoire : un acteur dynamique de la scène régionale et mondiale.....	135
CHAPITRE 3 : MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DSRP	136
3.1 Cadrage macroéconomique 2009-2013.....	136
3.2 Coût et financement de la stratégie	139
3.3 Mobilisation des ressources	144
3.4 Cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre du DSRP	146
3.5 Les processus de suivi de la mise en œuvre de la SRP.....	153
ANNEXES	161
RECAPITULATIF DES COUTS DE REALISATION DE LA SRP.....	162
MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP	170

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifiques
ADDCI	Assemblée des Départements et Districts de Côte d'Ivoire
ADRAO	Centre de Développement Rizicole pour l'Afrique de l'Ouest
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AGEFOP	Agence Nationale de Formation Professionnelle
AGEPE	Agence d'Etudes et de Promotion de l'emploi
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AIMSC	Appui Institutionnel Multisectoriel à la Sortie de Crise
AMU	Assurance Maladie Universelle
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANARREC	Agence Nationale de Réinsertion et de Reconstruction
ANOPACI	Association Nationale des Organisations Professionnelles de Côte d'Ivoire
APE	Accord de Partenariat Economique
APEX-CI	Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire
APO	Accord Politique de Ouagadougou
APPH	Association Professionnelle des Producteurs d'Hévéa
APROMAC	Association des Professionnels du Caoutchouc Naturel de Côte d'Ivoire
ARCC	Agence de Régulation du Café et du Cacao
ARECA	Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde
ARSO	Aménagement de la Région du Sud Ouest
ARSTM	Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer
ARV	Anti Retro Viraux
AVB	Aménagement de la Vallée du Bandama
ASE	Appui et Services aux Entreprises
AUPC	Assistance d'Urgence Post Conflit
BAC	Baccalauréat
BAD	Banque Africaine de Développement
BCC	Bourse du Café et du Cacao
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BFA	Banque de Financement Agricole
BHCI	Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BM	Banque Mondiale
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
BNETD	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BNI	Banque Nationale d'Investissement
BOT	Building, Operating, Transfer
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BT	Brevet de Technicien
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
°C	Degré Celsius
CAISTAB	Caisse de Stabilisation
CAMPC	Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres
Can\$	Dollar Canadien
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCI	Centre de Commandement Intégré
CCIAT	Centre de Commandement Inter Armée Tactique

CDMH	Compte de Mobilisation de l'Habitat
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDV	Centre de Dépistage Volontaire
CECOS	Centre de Commandement des Opérations de Sécurité
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Commission Electorale Indépendante
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires
CEPICI	Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
CERAFI	Cabinet d'Etudes et de Réalisations Agricoles, Financières et Informatiques
CGRAE	Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
CFR	Centre de Formation Rurale
CI	Centre d'Investissement (de la FAO)
CICG	Centre d'Information et de Communication Gouvernementale
CIDT	Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
CM	Cours Moyen
CMR	Centre des Métiers Ruraux
CNALPC	Commission Nationale de Lutte Contre les Armes Légères et de Petit Calibre
CNCE	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
CNDH-CI	Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
CNO	Centre Nord Ouest
CNPRA	Comité National de Pilotage du Redéploiement de l'Administration
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CODEVI	Compte pour le Développement Industriel
CODINORM	Côte d'Ivoire Normalisation
COGES	Comité de Gestion
CP	Cours Préparatoire
CPC	Cadre Permanent de Concertation
CRDP	Cellule de Revues des Dépenses Publiques
CSRS	Centre Suisse de Recherches Scientifiques
CSSPPA	Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles
CSUCOM	Centre de Santé Urbain à base Communautaire
DCF	Direction du Contrôle Financier
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
DFR	Domaine Foncier Rural
DFRC	Domaine Foncier Rural Coutumier
DGI	Direction Générale des Impôts
DPDRH	Déclaration de Politique de Développement des Ressources Humaines
DS	Document de Stratégie par pays (BAD)
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire
DUS	Droit Unique de Sortie
ECOSAN	Concepts Sanitaires Durables ou Assainissement Ecologique
ECOSAP	Programme de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères
EFA	Ecole des Forces Armées
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENSEA	Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
ENV	Enquête Niveau de Vie des ménages
EPT	Education Pour Tous
ESA	Ecole Supérieure d'Agronomie
ESIE	Ecole Supérieure Internationale d'Electricité
ESPC	Etablissement Sanitaire de Premier Contact
EU\$ (US\$)	Dollar des Etats-Unis
FAA	Fonds d'Appui à l'Alphabétisation

FAD	Fonds Africain de Développement
FAFN	Forces Armées des Forces Nouvelles
FANCI	Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FAT	Fonds d'Assistance Technique (BAD)
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDPCC	Fonds de Développement des Producteurs de Café et de Cacao
FDFP	Fonds de Développement et de Formation Professionnelle
FDS	Forces de Défense et Sécurité
FED	Fonds Européen de Développement
FENACOVICI	Fédération Nationale des Coopératives du Vivrier de CI
FER	Fonds d'Entretien Routier
FGCCC	Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao
FHB	Félix Houphouët Boigny
FIAU	Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain
FI	Forces Impartiales
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FMI	Fonds Monétaire International
FNAA	Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation
FNS	Fonds National de la Solidarité
FPM	Fonds de Prévoyance Militaire
FPPN	Fonds de Prévoyance de la Police Nationale
FRAR	Fonds Régional d'Aménagement Rural
FRC	Fonds de Régulation et de Contrôle (de la filière café-cacao)
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
FSUCOM	Formation Sanitaire Urbaine Communautaire
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GESTOCI	Société de Gestion des Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire
GVC	Groupement à Vocation Coopérative
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
HV	Hydraulique Villageoise
HVA	Hydraulique Villageoise Améliorée
ICA	Institut de Cardiologie d'Abidjan
IGF	Infection Génitale Fémine
IIAO	Institut Industriel de l'Afrique de l'Ouest
IMF	Institutions de Micro Finance
INFAS	Institut National de Formation des Agents de Santé
INFPA	Institut National de la Formation Professionnelle Agricole
INFS	Institut National de Formation Sociale
INJS	Institut National de la Jeunesse et des Sports
INPHB	Institut National Polytechnique Houphouët Boigny
INS	Institut National de la Statistique
INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
IPNEPT	Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
ISTC	Institut Supérieur de la Communication et des Télécommunications
LANEMA	Laboratoire National d'Essai de Qualité de Métrologie et d'Analyse
LMD	Licence Master Doctorat
LONACI	Loterie Nationale de Côte d'Ivoire
MACA	Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan
MEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MICS	Enquête à indicateurs multiples

MINAGRA	Ministère de L'Agriculture et des Ressources Animales
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MIPARH	Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MUGEFCI	Mutuelle Générale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NERICA	New Rice for Africa
OBC	Organisation à Base Communautaire
OCAB	Organisation Centrale des Producteurs Exportateurs d'Ananas et de Banane
OCDE	Organisation de Coopération pour le Développement Economique
OCPV	Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUCI	Organisation des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies chargée de la lutte contre le VIH/sida
OP	Organisation de Producteurs
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
OSER	Office de Sécurité Routière
PAC	Politique Agricole Commune
PACE	Programme Panafricain pour le Contrôle des Epizooties
PACIL	Projet d'Appui à la Commercialisation et aux Initiatives Locales
PADER	Projet d'Appui au Développement Rural
PAJD	Programme d'Absorption des Jeunes Déscolarisés
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPC	Programme d'Assistance Post Crise
PDI	Personne Déplacée Interne
PED	Pays en Développement
PEMFAR	Revue des dépenses publiques et de la responsabilité Financière
PER	Programme Economique Régional
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissements Publics
PLDA	Projet Local de Développement Agricole
PMA	Pays les Moins Avancés
PMI/PME	Petites et Moyennes Industries/Petites et Moyennes Entreprises
PNASA	Projet National d'Appui aux Services Agricoles
PNB	Produit National Brut
PNBGRC	Programme National de la Bonne Gouvernance et de Renforcement des Capacités
PNDDR	Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
PN-DDR/RRR	Programme National de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et de Reconstruction, Réhabilitation et Réinstallation
PNDEF	Plan National de Développement de l'Education et de la Formation
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNGTER	Projet National de Gestion de Terroirs et d'Equipeement Rural
PNIMT	Programme National d'Investissement à Moyen Terme
PNR	Programme National Riz
PNRA	Programme National de Redéploiement de l'Administration
PNRRC	Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PPDEA	Projet de Promotion et de Diversification des Exportations Agricoles
PPMS	Projet d'Appui aux Petits Producteurs Maraîchers de la Région des Savanes
PPTE	Pays Pauvres très Endettés
PRIMAC	Programme d'Information sur les Marchés du Café et du Cacao
PRODESAF	Programme de Développement des Systèmes Agricoles et Forestiers
PROSTAB	Projet de Stabilisation des Systèmes de Production Agricole
PIJR	Programme d'Insertion des Jeunes Ruraux
PSCN	Programme de Service Civique National
PSIF	Programme Spécial d'Insertion des Femmes
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
REI	Réseau d'Impact d'Etudes
RESEN	Rapport d'Etat sur le Système de l'Education Nationale
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNA	Recensement National de l'Agriculture
SAA	Service Autonome de l'Alphabétisation
SATMACI	Société d'Assistance Technique et de Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire
CEN SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahélien
SICOGI	Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
SIDA	Syndrome ImmunoDéficientaire Acquis
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SITARAIL	Société Internationale de Transport Africain par Rail
SITRAM	Société Ivoirienne de Transport Maritime
SIVOMAR	Société Ivoirienne d'Opérations Maritimes
SMP	Staff Monitoring Programme
SNDI	Société Nationale de Développement Informatique
SODE	Société d'Etat
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SODEPALM	Société de Développement du Palmier à Huile
SODERIZ	Société de Développement du Riz
SOGEFIHA	Société de Gestion Financière de l'Habitat
SOTRA	Société de transport Abidjanaï
SSN	Système Statistique National
TD	Travaux Dirigés
TDR	Termes de Référence
TEC	Tarif Extérieur Commun
TP	Travaux Pratiques
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC	Unité de Compte de la BAD
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNACOOPEC-CI	Union Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit de Côte d'Ivoire
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
URECOSCI	Union Régionale des Coopératives de la Savane de Côte d'Ivoire
URES	Unité Régionale d'Enseignement Supérieur
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VAN	Valeur Actualisée Nette
VCT	Vivres Contre Travail (Food for Work)
VRD	Voiries et Réseaux Divers

DECLARATION DU GOUVERNEMENT

1. Au moment où la Côte d'Ivoire s'apprête à tourner la page la plus sombre de son histoire depuis son accession à l'indépendance, elle se trouve confrontée à de grands défis. Le pays doit à la fois faire face à l'organisation des élections générales, ouvertes à tous, libres et transparentes et répondre aux aspirations de la population ivoirienne par la mise en œuvre effective de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), fruit d'un long processus participatif. En outre, la Côte d'Ivoire se trouve à mi-chemin de l'échéance 2015 fixée par les Nations Unies qui ont adopté la Déclaration du Millénaire pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), pour lesquels le pays s'est engagé lors du Sommet du Millénaire à New York en 2000.
2. En effet, éprouvée par six années de crise, la Côte d'Ivoire a été fragilisée par une rupture de la cohésion sociale, une insécurité grandissante, un ralentissement du développement économique, un chômage massif des jeunes et une expansion de la mauvaise gouvernance. Il s'en est suivi une détérioration de l'image du pays, une suspension des relations avec la communauté financière internationale et une dégradation accélérée des infrastructures socio-économiques de base qui ont contribué à accentuer le taux de pauvreté évalué à 48,9% en 2008.
3. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire est appelé, face à cette situation, à apporter des solutions urgentes et efficaces, notamment en termes de consolidation de la paix, de reconstruction du pays et de développement durable. Aussi, soucieux de garantir un bien-être aux populations, le Gouvernement a-t-il toujours fait de l'éradication de la pauvreté une préoccupation majeure. Cet engagement s'est déjà traduit par l'adoption des axes prioritaires de lutte contre la pauvreté en 1997 et par le démarrage du processus d'élaboration du DSRP en 2000, dans le cadre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Ce processus qui avait abouti à l'adoption du DSRP intérimaire (DSRP-I) en mars 2002 par la Communauté Internationale, a malheureusement été interrompu par la crise militaro-politique de septembre 2002.
4. Toutefois, le Gouvernement a continué la mise en œuvre du DSRP-I en dépit des dépenses liées à la sortie de crise. Le règlement de celle-ci a vu l'implication active de la Communauté Internationale à travers plusieurs résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et la conclusion d'une série d'accords de paix dont le dernier en date est l'Accord Politique de Ouagadougou (APO). Cet accord qui crée les conditions du retour à une paix durable a permis à la Côte d'Ivoire de normaliser ses relations avec la Communauté Financière Internationale. Le contexte apaisé a favorisé également la relance du processus d'élaboration du DSRP les 3, 4 et 5 décembre 2007 à Yamoussoukro. Avec le DSRP, la Côte d'Ivoire dispose aujourd'hui, d'un cadre de référence et de coordination des politiques économique, financière, sociale et culturelle qui permet d'éradiquer la pauvreté.
5. Le DSRP vise l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment les plus vulnérables, par une alimentation saine et suffisante, l'accès à l'eau potable, aux services énergétiques de base, aux services et soins de santé de qualité, à l'éducation, à un environnement sain et à un habitat décent. Il intègre la promotion et le respect des droits de l'homme, l'équité de genre et l'atteinte des OMD comme conditions pour accéder au développement durable. Dans cette perspective, les questions relatives aux populations vulnérables infectées et affectées par les grandes pandémies comme le VIH/sida, ont fait l'objet d'une attention particulière. Il offre également à la Côte d'Ivoire l'occasion d'affirmer sa vocation de pays d'hospitalité et de solidarité. A ce titre, la question de l'intégration sous-régionale a été érigée en priorité et en constitue un des axes stratégiques.
6. Pour son élaboration, le Gouvernement a mis un point d'honneur à impliquer et à faire participer la société dans toutes ses composantes. A ce propos, il note avec satisfaction que

cette démarche participative a permis de prendre en compte les préoccupations spécifiques des populations de chacune des régions, notamment celles des zones Centre Nord Ouest (CNO) qui ont durement vécu les affres de la guerre. Par ailleurs, l'adhésion massive de la population à cette démarche traduit de façon évidente son intérêt, sa volonté et son engagement à prendre sa part de responsabilité dans la lutte contre la pauvreté.

7. Le Gouvernement adresse ses félicitations au comité de rédaction du DSRP qui n'a ménagé aucun effort pour l'élaboration de ce document. Dans le même sens, il exprime sa gratitude aux partenaires au développement dont le soutien et l'assistance n'ont jamais fait défaut pendant ces moments difficiles. Le Gouvernement réaffirme son engagement et son entière détermination, comme ce fut le cas en 2001, devant la Communauté nationale et internationale, à mettre en œuvre le DSRP avec tous les principes de bonne gouvernance.
8. Le Gouvernement lance un appel à tous les habitants de la Côte d'Ivoire, à tous ses amis et à tous ceux qui y ont un intérêt, à soutenir les efforts du pays, en travaillant à la mise en œuvre réussie des stratégies et actions contenues dans ce DSRP. Il invite particulièrement toutes les Ivoiriennes et tous les Ivoiriens à regarder ensemble dans la même direction, à fédérer leurs énergies et à œuvrer pour la même cause, celle du développement harmonieux et durable pour une Nation forte et prospère.
9. Pour sa part, le Gouvernement, tirant les enseignements des expériences antérieures, marque sa détermination à renforcer l'Etat de droit, à bâtir un Etat modèle et moderne dans le respect des valeurs morales et démocratiques faites de justice sociale, de mérite, de rigueur et de probité. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté se présente dans ce sens comme le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions permettant de relever ces défis majeurs.

Pour le Gouvernement



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



RESUME EXECUTIF

10. L'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) s'inscrit dans le cadre de la consolidation de la paix et du rétablissement de la cohésion sociale, de la relance de l'économie ivoirienne et de l'amélioration durable du bien-être des populations éprouvées par plusieurs années de crises sociopolitiques et militaires. Ce document traduit, par ailleurs, la volonté du Gouvernement de réaliser, à l'horizon 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour lesquels la Côte d'Ivoire s'est engagée lors du Sommet du Millénaire en 2000.
11. Entamé en 2000, le processus d'élaboration du DSRP qui avait abouti à l'adoption du DSRP intérimaire par la Communauté Financière Internationale en mars 2002, a malheureusement été interrompu par la crise militaro-politique de septembre de la même année. Toutefois, le Gouvernement a continué la mise en œuvre du DSRP-I, en dépit des dépenses liées à la sortie de crise.
12. L'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé en mars 2007, ayant créé les conditions du retour à une paix durable, la Côte d'Ivoire a entamé le processus de normalisation de ses relations avec la Communauté Financière Internationale. Ce contexte a favorisé la relance du processus d'élaboration du DSRP les 3, 4 et 5 décembre 2007 à Yamoussoukro, après la signature d'un Programme d'Assistance Post Conflit (PAPC) avec la Banque Mondiale le 07 juillet 2007, d'un programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit (AUPC) avec le FMI en août 2007.
13. L'élaboration du DSRP s'est appuyée non seulement sur la revue de la mise en œuvre du DSRP-I, les résultats des concertations dans les dix pôles de développement mais également sur les données de l'Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages (ENV2008). Les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans l'élaboration du DSRP ont participé à toutes les phases de la mise en œuvre de ces activités. Cette implication a rendu le processus hautement participatif, à travers des représentations de services déconcentrés, de collectivités territoriales, de la société civile, de Forces de Défense et de Sécurité, d'opérateurs du monde rural, du secteur privé et des partenaires au développement.
14. Les données et informations ainsi collectées et traitées ont permis : (i) de dresser un état des lieux exhaustif de la pauvreté en Côte d'Ivoire ; (ii) de définir une vision et des objectifs de développement ; (iii) d'élaborer des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté et (iv) de concevoir un cadre de mise en œuvre efficace du DSRP.
15. En ce qui concerne l'état des lieux, la pauvreté a été mesurée à travers sa dimension monétaire qui s'appuie sur l'indicateur de bien-être et le seuil de pauvreté. Cette démarche a permis d'identifier comme pauvre en 2008, toute personne qui a une dépense de consommation inférieure à 661 FCFA par jour, soit 241 145 FCFA par an. Aujourd'hui, une personne sur deux est pauvre contre une personne sur dix en 1985 et le nombre de pauvres a été multiplié par 10 en l'espace d'une génération. La pauvreté a ainsi connu une hausse tendancielle passant de 10,0% en 1985 à 36,8% en 1995 et à 33,6% en 1998 avant de remonter à 38,4% en 2002 puis à 48,9% en 2008, en raison des crises sociopolitiques et militaires successives.
16. En outre, la pauvreté est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain. Le taux de pauvreté est passé de 49% en 2002 à 62,45% en 2008 en milieu rural contre 24,5% et 29,45% sur la même période en milieu urbain. La progression de la pauvreté est plus importante dans la ville d'Abidjan, avec environ 50% en plus, que dans les autres villes qui enregistrent un peu moins de 20% de hausse. Comme au niveau national, la pauvreté s'est fortement accrue au niveau des pôles de développement et diffère d'un pôle à un autre. En 2008, huit pôles de développement sur dix ont un taux supérieur à 50% contre quatre en

2002. Parmi ces pôles, celui du Nord est le plus touché par le phénomène de pauvreté avec près de 4 pauvres sur 5 personnes en 2008. Ce pôle est suivi par ceux de l'Ouest (63,2%); du Centre-Ouest (62,9%) ; du Nord-Ouest (57,9%); du Centre-Nord (57,0%) et du Nord-Est (54,7%). Bien qu'ayant des taux de pauvreté élevés, les deux pôles les plus pauvres en 2002, Ouest et Nord-Est, ont enregistré en 2008 une légère baisse de 1,3 et 1,9 point respectivement, grâce aux couloirs humanitaires et économiques.

17. La pauvreté touche, partout, indistinctement les hommes et les femmes, mais elle est globalement moins élevée chez les ménages dirigés par les femmes. En effet, le ratio de pauvreté se situe en 2008 à 48,4% chez les hommes et à 49,5% chez les femmes contre respectivement 38,1% et 38,7% en 2002. Mais la pauvreté selon le sexe du chef de ménage révèle des écarts significatifs. Comme en 2002, le niveau de pauvreté est plus élevé dans les ménages dirigés par un homme (49,6%) que dans ceux placés sous la responsabilité d'une femme (45,4%) en 2008, au niveau national.
18. A propos de la répartition des revenus, elle est fort inégalitaire à l'instar d'autres pays africains. Globalement, l'économie ivoirienne a presque stagné entre 2002 et 2007, alors même que le pays continuait de croître démographiquement à un taux voisin de 3% ; ce qui fait que le revenu réel moyen a plutôt évolué négativement dans la période récente, et cette baisse est d'autant plus importante que le revenu du ménage est élevé. La légère redistribution des revenus relatifs n'a pu que partiellement compenser le fort effet négatif de la baisse du revenu moyen sur la pauvreté. Et, en définitive, la pauvreté a augmenté de 10 points entre 2002 et 2008.
19. La crise militaro-politique de septembre 2002 a eu un impact négatif sur les conditions de vie des ménages. Ainsi, près de la moitié de la population totale dit avoir été directement affectée par la crise. 70,1% d'entre eux ont déclaré connaître des difficultés d'alimentation, 68,1% des difficultés à payer les soins sanitaires, 28,4% ont dit avoir perdu leur activité économique pendant que 26,3% éprouvent des difficultés à se loger. Au niveau des revenus, 67,6% de la population affirment avoir subi une diminution de leurs revenus contre 6,5% qui disent avoir observé une hausse. Le reste de la population (25,9%) n'a constaté aucune évolution du revenu. En plus de la chute des revenus, 6,7% de la population affirment avoir subi des dommages sur leurs propriétés avec en moyenne, 42,6% de destruction totale pour les uns et 35,4% de destruction partielle pour les autres.
20. Mais au-delà de la crise, plusieurs facteurs d'ordre structurel continuent de maintenir une grande partie de la population ivoirienne dans la trappe de la pauvreté. Il s'agit, notamment du manque d'instruction, des difficultés d'accès aux soins de santé, de la taille élevée des ménages, des logements précaires, du faible accès à l'eau potable et à l'électricité et de la précocité du chômage.
21. Cet état des lieux reflète globalement la perception de la pauvreté par les populations. . Ces populations pensent en effet que : (i) la pauvreté concerne, sur le plan économique, toute personne « qui a peu de biens, d'argent, de ressources, (...) qui est privé du minimum vital » ; (ii) elle s'apparente, sur le plan sociologique, à la perte d'autonomie et à l'exclusion des réseaux de solidarité, (iii) elle se traduit, sur le plan psychologique, par un sentiment de précarité, de vulnérabilité, d'impuissance et d'insécurité. Cette pauvreté, au niveau individuel, est essentiellement liée aux divorces, au décès ou à une maladie invalidante du chef de ménage.
22. Au terme des concertations dans les pôles de développement et des consultations thématiques sectorielles, les problèmes ci-après ont été relevés : (i) le capital confiance entre les populations vivant en Côte d'Ivoire s'est considérablement détérioré ; (ii) de nombreuses infrastructures publiques ne sont pas fonctionnelles ; (iii) les populations sont confrontées à une insécurité grandissante ; (iv) les performances macroéconomiques sont

soumises à des pesanteurs récurrentes et l'outil de cadrage macroéconomique n'intègre pas suffisamment les interrelations entre les différents secteurs de l'économie ; (v) le secteur privé rencontre de nombreuses difficultés qui limitent sa capacité de création d'emplois et de richesses ; (vi) les acteurs agricoles ne bénéficient pas suffisamment des retombées de leurs activités ; (vii) la disponibilité et l'accessibilité alimentaires sont précaires et l'utilisation des aliments est inadéquate ; (viii) l'emploi est également précaire et les demandeurs d'emploi éprouvent des difficultés d'insertion ; (ix) le manque de données récentes sur la population pour les besoins de planification du développement est récurrent ; (x) le système éducatif est désorganisé ; (xi) le niveau d'encadrement, les ressources financières et l'accessibilité aux services de santé sont faibles.

23. En outre, il faut noter que : (xii) la lutte contre le VIH/sida souffre d'une insuffisance des services offerts et de la coordination, de la faiblesse de l'information stratégique et de la non effectivité de son intégration dans les secteurs ; (xiii) les inégalités liées au genre persistent ; (xiv) la protection sociale des populations, notamment des couches les plus vulnérables reste faible ; (xv) les populations ne bénéficient pas d'un environnement et d'un cadre de vie sains, et de logements décentes ; (xvi) la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable reste faible tant en milieu rural qu'en milieu urbain ; (xvii) la production et la distribution des hydrocarbures et l'exploitation minière demeurent faibles ; (xviii) les infrastructures économiques sont dégradées et insuffisantes ; (xix) le secteur du sport est désorganisé et les loisirs manquent de promotion ; (xx) les ressources des collectivités territoriales sont insuffisantes ; (xxi) la Côte d'Ivoire a perdu son positionnement stratégique sur la scène régionale et internationale.
24. Le diagnostic de la pauvreté a permis de définir pour la Côte d'Ivoire **une vision** claire qui pourrait se résumer en cinq grands points, autour desquels les actions Gouvernementales devront être concentrées. Il s'agit de faire de la Côte d'Ivoire: (i) un ***havre de paix***, de sécurité, de cohésion sociale et de bien-être ; (ii) un ***pays émergent*** et une puissance économique de la Sous-région ; (iii) un ***pays de travailleurs*** dans la discipline et le respect des valeurs morales ; (iv) un pays de ***culture de l'excellence*** et de promotion du mérite dans l'équité, et (v) un ***pays moderne***, dans le respect des valeurs environnementales. Cette vision de long terme se décline en **quatre impacts** regroupant harmonieusement les six axes stratégiques identifiés dans le cadre du processus participatif, assortis d'actions prioritaires de développement.
25. **L'impact 1 « rétablissement et raffermissement des fondements de la République »** est obtenu avec les effets de l'axe ***stratégique 1 relatif à la « Consolidation de la paix, Sécurité des personnes et des biens et Promotion de la bonne gouvernance »*** dont les objectifs sont de (i) mener à son terme le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et réunifier le pays ; (ii) rétablir la sécurité pour tous ; (iii) restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire ; (iv) bâtir la paix et l'harmonie entre les populations ; (v) assurer une gouvernance institutionnelle moderne, équitable et inclusive ; et ceux de ***l'axe stratégique 5 « Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales »*** qui vise à (i) approfondir la décentralisation et la participation citoyenne ; (ii) mettre en place un aménagement équilibré du territoire national.
26. **L'impact 2 « transformation de la Côte d'Ivoire en un pays émergent »** est obtenu d'une part avec les effets de ***l'axe stratégique 2 : « Assainissement du cadre macroéconomique »*** qui a pour objectifs de rétablir le capital confiance entre les dirigeants, les institutions et les populations et d'assurer une redistribution équitable des ressources nationales et, d'autre part, ceux de ***l'axe stratégique 3 « Création d'emploi et de richesses par le soutien au monde rural et promotion du secteur privé comme moteur de la croissance »*** qui vise à renforcer les secteurs productifs afin, notamment, de diversifier

l'économie et d'augmenter la transformation des produits agricoles, minéraliers et énergétiques sur place. D'importantes réformes seront ainsi menées à l'axe 2 pour améliorer la gouvernance économique et relever la transparence de la gestion budgétaire, y compris dans les filières cacao et énergie. De même l'axe 3 requiert l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie à travers : (i) la modernisation des infrastructures ; (ii) le développement du capital humain, du savoir et de l'innovation ; (iii) la mise en place d'un environnement des affaires de classe internationale ; (iv) la promotion active des exportations et (v) l'amélioration du financement de l'économie.

27. **L'impact 3 « un bien être social pour tous »** sera atteint par la mise en œuvre de ***l'axe stratégique 4 : « Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité de genre et protection sociale »***. Cette mise en œuvre permettra d'atteindre, à l'horizon 2015, les cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et d'assurer à chaque citoyen ses droits inaliénables à une vie de qualité et un accès aux services sociaux de base. A cet effet, des actions prioritaires seront initiées autour : (i) du développement du système éducatif ; (ii) de l'amélioration des conditions de santé des populations ; (iii) de la réduction de la prévalence et de la mortalité liée au VIH/sida ; (iv) de la nutrition et de la sécurité alimentaire, (v) la de l'amélioration du cadre de vie et de la protection de l'environnement ; (vi) de l'accroissement de l'accessibilité à l'eau potable, aux services énergétiques et aux TIC ; (vi) du développement des services de transport ; (viii) du renforcement de la protection sociale des populations, notamment des personnes vulnérables ; (ix) de la réduction des inégalités de genre et (x) du développement des sports et loisirs.
28. **L'impact 4 « la Côte d'Ivoire, un acteur dynamique de la scène régionale et mondiale »** sera réalisé avec les effets de ***l'axe stratégique 6 « Contexte international et intégration régionale »*** qui a pour objectif de renforcer la coopération de la Côte d'Ivoire avec la communauté internationale. Pour ce faire, le pays devra (i) contribuer au renforcement de l'intégration régionale dans la sous-région et en Afrique ; (ii) mieux exploiter les opportunités offertes par les facilités et accords commerciaux internationaux ; (iii) renforcer sa participation à la gouvernance mondiale et régionale.
29. Pour atteindre ces quatre impacts, il a été décidé de retenir la période 2009-2015 pour la mise en œuvre de la Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté. Cette période globale se décline en trois sous-périodes. La première sous-période concerne l'année 2009 qui constitue une année de transition au cours de laquelle les élections présidentielles seront organisées. Cette année pourra servir à finaliser les plans d'actions opérationnels, à renforcer les capacités des acteurs et à engager les grandes réformes permettant de relever la compétitivité globale de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire. La tenue de l'élection présidentielle ouvrira une période de cinq ans, 2009-2013, qui pourra être consacrée à la relance des activités dans toutes les sphères nationales. D'importants chantiers de reconstruction et de réinsertion des populations seront menés dans cette phase.
30. En matière de pauvreté, les actions conjuguées de reprise économique et de réduction active des inégalités permettront de ramener le taux de pauvreté, en 2013, au voisinage du niveau atteint au moment où le pays entrait dans la crise en 1999/2000, soit en dessous de 33,6% contre 48,9% en 2008, et 16% à l'horizon 2015. La croissance économique dans cette sous-période devrait atteindre 5,9%, sous l'effet des investissements publics, de la hausse des activités agricoles, mieux sécurisées sur le terrain, et du retour des investisseurs industriels privés, ainsi que de l'exploitation accrue du potentiel du pays en matière d'hydrocarbures et de mines. La sous-période de 2014-2015 sera celle de l'accélération durable de la croissance économique qui sera maintenue au taux de 7%. Les réformes visant la transformation profonde de la structure de l'économie, conduites dans la deuxième sous-

période, donneront alors au pays les ressorts nécessaires pour augmenter structurellement la valeur ajoutée dans l'économie et résister aux chocs exogènes.

31. La réalisation de la Vision et l'atteinte des buts globaux de développement font appel au choix d'une Gestion Axée sur les Résultats (GAR) qui permet de mettre l'accent sur les résultats, de garantir une cohérence complète entre les impacts finaux désirés, les effets recherchés à travers les stratégies choisies, les produits attendus dans les secteurs d'activités, et de mieux répartir les ressources nationales dans les domaines prioritaires, tout en menant des actions pro-actives de suivi-évaluation et de correction des difficultés constatées.
32. En définitive, avec l'élaboration du DSRP, la Côte d'Ivoire dispose d'un cadre de référence et de coordination des politiques économique, financière, sociale et culturelle qui permet d'éradiquer la pauvreté dans un processus dynamique, décentralisé et participatif. Ainsi, le système institutionnel d'appui à la mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) doit être appréhendé et analysé dans le cadre plus général de la mise en œuvre des politiques de développement de l'État et de la fonction assignée au DSRP dans ce contexte.
33. Le cadre institutionnel de pilotage de la SRP comprend trois organes essentiels : (i) le Comité National de Pilotage (CNP) qui est l'organe décisionnel du cadre institutionnel de suivi de la SRP et qui est présidé par le Premier Ministre ; (ii) le Comité National de Supervision (CNS) qui supervise les activités du Secrétariat Technique Permanent de Suivi de la SRP (STP-SRP), prépare les décisions du Comité National de Pilotage, et sert de cadre de dialogue intersectoriel; et (iii) le Secrétariat Technique Permanent de suivi de la SRP (STP-SRP) qui est l'organe technique opérationnel du suivi/évaluation de la mise en œuvre et rend compte au CNS.
34. Au demeurant, la mise en œuvre de la SRP ne sera réussie que si (i) la paix revient de manière définitive dans le pays et que celui-ci retrouve son unité et le fonctionnement normal de ses institutions publiques centrales et locales ; (ii) les élections générales se tiennent sans incident majeur et que le Pouvoir issu des urnes ne soit pas contesté ; (iii) l'autorité de l'Etat est restaurée sur tout le territoire national ; (iv) la sécurité est assurée partout et pour tous ; (v) la transformation et la diversification de l'économie sont réalisées ; et (vi) de nouvelles politiques de gouvernance publique transparentes et inclusives sont mises en œuvre avec succès.
35. Une révision de la SRP interviendra en 2012, de manière à établir un bilan des avancées obtenues et à décliner les corrections éventuelles à apporter en vue d'atteindre les objectifs fixés pour 2015.

SITUATION DES INDICATEURS OMD EN 2008 ET OBJECTIFS VISES EN 2013 - 2015

OBJECTIF 1 : REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM					
	Unités	2002	2008	Cibles en 2013	Objectifs en 2015
Cible OMD 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil national de pauvreté					
1. Proportion de la population vivant avec un revenu annuel inférieur au seuil national de pauvreté	(p 100)	38,4	48,9	33,6	16,2
2. Indice d'écart de la pauvreté	(p 100)	12,9	37,2	25,6	12,3
3. Part des 20% les plus pauvres (1er quintile) dans la consommation nationale	(p 100)	5,1	5,7	-	-
Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim					
4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	(p 100)	21,7	20,2%	15	10
OBJECTIF 2 : ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS					
Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires					
6. Taux net de scolarisation dans le primaire	(p 100)	56,5	56,1	60	70
7. Taux d'achèvement du cycle primaire	(p 100)		42,2% en 2005/2006	48	60
8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	(p 100)	58,9	52,8	60	65
OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES					
Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard					
9. Indice de parité entre sexes dans l'enseignement primaire			0,88	0,90	1
9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire			63,9	65	75
9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement supérieur			56,1		
10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes		75,2			
11. Pourcentage de salariés dans le secteur non agricole qui sont des femmes		22,3			
12. Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national		8,5	8,5	17	30
OBJECTIF 4: REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS					
Cible 5: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans					
13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	(p 1000)		125 en 2005	88	50
14. Taux de mortalité infantile	(p 1000)	112,0	84 en 2005	62	32
15. Proportion d'enfants de moins 1 an, vaccinés contre la rougeole	(p 1000)	57,0			
OBJECTIF 5: AMELIORER LA SANTE MATERNELLE					
Cible 6: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle					
16. Taux de mortalité maternelle	(p 100 000 naissances vivantes)		543 en 2005	345	149
16a. Taux de prévalence contraceptive	(p 100)	11,6			
17. Proportion d'accouchements réalisés dans une formation certifiée	(p 100)				
17a. Taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié	(p 100)		56,8	80	90

SITUATION DES INDICATEURS OMD EN 2008 ET OBJECTIFS VISES EN 2013 - 2015

OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES					
Cible 7 : D'ici à 2015 avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle					
18. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes vues en consultation prénatale	(p 100)	9,7	8,2	4	2
18. Taux d'infection du VIH/Sida	(p 100)	-	4,7	2,5	1,8
Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle					
21a. Incidence du paludisme	(p 1000)	93,61	146,3	120	110
21a. Incidence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	(p 1000)		110,89	60	50
21b. Létalité hospitalière du paludisme	(p 100)	4,4	-	3	0
22. Taux d'utilisation de la moustiquaire imprégnée	(p 100)	7		15	60
23a. Incidence de la tuberculose	(p 100.000)	84	393	307	250
23b. Taux de mortalité pour la forme la plus contagieuse de la tuberculose	(p 100)	57			
OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE					
Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales					
26. Proportion des zones protégées pour préserver la biodiversité	(p 100)	7,2	10	14	20
Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base					
27. Energie consommée par unité de PIB produit	(p 1000)	0,27			
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides	(p 100)	81,1	77,5		
30. Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure	(p 100)	51,2	61,0	76,1	82,5
Urbain	(p 100)	61,0	77,0		
Rural	(p 100)	43,8	50,0		
31. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	(p 100)	60,9	64,9		
Urbain	(p 100)	91,5	95,2		
Rural	(p 100)	37,5	43,9		
Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis					
32. Proportion des ménages ayant accès à un logement décent	(p 100)	27,1	30		
OBJECTIF 8: METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT					
Cible 12: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire					
41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités	(p 100)	0,0			
Cible 13: S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés					
34. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base	(p 100)	0,00			
35. Proportion de l'APD qui est déliée (non affectée)	(p 100)	18,04			
Cible 15: Traiter globalement le problème de la dette des pays en voie de développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme					
44: Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et	(p 100)	14,08			
Cible 16: En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile					
45. Taux de chômage des 15 à 24 ans	(p 100)	8,68	24,2		
Cible 17: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement					
46. Indice de satisfaction de la demande en médicaments des formations sanitaires publiques, religieuses et communautaires	(p 100)	89,0			
Cible 18: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous					
47. Nombre de lignes téléphoniques pour 100 habitants	(p 100)	1,9			
47: Nombre d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants	(p 100)	5,9			
48: Nombre d'abonnés à Internet pour 100 habitants	(p 100)	0,1			

INTRODUCTION

36. Située dans la partie occidentale du continent africain et dans la zone intertropicale, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 462 Km². Elle est limitée au Sud par l'océan Atlantique, à l'Est par le Ghana, au Nord par le Burkina Faso et le Mali, et à l'Ouest par la Guinée et le Libéria. Yamoussoukro est la capitale politique du pays et Abidjan, la capitale économique.
37. La population de la Côte d'Ivoire est estimée à 20,8 millions d'habitants en 2008 dont 26% d'immigrés provenant principalement des pays de la sous région. Le pays compte une soixantaine d'ethnies réparties en quatre grands groupes : les Voltaïques, les Mandé, les Akans et les Krou. La Côte d'Ivoire est un pays laïc où cohabitent plusieurs confessions religieuses dont les principales sont l'Islam, le Christianisme et l'Animisme.
38. La lutte contre la pauvreté a toujours été au centre des politiques de développement économique, social et culturel du Gouvernement. En effet, l'Etat ivoirien a compris très tôt la nécessité d'investir dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation, la santé et les infrastructures socio-économiques de base, pour améliorer le cadre et le niveau de vie des populations. Cette politique a abouti à l'adoption d'un programme national de lutte contre la pauvreté par le Gouvernement en 1997.
39. Cependant, les efforts entrepris ont été contrariés par les crises économiques apparues dans les années 80 et au début des années 90. Ces crises ont conduit à la détérioration des conditions de vie des populations, malgré l'adoption et la mise en œuvre de différents programmes économiques et financiers sur la période. En effet, le taux de pauvreté a connu une forte augmentation entre 1985 et 2008. De 10% en 1985, ce taux est passé à 36,8% en 1995, puis à 38,4% en 2002 pour atteindre 48,9% en 2008, remettant sérieusement en cause la possibilité d'atteindre les OMD.
40. Depuis 2000, à l'instar de nombreux pays africains subsahariens, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus d'élaboration d'un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. La volonté du Gouvernement d'élaborer un tel document est dictée également par le souci de disposer d'un cadre cohérent et consensuel de référence fixant les grandes orientations en matière de développement économique et social. Ce cadre devrait permettre de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer des stratégies efficaces qui permettront de réduire significativement la pauvreté en Côte d'Ivoire d'ici à 2015, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.
41. L'engagement du Gouvernement s'est matérialisé par la mise en place du cadre institutionnel de pilotage du DSRP en juillet 2000, à travers un comité national consultatif doté d'un organe technique dénommé Comité de Supervision du DSRP. Les travaux conduits par ce Comité ont permis l'élaboration du DSRP Intérimaire, qui a été validé en janvier 2002 par les acteurs nationaux et approuvé en mars de la même année par les Conseils d'Administration du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale.
42. Par ailleurs, les négociations engagées avec les Institutions de Bretton Woods ont débouché sur la mise en œuvre d'un Staff Monitoring Program (SMP) en juillet 2001. La mise en œuvre de ce programme a permis entre autres, de stabiliser l'économie avec une légère croissance de 0,1% en 2001 contre -2,3% en 2000. Le succès de ce SMP a conduit le Gouvernement, avec l'appui de l'ensemble de la communauté internationale, à la mise en place d'un Programme triennal 2002-2004 dans le cadre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).
43. Une évaluation concluante de cette FRPC qui enregistrait déjà des avancées notables à la fin du premier semestre 2002, devait permettre à la Côte d'Ivoire d'obtenir le point de décision à la fin de l'année 2002. Cependant, la crise militaro-politique survenue en

septembre de la même année et qui a vu la partition du pays, a ruiné tous les espoirs de bénéficier de l'allègement intérimaire de la dette.

44. Dans la quête d'une issue heureuse et durable à cette crise, plusieurs accords de paix ont été signés (Lomé, Accra, Marcoussis, et Pretoria) et des résolutions ont été prises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, y compris la mise en place de forces d'interposition spéciales : l'opération Licorne et l'Opération des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire (ONUCI). Ces accords et résolutions n'ont toutefois pas conduit à la sortie de crise.
45. L'Accord Politique de Ouagadougou signé le 04 mars 2007 marque un tournant décisif vers la sortie de crise. En effet, il ouvre de nouvelles perspectives et oriente la Côte d'Ivoire vers un processus de restauration et de consolidation d'une paix durable. En outre, avec la confiance qui s'installe progressivement, le pays renoue avec les partenaires au développement. Cette situation a favorisé la signature d'un Programme d'Assistance Post Conflit (PAPC) avec la Banque Mondiale le 07 juillet 2007, d'un programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit (AUPC) avec le FMI en août 2007, la conclusion avec la BAD d'un projet d'Appui Institutionnel Multisectoriel à la Sortie de Crise (AIMSC) le 28 février 2008, et la signature du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) le 04 juillet 2008.
46. C'est dans ce contexte favorable de sortie de crise que le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement, a relancé le processus d'élaboration du DSRP Final en décembre 2007 au cours d'un atelier à Yamoussoukro. Cet atelier de relance a permis d'une part, de sensibiliser les principaux acteurs du processus sur la nécessité de finaliser le DSRP, de présenter et d'approuver les grandes étapes et le calendrier de son déroulement, et d'autre part, de valider les résultats de l'enquête pilote, le guide méthodologique et le questionnaire de l'enquête nationale sur les conditions de vie des ménages de 2008.
47. La Côte d'Ivoire s'est appropriée les principes fondamentaux de l'approche DSRP à savoir : (i) être participative ; (ii) être orientée vers des résultats concrets ; (iii) être globale dans sa portée et son envergure ; (iv) être marquée par un esprit de partenariat et (v) avoir une perspective de long terme.
48. L'élaboration du DSRP s'est ainsi faite selon une approche participative. Elle a consisté à recueillir les aspirations et les besoins des populations. Ainsi, des concertations se sont déroulées du 17 mars au 30 avril 2008 sur toute l'étendue du territoire national subdivisé en dix pôles de développement. Au cours de ces concertations, onze commissions de travail ont été constituées et composées de représentants issus du corps préfectoral, des collectivités décentralisées, des services déconcentrés de l'Administration, des autorités coutumières et religieuses, des associations de femmes et de jeunes, des forces de défense et de sécurité, des mutuelles de développement, des opérateurs du monde rural, des partenaires au développement, du secteur privé et de la société civile. Les résultats de ces concertations ont été restitués et validés lors de l'atelier des 21 et 22 mai 2008 à Yamoussoukro.
49. Sur la base de ces résultats et de ceux de l'évaluation de la mise en œuvre du DSRP-I, six axes stratégiques pour la réduction de la pauvreté sur la période 2009-2013 ont été retenus. Il s'agit de : (i) consolidation de la paix, sécurité des personnes et des biens, et promotion de la bonne gouvernance ; (ii) assainissement du cadre macroéconomique ; (iii) création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et promotion du secteur privé comme moteur de la croissance ; (iv) amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité de genre et protection sociale ; (v) décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales ; et (vi) contexte international et intégration régionale.

50. Plusieurs activités ont été menées dont la constitution du comité de rédaction, le renforcement des capacités des rédacteurs du DSRP sur la gestion axée sur les résultats (GAR), la planification basée sur les droits humains et la réalisation des OMD, l'organisation des ateliers sur les discussions thématiques, la priorisation des axes stratégiques, l'élaboration des diagnostics et des stratégies sectorielles assorties de plans d'actions. Tout ceci a permis de renforcer l'appropriation nationale du processus DSRP.
51. Le présent DSRP Final est donc le fruit des concertations avec les populations sur le terrain, de l'exploitation des travaux d'études, des politiques sectorielles et de l'évaluation des programmes en cours. Ce document représente un cadre dans lequel la Côte d'Ivoire et ses partenaires se sont engagés en vue de relever les défis du développement.
52. Le présent document est structuré en six chapitres regroupés en deux parties. La première partie intitulée Etat des lieux est composée de trois chapitres, et aborde successivement la situation actuelle de la pauvreté en Côte d'Ivoire, le diagnostic sectoriel et thématique, la situation de la mise en œuvre des programmes post-crise. La seconde partie intitulée Stratégies de croissance, de développement et de réduction de la pauvreté, est composée de trois chapitres et traite respectivement des défis, de la vision et des objectifs ; des stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté ; et de la mise en œuvre efficace du DSRP.

PREMIERE PARTIE

ETAT DES LIEUX

CHAPITRE 1. SITUATION ACTUELLE DE LA PAUVRETE

1.1 Définition et mesure de la pauvreté

53. La pauvreté est un concept multidimensionnel et complexe, généralement représenté sous trois dimensions : la dimension monétaire, le manque ou la non satisfaction des besoins vitaux et la dimension sociologique et psychologique. La pauvreté est vécue aussi bien au plan individuel que collectif.
54. La mesure de la pauvreté en Côte d'Ivoire est bâtie autour de la dimension monétaire. Cette mesure s'appuie sur deux éléments : un indicateur de bien-être et un seuil de pauvreté. L'indicateur de bien-être retenu est la dépense de consommation des ménages, utilisée principalement en raison des difficultés de collecte d'informations fiables sur les revenus de ceux-ci. Quant au seuil de pauvreté, il permet de distinguer les populations en deux groupes. Les populations dont la dépense de consommation est en dessous du seuil sont qualifiées de « pauvres » tandis que celles dont la consommation est au-dessus du seuil sont dites « non pauvres ».
55. Pour déterminer le seuil de pauvreté, deux approches sont possibles : (i) la méthode du seuil de pauvreté absolu correspondant à un minimum de besoins nutritionnels à satisfaire, auquel est ajouté un panier de biens non alimentaires essentiels ; (ii) la méthode du seuil de pauvreté relatif qui est déterminé par le montant le plus élevé des dépenses de consommation d'une proportion de la population choisie de manière arbitraire.
56. L'analyse de la pauvreté en Côte d'Ivoire est faite à partir d'un seuil de pauvreté relatif. Obtenu sur la base des données de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85), ce seuil était égal à 75 000 FCFA par tête et par an. Ce montant a été évalué à partir des prix à la consommation relevés sur les marchés de la ville d'Abidjan, sur la période de février 1985 à janvier 1986. Il correspondait au montant le plus élevé des dépenses de consommation, de cette année, des 10% les plus pauvres. Un déflateur est appliqué aux dépenses de consommation pour tenir compte des différences de prix entre les autres pôles de développement du pays et la ville d'Abidjan.
57. A chaque nouvelle enquête, ce seuil de pauvreté monétaire est réévalué. Ainsi, les seuils obtenus sont : 101 340 FCFA en 1993, 144 800 FCFA en 1995, 162 800 FCFA en 1998, 183 450 FCFA en 2002 et 241 145 FCFA en 2008.
58. En définitive, est pauvre en 2008, celui qui a une dépense de consommation inférieure à 241 145 FCFA par an, soit 661 FCFA par jour.

1.2 Evolution, profil et localisation de la pauvreté

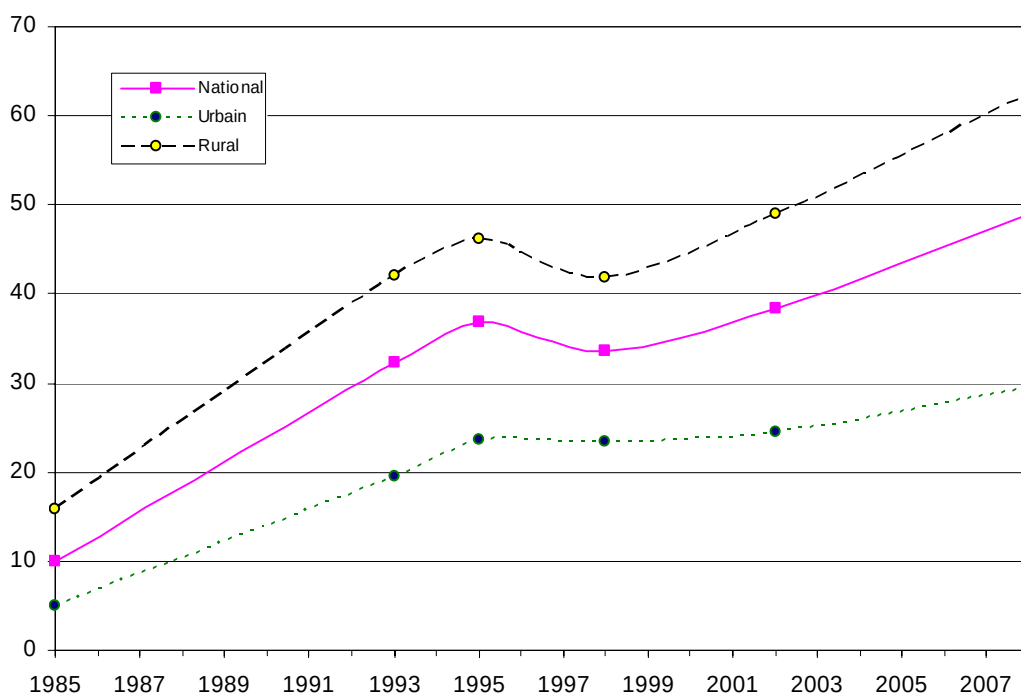
Près d'un Ivoirien sur deux est aujourd'hui pauvre

59. En Côte d'Ivoire, le nombre de pauvres a été multiplié par 10 en l'espace d'une génération. Aujourd'hui une personne sur deux est pauvre contre une personne sur dix en 1985. En effet, le taux de pauvreté est passé de 10% en 1985 à 48,9% en 2008 ; ce qui correspond à un effectif de pauvres estimé à 974 000 en 1985 et à 10 174 000 en 2008.

Une pauvreté en hausse tendancielle depuis 1985

60. L'analyse de l'évolution de l'incidence de pauvreté entre 1985 et 2008, comme le montre le graphique 1, laisse apparaître trois sous-périodes importantes.

Graphique 1 : Evolution du taux de pauvreté entre 1985 et 2008



Source : INS

61. La première sous-période allant de 1985 à 1995 s'est caractérisée par un accroissement rapide du niveau de pauvreté. En effet, le taux de pauvreté est passé de 10,0% en 1985 à 36,8% en 1995, soit une augmentation moyenne de 2,7 points par an. Cette période a été marquée par une conjoncture économique défavorable caractérisée par la détérioration des termes de l'échange, la chute des cours des matières premières agricoles, une stagnation du taux de croissance réel du PIB autour de 0,8% par an, insuffisant pour compenser la forte croissance démographique de 3,8%. De plus, la dévaluation du Franc CFA en janvier 1994 a accentué la réduction du pouvoir d'achat des ménages.
62. La deuxième sous-période, qui s'étend de 1995 à 1998, a enregistré une légère inflexion de la pauvreté dont l'incidence est passée de 36,8% en 1995 à 33,6% en 1998. Ce résultat était imputable aux effets positifs de la dévaluation de 1994, conjugués notamment avec l'amélioration des termes de l'échange et la reprise des investissements. De plus, le taux de croissance économique, se situant entre 5 et 7%, était supérieur au taux de croissance démographique de 3,3%.
63. Enfin, la troisième sous-période de 1998 à 2008 est caractérisée par une aggravation de la pauvreté dont le taux est passé de 33,6% en 1998 à 38,4% en 2002, puis à 48,9% en 2008. Cette période a connu une série de crises sociopolitiques et militaires dont les points culminants ont été le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999 et la rébellion armée du 19 septembre 2002 qui a conduit à la partition de fait du pays.

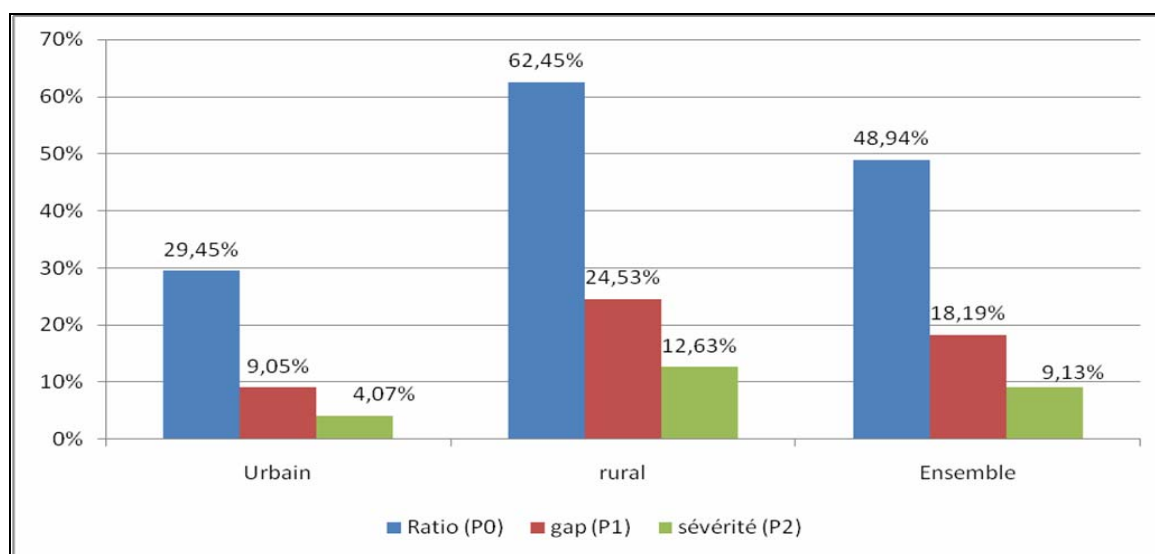
Une pauvreté plus rurale qu'urbaine

64. Toutes les études menées en Côte d'Ivoire ont montré que la pauvreté est, de tout temps, plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain. En 2008, 12 personnes du milieu rural sur 20 sont pauvres contre 6 en milieu urbain. En 1985, le rapport était de 3 personnes pauvres en milieu rural sur 20, contre 1 personne pauvre sur 20 en milieu urbain.
65. Le taux de pauvreté en milieu rural s'est particulièrement aggravé dans la période récente qui a coïncidé avec celle de la crise militaro-politique. Il est ainsi passé de 49% en 2002 à 62,45% en 2008, soit une augmentation de plus de 13 points alors que cette progression

n'est que de 4 points en milieu urbain où le ratio de pauvreté s'est accru de 24,5% en 2002 à 29,45% en 2008.

66. En milieu urbain, la progression de la pauvreté est importante. Dans la ville d'Abidjan, le ratio de pauvreté est passé de 14,9% en 2002 à 21,02% en 2008. Dans les autres villes, la pauvreté a progressé de 31,9% en 2002 à 38,06% en 2008, soit près de 20% de hausse.
67. Le gap de pauvreté et la sévérité de la pauvreté sont aussi en hausse et témoignent de la recrudescence de la pauvreté en Côte d'Ivoire¹. Le gap de pauvreté (P1) est ainsi passé de 12,9% en 2002 à 18,19% en 2008, ce qui implique qu'il faut plus d'efforts en 2008 pour sortir les populations de la pauvreté qu'en 2002. En milieu rural, le gap de pauvreté est passé de 17,1% en 2002 à 24,53% en 2008. En milieu urbain, le gap est de 9,05% en 2008 alors qu'il était de 7,3% en 2002.

Graphique 2 : Distribution des indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence



Source : ENV2008

Une pauvreté inégalement répartie et accrue

68. Comparativement à 2002, la pauvreté s'est fortement accrue au niveau des pôles de développement, particulièrement dans les pôles de développement occupés. En 2008, huit pôles de développement sur dix ont un taux supérieur à 50% contre quatre en 2002. Parmi ces pôles, celui du Nord est le plus touché par le phénomène de pauvreté avec près de 4 pauvres sur 5 personnes en 2008. Ce pôle est suivi par ceux de l'Ouest (63,2%); du Centre-Ouest (62,9%) ; du Nord-Ouest (57,9%); du Centre-Nord (57,0%) et du Nord-Est (54,7%). La pauvreté s'est accrue. Ainsi, le taux de pauvreté a presque doublé au Nord et au Centre-Nord. L'Ouest du pays, qui a subi durement les effets de cette crise, enregistre un taux de pauvreté élevé mais quasiment égal à celui de 2002. Au Nord-Ouest, le taux de pauvreté a augmenté par rapport à 2002 de 6 points.
69. Bien qu'ayant des taux de pauvreté élevés, les deux pôles les plus pauvres en 2002, l'Ouest et le Nord-Est, ont enregistré en 2008 respectivement une légère baisse de 1,3 et 1,9 point. Cette situation pourrait s'expliquer par l'établissement de couloirs humanitaires et

¹ Plusieurs types d'indicateurs sont utilisés pour mesurer la pauvreté : **Le ratio de la pauvreté (Po)** mesure le pourcentage des populations dont la dépense de consommation se situe en dessous du seuil de pauvreté monétaire **Le gap de pauvreté (P1)** mesure l'écart moyen en pourcentage entre le niveau de bien être des populations pauvres et le seuil de pauvreté. Elle permet de calculer théoriquement le montant minimal de ressources complémentaires à affecter aux populations pauvres pour les propulser au niveau du seuil de pauvreté monétaire. **La sévérité de la pauvreté (P2)** mesure la moyenne des carrés des écarts entre la consommation des pauvres et le seuil de pauvreté. Elle permet de donner l'importance relative des plus pauvres dans un groupe donné.

économiques. Ces couloirs ont non seulement permis l'écoulement des productions agricoles, notamment le café et le cacao pour l'Ouest, le coton et l'anacarde pour le Nord-Est, mais aussi l'acheminement de l'aide humanitaire depuis 2002. Par contre au Nord, la grande majorité des producteurs de coton et d'anacarde n'a pas perçu les produits de la vente. A cela s'ajoutent, dans les zones CNO, la baisse généralisée de l'activité économique, le dysfonctionnement des services sociaux de base dû à l'absence de l'Etat et les difficultés d'accès à ces services.

70. Dans le grand Sud, le taux de pauvreté dans les ménages dirigés par des déplacés internes est de 36,5% ; il est de 36,0% dans les ménages hébergeant des déplacés internes. Ces taux, plus faibles que le taux national de 48,9%, pourraient s'expliquer par la bonne intégration des déplacés ou par l'accalmie qui prévaut sur le terrain depuis la signature des différents accords, notamment celui de Ouagadougou en mars 2007.

Tableau 1 : Taux de pauvreté des différentes régions des années 2002 et 2008

Pôle de développement	Chef lieu	2002	2008	Evolution
Ville d'Abidjan	Abidjan	14,9	21	6,1
Centre-Nord	Bouaké	32	57	25
Centre-Ouest	Daloa	50,3	62,9	12,6
Nord-Est	Bondoukou	56,5	54,7	-1,9
Nord	Korhogo	40,3	77,3	37
Ouest	Man	64,4	63,2	-1,2
Sud	Abidjan	30,3	44,6	14,3
Sud-Ouest	San Pedro	41,3	45,5	4,2
Centre	Yamoussoukro	41,4	56	14,6
Centre-Est	Abengourou	44,9	53,7	8,8
Nord-Ouest	Odienné	51,9	57,9	6
Ensemble Côte d'Ivoire		38,4	48,9	10,5

Source : ENV2008

La pauvreté touche, partout, indistinctement les hommes et les femmes, mais elle est globalement moins élevée chez les ménages dirigés par les femmes

71. Le ratio de pauvreté se situe en 2008 à 48,4% chez les hommes et à 49,5% chez les femmes contre respectivement 38,1% et 38,7% en 2002. A Abidjan, en 2008, le taux de pauvreté est de 20,7% chez les hommes et de 21,2% chez les femmes. Il est respectivement de 37,7% et de 38,4% dans les Autres Villes et de 61,3% et 63,6% en milieu rural.
72. Toutefois, la pauvreté selon le sexe du chef de ménage révèle des écarts significatifs. Comme en 2002, le niveau de pauvreté est, en 2008, plus élevé dans les ménages dirigés par un homme (49,6%) que dans ceux placés sous la responsabilité d'une femme (45,4%). Cette tendance est observée dans les pôles Centre-Ouest, Ouest, Sud et Centre-Est. La situation contraire est constatée dans les pôles Centre-Nord et Nord-Est. Pour le reste des pôles de développement et la ville d'Abidjan, il ne se dégage pas de différences significatives entre les niveaux de pauvreté par rapport au sexe du chef de ménage.
73. En milieu rural, en 2008, le niveau de pauvreté dans les ménages dirigés par une femme est plus élevé (supérieur à 70%) que ceux sous la responsabilité d'un homme dans les pôles Nord, Centre-Ouest, Centre-Nord et Nord-Est. La situation opposée est remarquée chez les ruraux de l'Ouest, du Centre et du Centre-Est, où le taux de pauvreté dans les ménages dirigés par un homme reste supérieur à 64%. Dans le reste des pôles aucune différence significative n'est observée.

74. En milieu urbain, les écarts sont plus faibles dans la plupart des pôles, sauf au Nord-Ouest où le ratio de pauvreté est égal à 55,5% dans les ménages dirigés par une femme contre 43,3% dans ceux dirigés par un homme.

1.3 Pauvreté dans les conditions de vie

La probabilité d'être pauvre augmente avec la taille du ménage.

75. La taille moyenne des ménages pauvres est de 6,3 personnes contre 3,9 chez les ménages non pauvres. De 10,7% chez les personnes vivant seules, le taux de pauvreté passe à 34,8% chez les personnes d'un ménage de 4 personnes, à 51,7% chez celles vivant dans un ménage de 6 personnes et à 66,4% chez celles vivant dans un ménage de 10 personnes.

La pauvreté est inversement liée au niveau d'instruction

76. Le taux de pauvreté diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. De 57,5% chez les populations sans instruction, ce taux retombe à 6,6% chez les populations d'un niveau d'éducation supérieur. L'impact positif de l'éducation sur le statut de pauvreté est confirmé par le fait que 38,35% de ceux qui ont fréquenté l'école sont pauvres alors que cette proportion est de 58,18% chez ceux qui ne sont jamais allés à l'école. En d'autres termes, l'investissement dans l'éducation est un levier clé de réduction de la pauvreté.
77. La population pauvre qui vit en milieu urbain est plus instruite que la population pauvre du milieu rural. En milieu urbain 30,5 % des pauvres instruits ont le niveau primaire, 15,6% le niveau secondaire et 0,9 % le niveau supérieur. Dans le milieu rural, ce sont respectivement 27,2%, 6,3 % et 0,1 % qui ont les mêmes niveaux. La faible proportion de personnes de niveau secondaire et supérieur en milieu rural serait le fait de la grande concentration des écoles secondaires et supérieures en milieu urbain. Par ailleurs, l'essentiel des activités économiques qui demandent une main d'œuvre instruite est pour la plupart localisé en ville.
78. Chez les pauvres, le taux net d'alphabétisation est de 33,70% avec un taux de 44,14% chez les hommes pauvres et de 23,94% chez les femmes pauvres. En tenant compte du milieu de résidence, il est de 49,56% chez les pauvres en milieu urbain et de 27,77% chez les pauvres ruraux.

La pauvreté augmente avec le handicap

79. La notion de handicap se rapporte aux personnes présentant au moins l'un des handicaps suivants : cécité, surdité, mutité, paralysie, maladie mentale, handicap physique, handicap des membres supérieurs et handicap des membres inférieurs.
80. Environ 63,1% et 32,5% des personnes souffrant d'au moins un handicap sont pauvres respectivement en milieu rural et en milieu urbain. Cette proportion est respectivement de 62,4% et 29,4% chez les personnes sans handicap. L'écart de pauvreté entre personnes handicapées et personnes non handicapées est plus prononcé en milieu urbain (3,1 points) qu'en milieu rural (0,7 point). Cet écart est de 2,5 points au niveau national avec des niveaux de pauvreté de 51,4% chez les personnes handicapées et 48,9% chez les personnes sans handicap.

Le type d'activité est un facteur déterminant de la pauvreté

81. La proportion de pauvres exerçant dans le secteur agricole reste élevée. En effet, 46% des pauvres sont des actifs de ce secteur. Les proportions de pauvres dans les autres secteurs sont respectivement de 15% et 2% dans le secteur informel non agricole et le secteur moderne.

82. La pauvreté touche fortement les travailleurs du secteur agricole informel et dans une moindre mesure, ceux du secteur informel non agricole. En effet, le taux de pauvreté est de 64,7% dans le secteur agricole informel et de 36,1% dans le secteur informel non agricole. Ce taux dans le secteur moderne est de 19,1% pour le secteur public et parapublic, 19,4% pour le secteur privé et 35,2% pour le secteur agro-industriel.

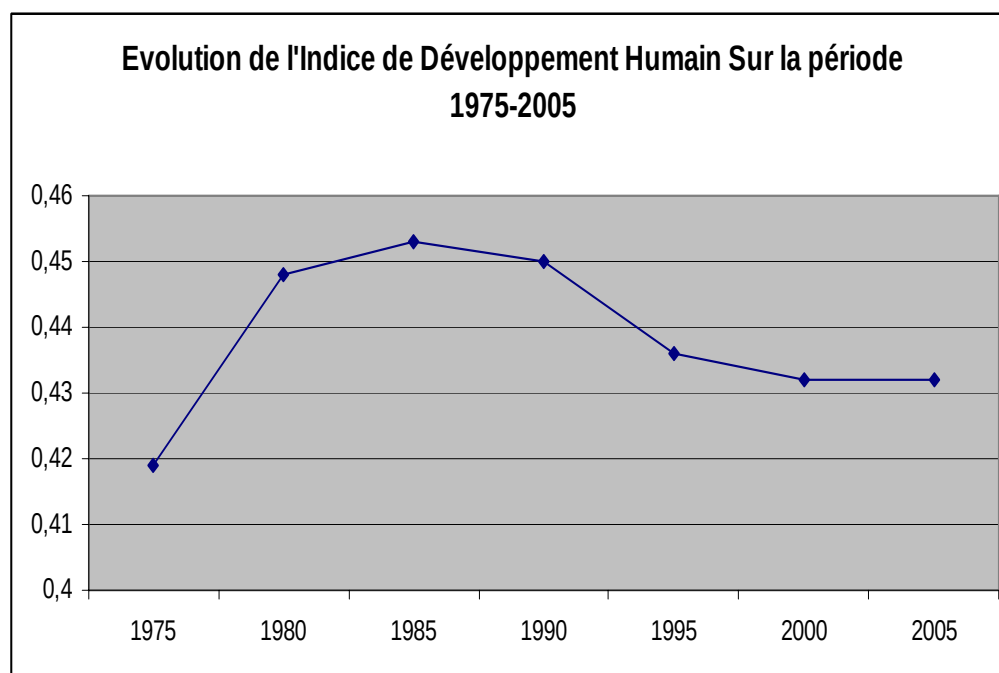
L'habitat et les commodités de logement sont également des déterminants de la pauvreté

83. **En Côte d'Ivoire, le type de logement est un facteur discriminant de la pauvreté en milieu urbain.** En effet, la proportion de ménages pauvres habitant les cases, les baraques, les maisons isolées est élevée. Cette proportion est respectivement de 69,0%, 64,2% et 50,3% à laquelle s'ajoutent les ménages pauvres des cours communes à hauteur de 31,3%. Ce facteur n'est pas discriminant en milieu rural où chaque ménage dispose généralement d'un toit et du fait que le pourcentage des ménages pauvres habitant ces types de logement avoisine le taux de pauvreté de ce milieu.
84. Par ailleurs, les ménages ne disposant pas de **systèmes d'assainissement** sont parmi les plus pauvres. En effet, alors que le taux de pauvreté est seulement de 10,8% chez les personnes disposant d'un WC avec chasse d'eau, il est de 44,8% chez ceux qui utilisent les latrines à fosse et de 67,9% chez les ménages ne disposant pas de WC.
85. Environ 32,9% des ménages disposant d'un **compteur individuel d'électricité** sont pauvres. C'est de loin le taux le plus faible quand les ménages sont répartis selon le mode d'éclairage. Dans les autres cas, la proportion de pauvres varie de 38,8% chez les ménages disposant d'un compteur collectif à 63,6% chez les ménages utilisant le pétrole et de 70,6% pour les ménages utilisant d'autres modes d'éclairage.
86. En milieu urbain, la population ayant accès à l'eau potable est moins pauvre que celle qui utilise d'autres sources d'approvisionnement en eau. En effet, le taux de pauvreté est respectivement de 18,9% et 23,3% chez les populations disposant d'un robinet privé ou d'un robinet. Par contre, ce taux est de 49,9% chez celles qui utilisent l'eau de puits et de 53,0% chez celles qui consomment de l'eau de surface.
87. En milieu rural, le taux de pauvreté selon la source d'approvisionnement en eau est respectivement de 64,3%, 67,4%, 62,4% et 68,6% pour les HVA, les pompes publiques, les puits et les eaux de surface. Il n'y a donc pas de lien direct entre l'accès à l'eau potable et la pauvreté dans le milieu rural.
88. En définitive, les ménages pauvres sont de grande taille et se rencontrent en grande partie dans l'habitat précaire ne disposant pas du minimum de commodité. Quant aux populations pauvres, elles ont un niveau d'instruction faible et travaillent dans le secteur agricole informel.

Evolution de l'IDH

89. L'évolution de l'Indice de Développement Humain (IDH), en baisse depuis le milieu des années 1980 (voir graphique), confirme l'importance de la pauvreté humaine en Côte d'Ivoire. Cette baisse de l'IDH provient de la baisse de l'espérance de vie et du faible dynamisme économique.

Graphique 3 : Evolution de l'IDH de la Côte d'Ivoire



Source : PNUD

1.4 Pauvreté et accès aux services sociaux

Les pauvres rencontrent des difficultés d'accès à la santé et à l'éducation

90. En matière de **santé**, 12% des pauvres n'ont pas accès à un centre de santé et 26% des pauvres n'ont pas accès à un hôpital général. En outre, 54% des pauvres se rendent à pied au centre de santé contre 14% à l'hôpital général.
91. En cas de maladie, les populations pauvres se tournent d'abord vers un tradipraticien ou pratiquent l'automédication au lieu de consulter un personnel de santé moderne. En effet, 52.0% de ceux qui déclarent consulter un tradipraticien en premier, en cas de maladie, sont pauvres contre seulement 25% chez ceux qui préfèrent dans ces cas consulter un médecin. Cette situation traduit le manque ou l'éloignement des centres de santé et le coût élevé des prestations de santé moderne.
92. En ce qui concerne **l'éducation**, 46% des pauvres n'ont pas accès aux universités et grandes écoles, 34% à l'école maternelle et 26% à l'école secondaire. L'école primaire est la plus accessible pour les pauvres car 64% de la population pauvre peut s'y rendre à pied et seulement 2% utilise les transports en commun.

Les échecs et abandons scolaires augmentent la précocité du chômage

93. Les chômeurs sont majoritairement jeunes, car les 2/3 d'entre eux ont moins de 30 ans. Le fait notable est qu'il y a une précocité du chômage dans la catégorie pauvre, à savoir que les moins de 20 ans représentent les quarts des chômeurs pauvres contre 15 % chez les chômeurs non pauvres.
94. Chez les non pauvres, les personnes dont la tranche d'âge se situe entre 30 et 44 ans sont les plus touchées par le chômage (27%) et celles de 20 à 24 ans sont atteintes par le phénomène (28%) chez les pauvres.
95. L'analyse selon le genre fait apparaître que les hommes de la catégorie des pauvres sont plus touchés que les femmes. La situation est un plus nuancée au niveau des non pauvres.

Les femmes sont plus touchées entre 15 et 25 ans ; et à partir de 25 ans, les chômeurs hommes sont relativement plus nombreux que les femmes.

Pauvreté et accès au crédit

96. Quel que soit le milieu et quelle que soit la région, les pauvres ont moins accès au crédit (9,0%) que les non pauvres (12,7%). Les pauvres qui n'ont pas sollicité de crédit l'expliquent par le manque de projet (25%), la cherté du crédit (15%), l'inexistence de structure de crédit (13%) et le manque d'informations (11%). C'est également le cas chez les non pauvres mais dans une proportion moindre. Ainsi, pour faire face à leur besoin de liquidité, les populations se tournent généralement vers les parents, les amis et les connaissances. En effet, les prêts entre les populations représentent 80% des prêts accordés aux pauvres et 67% des prêts aux non pauvres. Avec la prise en compte des prêts réalisés dans des systèmes de tontine, cette proportion monte à 86% chez les pauvres et à 71% chez les non pauvres.

Pauvreté et accès aux autres services

97. Les pauvres ont accès plus facilement au **marché** et à la boutique car ils peuvent s'y rendre à pied. 76% d'entre eux se rendent le plus souvent au marché à pied et 78% se rendent le plus souvent à la boutique à pied. En revanche, la population pauvre n'a pas souvent accès aux **services de l'administration** tels le commissariat (25%), la mairie (22%), la préfecture (25%), la sous-préfecture (17%) et la justice (38%).

Les pauvres ont de plus en plus accès aux TIC

98. Quant à **l'accès au téléphone**, il est plus aisé chez les pauvres car 8% y ont accès à domicile et 51% peuvent se rendre à une cabine téléphonique à pied. L'accès aux **services postaux** est possible à pied pour 10% des pauvres, en véhicule ou transport en commun pour 36% des pauvres. Moins de 1% des pauvres disposent de **l'Internet** à domicile et 6% peuvent se rendre à un cyber à pied. Pour 10% des pauvres, l'accès à l'Internet nécessite un déplacement en véhicule ou en transport en commun.
99. Au total, le **cercle vicieux** qui se crée entre la pauvreté monétaire et la difficulté d'accès aux services sociaux de base fait que le pauvre cumule un certain nombre de handicaps qui le maintiennent inexorablement dans la trappe de la pauvreté.

1.5 Croissance économique, inégalités de revenus et pauvreté

100. En Côte d'Ivoire, les 10% les plus riches détiennent en 2008, à eux seuls, 32,8% du revenu total contre 30,4% chez les 60% les plus pauvres. Comme le montre le tableau 2, seule la part des 10% les plus riches a baissé comparativement à leur situation en 2002. D'une manière générale, le revenu des ménages a baissé entre 2002 et 2008 et cette baisse est d'autant plus importante que le revenu du ménage est élevé.
101. Cette situation peut s'expliquer par le départ d'un bon nombre des plus nantis à l'extérieur du pays au plus fort de la crise, les délocalisations de certaines grandes entreprises et de sièges d'institutions comme la BAD. De plus, plusieurs entreprises ont fermé consécutivement à la morosité de l'environnement des affaires observée suite aux événements de mars et de novembre 2004.

Tableau 2 : Répartition du revenu annuel par décile

Décile	Revenu annuel moyen par tête en FCFA		Part du revenu en pourcentage	
	2002	2008	2002	2008
1	77 947	74 428	1.7%	2.2%
2	128 529	121 528	2.8%	3.6%
3	168 076	156 155	3.6%	4.6%
4	208 376	189 178	4.5%	5.5%
5	255 048	226 375	5.5%	6.6%
6	313 430	270 346	6.8%	7.9%
7	389 117	327 177	8.4%	9.5%
8	506 684	401 495	11.0%	11.7%
9	719 341	537 785	15.6%	15.7%
10	1 846 614	1 123 646	40.0%	32.8%
Ensemble CI	461 243	342 730	100%	100%

Source : INS-ENV2008

102. Par ailleurs, la distribution des revenus annuels moyens par tête fait ressortir des disparités. La ville d'Abidjan se distingue nettement du reste du pays. En effet, le revenu annuel par tête y est de 1,6 à 2,9 fois supérieur à celui des autres pôles de développement. La comparaison du revenu moyen par tête permet de regrouper les pôles de développement en trois catégories. Ainsi, la première catégorie est constituée des deux pôles débouchant sur le littoral (le Sud-Ouest et le Sud y compris la ville d'Abidjan) avec un revenu annuel moyen par tête plus élevé, variant de 334 147 FCFA à 561 575 FCFA. Pour la seconde catégorie composée du Centre-Est, du Nord-Est et du Centre, le revenu annuel moyen par tête est compris entre 287 080 FCFA et 301 966 FCFA. La catégorie la moins nantie comprend le Centre-Nord, l'Ouest, le Nord-Ouest, le Centre-Ouest et le Nord, avec un revenu moyen annuel par tête variant entre 191 540 FCFA et 284 393 FCFA.

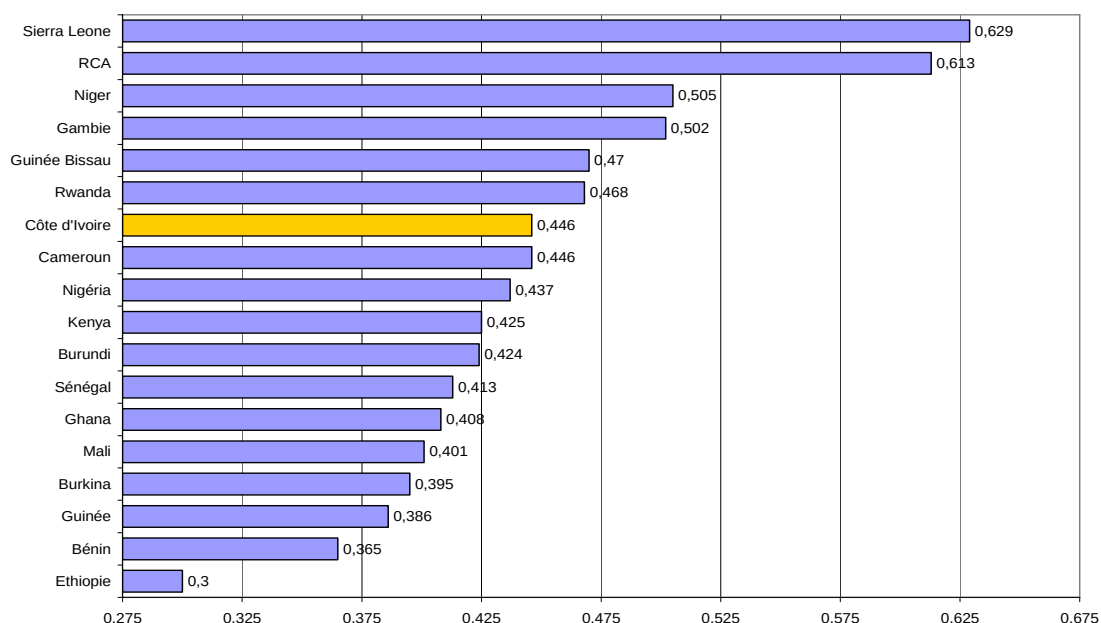
Tableau 3 : Revenu annuel par milieu de résidence selon le pôle de développement

Pôle de développement	Revenu annuel moyen par tête en FCFA			Rapport revenu moyen en milieu urbain/revenu moyen en milieu rural
	Urbain	Rural	Ensemble	
Centre-Nord	341 985	223 211	281 660	1.53
Centre-Ouest	336 245	211 649	243 236	1.59
Nord-Est	454 147	278 544	301 966	1.63
Nord	299 275	156 302	191 540	1.91
Ouest	313 918	238 438	256 319	1.32
Sud	425 622	304 734	334 147	1.40
Sud-Ouest	470 152	322 168	348 247	1.46
Centre	373 504	246 122	287 080	1.52
Centre-Est	402 295	244 741	289 126	1.64
Nord-Ouest	342 719	271 895	284 393	1.26
CI hors Abidjan	370 596	256 538	342 730	1.44
Abidjan	561 575	-	561 575	-
Ensemble CI	467 080	256 538	342 730	1.82

Source : INS-ENV2008

103. De plus, le revenu annuel moyen par tête en milieu rural des deux pôles de développement les moins pauvres (le Sud et le Sud-Ouest) est supérieur au revenu annuel moyen par tête du milieu urbain du pôle de développement Nord (le plus pauvre du pays).
104. Dans chaque pôle de développement, le revenu annuel moyen par tête du milieu urbain est largement supérieur à celui du milieu rural. Le rapport entre les deux milieux varie de 1,26 dans le Nord-Ouest à 1,91 dans le Nord ; ce qui traduit une forte disparité au Nord.
105. En outre, l'indice de concentration de Gini mesure les inégalités dans la distribution des revenus dans une population donnée. Cette distribution des revenus est d'autant plus égalitaire que le coefficient de Gini est proche de 0. Le graphique 4, issu du Rapport Mondial sur le Développement Humain 2007-2008 du PNUD, donne la situation de la Côte d'Ivoire dans son contexte régional.

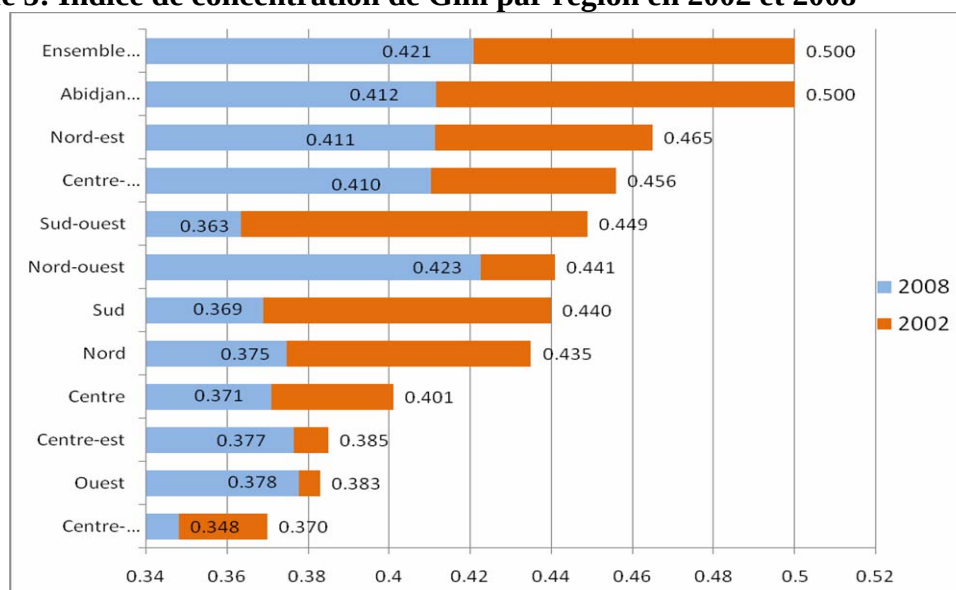
Graphique 4 : Indice de concentration de Gini comparé de certains pays africains



Source : PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain 2007-2008

106. Au niveau de l'ensemble du pays, l'indice de concentration de Gini montre que les inégalités ont baissé entre 2002 et 2008 passant de 0,5000 à 0,4209. Cette baisse est constatée au niveau des pôles de développement, mais dans des proportions différentes comme l'illustre le graphique 5. Les inégalités évoluent en sens inverse selon le milieu de résidence. En milieu rural, les inégalités s'accroissent légèrement tandis qu'elles baissent en milieu urbain.
107. L'indice de concentration de Gini enregistre en milieu urbain une baisse, allant de 0,5090 en 2002 à 0,4393 en 2008 et en milieu rural une augmentation, passant de 0,4110 en 2002 à 0,4289 en 2008. Ainsi, les inégalités restent-elles presque constantes en milieu rural tandis qu'en milieu urbain elles se sont quelque peu résorbées.

Graphique 5: Indice de concentration de Gini par région en 2002 et 2008



Source : INS, ENV 2002 et ENV 2008

1.6 Perception de la pauvreté exprimée par les populations lors des concertations

108. Cette partie présente les perceptions de la pauvreté des populations ivoiriennes. Exprimées lors des concertations régionales organisées de mars à avril 2008 sur toute l'étendue du territoire national, ces perceptions ont été enrichies par les contributions de l'atelier des 21 et 22 mai 2008 tenu à Yamoussoukro sur la restitution des résultats desdites concertations et de définition des axes stratégiques pour la réduction de la pauvreté.

1.6.1 Définitions de la pauvreté selon les populations

109. En complément à la définition de la pauvreté formulée plus haut, la population ivoirienne a exprimé sa perception des dimensions du phénomène de pauvreté. **Ainsi, sur le plan économique**, la pauvreté est définie comme l'état d'une personne ou d'un groupe de personnes qui manque de ressources matérielles ou financières pour satisfaire ses besoins vitaux, à savoir : se nourrir, avoir accès à l'eau potable, se soigner, scolariser ses enfants, se loger décentement, assurer sa sécurité, se vêtir. Le pauvre est celui « *qui a peu de biens, d'argent, de ressources, (...) qui est privé du minimum vital* » ou « *qui est incapable de se nourrir trois fois par jour* » ; c'est également « *celui qui ne peut pas se prendre en charge* » et « *qui est contraint de choisir entre manger et se soigner en laissant Dieu décider s'il doit ou non guérir* ». La pauvreté se rapporte, par ailleurs, à « *la situation d'une personne morale (Etat, collectivité territoriale) qui n'arrive pas à satisfaire les besoins de base de ses populations* ».

110. Dans l'ensemble des pôles de développement, aussi bien en milieu urbain que rural, la faiblesse du pouvoir d'achat des individus et des ménages est perçue comme un signe de pauvreté : « *la pauvreté, c'est le manque du peu pour subvenir aux besoins vitaux dans tous les domaines de la vie* ». A cela s'ajoutent la contraction de dettes et l'incapacité de les rembourser, la mise en gage des plantations, l'exode rural et l'impossibilité de réaliser des investissements propres. La « débrouillardise »² apparaît également comme un indicateur de pauvreté, notamment chez les jeunes : « *la pauvreté c'est la situation concrète d'un homme (ou d'un groupe de personnes) qui, malgré ses efforts constants et son travail de tous les jours ne peut percevoir la juste rémunération de ce travail pour lui permettre de*

² Terme qui signifie, dans le jargon ivoirien, l'exercice d'activités instables et à revenus très modestes.

vivre décevant et profiter lui aussi du bien-être moderne, et de ce fait devient en tout dépendant à tous les niveaux ».

111. En somme, *« la pauvreté est la réalité de la totale dépendance qui frappe une personne, une famille, une collectivité, une région et un pays »*. C'est *« un mal être, un manque qui cause une déficience naturelle »*, *« une insuffisance des choses liées à la vie »*.
112. **Sur le plan sociologique**, la pauvreté se traduit par la perte d'autonomie et l'exclusion des réseaux de solidarité. C'est aussi l'incapacité de vivre selon les normes en vigueur dans la société. De ce fait, la pauvreté est synonyme de dégradation des valeurs morales, ce qui se traduit par des fléaux tels que la délinquance juvénile, la prostitution, la criminalité, la débauche et par des pratiques comme le népotisme, le clientélisme et le laxisme : *« la pauvreté, c'est la perte des valeurs spirituelles, morales et civiques »*. Elle se perçoit, en outre, par la catégorisation des individus dans la société : *« la pauvreté, c'est la situation hiérarchisée des individus dans la société définissant ainsi des catégories sociales dont certaines sont dites pauvres ou inférieures et d'autres dites riches ou supérieures »* ; c'est aussi *« un phénomène qui ne donne pas de considération à l'homme »*. D'autres phénomènes sociaux ont été identifiés comme des signes de pauvreté. Il s'agit du travail des enfants, de la multiplication des grossesses non désirées, de la perte de l'autorité parentale et de la dislocation de nombreux foyers.
113. **Sur le plan psychologique**, la pauvreté s'apparente à un sentiment ; (i) de précarité *« Le pauvre est celui qui attire la pitié, la commisération »*. ; (ii) de vulnérabilité *« état de déchéance mentale et incapacité de participer à une prise de décisions »*, *« état d'une personne qui manque d'idée ou d'imagination »* ; (iii) d'impuissance : *« le terme pauvreté se définit comme l'impuissance de l'homme à trouver des solutions aux problèmes auxquels il fait face »*, et (iv) d'insécurité. Par ailleurs, la culture du complexe d'infériorité chez certaines personnes ou catégories de personnes les conduisant à s'exclure, *« la perte de la dignité »* ainsi que la *« peur du lendemain »* sont perçues comme d'autres formes de pauvreté.

I.6.2. Causes de la pauvreté

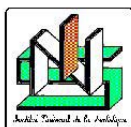
114. Les causes de la pauvreté évoquées par la population se situent à deux niveaux : individuel et collectif. Au niveau individuel, les causes existent à l'échelle du ménage ou de l'individu. Au niveau collectif, elles concernent la société à l'échelle locale ou nationale.
115. **Les causes de la pauvreté individuelle** identifiées par les populations ont trait aux divorces, au décès ou à une maladie invalidante du chef de ménage. Dans ces différents cas, en effet, la baisse du pouvoir d'achat des ménages ou du conjoint s'accroît. En outre, les funérailles et autres cérémonies grandioses constituent des facteurs favorisant la baisse du pouvoir d'achat : *« la pauvreté est liée à l'absence d'une culture de l'épargne, (...) et l'absence d'une réelle politique d'initiation à l'épargne »*. La pauvreté est également due à la *« paresse »*, la *« culture de l'assistanat, de la passivité ainsi qu'à l'analphabétisme »*.
116. **Les causes de la pauvreté collective** se rapportent aux licenciements successifs, à la mévente des produits agricoles et à la trop longue focalisation sur les cultures de rentes (café, cacao, coton, anacarde) comme *« seules »* sources de revenus : *« la priorité est faite aux cultures de rente au détriment des cultures vivrières »*, *« les politiques agricoles basées sur les cultures de rente sont inadéquates »*. L'absence de fluidité routière et le mauvais état des routes qui entravent l'écoulement des produits agricoles favorisent également la pauvreté des populations : *« Les entraves à la fluidité routière manifestées par la pléthore des barrages routiers et la pratique courante d'extorsion d'argent par intimidation ou par abus de la force (racket), renchérissent le coût des denrées et autres produits de première nécessité »*.

117. A cela s'ajoutent la non modernisation ou mécanisation de l'Agriculture (techniques agricoles rudimentaires, non maîtrise des techniques de conservation des produits agricoles), l'insuffisance et le vieillissement de la main-d'œuvre agricole, le dysfonctionnement des coopératives, l'insuffisance de subventions aux paysans, l'insuffisance, voire le manque de terres cultivables suite à l'accroissement démographique et à la pression foncière, toutes choses qui occasionnent la baisse de la production agricole.
118. En ce qui concerne l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de base, l'explication réside dans la non affectation, en priorité, des ressources budgétaires des collectivités à l'équipement de leurs entités territoriales respectives. Cette situation est liée, en outre, « *à la non application effective de la loi portant transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales* ». Les disparités régionales, la défaillance du système d'appui à l'hydraulique villageoise et le « *manque de politique fiable des collectivités décentralisées en matière d'infrastructures de base* » sont des facteurs complémentaires à considérer.
119. Les populations pensent, par ailleurs, que la déliquescence morale de la société ivoirienne s'explique par « *l'absence de repère social et moral* », le « *manque de suivi de l'enfant* », la « *mise à mal de l'autorité parentale* », en un mot, par la « *démission des parents* », « *assaillis* » par les problèmes sociaux. De même, la forte propension du système éducatif à l'exclusion des enfants sans relais de prise en charge concourt à expliquer cette situation : « *le système éducatif et la formation de base sont désorganisés (programmes inachevés, manque d'enseignants qualifiés, problème de suivi et d'évaluation efficaces...)* ». La faiblesse de l'insertion de la population active dans le tissu économique et l'accès difficile à l'emploi pour les jeunes constituent également des causes de cette déliquescence morale.
120. En ce qui concerne la gouvernance, les populations estiment qu'elle est mise à mal en Côte d'Ivoire : « *gabegie et mauvaise gestion* », « *non participation de la société civile aux projets de développement* ». Cette situation est liée à la « *peur du changement, au manque de volonté politique et au dysfonctionnement de l'Etat* ». Quant à l'insécurité, les causes résident dans la prolifération et la circulation des armes légères, l'insuffisance des services de sécurité et des moyens de lutte contre l'insécurité. L'insécurité s'explique également par l'accentuation du chômage, la mauvaise formation des forces de l'ordre, le sous-equipement des Forces de Défense et de Sécurité ainsi que « *la corruption en leur sein* ».

1.6.3. Identification et niveau de satisfaction des besoins prioritaires des populations

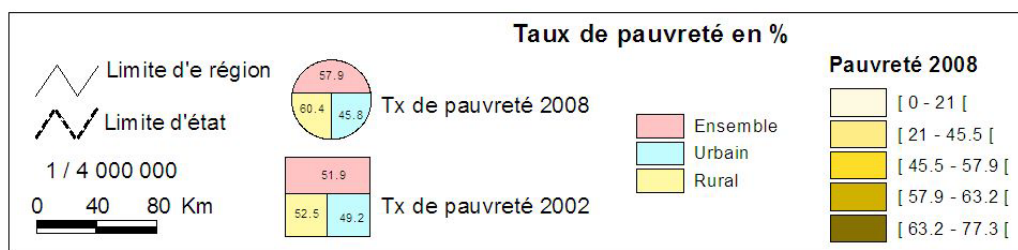
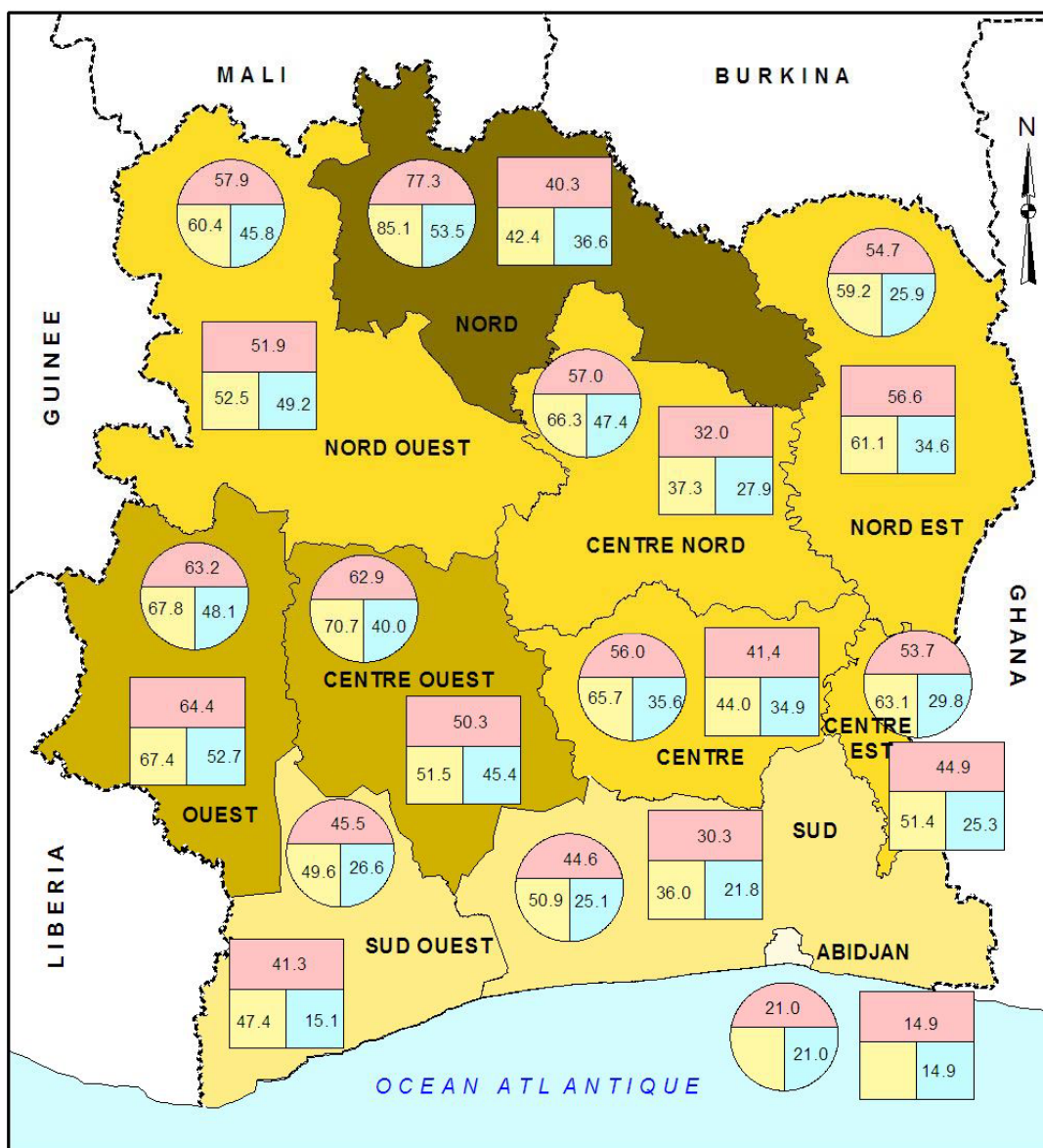
121. Les pôles de développement partagent des besoins en commun, mais se distinguent selon les domaines, par des besoins spécifiques. En matière d'alimentation, les populations aspirent profondément à un meilleur accès aux denrées alimentaires, notamment de première nécessité et à une autosuffisance alimentaire. En ce qui concerne l'agriculture, les besoins portent globalement sur l'amélioration de la productivité agricole, le rehaussement de la rémunération des activités agricoles et une meilleure organisation des principales filières agricoles. De plus, dans les pôles Ouest, Nord-Ouest et Centre, les populations aspirent particulièrement à une diversification des cultures, et celles du Sud-Ouest, du Sud, du Centre-Ouest et du Nord-Est, à une sécurisation du foncier rural.
122. Les besoins en matière de santé concernent l'accès plus facile aux structures de santé, aux prestations médicales et aux médicaments. Mais, en plus, les populations de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Centre-Est et du Sud souhaitent une plus grande efficacité dans la lutte contre le VIH/Sida dans leurs régions respectives. En matière d'éducation/formation, l'ensemble des régions aspire à l'accès gratuit et obligatoire à l'école pour tous les enfants, la formation professionnelle des jeunes en adéquation avec l'emploi, l'alphabétisation fonctionnelle des adultes, notamment, en faveur des femmes et des masses rurales. A cela, le pôle Nord-Est ajoute l'accès gratuit et obligatoire à l'école des petites filles.

123. Dans le domaine des infrastructures de base, les besoins s'expriment en termes d'accès permanent à l'eau potable aussi bien en zone rurale qu'urbaine, une facilité de déplacement des personnes et de transport des biens, singulièrement des produits agricoles, un plus grand accès à l'électricité, notamment en zone rurale et un meilleur accès à l'information à travers la télévision, la radio et le téléphone surtout en milieu rural. De façon spécifique, les populations du Centre et du Nord aspirent à une maîtrise de l'eau pour l'agropastoral.
124. En outre, dans la perspective de relever leur pouvoir d'achat, les populations aspirent à un accès plus facile au crédit, particulièrement pour les femmes, les jeunes et les agriculteurs, une amélioration des revenus des ménages et un allègement du coût de la vie. Elles aspirent également à plus d'emplois. Les aspirations en lien avec l'habitat et le cadre de vie portent sur l'accès à un logement décent à un coût supportable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, un environnement sain et un cadre de vie salubre.
125. Enfin, en ce qui concerne la gouvernance et la sécurité, les besoins portent sur une plus grande fluidité routière, une gestion planifiée, participative et transparente des affaires et des ressources publiques et une société de droit, solidaire et démocratique. Ils portent, en sus, sur une meilleure sécurisation des personnes et de leurs biens et sur la paix, préalable à tout développement durable.



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

TAUX DE PAUVRETE PAR POLE DE DEVELOPPEMENT EN 2008



Reproduction interdite

Edition Décembre 2008

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC SECTORIEL ET THEMATIQUE

2.1 Paix - Sécurité et Gouvernance

Une cohésion sociale détériorée

126. Au cours des deux premières décennies de son indépendance, la Côte d'Ivoire est demeurée un pays prospère et stable. Cette prospérité a attiré de nombreux ressortissants des pays de la sous-région en quête d'emplois et de mieux-être, faisant d'elle une terre d'accueil.
127. La cohésion sociale³ durant cette période a été bâtie autour de plusieurs piliers dont les plus importants sont d'ordres économique, politique et sociologique. Sur le plan économique, cette cohésion était entretenue par l'Etat, à travers d'une part, une politique volontariste d'aménagement du territoire au profit des zones déshéritées et d'autre part, une redistribution des revenus comme mécanisme d'incitation pour favoriser l'émergence d'un capital humain capable de relever les défis du développement. Dans le domaine politique, le charisme du Premier Président de la République a contribué pendant longtemps à préserver la paix sociale.
128. Sur le plan sociologique, les liens communautaires, la société traditionnelle lignagère et la solidarité familiale ont été le socle de la cohésion sociale. Cependant, les bases de cet équilibre social ont été ébranlées par des contradictions apparues sous les effets conjugués de la récession économique des années 80 et du vent de démocratie en Afrique à partir des années 90. Le climat sociopolitique et plusieurs autres facteurs endogènes ont contribué à l'effritement de la cohésion sociale qui a accentué un certain nombre de conflits.
129. En effet, l'évolution démographique en déphasage avec le rythme de la croissance économique a entraîné un relâchement des liens communautaires. L'individualisme s'est substitué à la solidarité et les liens familiaux se sont distendus. En outre, la cohabitation et l'acceptation mutuelle entre les nationaux d'une part, et entre les nationaux et les non nationaux d'autre part, ont été mises à mal en raison de la forte pression sur les emplois et les ressources naturelles, notamment la terre.
130. La problématique de la gestion de la propriété foncière ponctuée de crises répétées demeure une cause déterminante des conflits inter et intra communautaires, particulièrement dans les zones de production de café et de cacao. Elle a contribué à la détérioration de la confiance entre les communautés et a favorisé la fracture sociale à travers des conflits de générations et des crises sociopolitiques. Les conflits pour le contrôle des ressources naturelles se sont étendus aux plans d'eaux lagunaires et fluvio-lacustres où des tensions règnent souvent entre les pêcheurs venus d'ailleurs et les autochtones.
131. En outre, dans le Nord, des litiges entre agriculteurs et éleveurs restent des sources de tension dont les origines se trouvent dans la destruction des cultures par les animaux de transhumance, du fait de l'inexistence de zones de pâturage clôturées et de parage du bétail ainsi que du non respect du calendrier agro-pastoral par les éleveurs.
132. Par ailleurs, le sentiment d'exclusion et de marginalisation qui s'est progressivement installé dans la société a été amplifié par le dévoiement du concept d'*ivoirité*. En effet, ce concept, censé développer une identité nationale, a été utilisé à des fins diverses par la classe politique. A cela s'ajoutent les difficultés d'application du code de nationalité, la suspension de la confection et de la délivrance de la carte nationale d'identité en 2000, l'impossibilité d'établir les pièces d'état civil du fait de l'absence de l'Administration notamment en zones CNO et la destruction des registres d'état civil dans certaines localités.

³ *La cohésion sociale est définie comme l'ensemble des processus et mécanismes qui contribuent à l'équilibre d'une société et permettant aux individus, dotés de talents divers, de chances sociales différentes et mus par des passions et des intérêts contradictoires, de construire une société et de vivre une vie collective ; (rapport national sur le développement humain 2004).*

133. A tous ces problèmes se greffent ceux créés par les médias, notamment la presse. En effet, dans la société ivoirienne où le niveau d'éducation est relativement faible, la presse a contribué à amplifier la fracture sociale. Aussi, leur prolifération, leur manque de professionnalisme, l'insuffisance et la défaillance des infrastructures et équipements de communication audiovisuelle les ont-ils poussés souvent à ne pas assumer leur rôle de 4^{ème} pouvoir. A côté des médias, les partis politiques, les organisations de la société civile, notamment les ONG, les syndicats de travailleurs, les associations d'élèves, d'étudiants et de cadres ainsi que les organisations religieuses, se sont retrouvés au centre de la radicalisation des positions au sein de la population.
134. De plus, les crises scolaires, universitaires et politiques à répétition, la défaillance du système judiciaire, la dégradation des valeurs morales, le développement de la corruption et du sentiment d'impunité ont fragilisé les symboles permettant à l'Etat de maintenir la cohésion sociale.
135. En dépit de la tenue du forum de réconciliation nationale en 2001 et de nombreux efforts déployés pour maintenir la cohésion sociale, la Côte d'Ivoire n'a pu éviter le conflit armé de septembre 2002.
136. **En définitive, il ressort de ce qui précède que le capital confiance entre les populations vivant en Côte d'Ivoire s'est considérablement détérioré, favorisant l'aggravation de la pauvreté à travers (i) la baisse de la production agricole et halieutique, (ii) la fermeture de nombreuses entreprises et l'accroissement du chômage, (iii) la baisse du pouvoir d'achat des populations tant en milieu rural qu'urbain, et (iv) l'accentuation de la vulnérabilité des ménages.**

Encadré n°1 : Conflits fonciers

Bien qu'existant avant la crise, les conflits fonciers se sont aggravés avec le retour effectif de nombreux jeunes sans emploi dans leur village d'origine dû à la crise économique. Ces jeunes, en quête d'opportunités sur leur terre natale, se sont heurtés à de nombreux étrangers ou migrants de l'intérieur ou membre de la famille qu'ils trouvaient souvent sur les terres qu'ils espéraient posséder. Les tensions intergénérationnelles et intercommunautaires provoquées par ces conflits ont eu des répercussions qui dépassent la gestion des ressources foncières et s'étendent à la gestion de conflits locaux de manière générale.

L'Etat de Côte d'Ivoire a essayé de résoudre les problèmes fonciers par l'adoption de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural et ses textes d'application. Elle constitue le cadre juridique pour permettre de transformer en droit de propriété moderne les droits coutumiers (droits non écrits) et de sécuriser l'accès à la terre des propriétaires du Domaine Foncier Rural Coutumier (DFRC), ainsi que des occupants non admis au Titre Foncier. Elle réserve le droit à la propriété foncière aux seuls citoyens ivoiriens, et stipule que tous les titres fonciers doivent être réclamés et officialisés dans un délai de 10 ans. Pour gérer la transition de l'administration foncière vers le système réglementé et faire face aux disputes potentielles, un décret a mis en place des Comités de gestion foncière rurale. Cependant, l'application de la loi et de ses décrets d'application est confrontée aux obstacles suivants : (i) la loi sur le DFR comporte des échéances contraignantes ; (ii) le dispositif et les procédures de mise en œuvre de la loi sont encore insuffisamment développés, créant ainsi des incertitudes supplémentaires chez les populations locales ; (iii) la loi et les procédures de son application sont méconnues non seulement par les populations concernées, mais aussi par les personnels intervenant dans la mise en œuvre de la loi ; (iv) la faiblesse du système de prévention et de règlement des conflits fonciers (légitimité aux comités villageois de gestion foncière rurale, fiabilité de l'arbitrage au niveau local, efficacité de l'appareil judiciaire). Avec de telles prescriptions qui menaçaient des intérêts locaux, la loi est vite devenue un instrument de manipulation par divers acteurs politiques.

L'autorité de l'Etat fortement affaiblie

137. Le conflit armé a mis à mal l'autorité de l'Etat dans les zones CNO et a occasionné la destruction d'édifices publics et privés, la sous-utilisation et le manque d'entretien des outils de production. De même, il a provoqué le déplacement de plus de 700 000 personnes dont 24 437 fonctionnaires et agents de l'Etat vers les zones sécurisées.
138. Pour corriger les distorsions nées de la crise, plusieurs actions ont été entreprises par le Gouvernement avec l'appui de la Communauté internationale. Ainsi, a été créé le Comité National de Pilotage du Redéploiement de l'Administration (CNPRA), en vue de la reprise

des activités des services publics dans les zones CNO. Les travaux de ce Comité ont permis le retour dans la zone CNO de plus de 97% sur les 24 437 fonctionnaires et agents déplacés de l'Etat dont 162 autorités préfectorales.

139. En outre, la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire se heurte à des difficultés. En effet, dans certaines localités de la zone CNO, les Préfets, les Secrétaires Généraux et les Sous-préfets redéployés continuent d'occuper des locaux de fortune qui leur servent à la fois de résidence et de bureau. Cette situation à laquelle s'ajoute le manque d'équipements de travail conjugué au retard dans les délais de la mise à disposition de crédits de fonctionnement, affecte le plein exercice de leur pouvoir et a un impact négatif sur le fonctionnement des autres services déconcentrés.
140. Les agents de l'Etat dans leur majorité ont regagné leur poste en zone CNO. Cependant, hormis les secteurs de l'éducation et de la santé, la plupart des services publics n'a pas encore atteint un niveau acceptable de fonctionnement du fait : (i) du non achèvement des travaux de réhabilitation et de reconstruction des édifices publics (208 édifices achevés sur 3510) ; (ii) des conditions de vie et de travail précaires des fonctionnaires et agents de l'Etat redéployés ; et (iii) de l'insécurité persistante dans ces zones.

Tableau 4: Situation au 27 mai 2007 des édifices publics à réhabiliter par région en zones CNO

Ministères	Vallée du Bandama	Savanes	Montagnes	Denguélé	Woro-dougou	Bafing	Haut Sassandra	Zanzan	TOTAL
Intérieur	100	124	67	51	65	18	23		448
Education nationale	489	288	373	177	144	32	116		1619
Santé et Hygiène publique	134	145	49	56	77	14	1		476
Construction et Urbanisme	7		12		8	2	3		32
Défense	39	55	19	57	10	1	3		184
Economie et Finances	28	75	36	47		14	4		204
Justice et Droits de l'Homme	12	7	50	12			2		83
Agriculture	12	24	12	13					61
Infrastructures économiques	17	34	17		3	2			73
Transports	1								1
Enseignement technique	30	40	15	7		10			102
Mines et énergie	2		2		4				8
Fonction publique	1	5	6			1			13
Production animale	9	7	10		3				29
Environnement, eaux et forêts	20	28	20		2	1			71
Commerce	3	3							6
Famille et affaires sociales	8	13	3		2*		1	3*	30
Culture	3	2	1						6
Communication	1	3	1						5
Jeunesse et des sports		1	2			1			4
Plan et Développement		4	2			1	2		9
NTIC			5						5
Industrie			3						3
Autres		43							43
TOTAL	916	901	705	420	318	97	155	3	3515

Source : CNPRA * Données fournies par les ministères concernés

141. Dans le cadre du rétablissement de l'unicité des caisses de l'Etat, l'administration financière et fiscale est en cours de redéploiement dans les zones CNO. Dans cette même dynamique, la Banque Nationale d'Investissement (BNI), la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI), la Banque du trésor, le Trésor public, le Fonds de Développement et de Formation Professionnelle (FDFP), la Loterie Nationale de Côte d'Ivoire (LONACI) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) ont repris leurs activités dans ces zones. En outre, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) étudie les conditions de réouverture de ses agences.
142. Le Comité technique chargé du rétablissement de l'unicité de caisse de l'Etat s'est doté d'un chronogramme de travail prévoyant à court terme, la mise en place d'un cordon douanier sécurisé par le Centre de Commandement Intégré (CCI) à la frontière Nord du pays. Dans ce cadre, le poste douanier de Ouangolodougou a été installé le 12 mai 2008.

143. En dépit des dispositions prises par les autorités, de nombreuses structures publiques demeurent insuffisamment opérationnelles, notamment dans les zones CNO. Cette situation limite l'accès des populations aux services publics en termes de santé, d'éducation, de protections sociales et juridiques ; toutes choses qui aggravent la vulnérabilité des pauvres.

Une insécurité grandissante

144. **La situation sécuritaire** était déjà préoccupante avant la crise de 2002. En effet, le volume des infractions s'est accru de près de 12% depuis 2003 à ce jour. Au premier semestre 2008, sur un total de 62 424 infractions à la loi pénale relevées par la Police Nationale, 75% ont été enregistrées dans le district d'Abidjan. Avec un effectif estimé en 2008 à près de 17 500 agents, correspondant à un ratio de 1 policier pour 1 500 habitants contre la norme internationale de 1 policier pour 200 habitants, la Police Nationale est confrontée à des difficultés d'équipements et d'infrastructures.

145. Avec la crise, ces difficultés se sont accentuées du fait de la destruction de certaines infrastructures en zone CNO et de la surexploitation des équipements en zone Sud. En dépit des efforts déployés, la situation sécuritaire s'est dégradée avec (i) l'accroissement du grand banditisme et de la criminalité, (ii) la prolifération et la circulation des armes légères, (iii) la non-maîtrise des mouvements de populations et de biens aux frontières, (iv) l'usage des drogues et stupéfiants, (v) l'oisiveté des jeunes, et (vi) la recherche du gain facile.

146. A ces causes, s'ajoutent les entraves à l'efficacité des Forces de Défense et de Sécurité se traduisant, notamment par (i) l'absence d'une vision stratégique et opérationnelle d'ensemble des FDS; (ii) la concentration de la carte militaire au sud du pays ; (iii) l'insuffisance des brigades de gendarmerie, des commissariats de police, de casernes de sapeurs pompiers et de casernes militaires (iv) l'insuffisance de personnel de qualité, d'infrastructures et d'équipements ; (v) l'augmentation de la prévalence du VIH/sida et des invalides au sein des FDS; (vi) l'existence d'activités contraires à l'éthique au sein des FDS telles que le racket ou l'abus d'autorité, fragilisant ainsi la confiance et la collaboration entre les FDS et la population.

147. Une conséquence majeure du conflit est l'apparition des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) dans les zones CNO et des milices armées dans les autres zones. Ainsi, un grand nombre de populations vulnérables, notamment des jeunes, ont été enrôlés dans le conflit armé. Dans la perspective de sortie définitive de la crise et conformément à l'APO, des actions sont entreprises pour l'unification des deux armées (FANCI et FAFN).

148. Il résulte de la situation décrite ci-dessus que les populations vivant en Côte d'Ivoire sont confrontées à une insécurité grandissante qui constitue un obstacle majeur à la libre circulation des personnes et des biens.

Une gouvernance insuffisamment assurée

149. **La bonne gouvernance** repose sur l'aptitude des gouvernants à établir et à respecter un contrat de confiance basé sur la responsabilisation de tous les acteurs au sein de la société nationale tout entière. Elle se traduit par des déterminants comme l'obligation pour les gouvernants de rendre compte, la participation de toutes les parties prenantes au sein de la société au processus de prise de décision, la promotion de l'Etat de droit, le renforcement de la démocratie, la transparence dans la gestion des ressources publiques et la valorisation de l'éthique. En Côte d'Ivoire, la gouvernance a enregistré des acquis en dépit de la persistance de nombreux dysfonctionnements.

150. Ainsi, pour la **gouvernance politique et institutionnelle**, ces acquis concernent la création de plusieurs institutions, d'un Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (SNGRC), de la Commission Electorale Indépendante (CEI), de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI), du Centre d'Informations et de Communication Gouvernementale (CICG) et de sites web des principales Institutions, ainsi que la retransmission en direct par la radio et la télévision de débats parlementaires. De plus, la mise à disposition d'assistants aux groupes parlementaires contribue à l'amélioration du travail des parlementaires.
151. Cependant, des insuffisances subsistent comme révélées par les résultats de l'enquête sur l'état de la gouvernance et le renforcement des capacités réalisée par l'INS en 2006 à Abidjan. Selon cette étude, environ 70% des populations enquêtées ne sont pas satisfaites du respect des textes qui régissent la nation, 65% ne sont pas satisfaites du sens de responsabilité dans la gestion des affaires de l'Etat, plus de 40% estiment que l'utilisation des médias d'Etat limite dans les conditions actuelles le droit à l'information et environ 50% estiment que le droit à la différence politique n'est pas effectif.
152. Par ailleurs, la participation de la société civile, en particulier les femmes et les jeunes, aux processus de prises de décision demeure encore faible. En effet, la société civile qui doit jouer un rôle d'intermédiation entre les gouvernants et les populations souffre d'un manque d'organisation, de crédibilité et est insuffisamment connue. Elle est instrumentalisée par les pouvoirs publics et la classe politique. Aussi, l'absence d'un cadre d'intervention ne favorise-t-elle pas son implication dans les actions de développement initiées par l'Etat, les collectivités et les communautés de base. De même, l'accès aux médias d'Etat et à l'information de qualité comme moyen de participation des populations au processus démocratique est encore faible.
153. En ce qui concerne la **gouvernance administrative**, l'Etat dans sa volonté de fournir des services publics à l'ensemble des populations, a opté pour la déconcentration de ses services et la mise en place des entités décentralisées. Cette option a permis à la Côte d'Ivoire de se doter d'infrastructures, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité et de la justice. Toutefois, l'étude sur la gouvernance menée par l'INS en 2006, révèle que plus de 70% des personnes enquêtées ne sont pas satisfaites des prestations de l'administration et de la qualité du service public. De plus, 62% trouvent non satisfaisants les services de sécurité des personnes et des biens, et 35% des personnes interrogées disent ne pas se sentir en sécurité dans leur vie quotidienne et plus de 50% des personnes enquêtées ne sont pas satisfaites des prestations médicales et des services scolaires et universitaires, bien qu'elles reconnaissent la qualité de la formation des personnels de santé (médecins, infirmiers, etc.) et de l'éducation (enseignants, éducateurs, etc.).
154. De plus, la détérioration de la confiance entre les populations et les acteurs politiques a aggravé la méfiance à l'égard des institutions de l'Etat qui se traduit par (i) une mauvaise régulation des rapports de l'exécutif avec les autres institutions, (ii) la faible participation citoyenne et (iii) l'inobservance du devoir de rendre compte aux populations.
155. La faible performance de l'administration publique et la qualité insuffisante de ses services s'expliquent par une mauvaise organisation et animation des services, l'insuffisance des capacités technique et professionnelle de certains agents, la forte mobilité des ressources humaines, une communication embryonnaire ou inexistante entre l'Administration et les usagers, et à l'intérieur de l'Administration.
156. L'architecture actuelle des décrets d'attribution des Départements ministériels met en exergue une série d'insuffisances portant, notamment sur le chevauchement de certaines

attributions inter et intra ministérielles d'une part, et entre les départements ministériels et les structures de l'Etat d'autre part.

157. Par ailleurs, la démotivation gagne de manière générale le personnel de l'Administration publique du fait de l'insuffisante prise en compte de la compétence dans la promotion aux hautes fonctions de l'Administration publique et la faiblesse des rémunérations. Les frustrations sont exacerbées par l'octroi sélectif de primes et le blocage des salaires depuis 1980 alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, comme le confirme l'étude menée en 2007 par Mercer Human Resources Consulting qui classe Abidjan au 35^{ème} rang des villes les plus chères au monde.
158. Au niveau de la **gouvernance judiciaire**, la Côte d'Ivoire dispose d'une Juridiction Suprême, de 3 Cours d'Appel et de 34 tribunaux. A ce dispositif s'ajoutent 33 établissements pénitentiaires ainsi que 3 Centres d'observation et un Centre de rééducation pour les mineurs. Depuis septembre 2002, la Cour d'Appel, les 10 tribunaux, les 11 prisons ainsi que les 2 centres d'observation des mineurs, situés en zone CNO ne fonctionnent plus. Sur le plan des moyens humains, l'appareil judiciaire enregistre 482 magistrats assistés de 648 greffiers. De même, plusieurs professionnels concourent quotidiennement à l'œuvre de justice, notamment 420 avocats, 120 notaires, 285 agents d'affaires, 98 conseils juridiques, 1053 agents de l'administration pénitentiaire et 68 maîtres d'éducation surveillée.
159. La couverture en termes de ratio donne 1 magistrat pour environ 40 000 habitants contre 1 magistrat pour 10 000 habitants selon les normes internationales. Aussi, le système judiciaire souffre-t-il de dysfonctionnements liés entre autres aux difficultés d'accès des populations à la justice du fait de la cherté des prestations, de l'éloignement des services judiciaires ainsi que de la méconnaissance de la loi, du droit et des procédures judiciaires. En outre, le système judiciaire est marqué par la lenteur excessive dans l'examen et la délivrance des actes et d'importants retards dans l'exécution des décisions, traduisant ainsi la lourdeur de l'appareil judiciaire.
160. Par ailleurs, la non mise en place de la Haute Cour de Justice et des juridictions suprêmes prévues par la Constitution, notamment la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes, fragilise le système judiciaire. De même, l'absence d'indicateurs de performance et de suivi ne permet pas le contrôle de l'activité judiciaire. La corruption et le racket pratiqués dans le milieu judiciaire sont préjudiciables à la confiance du public dans le système de justice ainsi qu'à la promotion d'un environnement économique et financier propice aux investissements privés. Aussi, le manque de contrôle de l'activité Gouvernementale par le pouvoir judiciaire est-il une insuffisance qui accentue les suspicions sur l'effectivité de la séparation des pouvoirs. Ces dysfonctionnements ont engendré une crise de confiance des justiciables et des investisseurs économiques à l'égard d'une part, des institutions judiciaires et d'autre part du personnel du fait de leur nombre insuffisant, des lacunes enregistrées au niveau de leur formation et de l'inefficacité de la procédure d'assistance judiciaire.
161. Quant au système carcéral, il souffre non seulement des effets résultant des carences et dysfonctionnements du système judiciaire, mais aussi de problèmes endogènes tels que la surpopulation⁴, les mauvaises conditions alimentaires, sanitaires et sécuritaires des établissements pénitentiaires. Ces dysfonctionnements sont liés entre autres : (i) au nombre insuffisant de gardes pénitentiaires et à leur formation inadéquate ; (ii) à la vétusté des prisons ; (iii) à l'insuffisance du budget attribué à l'alimentation et à la santé des détenus ; et (iv) à l'absence de programme de réinsertion des détenus et de peines alternatives à l'emprisonnement.

⁴: 4 000 détenus en moyenne quotidienne pour une capacité d'accueil de 1 500 places à la MACA

162. En ce qui concerne les mineurs, seulement huit (8) prisons disposent d'une section pour mineurs ; neuf (9) ne disposent pas de section à part entière mais des cellules spéciales sont aménagées pour eux. Les enfants en situation de conflit avec la loi sont généralement confrontés à plusieurs problèmes et besoins vitaux insatisfaits à cause de la promiscuité en milieu carcéral, des sévices et abus sexuels et de la faible prise en charge éducative. En outre, pour leur protection, la loi comporte des dispositions inadaptées à l'esprit de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) comme la médiation pénale ou le règlement extra judiciaire qui est exclue en matière de minorité pénale. De même, lors de leur arrestation, la loi ne prévoit aucune disposition relative à la garde à vue des enfants.
163. En matière de **gouvernance économique**, l'avènement du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) a consacré la gestion électronique du circuit des opérations budgétaires. Son introduction a ouvert de nouvelles possibilités de contrôle, de transparence et d'efficacité au profit des acteurs. S'agissant des marchés publics, un module spécifique du SIGFIP permet de rendre effectif le contrôle de l'obligation de passer un marché public à partir d'un seuil de dépense. De même, les structures de contrôle budgétaire existent notamment l'Inspection Générale des Finances, la Cellule de revue des dépenses publiques et la Direction de Contrôle Financier.
164. Toutefois, l'administration publique souffre d'une insuffisance de fonctionnement dans ses institutions et mécanismes de contrôle. En outre, la culture de suivi évaluation n'est pas ancrée dans les modes de gestion des affaires publiques. Cette situation favorise l'enrichissement illicite, la montée de la corruption sous toutes ses formes. Selon, l'enquête sur la gouvernance, environ 85% des enquêtés ne sont pas satisfaits de la gouvernance économique, notamment pour ce qui concerne la rigueur et la transparence dans la gestion des finances publiques, la lutte contre le chômage et la rationalisation du niveau de vie de l'Etat.
165. Enfin, le fonctionnement et la gestion des filières économiques libéralisées sont confrontés à des déficits de gouvernance, notamment dans la filière café-cacao sur laquelle pèsent de fortes suspicions de mauvaise gestion des ressources parafiscales et de corruption.
166. Au total, malgré quelques avancées en matière de bonne gouvernance, la Côte d'Ivoire reste classée parmi les pays ayant les plus faibles performances. Toute chose qui constitue une entrave au développement économique et une menace pour la cohésion sociale justifiée par **la détérioration de la confiance entre les dirigeants, les institutions et les populations.**

2.2 Evolution récente de l'économie

Des outils de cadrage à améliorer et un système statistique faible

167. Depuis la fin de la décennie 90, l'économie de la Côte d'Ivoire évolue dans un environnement de crises sociopolitiques et militaires. En septembre 2002, le conflit armé a conduit à l'arrêt de plusieurs projets de développement et au recul de l'activité dans les différents secteurs de l'économie. Toutefois, à la faveur de la mise en œuvre du programme de sortie de crise issu de l'APO et de la conclusion de l'AUPC en août 2007 dont la bonne exécution devrait conduire à une FRPC, l'économie bénéficie d'un retour de confiance des opérateurs économiques.
168. L'économie ivoirienne a amorcé un redressement qui se traduirait par un taux de croissance attendu de 2,9% en 2008. Ce taux de croissance reste toutefois insuffisant pour satisfaire les besoins des populations.
169. **Ainsi, au niveau du secteur réel**, le taux de croissance économique est ressorti négatif de -1,7% sur la période 2002-2003, avant de se tasser en moyenne à 1,5% sur 2004-2007,

largement en dessous du taux d'accroissement démographique de 3,3%. En la quasi-absence d'investissements nouveaux dans le secteur de la transformation, les branches d'extraction pétrolière et des télécommunications sont apparues comme les principaux leviers de la croissance. En dépit des tensions inflationnistes apparues sur les marchés internationaux du pétrole et des matières premières agricoles, l'inflation a été contenue en moyenne à 2,8% sur la période 2005-2007.

Tableau 5 : Part des différents secteurs de l'économie en pourcentage (%) du PIB

Secteurs	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007
Secteur primaire:	26,3	26,7	24,6	25,6	26,8	27,2
Agriculture vivrière, élevage	15,8	16,9	16,3	16,5	16,6	17,2
Agriculture d'exportation	8,2	6,8	5,1	4,8	4,9	5,4
Sylviculture	1,4	1,5	1,4	1,4	1,2	1,2
Extraction minière	0,6	1,1	1,4	2,7	3,9	3,3
Pêche	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Secteur secondaire:	22,3	20,5	21,6	23,1	22,0	22,0
Industries agro-alimentaires	4,2	3,5	2,8	2,8	2,4	2,6
produits pétroliers	1,9	1,9	2,9	3,4	3,7	3,4
Energie (gazeaulec)	2,3	2,2	2,3	2,5	2,4	2,4
BTP	2,8	2,7	3,0	3,8	4,2	4,5
Autres industries	11,1	10,3	10,6	10,6	9,4	9,2
Secteur tertiaire:	39,0	39,3	40,1	38,1	37,9	37,1
Transports, communications	2,8	2,9	2,9	3,0	3,1	3,0
Télécommunications	1,4	1,6	1,7	1,6	1,6	1,2
Commerce	13,6	13,2	14,0	13,7	13,8	13,5
Services	13,2	13,5	13,0	12,2	11,6	11,5
Droits et taxes	7,9	8,1	8,5	7,6	7,7	8,0
PIB marchand	87,5	86,5	86,4	86,8	86,7	86,4
Services des Administrations Publiques	12,2	13,2	13,3	12,9	13,0	13,3
Services des Administrations Privées	0,3	0,3	3,3	0,3	0,3	0,3
PIB non marchand	12,5	13,5	13,6	13,2	13,3	13,6
PIB total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : DCPE

170. Fortement dépendante du secteur agricole, l'économie subit les contrecoups de l'organisation approximative des filières agricoles notamment les filières de café, de cacao et de coton. Les pratiques culturelles traditionnelles et la faible accessibilité au matériel végétal performant, qui reste encore méconnue du monde paysan, induisent un faible rendement des récoltes. Les activités agricoles souffrent également d'un manque de financement accru.
171. La transformation industrielle des productions agricoles demeure insuffisante pour impulser une croissance économique forte, améliorer de façon substantielle la valeur ajoutée et absorber les productions locales. Au cours de la dernière décennie, les niveaux de transformations locales étaient de 2% pour le caoutchouc, 5% pour la noix de cajou, 10% pour le café, 20% pour le coton, 27% pour le cacao, près de 100% pour le palmier à huile et 100% pour la canne à sucre.
172. Le secteur tertiaire représente 37,1% du PIB en 2007. Sa contribution à la croissance économique est limitée par les difficultés de certains services marchands, à savoir (i) le caractère informel du transport terrestre et du commerce, (ii) la désorganisation du circuit de distribution, la dégradation et l'insuffisance des infrastructures du transport ferroviaire (iii) le faible accès des populations aux services bancaires et (iv) un secteur touristique non développé et en pleine dégradation.

Encadré n°2 : Impact de la crise alimentaire et de la hausse du pétrole en Côte d'Ivoire

La crise **alimentaire et la hausse du pétrole** sont intervenues à un moment où la Côte d'Ivoire est sous programme avec les partenaires au développement, notamment le FMI. Les niveaux excessifs des prix observés ont entraîné des manifestations publiques les 30, 31 mars et 1er avril 2008. Il a été déploré au cours de ces manifestations de nombreux dégâts, dont les plus lourds sont deux pertes en vie humaine. La Côte d'Ivoire a vécu ainsi une crise sociale liée à la hausse des prix, comme dans de nombreux pays africains, asiatiques ou européens.

Pour faire face à cette flambée des prix, le Gouvernement a pris des mesures d'urgence à travers **l'ordonnance du 1er avril 2008** qui a porté sur la réduction de la TVA de 18% à 9% et la suspension des droits de douane sur certains produits de première nécessité sur la période allant d'avril à juin 2008. Ces mesures ont occasionné des pertes de recettes totales de 24,6 milliards de FCFA au niveau de la DGI et de la DGD contre une estimation de 11,5 milliards de FCFA entre avril et juin 2008.

La poursuite de ces mesures fiscales jusqu'à la fin de l'année 2008, devrait faire perdre à l'Etat de Côte d'Ivoire, des recettes à hauteur de 77,8 milliards de FCFA (contre une estimation de 34,5 milliards FCFA) dont 69,5 milliards de FCFA au titre de la DGD et 8,294 milliards FCFA au titre de la DGI.

Pour assurer un suivi rapproché de ces mesures et leurs incidences sur les prix des produits de grande consommation, le Gouvernement en accord avec les producteurs et les importateurs a ramené ces prix à un niveau supportable.

Toutefois, ces mesures n'ont pas été pleinement appliquées par tous les acteurs de la chaîne de distribution, notamment les détaillants.

La solution à long terme à la crise alimentaire s'appuie sur un plan de relance de la production vivrière, notamment le riz avec 1,5 million de tonnes consommées par an, dont 800 mille tonnes importées. Le plan de développement de la production du riz a été adopté et la mise en place d'un fonds est prévue à cet effet. Le coût global de réalisation se chiffre à 16,7 milliards de FCFA mobilisables auprès des partenaires au développement comme la Banque Mondiale (1 milliard de FCFA), la FAO (210 millions de F CFA), le FIDA (1,842 milliard de FCFA), l'UEMOA (1,5 milliard de FCFA) et la BCEAO (5 milliards de FCFA).

Ce plan exploite le potentiel existant et vise à produire, à très court terme, d'ici à la fin 2008, environ 200 mille tonnes de riz blanc, grâce à l'exploitation de 39 milles hectares répertoriés sur l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre globale du programme de relance de la production vivrière permettra à la Côte d'Ivoire de rétablir son équilibre « production - consommation » en 2011 et de constituer des stocks de sécurité à partir de 2017.

Source DCPE

173. Du **côté de la demande**, le taux d'investissement se situe en moyenne à 9,7% sur la période 2002-2007. Cette faiblesse est imputable d'une part, à un environnement des affaires non assaini, au faible niveau de l'épargne, en particulier de l'épargne longue, et, d'autre part, à la faible mobilisation de la part bailleurs des projets cofinancés. Sur la même période, la consommation finale est de 80,1% en moyenne dont 66,9% pour les ménages. Elle est affectée par le faible niveau de revenu lié, notamment au blocage des effets financiers relatifs aux avancements des salaires dans la Fonction Publique et à l'insuffisance de la mise en œuvre de la politique d'emploi.
174. Au niveau **des prix**, le manque de transparence dans leur fixation et l'absence de politique de concurrence gênent souvent les actions visant la maîtrise de l'inflation.
175. Enfin, tant que la croissance de l'économie reposera essentiellement sur le secteur primaire et qu'une véritable politique d'industrialisation n'est pas amorcée, les problèmes de croissance durable et d'offre d'emplois subsisteront.
176. Au niveau **des finances publiques**, les recettes totales se sont régulièrement accrues, passant de 1.566 milliards de FCFA en 2005 à 1.615,5 milliards de FCFA en 2006, grâce notamment aux réformes entreprises par les régies financières (factures normalisées pour la Direction Générale des Impôts et scanners pour la Direction Générale des Douanes). Les dépenses totales sont passées de 1714 milliards de FCFA en 2005 à 1741,8 milliards de FCFA en 2006, principalement imputables aux dépenses de sortie de crise. Le taux de pression fiscale de 15,0% se situe encore en deçà de la norme communautaire fixée à 17% au minimum. Le recouvrement des recettes fiscales est effectué essentiellement dans la zone dite Gouvernementale en raison des difficultés de collecte dans les zones CNO.
177. Le budget de 2007 a été exécuté à hauteur de 1949,4 milliards de FCFA en dépenses contre un niveau de recettes et de dons de 1871, 4 milliards, soit un dépassement de 78 milliards

de FCFA. Cette situation est justifiée par les dépenses liées à la mise en œuvre des programmes de sortie de crise, uniquement supportées par le budget de l'Etat. En outre, la contraction des ressources internes n'a pas permis à l'Etat de faire face à tous ses engagements vis-à-vis des créanciers. L'insuffisance d'appuis extérieurs, depuis la crise, a contraint l'Etat à réduire ses dépenses d'investissement sur la période 2002-2007, induisant ainsi une régression du taux à 2,8% en moyenne entre 2002 et 2007 contre 5,5% sur la période 1995-1999.

178. En ce qui concerne **l'élaboration, l'exécution et l'évaluation du budget**, des faiblesses sont relevées : (i) les élus n'ont pas toujours la capacité nécessaire pour l'examen du projet de loi de finances ; (ii) des retards importants sont accusés dans les procédures de contrôle, d'évaluation et d'audit budgétaires ; (iii) la nomenclature fonctionnelle n'est pas conforme à la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) du Manuel de Statistiques des Finances Publiques de 2001 ; (iv) les dispositions relatives à la mise en place des crédits budgétaires introduisent de la rigidité dans l'exécution des dépenses ; (v) le contrôle de la mise à disposition des ressources aux unités de prestation de services primaires n'est pas suffisamment assuré ; et (vi) les programmes de vérification des régies financières ne reposent pas sur des critères d'évaluation de risques clairs.
179. De plus, l'analyse situationnelle **du cadrage budgétaire et de l'élaboration du budget** met en évidence des insuffisances parmi lesquelles : (i) une insuffisance des modèles de projections budgétaires et macroéconomiques ; (ii) un retard important dans la transmission des rapports des structures de contrôle (IGF, CRDP, DCF) préjudiciable aux inscriptions budgétaires ; (iii) un projet de loi de finances conduisant à l'inscription des ressources parfois incertaines en raison de la recherche d'équilibre entre les ressources et les emplois ; (iv) une répartition des crédits par les structures dépenièrres pas toujours conforme à leur mission ; et (v) une absence d'alignement des cadrages macroéconomiques et budgétaires sur les objectifs du document cadre de référence.
180. Concernant **la gestion des marchés publics**, elle connaît des dysfonctionnements liés (i) au caractère incomplet des règlements d'application du code, notamment le règlement des litiges, l'organe de régulation, les sanctions, les audits, la marge de préférence communautaire et la liste catégorisée d'entreprises ; (ii) à l'inexistence de cahiers des clauses administratives générales ; (iii) à la faiblesse du dispositif de déconcentration et de décentralisation de la passation des marchés au sein des autorités contractantes (Administration et Collectivités) et au niveau des autorités de contrôle ; (iv) à la non-conformité du dispositif réglementaire en matière d'exécution des marchés avec la Directive UEMOA et à la faible capacité des autorités contractantes à élaborer des plans de passation de marchés en amont de l'adoption du budget et (v) à l'inefficacité du mécanisme de catégorisation des entreprises.
181. Au niveau **de la dette publique**, le stock est passé de 6 970 milliards de FCFA en 2003 à 7448,5 milliards de FCFA en 2007, dont 87,1% de dette extérieure en moyenne sur la période. L'encours de cette dette qui était de 6 816,8 milliards de FCFA en 2000, soit 91,9% du PIB, a atteint 5037,7 milliards de FCFA en 2007, soit 53,3% du PIB contre 6130,3 milliards de FCFA en 2003, soit 77,7% du PIB.
182. La composante extérieure a en effet connu une hausse sur la période 2003-2007 passant de 6.149,8 milliards de FCFA à 6 406,8 milliards de FCFA. Le stock de la dette extérieure représente 67,8% du PIB en 2007 contre 77% en 2003. La composante intérieure s'est également accrue et se chiffre à 1 041,7 milliards de FCFA en 2007 contre 820,1 milliards de FCFA en 2003.
183. De 2003 à 2007, l'encours de la dette extérieure est passé de 5 486,4 milliards de FCFA à 4099,4 milliards de FCFA. Cette baisse résulte de l'effet conjugué des efforts engagés par

l'Etat pour honorer certains de ses engagements vis-à-vis des bailleurs, la suspension des décaissements des prêts en cours et l'absence de financements nouveaux.

184. Sur la période, les arriérés de la dette extérieure se sont accrus passant de 663,4 milliards de FCFA en 2003 à 2307,4 milliards de FCFA en 2007 en raison des difficultés financières engendrées par la situation de crise.

Tableau 6 : Evolution des principaux agrégats de la dette publique (en milliards de F CFA)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008*
Dette Publique						
Stock dette	6 969,9	7 022,4	7 076,1	7 303	7 448,5	7 374,8
Encours	6 130,3	5 691,7	5457	5 305,5	5 037,7	4 903,6
Arriérés	839,6	1 330,7	1 629,1	1 997,5	2 410,8	2 471,2
Service dû	703,6	764,2	755,5	643,8	573	591,1
Service payé	233,9	260,5	283,4	257,4	257,4	561,1
Dette extérieure						
Stock dette	6 149,8	6082	6169,7	6 368,5	6 406,8	6 258,7
Encours	5 486,4	4 975,7	4667,2	4 478,4	4 099,4	3 907,5
Arriérés	663,4	1 106,3	1512,5	1 890,1	2 307,4	2 351,2
Service dû	572,6	565	480,1	442,3	401	407,7
Service payé	157,4	109,6	25,5	58	119	390,7
Dette intérieure						
Stock dette	820,1	940,4	906,4	934,5	1 041,7	1 116,1
Encours	643,9	716	789,8	827,1	938,3	996,1
Arriérés	176,2	224,4	116,6	107,4	103,4	120,0
Service dû	131	199,2	275,4	201,5	172	183,5
Service payé	76,5	150,9	257,9	199,4	138,4	170,4
Stock dette/PIB (en %)	87,30%	85,90%	82,20%	81,10%	78,80%	72,70%

Source : Direction Dette Publique / (*) : Données à fin novembre 2008.

185. Le fardeau de la dette continue d'être une contrainte majeure pour la Côte d'Ivoire et freine ses efforts de développement, en particulier dans les secteurs sociaux. En effet, l'Etat prévoit chaque année 400 milliards de FCFA en moyenne au titre du remboursement de la dette extérieure.
186. L'activité de **gestion de la dette publique** est confrontée à plusieurs problèmes. Ce sont le retard dans la délivrance du décret de ratification des accords de prêts; l'insuffisance de la formation en techniques de négociation des responsables en charge de la recherche du financement, l'absence de cohérence entre les instruments de la dette intérieure et la gestion de la trésorerie publique, la méconnaissance des procédures des bailleurs de fonds par certains gestionnaires de projets et l'absence d'une politique d'endettement public.
187. L'analyse de soutenabilité de la dette réalisée par le FMI et la Banque mondiale en 2008, a abouti à un ratio de valeur actualisée nette de la dette sur revenu budgétaire de 327% contre un ratio cible de 250% ; ce qui implique un facteur commun de réduction de 23,6%.

Encadré 3 : Le portefeuille de la dette publique à fin 2007

Majoritairement concessionnel, ce portefeuille est tributaire des fluctuations du cours du dollar US pour 33% et des diverses devises pour 6%. Il est reparti entre les créanciers bilatéraux (50%), multilatéraux (28%) et commerciaux (22%). La France détient à elle seule 57% du stock de la dette bilatérale contre 43% pour les douze autres pays créanciers membres du Club de Paris et Gouvernements ou institutions non membres. La dette due au Club de Paris est constituée du stock de dette pré date butoir (1,8%), de dette précédemment rééchelonnées (56,4%) et de stock de dette post date butoir (41,8%). Seules les dettes pré date butoir et précédemment rééchelonnées (58,2%) sont éligibles à la restructuration. Pour mémoire, la date butoir a été fixée au 1^{er} juillet 1983, pour la Côte d'Ivoire.

La dette multilatérale est principalement due aux groupes de la Banque Mondiale (63%) et de la Banque Africaine de Développement (25%), et au Fonds Monétaire International (5%). La dette commerciale éligible à la restructuration représente 94,7% du stock global de la dette commerciale et se compose de titres Brady échéant au plus tard en 2028. Cette créance est détenue par les créanciers privés (ex-Club de Londres).

Depuis 1984, la Côte d'Ivoire a bénéficié de neuf accords de restructuration de sa dette due aux créanciers membres du Club de Paris et de trois accords de restructuration de sa dette commerciale dont un plan de type Brady, en mars 1998. Malgré tous les traitements obtenus, le stock de la dette publique demeure important.

Sur la base des données de la dette au 31 décembre 2007, le pays reste éligible à l'Initiative PPTE avec un ratio VAN (Valeur Actualisée Nette) de la dette sur Recettes budgétaires égal à 327% contre une norme de 250%. Par ailleurs, le pays respecte conjointement les deux sous-critères à savoir le ratio exportations sur PIB égal à 45% (au-dessus du seuil de 30%) et le ratio recettes sur PIB égal à 19% (au-dessus du seuil de 15%).

Le portefeuille de la dette intérieure se détériore en dépit des restructurations successives intervenues de 1991 à ce jour (consolidation et titrisation de dette).

En effet, depuis 2006, l'on observe une tendance à la hausse des taux d'intérêt des bons du Trésor Public. Ceux-ci passent de 5 % en 2006 à 7 % en 2007.

Cependant, l'on note une tendance à la baisse des taux d'intérêt des emprunts obligataires (TPCI) ; de 7 % en 2002, le taux est passé à 6,5 % en 2006 et 6 % en 2007.

Le volume de la dette intérieure est en constante progression, en raison du recours massif au marché régional des capitaux pour financer les besoins du budget.

En 2007, le stock de la dette intérieure s'élève à 1 041,7 milliards de F CFA. Cette créance est détenue par la BCEAO (16,8 %), les banques commerciales (13,0 %), les entreprises publiques (5,2 %) et les divers souscripteurs des titres d'Etat (65,0 %).

Source : Direction de la Dette Publique

188. Concernant **le secteur extérieur**, le solde de la balance des transactions courantes est resté excédentaire sur la période 2005-2006, sous l'effet du redressement de la production de pétrole brut. Cependant, en 2007, il est ressorti déficitaire à 70 milliards de FCFA (-0,7% du PIB) en raison d'une baisse importante des exportations (-9,4%) et de la reprise des importations (5,2%). La balance commerciale, structurellement excédentaire, s'est en effet dégradée (1219,4 milliards de FCFA en 2007 contre 1625,7 milliards de FCFA en 2006) eu égard au recul des exportations de cacao, de pétrole brut et de produits pétroliers, couplé à la hausse des importations des biens d'équipements destinés aux investissements privés. Par ailleurs, le pays a pu accumuler des réserves brutes (devises) sur l'ensemble de la période, grâce à une entrée plus importante de capitaux étrangers à travers les investissements directs étrangers (IDE).
189. Toutefois, la dissolution de la Société Ivoirienne de Transport Maritime (SITRAM) et de la Société Ivoirienne d'Opérations Maritimes (SIVOMAR), consécutive à la libéralisation dans le transport maritime, a contraint la Côte d'Ivoire à recourir aux armements étrangers pour le transport des marchandises contribuant ainsi à entretenir un déficit structurel des services. Il en est de même pour le trafic aérien pour lequel des compagnies aériennes étrangères sont sollicitées. Aux éléments sus cités, s'ajoutent le déficit des revenus essentiellement lié au paiement des intérêts de la dette extérieure publique et des dividendes aux investisseurs étrangers, et le déficit important des transferts courants en liaison avec les envois de fonds des travailleurs étrangers.

190. Le secteur **monétaire et financier** a été confronté à de graves difficultés en termes de liquidité et de recouvrement des créances lors de la récession économique des années 80. Cette situation a entraîné la disparition de près de 40% des établissements de crédit. Les effets de la dévaluation de 1994 conjugués avec les profonds changements intervenus dans le secteur financier ont permis la modification de la grille des taux directeurs, la mise en place d'un marché monétaire rénové et la libéralisation des conditions des banques.
191. Ainsi, le système financier comprend à fin décembre 2007, une Banque centrale (BCEAO), une Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), 21 établissements de crédits dont 18 banques commerciales et 3 établissements financiers, 31 compagnies d'assurances, 85 structures de micro-finance, 43 bureaux de change manuel, 4 structures de transfert électronique de fonds, une Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et deux Caisses de sécurité sociale (CGRAE et CNPS).
192. Sur la période 2005-2007, la masse monétaire totale est passée de 2.081,0 milliards de FCFA à 2.689,2 milliards de FCFA, soit un accroissement annuel moyen de 11,6%. Cet accroissement est lié à l'augmentation conjuguée des avoirs extérieurs nets de 188,9 milliards de FCFA et des crédits intérieurs de 419,4 milliards de FCFA. La hausse des crédits intérieurs résulte de l'augmentation combinée des crédits à l'économie (9,5% d'accroissement annuel moyen) et des crédits à l'Etat (8,7% d'accroissement annuel moyen).
193. Le **financement bancaire** des entreprises est confronté à un ensemble de défis à savoir les contraintes d'ordre environnemental, de coût et la maîtrise du risque de contrepartie. Sur le plan judiciaire, le nombre élevé de décisions de justice jugées contestables par les opérateurs économiques entraîne un climat de défiance envers la justice et freine l'investissement. Cette situation amène les banques à rechercher des garanties incontestables (contre-garantie bancaire, sûreté réelle) que peu d'opérateurs peuvent offrir. Le coût du crédit demeure toujours élevé en raison notamment de la dégradation de la qualité du risque crédit, du niveau élevé des provisions et des coûts de structure, malgré le niveau bas des taux directeurs
194. La **micro-finance** apparue au début des années 90 a connu une forte progression depuis 1995. En effet, l'épargne totale collectée par ce secteur est passée de 61 milliards de FCFA en 2005 à 71,9 milliards de FCFA en 2006 et 85 milliards de FCFA en 2007 ; ce qui a contribué à l'octroi de crédits à hauteur de 24,2 milliards de FCFA en 2005, 28,9 milliards de FCFA en 2006 et près de 30 milliards de FCFA en 2007.
195. En dépit de cette progression, le taux de pénétration du marché par les Institutions de la micro-finance (IMF) reste faible (16,5% en 2006) avec une absence remarquée en milieu rural. En outre, le niveau d'épargne mobilisée dans les IMF qui est encore faible résulte d'une défaillance dans la sécurisation de l'épargne, du non remboursement des fonds en cas de faillite et de l'insuffisance de formation du personnel tant au niveau de la tutelle que des IMF. En plus, les contre-performances financières de l'UNACOOPEC, qui détient plus de 80% du marché, font courir un risque systémique au secteur. Ces contre-performances sont : (i) la mauvaise tenue de l'activité de crédit, (ii) les reports à nouveau négatifs et (iii) les résultats déficitaires.

Tableau 7 : Performances financières de l'UNACOOPEC

	2004	2005	2006	2007
Report à nouveau	-4 664 089 664	-5 972 711 687	-8 974 117 246	-11 420 252 185
Résultats (déficit)	-1 195 402 951	-2 965 122 650	-2 446 134 940	-315 880 724
Taux de crédit en souffrance	6,8%	5,4%	15,6%	6,8%

196. Par ailleurs, le tableau ci-dessous montre l'impossibilité de l'institution à respecter la totalité des huit ratios prudentiels des exercices de 2004 à 2007.

Tableau 8 : Situation des ratios prudentiels

	Valeur des ratios prudentiels	2004	2005	2006	2007	Observations
R1	Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédits ($\leq 5\%$)	15,8%	18,0%	15,1%	13,8%	Non respectée
R2	Réserve générale ($\geq 15\%$)	Non Parvenu				
R3	Limitation des risques portés par une institution (≤ 2)	0,58	0,45	0,44	0,42	Respectée
R4	Limitation des prêts aux dirigeants ($\leq 20\%$)	0,3%	2,0%	1,6%	0,9%	Respectée
R5	Limitation des risques pris sur un seul membre ($\leq 10\%$)	0,1%	1,1%	0,8%	0,1%	Respectée
R6	Capitalisation ($\geq 5\%$)	-4,9%	-6,7%	-10,1%	-12,1%	Non respectée
R7	Couverture des emplois moyens et longs termes par des ressources stables (≤ 1)	4,05	6,28	5,74	4,63	Non respectée
R8	Norme de liquidité ($\geq 80\%$)	36,1%	37,7%	35,1%	32,9%	Non respectée

197. En définitive, au-delà des résultats affichés, **les performances macroéconomiques** sont soumises à des pesanteurs récurrentes qui retardent la réalisation d'une croissance soutenue de l'économie ivoirienne. Les différents programmes économiques et financiers conclus avec les partenaires au développement se sont trop souvent axés sur les politiques de stabilisation, notamment les politiques budgétaires. Pourtant, celles-ci ne sont que des solutions de court terme et non des solutions durables répondant aux problèmes de pauvreté. Ces programmes n'ont surtout pas mis l'accent sur l'offre susceptible d'induire une croissance durable et pourvoyeuse d'emplois.

198. **L'outil de cadrage macroéconomique** disponible n'intègre pas suffisamment les interrelations entre les différents secteurs de l'économie. Cet outil ne permet pas de faire des simulations de politiques économiques et des analyses d'impact de chocs exogènes sur les principaux agrégats de l'économie et les indicateurs de pauvreté. Cette situation constitue un frein à la prise en compte des objectifs de réduction de la pauvreté dans les prévisions macroéconomiques. De plus, en raison des difficultés de collecte des statistiques, plusieurs variables économiques restent insuffisamment élaborées et, par conséquent, ne permettent pas un suivi efficace de l'activité économique et sociale, en particulier l'agriculture vivrière, l'investissement privé et certaines activités du secteur tertiaire. Le suivi de certains agrégats et variables macroéconomiques tels que les investissements privés, la consommation finale des ménages, l'emploi, les prix de production des biens industriels et des services, les coûts de production, etc., n'est pas encore effectif et rend difficiles les estimations.

2.3 Secteur privé

Un dynamisme contrarié

199. Face au défi du développement économique, la Côte d'Ivoire s'est engagée à faire du secteur privé le moteur de sa croissance. L'émergence du secteur privé a été accélérée avec la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs initiée dans les années 1990. Ces dernières années, ce secteur a contribué pour près de deux tiers à la formation du PIB et à la création d'emplois modernes.

200. L'industrie constitue l'essentiel du secteur privé formel et elle comprend vingt-quatre (24) branches en 2008. Les industries agroalimentaires et chimiques se démarquent respectivement avec 33% et 28,5% du tissu industriel national. Ces deux grands secteurs sont suivis de ceux des industries de l'énergie électrique et de l'eau, des industries diverses

et des industries des métaux de construction, avec respectivement 8,9%, 8% et 5,3% du tissu industriel national. Enfin, les industries du bois, les industries du textile et de la chaussure, les industries mécaniques, automobiles, électriques et les industries extractives, représentent respectivement 5%, 4,6%, 3,9%, et 2,8%. En 2007, la Côte d'Ivoire totalisait 2402 entreprises industrielles de plus de dix salariés dont 1296 pour la branche agro-alimentaire et la pêche.

201. Le secteur privé s'appuie aussi sur une main-d'œuvre qualifiée et jeune, ainsi que sur la disponibilité de matières premières et d'infrastructures économiques compétitives. A ces atouts s'ajoute l'existence d'un système financier en développement.
202. Le dispositif d'appui à l'entrepreneuriat est régi par un cadre institutionnel, réglementaire et juridique pour le développement du secteur privé. Outre, le Ministère en charge de la promotion du secteur privé, cette architecture comprend les chambres consulaires, les Cours d'Arbitrage de Côte d'Ivoire et de l'OHADA ainsi que les structures d'appui et de facilitation et les organisations professionnelles faîtières.
203. Ce dispositif est renforcé par un ensemble de mesures d'incitation à l'investissement prévues par le code des investissements, le code minier, le code des télécommunications, le code de l'environnement et le code du travail. Dans ce cadre, des allègements fiscaux ont été consentis pour créer les conditions d'une relance durable du secteur privé. En effet, le taux d'imposition sur le BIC est réduit de 35% à 27% pour les particuliers et à 25% pour les entreprises et personnes morales. Quant à l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF), il est passé de deux à un million de FCFA (Annexe fiscale de 2006). En outre, dans le cadre de l'intégration économique sous régionale, des réformes douanières, fiscales et sectorielles ont été initiées en faveur des entreprises.
204. Cependant, certains facteurs d'ordre structurel et organisationnel, institutionnel et financier freinent encore le développement du secteur privé ivoirien.
205. Au niveau structurel et organisationnel, ces obstacles se rapportent à la faible promotion de l'entrepreneuriat, aux coûts élevés des facteurs de production, à la baisse de la compétitivité des entreprises nationales, à l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins de l'économie. A cela s'ajoutent la concurrence déloyale et la recrudescence de la fraude et de la contrebande.
206. **Au niveau institutionnel et réglementaire**, les contraintes sont relatives à : (i) l'absence d'une loi d'orientation sur les PME ; (ii) l'inexistence d'une plate forme spécifique de concertation entre l'Etat et les PME ; (iii) l'inexistence d'une véritable politique industrielle nationale et de relance des activités de production post crise ; (iv) la faiblesse des capacités des structures institutionnelles d'appui au développement et à la promotion du secteur privé. De plus, la lourdeur des procédures administratives et la pénurie de terrains à usage industriel se greffent à la liste des difficultés. A cela s'ajoutent l'existence d'un code d'investissement peu attrayant et incitatif, ainsi que les difficultés de la justice à garantir les droits de propriété.
207. **Au niveau financier**, le secteur privé est confronté aux difficultés d'accès aux crédits, au non paiement ou au retard dans le règlement de ses créances vis-à-vis de l'Etat et à l'insuffisance de l'épargne longue. De même, l'insuffisance des capitaux privés nationaux ne favorise pas le développement de ce secteur.
208. Par ailleurs, les crises successives qui ont secoué le pays depuis 1999 ont eu pour conséquence l'augmentation du risque-pays, en raison de l'amplification de l'insécurité. Cette situation a entraîné la fermeture ou la délocalisation de certaines entreprises, l'amenuisement de la production des biens et services, et la baisse des investissements privés de l'ordre de 35% en moyenne sur la période 2003-2006.

209. **Au niveau du commerce intérieur**, la Côte d'Ivoire s'est dotée depuis les indépendances d'un cadre juridique suffisamment solide pour un exercice fluide des activités. Ainsi, la loi n°62-214 du 26 juin 1962, définissant les unités de mesure et réglementant les instruments de mesure permet de soutenir clairement l'action de la métrologie dans le commerce.
210. Le commerce occupe une place de choix dans l'économie ivoirienne car il représente 13,6% du PIB en moyenne sur la période 2002-2007. Cependant, les opérateurs de ce secteur font face à de nombreux problèmes qui sont : (i) la libéralisation et l'ouverture du marché à la concurrence régionale et internationale ; (ii) la persistance de la fraude et l'insuffisance de la qualité des produits ; (iii) la non appropriation de la culture métrologique ; (iv) la faible capacité de contrôle; (v) la faiblesse de l'information et de la sensibilisation des opérateurs économiques ; (vi) la faiblesse des organisations de consommateurs ; (vii) la complexité des procédures de dédouanement; (viii) les insuffisances dans la restructuration interne de l'ensemble des filières du secteur vivrier, et (ix) la faiblesse du financement du commerce intérieur.
211. Quant au **commerce extérieur**, il repose essentiellement sur l'exportation des productions agricoles. Au cours de ces dernières années, les exportations ont enregistré un net recul dans le commerce mondial, passant de 0,17% en 1980 à 0,06% en 2003, puis à 0,04% en 2004. Cette situation est due à : (i) une baisse du trafic conteneur, (ii) des pertes d'importantes parts du marché extérieur, (iii) des difficultés d'accès aux concours financiers des banques, (iv) la suppression des crédits fournisseurs, (v) la perte de compétitivité des facteurs de transport, du capital humain et du foncier et (vi) la crise de confiance et la dégradation de l'image du pays.
212. A ces difficultés, s'ajoutent : (i) l'existence souvent dommageable d'intermédiaires entre les producteurs et les exportateurs, (ii) l'absence d'un mécanisme efficace de collecte des produits, (iii) la persistance et l'accroissement des fraudes.
213. Après avoir connu un relatif essor, **le tourisme** ivoirien traverse depuis 1999 une crise sans précédent, aggravée par les effets du conflit armé de septembre 2002. Cette situation s'est fortement dégradée au niveau de l'offre et de la demande, de même qu'au niveau des activités de promotion.
214. En termes de demande, la dégradation s'est traduite par une chute importante du nombre d'arrivées de touristes à l'aéroport Félix Houphouët Boigny, qui est passé de 167.000 en 2003 à 144.725 en 2005, et une baisse des taux d'occupation des hôtels de 70% à 80% avant 2002, à 45% et à 30% respectivement en 2004 et 2005.
215. Concernant l'offre touristique, la capacité hôtelière est passée de 12.000 chambres en 2002 à 8.000 en 2005. De même, les grands groupes hôteliers ont enregistré une baisse de plus de 50% de leurs chiffres d'affaires qui ont engendré des pertes cumulées de plus de 4,5 milliards de FCFA. En ce qui concerne les hôtels indépendants, la situation se caractérise par la fermeture de plusieurs d'entre eux, notamment dans le Sud-ouest, l'Ouest et le Centre du pays. Quant aux agences de voyage, elles ont perdu plus de 80% de leur chiffre d'affaires entraînant la fermeture de la plupart d'entre elles.
216. Les principaux problèmes de ce secteur sont : (i) la réduction de la capacité hôtelière; (ii) la cessation des activités de plusieurs agences de voyages et d'hôtels ; (iii) la dégradation des infrastructures touristiques et routières de plusieurs zones ; (iv) une baisse des fréquentations des sites et (v) le ralentissement de la promotion de l'activité touristique.
217. **Concernant le secteur de l'artisanat**, il renferme d'énormes potentialités en termes de création d'emplois et de valorisation de produits locaux, sources de revenus. En effet, ce secteur constitue un vaste champ d'activités avec plus de 244 corps de métiers et dispose d'une forte capacité d'insertion. De plus, il offre des possibilités d'apprentissage à cycle

court et d'auto-emploi. Malgré son importance en termes de création d'emplois, l'artisanat est confronté à des difficultés liées à la faiblesse du cadre institutionnel et réglementaire, au manque de financement des activités du secteur et à une qualification insuffisante de la main-d'œuvre. Ces difficultés sont également liées à l'insuffisance des actions de promotion et de commercialisation des produits et services du secteur, au manque de zones d'implantation artisanale, à l'absence de système de protection sociale et à la fragilité des structures d'encadrement.

218. **Le secteur de la culture**, pour sa part, regorge d'énormes potentialités de développement et de création d'emplois et de richesses. Cependant, les revenus tirés des œuvres culturelles restent faibles du fait de la piraterie, de la contrefaçon et de l'insuffisance des espaces d'expression culturelle. Cette faiblesse résulte également de l'exploitation insuffisante du patrimoine culturel national et de l'inefficacité des structures de renforcement des capacités des opérateurs/acteurs culturels sur les enjeux des biens et services culturels. Des insuffisances sont révélées au niveau de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelles. L'appui aux industries culturelles et aux organisations professionnelles est également insuffisant.
219. **Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** ont connu une expansion remarquable au cours de la dernière décennie. En 2006, les investissements se situent à 139,2 milliards de FCFA pour la téléphonie mobile et 10,6 milliards de FCFA pour la téléphonie fixe. Le nombre d'emplois directs créés est de 1.692 pour la téléphonie mobile et 1.206 pour la téléphonie fixe. Ce secteur génère annuellement environ 70 milliards de FCFA de TVA et s'appuie sur l'existence d'infrastructures modernes de qualité et d'un marché favorable. L'émergence des TIC a favorisé l'apparition de nouveaux services plus rapides et plus simples d'emploi.
220. La téléphonie mobile qui domine ce secteur avec 63,5% du chiffre d'affaires en 2004, est exploitée, depuis 2008, par cinq opérateurs qui se partagent plus de 9 000 000 d'abonnés. Quant à la téléphonie fixe, elle comptait environ 250.000 abonnés en 2005 avec une faible pénétration en milieu rural. Face à ce marché non exploité, des efforts sont consentis par les opérateurs privés en vue de fournir des services de télécommunication aux usagers vivant en milieu rural.
221. L'accès à Internet est en progression avec neuf opérateurs qui fournissent des prestations à plus de 1.200.000 internautes en 2004. A côté de ces services, se développe un marché de l'informatique en pleine expansion avec des services connexes. En plus de ces acquis, la création en novembre 2006 du Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (Vitib) offre de nouvelles perspectives au secteur.
222. L'espace **audiovisuel** comprend des chaînes de télévision publique et privée et des chaînes de radio publique, privée et de proximité. Sur le plan télévisuel, la Première chaîne nationale couvrait 80% du territoire avant la crise de septembre 2002 tandis que la seconde chaîne émet dans un rayon de 100 km autour d'Abidjan. A côté de ces chaînes publiques, un opérateur privé offre une chaîne cryptée qui permet d'accéder aux informations de plusieurs canaux étrangers.
223. S'agissant de l'espace audio, le taux d'audition est de plus de 70%. Cette couverture est assurée par une vingtaine de stations dont deux nationales à savoir « la Radiodiffusion ivoirienne » et « Fréquence 2 », plusieurs radios de proximité et quatre radios internationales émettant en modulation de fréquence.
224. Par ailleurs, la presse écrite compte une soixantaine de quotidiens, d'hebdomadaires, de mensuels, de bimestriels et de trimestriels.

225. En dépit des progrès réalisés, le secteur des TIC est confronté à plusieurs difficultés au nombre desquelles : (i) l'insuffisance des infrastructures de téléphonie rurale, (ii) le coût élevé des technologies nouvelles et (iii) la faible qualité et la cherté des services de télécommunication.
226. Dans chaque grand secteur d'activités, coexistent les grandes entreprises et les PME/PMI qui constituent environ 98% du secteur privé. Au nombre de 5 000 en 2002, le nombre de PME/PMI a baissé ces dernières années du fait de la crise. A côté de ce secteur privé moderne, existe un secteur informel qui, dominé par le secteur tertiaire, joue un rôle prépondérant sur le plan économique.
227. En définitive, **le secteur privé** est confronté à de nombreuses difficultés limitant sa capacité de création d'emplois et de richesses. Il s'agit de : (i) l'inexistence d'une véritable politique d'industrialisation et de promotion du secteur privé ; (ii) un environnement peu incitatif et peu favorable à la réalisation et au développement des affaires ; (iii) une faible compétitivité des entreprises industrielles ; (iv) une insuffisance de financement des activités ; et (v) la faiblesse des capacités techniques et financières des structures institutionnelles, des organisations professionnelles faîtières notamment des PME, des structures d'appui et de promotion du secteur privé.

2.4 Développement rural et Agriculture

Un monde rural peu modernisé

228. La population rurale représente 59% de la population totale.
229. Jusqu'aux réformes des années 80, le développement du monde rural était basé sur le rôle prépondérant de l'État qui intervenait à tous les niveaux des filières agricoles, soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés de développement (SODE). Ces appuis ont porté sur la production (fourniture d'intrants, l'encadrement du monde paysan), la collecte des produits et leur transformation si nécessaire et la fixation des prix des produits agricoles selon une logique de stabilisation.
230. Les SODE avaient aussi pour mission la réalisation des infrastructures en milieu rural en complément de celles réalisées par le Fonds Régional d'Aménagement Rural (FRAR). Ainsi 15 000 projets d'équipements collectifs ont été réalisés depuis 1974 et plusieurs programmes d'ouverture et de reprofilage de pistes rurales ont été mis en œuvre pour désenclaver les régions et les zones de production par les FRAR.
231. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a engagé, sur la base du Plan directeur du développement agricole de 1992, une restructuration de ses services agricoles et de recherche qui visait : (i) la responsabilisation de la profession agricole dans la gestion du développement, notamment à travers la vulgarisation, la recherche et la formation et ; (ii) le recentrage de l'Etat sur ses fonctions d'orientation, d'incitation, de réglementation et de contrôle.
232. Cette restructuration a abouti à (i) la création de l'ANADER en juin 1994 sous forme de société d'économie mixte de type particulier puis de société anonyme à participation publique en avril 1998 et à la création du CNRA en avril 1998 également sous forme de société anonyme à participation publique ; (ii) la mise en place du Fonds Interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA) à travers la loi n° 001-635 du 9 octobre 2001 portant institution de fonds de développement agricole et le décret n°2002-520 du 11 décembre 2002 portant création et organisation du FIRCA.
233. Au plan de l'encadrement du monde rural, l'ANADER fournit les services agricoles, notamment l'appui à la production, à la vulgarisation et au renforcement des capacités. Le CNRA mène pour sa part les activités de recherche dans le secteur agricole. Quant au

FIRCA, il finance les activités de recherche et de conseils agricoles. L'OCPV intervient pour la commercialisation des produits vivriers.

234. En outre la fin des années 90 a vu naître des projets de type nouveau centrés sur l'approche participative en vue de la structuration du milieu rural. Il s'agit notamment du Programme National d'Appui à la Gestion de l'Espace Rural (PNAGER) et du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGTER).
235. L'Etat dans sa volonté de créer les conditions de développement du monde rural a réalisé 48 000 km de pistes rurales pour le désenclavement des villages et campements, et 361 barrages hydro-agricoles pour l'irrigation des cultures, la pêche et l'élevage.
236. L'agriculture contribue pour 27% au PIB, emploie 2/3 de la population active et fournit avec le secteur agroindustriel 40% des recettes d'exportation.
237. Malgré sa forte contribution à l'économie nationale, la population rurale est de plus en plus pauvre avec un taux de pauvreté de 62,5% en 2008 contre 49% en 2002. Cette tendance à la hausse de la pauvreté en milieu rural depuis 1998 est le résultat des mutations importantes qu'a connues l'agriculture ivoirienne, notamment avec la libéralisation des filières agricoles qui a mis fin à la solidarité entre les filières. En effet, jusqu'aux années 90, les autres filières telles que la production végétale et animale ont connu un essor grâce à des transferts de ressources de la filière café-cacao.
238. La pauvreté en milieu rural s'explique également par la privatisation des secteurs productifs avec comme corollaire l'abandon de certaines activités telle que la production de semences de qualité pour les cultures vivrières, indispensables à l'amélioration de la productivité. A cela, s'ajoute, la très forte réduction du soutien de l'Etat au Producteur qui ne s'est limité qu'à un soutien aux services généraux dont la recherche, la vulgarisation, l'aménagement hydro-agricole, les pistes rurales, ce qui se traduit, au niveau du Budget de l'Etat, par une baisse de la part des dépenses publiques consacrées au secteur agricole.

Encadré 4 : Bilan du plan directeur de développement agricole 1992-2015

Les objectifs majeurs du plan directeur du développement agricole 1992 – 2015 sont les suivants : (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles, (ii) la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire. L'évaluation de ce plan réalisé en 2008 a mis en exergue les conclusions suivantes.

En ce qui concerne l'amélioration de la productivité et de la compétitivité : i) La libéralisation, source de rationalisation d'activités dans certaines filières (particulièrement l'hévéa), a plutôt révélé les insuffisances organisationnelles de la plupart des autres filières, où les coûts de production et de commercialisation restent élevés (coton, café-cacao, anacarde, etc....) ; ii) La modernisation des exploitations n'a pas atteint les résultats attendus, notamment en matière de mécanisation. La sécurisation du foncier rural demeure par ailleurs un problème sérieux pour l'agriculture ; iii) L'association agriculture-élevage a été perturbée par la crise ; iv) La politique semencière n'a pas encore permis un niveau d'utilisation significatif des semences améliorées dans les différentes filières ; v) La conservation et la transformation, dans le cadre de la privatisation, a connu quelques succès, mais la transformation secondaire reste faible.

Concernant la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire : i) Le niveau d'importation de riz (50% de la couverture des besoins) est encore élevé malgré les acquis des différents projets ; ii) la commercialisation des vivriers (maïs, racines et tubercules, banane plantain) est peu performante ; iii) la filière bétail viande est peu structurée, malgré un certain dynamisme ; iv) La filière avicole moderne dispose d'une bonne organisation professionnelle et génère de nombreux emplois. Cependant, la filière a connu des pertes économiques énormes liées à l'apparition de l'épizootie de grippe aviaire en mai 2006.

Source : MINAGRI

239. De même, la crise sociopolitique déclenchée depuis le 19 septembre 2002, avec pour conséquences l'arrêt de l'exécution d'un certain nombre de programmes et de projets de développement, notamment dans la zone CNO ainsi que la destruction du potentiel de production (les stations d'alevinage, les ranches, les fermes semencières) et de recherche agronomique (stations de recherche du coton, des vivriers, de zootechnie du CNRA à Bouaké), ont accentué l'état de pauvreté des populations rurales.

240. En outre, le monde rural souffre d'un manque de suivi de ses aménagements. Les textes législatifs en rapport avec l'eau, l'environnement et le foncier, n'ont pas toujours connu une application rigoureuse. A cela s'ajoutent le manque de données et d'informations techniques, et la gestion déficiente des aménagements hydro-agricoles. Pour ce qui est du foncier rural, les difficultés résultent pour l'essentiel de l'utilisation de la terre comme facteur de production, de la pression démographique, du fort taux d'urbanisation et du retour croissant de jeunes, des sans-emploi et des déflatés à la terre. Cette situation aggrave la pauvreté en milieu rural.

Les secteurs clés de l'agriculture

241. Les performances agricoles sont le fait de l'utilisation de nouvelles variétés et l'accroissement des superficies, en particulier pour les cultures de café, de cacao et d'hévéa.

242. Ainsi, pour les périodes 2002/2003 et 2006/2007, **la production du café** est passée de 140 027 tonnes à 170 849 tonnes et celle **du cacao fève** de 1 351 546 tonnes à 1 229 908 tonnes. Sur les mêmes périodes, les productions des autres cultures de rente ont également évolué positivement de 4,1% pour l'ananas, de 5% pour le coton, de 6,3% pour la banane et de 14,7% pour le caoutchouc.

243. **La mise en œuvre du deuxième plan palmier** de 1985 à 1988 a permis de porter la superficie à 200 000 ha dont 50 000 ha de plantations industrielles et 150 000 ha de plantations villageoises exploitées par 30 000 exploitants agricoles. Les difficultés de cette filière résident dans le faible niveau d'investissement.

244. **Au niveau de l'hévéa**, la faiblesse du taux de transformation locale, moins de 1% en produits finis du caoutchouc sec, fait perdre à la filière autant qu'à l'Etat d'importantes ressources financières. Cette filière est confrontée à la fluctuation des cours du latex, à l'insuffisance de financement des programmes de renouvellement et d'extension, à la faiblesse du rendement de production du matériel végétal, au vieillissement du verger, aux attaques répétées de Fomès et au statut foncier des ensembles agro-industriels non clarifié.

245. La Côte d'Ivoire est le deuxième fournisseur africain de banane sur le marché européen après le Cameroun. Dans l'économie ivoirienne, le secteur de la banane occupe 8% du PIB agricole, 2 à 3% du PIB national et emploie directement 8 000 à 10 000 personnes. Avec 250 000 tonnes exportées en 2007, la Côte d'Ivoire ne représente qu'à peine 5 % du marché européen, loin derrière les bananes dites « dollars » exportées par l'Equateur (4 600 000 T), le Costa Rica (2 000 000 T), la Colombie (1 400 000 T) qui bénéficient d'importantes économies d'échelles sur la quasi totalité des composantes de leurs prix de revient (cartons/emballages, fertilisants, coûts portuaires et maritimes, etc.). Les producteurs doivent aujourd'hui faire face aux exigences de la nouvelle réglementation du marché de la banane, notamment la suppression des quotas individuels d'exportation et de certificat d'origine, le paiement de licences, la fixation d'un quota global pour tous les pays ACP.

246. A la lumière du tableau ci-dessous, le monde agricole a connu une hausse de pauvreté qui diffère selon la culture pratiquée. En effet, tous les producteurs, quelle que soit la culture, ont vu leur niveau de vie se dégrader à l'exception des producteurs d'hévéa qui ont une situation relativement stable.

247. Les producteurs de coton ont subi entre 2002 et 2008, la plus forte hausse du taux de pauvreté avec 93%. Ensuite, viennent les producteurs de palmier à huile, de café, de cacao, d'anacarde et de banane avec respectivement de 48%, 26%, 16% ; 16% et 14%. Malgré la forte hausse du niveau de pauvreté, les producteurs de palmier à huile ont un taux de pauvreté (49,6%) en dessous du taux de pauvreté nationale avec ceux du coton (31,8%). Les autres ont un taux de plus de 60%.

Tableau 9 : Evolution des productions agricoles par filière en rapport avec la pauvreté

Cultures agricoles	2002-2003				2006-2007			
	Production	Revenu par tête en CFA/an	Emplois	Taux de pauvreté	Production	Revenu par tête en CFA/an	Emplois	Taux de pauvreté
Café	140.027	234 172	-	52,3%	170.849	246 220	-	65,7%
Cacao fève	1.351.546	227 260	-	52,4%	1.229.908	254 233	-	60,8%
Palmier	1.147.681	427 774	-	33,5%	1.359.470	327 444	30.000	49,6%
Banane	-	219 914	-	54,6%	-	249 504	10.000	62,4%
Hévéa	124.502	635 950	-	31,7%	188.532	422 727	10.000	31,8%
Coton	-	243 218	-	43,9%	-	166 494	-	84,7%
Anacarde	-	209 679	-	57,4%	280.000	238 341	50.000	66,7%

Source : INS / MINAGRI

248. **Le coton** constitue l'une des principales ressources des populations vivant dans la moitié Nord. L'analyse de la pauvreté par type de produits agricoles pratiqués montre une importante dégradation du niveau de vie chez les producteurs de coton passant d'un taux de pauvreté de 43,9% en 2002 à 84,7% en 2007 soit une hausse de 93%. En effet, la production globale de coton a baissé en passant de 400 000 T en 2001/2002 à 120 000T en 2007/2008. Sur la même période, les charges des producteurs de coton se sont accrues, passant de 80440 FCFA/ha à 115000 FCFA/ha alors que le prix d'achat de coton graine aux producteurs a connu une baisse, passant de 210 FCFA le KG en 2001/2002 à 150 FCFA le KG en 2007/2008. Cette situation a entraîné une baisse drastique des revenus des producteurs à laquelle s'ajoute le non paiement des arriérés d'un montant de 5,1 milliards de F CFA dus aux producteurs en 2008.
249. En outre, les problèmes structurels rencontrés par la filière avant la crise ont occasionné la désorganisation de la production des semences, des circuits de distribution et de commercialisation et la fermeture d'usines. Face à toutes ces difficultés, les producteurs se sont résignés à l'utilisation de semences tout-venant et de mauvaises qualités dont les conséquences ces trois dernières années se sont traduites, par la baisse de la qualité et du rendement coton.
250. **La filière sucrière** contribue à la lutte contre la pauvreté, à l'équilibre régional et à la diversification de l'économie ivoirienne. Cependant, le secteur sucrier n'a pas toujours été compétitif, l'impulsion donnée par sa privatisation en 1997 a été interrompue par la crise. et l'outil de production est vieillissant.
251. **L'anacarde** constitue aujourd'hui avec le coton l'une des principales cultures de rente de la zone des savanes de Côte d'Ivoire. La culture de l'anacarde occupe plus de 50 000 producteurs pour une superficie globale nationale de 420.000 ha et environ deux millions de personnes vivent directement ou indirectement de cette spéculation. Elle a procuré plus de 47 milliards FCFA en termes de recettes d'exportation au pays en 2007. La contrainte de la filière anacarde réside dans la non maîtrise des contours de sa production en raison de l'apparition récente de cette activité pour les populations et dans l'absence de transformation des noix brutes peu rémunérateurs, justifiant ainsi l'évolution du taux de pauvreté qui est de 16% pour cette filière.
252. **Le secteur café et cacao** a connu des réformes institutionnelles dans les années 2000 et 2001 avec pour objectif de répondre aux écueils enregistrés dans ce secteur dans le passé en termes de transparence, de réactivité aux fluctuations des marchés mondiaux, de coût et de

souplesse de fonctionnement des structures de gestion et donc de contribuer de façon significative à l'amélioration des conditions de vie des producteurs et de lutter contre la pauvreté en milieu rural. Cependant, la libéralisation de la filière a été insuffisamment maîtrisée. En effet, sept années après l'introduction de ce dispositif, une évolution baissière des prix aux producteurs est constatée de même qu'une dégradation des conditions de vie.

253. **Le secteur vivrier** occupe 85% de la population active agricole dont 90% sont des femmes. Les principales cultures vivrières sont le riz, l'igname, le manioc, la banane plantain, le maïs et les légumes. La production vivrière, estimée à 9.000.000 de tonnes en 2006, occupe une superficie de 2.448.000 ha. Elle est essentiellement réalisée par de petits agriculteurs utilisant du matériel rudimentaire et enregistre des rendements très faibles. La production nationale de riz ne couvre que 50% des besoins de consommation. La production vivrière (sans le riz) connaît une progression moyenne de 3,8% par an grâce à un accroissement des surfaces cultivées et non du fait de l'intensification. Le système de production n'a pas subi d'amélioration majeure.
254. A côté des principales cultures vivrières, existent des cultures légumières dont les plus importantes sont la tomate, le gombo, le piment, l'aubergine locale (*n'drowa*), l'oignon, le chou, la pomme de terre, la laitue et la carotte.
255. Les cultures vivrières bénéficient de la présence active de la Fédération Nationale des Coopératives du Vivrier de Côte d'Ivoire (FENACOVICI) pour l'approvisionnement des marchés en produits vivriers et de l'Office de Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) pour la collecte et la diffusion des informations sur les prix des denrées alimentaires sur le marché.
256. La contribution du secteur vivrier à la création de richesses reste faible. Cette faiblesse se justifie par l'absence d'une politique spécifique, des difficultés de financement, d'encadrement des coopératives et de collecte d'informations statistiques fiables sur le secteur.
257. En somme, les revenus des agriculteurs s'amenuisent de plus en plus en raison de la faiblesse de la productivité agricole, de la mévente des productions, du faible prix d'achat des produits agricoles et d'une répartition peu équitable des ristournes générées par les différentes filières. A ces causes s'ajoutent les importantes pertes post-récolte, le faible niveau de conservation et de transformation des productions agricoles, le vieillissement généralisé du peuplement végétal du café, du cacao, du palmier à huile et du cocotier, l'insuffisante utilisation et la faible maîtrise des techniques culturales modernes.
258. Par ailleurs, le coût des intrants reste élevé, les résultats de la recherche ne sont pas toujours accessibles et suffisamment valorisés. De même, les acteurs du monde agricole sont insuffisamment encadrés et ont un accès limité au crédit et aux marchés internationaux, notamment pour les filières d'exportation (coton, ananas, mangues...). Enfin, le secteur agricole souffre de l'enclavement de nombreuses zones de production et d'une politique inadaptée.
259. **L'élevage** se pratique sur l'ensemble du territoire national avec une forte prédominance des ruminants au Nord et au Centre, et les élevages à cycle court au Sud. Le secteur de l'élevage comprend principalement quatre filières constituées chacune d'élevages traditionnels largement répandus et d'élevages modernes plus restrictifs mais organisés et où les efforts d'investissements directs sont porteurs de valeurs ajoutées.
260. **L'élevage laitier** moderne est très peu répandu et contribue à 15 % environ de la production nationale. Le reste de la production laitière nationale provient des élevages extensifs, sédentaires ou semi transhumants. Les organisations d'éleveurs sont peu nombreuses. Le commerce du bétail et de la viande est dynamique, mais peu structuré.

Tableau 10 : Evolution des principales productions animales de 2002 à 2007 (nombre de têtes)

Espèces animales	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bovins	1 392 787	1 420 642	1 449 054	1 478 035	1 507 596	1 337 000
Ovins	1 477 458	1 507 007	1 537 147	1 567 890	1 599 248	1 162 000
Caprins	1 160 860	1 184 077	1 207 759	1 231 914	1 256 552	945 000
Ensemble porcin	307 517	312 999	318 589	324 290	330 104	323 470
Porcins modernes	57 924	59 662	61 452	63 296	65 195	54 855
Porcins Traditionnels	249 593	253 337	257 137	260 994	264 909	268 615
Ensemble volaille	30 560 787	29 817 890	26 481 574	31 231 951	31 893 134	32 371 894
Pondeuse	2 190 000	1 910 000	2 290 000	1 410 000	1 588 000	1 366 400
Poulets de chair	5 600 000	4 750 000	640 000	5 870 000	5 946 000	6 256 000
Poulets Traditionnels	22 770 787	23 157 890	23 551 574	23 951 951	24 359 134	24 749 494

Source: DPP / MIPARH

261. **L'élevage de porcs traditionnels** contribue pour 23 % à la production de viande du pays. Les races sont très hétérogènes et le potentiel génétique déficient. Une filière porcine moderne s'est néanmoins constituée autour des grands centres de consommation avec des unités d'élevage individuel, un abattoir moderne et des étals de vente de viande de porc. Cette filière moderne est pourvoyeuse de nombreux emplois et dispose d'une organisation.
262. **L'aviculture traditionnelle** (poules, poulets et pintades) ne fait l'objet d'aucun programme d'appui spécifique mais constitue une source importante de protéines et de revenus dans le milieu rural. Cependant, le taux d'exploitation reste très faible, de sorte que la Côte d'Ivoire importe annuellement environ 3 millions de volailles traditionnelles. Outre ces élevages traditionnels, se sont développés des élevages modernes concentrés autour des centres urbains qui contribuent pour 50 % à la production nationale. La filière avicole moderne dispose d'une bonne organisation professionnelle. Cette aviculture est créatrice de nombreux emplois. Cependant, la filière a connu des pertes économiques énormes liées à l'apparition de l'épizootie de grippe aviaire en mai 2006.
263. **La filière des élevages non conventionnels** où l'intensification et la structuration ne sont pas encore amorcées, est constituée de l'apiculture ou l'élevage d'abeille, de la cuniculture ou l'élevage de lapin, de l'héliciculture ou élevage d'escargots, de l'aulacaudiculture ou élevage d'agoutis, de la sériciculture ou élevage du ver à soie et la raniculture ou élevage de grenouilles. Toutefois, cette filière a bénéficié d'un programme de développement dans le Centre du pays, mais les résultats obtenus ont été anéantis par la crise de 2002.
264. **La production nationale de viande** en 2006 est de 15 165 tec pour les bovins et 7 495 tec pour les petits ruminants. La production de volaille est 16 873 tec et 26 050 tonnes d'œufs. La production laitière est de 23 825 tonnes de lait. Les taux de couverture en 2006 sont de 25 % pour la viande bovine, 64 % pour les petits ruminants, 15% pour les porcs, 96 % pour la volaille, 100% pour les œufs de consommation, et 12 % pour le lait.
265. Au total, tout comme dans le secteur agricole, les revenus des éleveurs demeurent faibles. Cette situation est liée, entre autres, à la faiblesse de la productivité en matière d'élevage, au coût élevé des intrants, à la mévente des produits de l'élevage et à l'insuffisante valorisation des sous produits de l'abattage. A ces facteurs, s'ajoutent la faible transformation des productions de l'élevage, l'inexistence de système de crédit de l'élevage, l'enclavement de nombreuses zones d'élevage ainsi que l'organisation inappropriée des éleveurs. De même, la couverture limitée des services vétérinaires et l'insuffisante promotion de la politique de développement de l'élevage constituent des causes profondes de l'amenuisement des revenus des éleveurs.
266. **La politique halieutique** se caractérise par la mise en place d'une gestion durable de ses ressources et par la relance de l'industrie thonière. Malgré les nouvelles orientations

politiques, l'environnement national et international a joué sur les performances des pêches ivoiriennes.

267. La pêche occupe une place importante dans l'économie du pays. Elle procure près de 70.000 emplois directs et fait vivre plus de 400.000 personnes. Le poisson reste la principale source de protéines animales du consommateur ivoirien. Il représente près de 50% de la consommation en protéines animales. La consommation par habitant se situe entre 11 et 14 kg/hab/an. Toutefois, la participation de la pêche au PIB total se détériore, elle est passée de 0,3% en 2004 à 0,2% en 2005. Elle représente 0,9% du PIB agricole en 2005. La production ivoirienne de produits halieutiques connaît une tendance baissière très marquée de 47% sur la période 2000-2005 alors que la contribution de l'aquaculture reste insignifiante. La pêche artisanale, dont les principaux acteurs sont des ressortissants de la sous-région ouest africaine, contribue pour près de 60% à la production nationale.
268. Les outils de production de la pêche industrielle et de la pêche artisanale connaissent un niveau de dégradation qui compromet leur compétitivité. Au niveau des usines, la conformité aux normes sanitaires de plus en plus exigeantes et l'amélioration de la productivité constituent les enjeux de leur survie.
269. La Côte d'Ivoire reste fortement dépendante des importations pour la satisfaction de sa demande intérieure en produits halieutiques. Les revenus des pêcheurs restent également faibles en raison de la baisse de la production halieutique, consécutive aux pertes post captures importantes, aux difficultés de conservation des produits halieutiques et au pillage des ressources halieutiques de la zone économique exclusive. Cette situation est également liée au non respect de la réglementation en vigueur, à l'exploitation anarchique et abusive des ressources halieutiques, au faible niveau de compétence technique et organisationnelle des acteurs du secteur et à une politique sectorielle en matière de pêche et d'aquaculture inadaptée.

2.5 Sécurité alimentaire et nutrition

Une autosuffisance alimentaire non effective

270. **La sécurité alimentaire** fait référence à la disponibilité et à l'accès à la nourriture en quantité suffisante, nutritive et saine.
271. La politique de sécurité alimentaire menée depuis l'indépendance a permis d'assurer l'autosuffisance alimentaire grâce aux politiques d'encadrement, d'investissement et d'incitation menées par les sociétés d'Etat comme la SODERIZ, la SODEPRA, la SODEFEL et la CIDV. Cette politique a permis d'assurer la disponibilité alimentaire à l'échelle nationale pour des produits agricoles tels que le maïs, le manioc, l'igname, la banane plantain, le mil et le sorgho et pour des aliments protéiniques. Cette production nationale est complétée par les importations, notamment de la farine de blé et de riz, pour lequel la production nationale ne couvre que 50% des besoins de consommation.
272. De plus, bien que les marchés soient approvisionnés en denrées alimentaires, les populations rendues vulnérables par la pauvreté en milieux urbain et rural ne peuvent en disposer en qualité et en quantité suffisante.
273. Cette situation a conduit le Gouvernement, en collaboration avec les partenaires au développement, à mettre en place des centres de nutrition thérapeutique et supplémentaire principalement au nord, à l'ouest et au sud-ouest pour la récupération des malnutritions modérées et sévères.
274. Malgré ces efforts, la comparaison des besoins alimentaires journaliers basés sur une moyenne d'environ 2 250 calories par personne, et les schémas de consommation

alimentaire, montre que les besoins minima de 20 à 40% de la population ne sont pas satisfaits.

275. Le conflit armé de septembre 2002 a accentué les problèmes alimentaires dans les zones CNO. En effet, comme l'attestent les résultats de l'enquête menée par le PAM et la FAO en 2006, environ 566 500 personnes de ces régions sont dans une situation d'insécurité alimentaire, soit 9% des ménages ruraux. Environ 1 109 600 personnes, soit 20% des ménages ruraux, sont dans une situation de risque élevé d'insécurité alimentaire. Le Moyen Cavally a la proportion la plus élevée de ménages en insécurité alimentaire, soit 43% des ménages. De plus, 27% des ménages ont un risque élevé de tomber dans l'insécurité alimentaire. Il en ressort une situation nutritionnelle préoccupante dans le Nord avec une prévalence de la malnutrition aigue globale de 17,5% avec une forme sévère de 4% et une prévalence de l'anémie de 80,7% chez les enfants de 6 à 59 mois. (Source programme national de nutrition PNN).

Encadré 5 : Situation nutritionnelle

La situation nutritionnelle de la Côte d'Ivoire est caractérisée par un double fardeau : la malnutrition par carence et la malnutrition par excès. En effet, les prévalences de la malnutrition chronique, de l'insuffisance pondérale et de la malnutrition aigue sont respectivement de 34%, 20% et 7% selon l'enquête MICS 2006. Le Nord, l'Ouest, le Centre et les zones périurbaines sont les zones les plus affectées par ces types de malnutrition. Dans le Nord, la prévalence de la malnutrition aigue est passée de 12% en 2006 à 17,5% en 2008 selon l'enquête SMART réalisée dans cette zone. Ce taux de malnutrition supérieur au seuil critique de 10% contribue à l'augmentation de la mortalité infantile, ou dans le meilleur des cas, au retard de croissance voire au handicap chez les enfants. Quant à la prévalence des petits poids à la naissance, elle est de 16,5% reflétant l'état nutritionnel de la mère. Bien que l'allaitement maternel exclusif soit recommandé, durant les 6 premiers mois, seulement 4 % des nourrissons en bénéficient.

A ces problèmes de malnutrition sont associées les carences en Fer, en Vitamine A et en iode. Les anémies nutritionnelles causées essentiellement par la carence en fer affectaient en 1997, 20% de la population totale, dont 35% des enfants d'âge préscolaire, 23% des enfants d'âge scolaire et 45% des femmes enceintes. En 2007, la prévalence de l'anémie est de 50% chez les enfants préscolaires, 59% chez les enfants d'âge scolaire et 58% chez les femmes. Dans le Nord, en 2008, 80.7% des enfants et 58.9% des femmes en âge de reproduction sont anémiés ainsi que 74.8% des enfants et 67.7% des femmes en âge de reproduction à Abidjan. La carence en vitamine A affecte 31,3% des enfants de moins de 5 ans. En ce qui concerne la carence en iode, la prévalence du goitre chez les enfants de 6 à 12 ans de 40% en 1994 est passée à 4.8% en 2004. Aussi 84.4% des ménages disposent de sel iodé.

Pour ce qui est de la malnutrition par excès, l'enquête des facteurs de risque des maladies non transmissibles chez les individus de 15 à 64 ans dans les régions des lagunes indiquaient en 2005, une prévalence de l'obésité de 5,7% chez les hommes et de 11,6% chez les femmes ; et un surpoids de 24,6% chez les hommes et de 37,6% chez les femmes.

La sédentarité croissante concerne 88,1% des populations ayant un faible niveau d'activité physique. Les effets de la transition nutritionnelle et de cette sédentarité font augmenter le taux de maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires, le diabète et les cancers.

L'inadéquation de l'offre de soins au couple mère-enfant et l'insécurité alimentaire résultant des difficultés d'accès des ménages aux aliments, de la mauvaise répartition des disponibilités alimentaires au sein des ménages, de la méconnaissance des bonnes pratiques alimentaires sont autant de facteurs qui expliquent l'aggravation de la situation nutritionnelle du couple mère-enfant.

Source : PNN

276. Les flux de produits alimentaires ne couvrent pas les besoins nutritionnels des populations, en raison de la forte saisonnalité, des pertes post-récolte et des difficultés de ravitaillement des marchés en produits vivriers.
277. Au regard de ce qui précède, les obstacles à surmonter par la Côte d'Ivoire pour assurer de façon durable la sécurité alimentaire, relèvent de l'augmentation de la disponibilité alimentaire, du renforcement des facteurs de distribution et de l'amélioration de la santé et de la nutrition.

2.6 Emploi

Un secteur marqué par un chômage croissant

278. **La politique de l'emploi** a été influencée par les différentes phases de l'évolution économique du pays. En effet, les deux premières décennies après l'indépendance ont été caractérisées par une croissance économique soutenue, bénéfique pour l'emploi moderne. La seconde phase, marquée par la récession économique et la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel de 1980 à 1993, a enregistré des licenciements massifs. Pour juguler les effets des PAS, l'Etat a mis en place un plan national de l'emploi en 1991 révisé en 1995, qui s'appuie sur la plateforme AGEPE-AGEFOP-FDFP-FNS. Malgré la mise en œuvre des deux plans nationaux de l'emploi, la situation de l'emploi ne s'est pas améliorée. Elle s'est même détériorée avec les différentes crises qu'a connues le pays.
279. Le secteur de l'emploi ne dispose pas d'outil de collecte de données statistiques et de projection. Son évaluation est faite à travers les modules « emploi » issus principalement des recensements généraux de la population et des enquêtes sur le niveau de vie des ménages.
280. Les structures publiques ou privées, pourvoyeuses d'emplois salariés, ne peuvent absorber qu'une proportion relativement faible de la population en âge de travailler. En outre, les perspectives d'emploi de la jeunesse sont assez insuffisantes, qu'elle soit diplômée de l'enseignement supérieur ou sans qualification. En effet selon les statistiques de la CNPS, sur 26.000 entreprises déclarées avec 550.000 emplois avant la crise de 2002, le pays ne comptait plus que 13.124 entreprises en 2006 pour moins de 300.000 emplois, soit une baisse de l'offre de 44% des emplois du secteur privé moderne au cours de la période 2002-2006. Dans le même temps, seul un départ à la retraite sur dix est aujourd'hui remplacé dans la fonction publique.
281. Les statistiques les plus récentes issues de l'ENV2008, indiquent que le taux brut d'activité est de 50,2% en 2008 contre 42,4% en 2002 et 46,0% en 1998. Quant au taux net d'activité des 15-59 ans, il s'établit à 80,1% en 2008 contre 65,8% en 2002 et 72,5% en 1998.
282. D'une manière générale le chômage s'est accru. De 6,4% en 2002, le taux de chômage de la population active est estimé à 15,7% en 2008. Le chômage des jeunes notamment des 15-24 ans est le plus important. Le taux de chômage de la population active de ce groupe d'âge est de 24,2% en 2008 et celui des 25-34 ans est de 17,5%. Le chômage touche plus les femmes que les hommes. Il est plus important en milieu urbain et particulièrement dans les grandes villes comme Abidjan qu'en milieu rural. En effet, le taux de chômage des femmes est de 19,8% contre 12,1% chez les hommes. Il est de 27,4% en milieu urbain contre 8,7% en milieu rural. Le taux de chômage à Abidjan est de 33,2%.
283. Les travailleurs indépendants représentent la part la plus importante des emplois (48,8%) suivis par les travailleurs non rémunérés (31,6%) et l'emploi salarié (18,7%). Les personnes en situation de sous-emploi représentent 23,8% de la population totale occupée et se décomposent en 18,6% pour la population masculine et 30,9% pour la population féminine. Les informations disponibles indiquent que l'emploi à durée indéterminée s'est plus dégradé en 2006. En effet, sa contribution à l'emploi total est de 14,8% avec 16,8% pour les adultes et 12,7% pour les jeunes. Au niveau de l'emploi à durée déterminée, une baisse est observée avec une contribution plus élevée des jeunes que celle des adultes. Avec une contribution de 68,7%, l'emploi sans contrat reste dominant. Quant aux emplois saisonniers et occasionnels, leur part demeure faible mais a augmenté en 2006 par rapport à 2002. Au total, la situation de l'emploi s'est fortement détériorée entre 1998 et 2008.

284. **Le secteur informel** reste dynamique et concerne tant l'agriculture, les services que l'industrie. Il occupait 4.107.595 personnes en 2002, contre 1.698.300 personnes en 1995, soit une augmentation de 142% en 7 ans.
285. Quant aux diplômés des différents cycles d'enseignement, ils sont confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle. En effet, selon l'Observatoire de l'Emploi de l'AGEPE, le taux de chômage des diplômés en 2002 était de 13% au niveau national. Il était relativement élevé pour les titulaires du BAC (27%), de la Maîtrise (25%) et du CEPE (22%). Pour ceux de la Licence et du BEPC ces taux étaient respectivement de 19% et de 16%. De même, dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, ces taux sont relativement élevés pour les titulaires du BEP (53%) et du BTS (42%). Pour ceux du BT et du CAP, ces taux s'établissaient à 12,5% et 12,7%.
286. La situation d'emplois des personnes vivant avec un handicap reste préoccupante. Le taux d'alphabétisation de ces personnes est de 60,1% avec 62,6% chez les hommes et 55,8% chez les femmes. Cependant leur taux d'activité reste faible. En effet, selon une enquête menée en 2005, le taux d'activité de cette catégorie de personnes est de 11,5% ; ce qui implique que près de 90% des handicapés en âge de travailler n'exerce aucune activité professionnelle. Ils sont plus de 70% à rencontrer des difficultés pour trouver un emploi à cause essentiellement du manque de formation (35,7%) et des discriminations dont ils sont victimes.
287. En clair, une grande partie de la population active est sans source de revenus. Plusieurs raisons expliquent cette situation, à savoir: (i) un cadre institutionnel peu favorable à l'emploi ; (ii) un cadre inefficace d'observation et de suivi du marché du travail ; (iii) un cadre macro-économique ne prenant pas en compte l'emploi comme objectif prioritaire ; (iv) une main d'œuvre peu qualifiée, (v) des difficultés d'insertion des demandeurs d'emploi à cause principalement du décalage entre les formations reçues et les besoins de l'économie; (vi) une politique inefficace de promotion de l'auto emploi, (vii) une discrimination dans l'accès à l'emploi pour les groupes vulnérables ; (viii) une précarité de l'emploi ; (ix) une forte proportion de travailleurs occupant des emplois à faible rémunération ; (x) la persistance du phénomène du travail des enfants ; (xi) une faible productivité du travail due à la forte prévalence du paludisme et du VIH/SIDA, aux difficultés de transport, du logement et aux mauvaises conditions de travail.

2.7 Population

Un capital humain assez peu valorisé

288. Le rythme de croissance de la population ivoirienne figure parmi les plus élevés dans le monde. En effet, le taux d'accroissement démographique annuel moyen est passé de 3,8% entre 1975 et 1988, à 3,3% entre 1988 et 1998 et est estimé à 2,85 % entre 1998 et 2007. A ce rythme, la population doublerait en 24 ans.
289. Cette croissance démographique rapide repose sur un croît naturel élevé de 2,6% et une immigration d'établissement très massive de 14% qui s'est atténuée depuis la crise des années 1980. Cette dynamique démographique accroît les charges de l'Etat relatives à la demande sociale. En 2007, cette demande sociale se caractérise par 16% de la population totale à vacciner (0 à 5 ans) dont 3,5% des moins d'un an, 8,6% de la population totale à scolariser dans le préscolaire (3-5 ans), 15% dans le primaire (6-11 ans), 14% respectivement dans le secondaire (12-17 ans) et le supérieur (18-24 ans). De même, 34% de la population est adolescente et 49% sont des femmes parmi lesquelles 47% sont en âge de procréer.
290. La population d'origine étrangère représente 26% de la population totale. La proportion des enfants nés en Côte d'Ivoire de parents étrangers est passée de 30% en 1975 à 47% en

1998. Il se pose en conséquence la question de l'intégration des immigrés de deuxième et troisième génération.

291. La population est inégalement répartie sur le territoire national avec près de 78% en zone forestière contre 22% en zone de savanes. Elle s'urbanise rapidement avec 43% de citadins en 1998 et 48% en 2007. L'armature urbaine comprend 127 villes dont 8 ont plus de 100.000 habitants. Elle est dominée par la mégapole d'Abidjan qui concentre plus de 44 % de la population urbaine. La crise politico-militaire a renforcé le poids démographique d'Abidjan. Les villes se caractérisent presque toutes par un déficit d'infrastructures, d'équipements et de services sociaux de base.
292. Le nombre de ménages ordinaires qui s'élevait à 2.646.456 en 1998 est estimé à 3.500.000 en 2007 avec une taille moyenne de 5,8 personnes en 1998. En 2008, 18,4% de ménages sont dirigés par des femmes, contre 81,6% pour les hommes.
293. La fécondité est en baisse avec 4,6 enfants par femme en 2005 contre 5,7 enfants par femme en 1994. Cependant, les plus pauvres et les analphabètes conservent un comportement pro nataliste marqué en 2005 par 6,1 enfants chez les plus pauvres contre 3,2 chez les femmes des milieux aisés ; 5,3 enfants chez les analphabètes contre 3 chez les femmes de niveau secondaire ou plus. Le taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en union demeure faible entre 7% et 8% sur la période 1998-2006.
294. La Côte d'Ivoire est de tradition un pays d'intenses mouvements migratoires internes et externes. Les migrations internes, orientées généralement du nord vers le sud forestier plus propice à l'économie de plantation, se sont intensifiées avec le phénomène des personnes déplacées internes du fait de la guerre qui affecte plus d'un million d'individus composés en majorité d'enfants et de femmes.
295. Pour ce qui est de l'émigration, les sources consulaires indiquent qu'environ 161.430 ivoiriens vivent à l'étranger. Son expansion récente serait due aux crises successives. Les émigrés ivoiriens se concentrent en France, aux Etats-Unis, au Mali et en Italie.
296. De façon générale, le capital humain n'est pas suffisamment valorisé. Cette situation s'explique par le manque de données récentes sur la population, le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat datant de 1998. L'insuffisance de statistiques de routine liée, entre autres, au dysfonctionnement du dispositif de l'état-civil et à l'absence d'un système d'information intégré en matière de population, sont des facteurs aggravant la non maîtrise des effectifs et compétences nationales. De plus, les Ivoiriens de la diaspora participent peu au processus de développement du pays faute de mécanismes appropriés de leur implication.

2.8 Education/Formation/Alphabétisation

Un système peu performant et faiblement adapté au marché du travail

297. Le système éducatif se compose de deux types d'enseignement : (i) l'enseignement général qui comprend trois degrés, le primaire, le secondaire et le supérieur ; et (ii) l'enseignement professionnel et technique.
298. Dans sa politique visant à assurer le développement du capital humain, l'Etat accorde une place de choix à l'éducation et à la formation. Ainsi, en vue d'offrir aux différents sous-secteurs du système Education/Formation, un instrument commun de politique et de programmation des actions, le Gouvernement a élaboré en 1997, le Plan National de Développement du secteur Éducation/Formation (PNDEF) sur la période 1998-2010. La mise en œuvre de ce plan a permis d'enregistrer des acquis notables.
299. En effet, dans le souci de faciliter l'accès et le maintien à l'école, des avancées sont

enregistrées, notamment, (i) les prêts/locations de manuels scolaires en faveur des défavorisés dès 1998, (ii) la libéralisation du port de l'uniforme scolaire au primaire, (iii) la libéralisation du marché du livre dès 1999, (iv) la pérennisation et généralisation du programme de cantines scolaires, et (v) l'implication des communautés à la gestion des établissements scolaires.

300. La pérennisation des cantines scolaires avec 3 262 cantines qui ont alimenté 585 535 écoliers en 2005/2006 a atteint 5 134 cantines en 2007 dont 23 ouvertes au secondaire. Quant à l'implication des communautés dans la gestion des établissements scolaires, près de 3 000 COGES ont été créés et subventionnés dans le primaire.

Tableau 11 : Evolution des effectifs -élèves par ordre et par genre dans l'enseignement primaire de 1989/1990 à 2006/2007

ANNEE SCOLAIRE	PUBLIC			PRIVE			TOTAL		
	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	TOTAL	Garçons	Filles	G+F
1989-1990	732 411	513 444	1 245 855	88 398	70 934	159 332	820 809	584 378	1 405 187
1990-1991	747 494	520 921	1 268 415	81 099	65 351	146 450	828 593	586 272	1 414 865
1991-1992	768 322	540 735	1 309 057	75 971	62 757	138 728	844 293	603 492	1 447 785
1992-1993	773 093	543 892	1 316 985	80 904	66 154	147 058	853 997	610 046	1 464 043
1993-1994	817 736	579 202	1 396 938	85 196	71 406	156 602	902 932	650 608	1 553 540
1994-1995	826 747	592 907	1 419 654	103 639	86 636	190 275	930 386	679 543	1 609 929
1995-1996	852 246	611 789	1 464 035	107 073	91 057	198 130	959 319	702 846	1 662 165
1996-1997	894 525	645 791	1 540 316	105 656	89 842	195 498	1 000 181	735 633	1 735 814
1997-1998	918 834	675 035	1 593 869	114 155	99 479	213 634	1 032 989	774 514	1 807 503
1998-1999	977 613	710 890	1 688 503	119 861	102 456	222 317	1 097 474	813 346	1 910 820
1999-2000	998 041	734 879	1 732 920	125 984	107 735	233 719	1 124 025	842 614	1 966 639
2000/2001	1 039 129	775 852	1 815 081	123 071	108 709	231 780	1 162 300	884 561	2 046 861
2001/2002	1 071 571	801 285	1 872 856	127 565	113 415	240 980	1 199 136	914 700	2 113 836
2005/2006	1 051 131	813 499	1 864 630	129 793	117 552	247 345	1 180 924	931 051	2 111 975
2006/2007	1 084 630	839 920	1 924 550	133 012	122 239	255 251	1 217 642	962 159	2 179 801

301. Cependant, les résultats obtenus sont insuffisants et en deçà des objectifs visés. Le système éducatif reste confronté à des difficultés de plusieurs ordres, qui portent sur (i) les faiblesses de l'accessibilité et de l'encadrement, (ii) les performances non satisfaisantes, et (iii) les contraintes budgétaires.

Encadré n° 6 : Cadre juridique de développement du système éducatif ivoirien

La loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement réaffirme le droit à l'éducation et à l'égalité de traitement de tous, dans le préscolaire, le primaire et le premier cycle du secondaire général qui constituent l'éducation de base. Le but de la formation est désormais celle de l'homme et du citoyen. Néanmoins pour les différents degrés d'enseignement, les objectifs spécifiques développés dans la loi de 1995 intègrent la préoccupation de développement national avec pour principes la neutralité, l'égalité, et la gratuité.

302. **Au niveau de l'accessibilité et de l'encadrement, dans le préscolaire,** le taux net de scolarisation est de 13% en milieu urbain et 1% en milieu rural. Les raisons de cette faiblesse sont les frais de scolarité élevés, l'inadaptation de l'éducation préscolaire aux réalités socio-économiques et la non prise en charge du besoin de renforcement de la couverture nationale en Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE), en centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE) et en éducateurs préscolaires. Dans le

primaire, malgré l'impact de la crise qui a désorganisé les systèmes scolaires dans les zones CNO, les tendances se sont maintenues sur la période 2002-2008. En effet, le taux net de scolarisation est passé de 56,5% en 2002 à 56,1% en 2008, avec 58,8% chez les garçons contre 53,1 % chez les filles. L'indice de parité entre sexes du TNS est de 0,85. En milieu rural, il est de 49,8% et 68,2% en milieu urbain. En 2008, seulement 21% des enfants en âge officiel d'aller à l'école ont eu accès aux classes de CP1. Les attardés et les précoces affectent le taux net de scolarisation. Dans **le secondaire**, ce taux est de 26,6% avec 30,3% pour les garçons et 22,6% pour les filles. Aussi, le rapport filles/garçons dans le secondaire est de 63,9. Dans **le supérieur**, ce ratio est de 56,1.

Tableau 12 : Taux brut de scolarisation par région et selon le genre en 2001/2002, 2005/2005 et 2006/2007

	2001/2002			2005/2006			2006/2007		
REGION	MF (%)	F (%)	M (%)	MF (%)	F (%)	M (%)	MF (%)	F (%)	M (%)
Abengourou	73,5	68,8	77,8	72,7	68,0	77,1	73,6	68,8	78,1
Abidjan	68,2	61,4	75,3	51,3	45,6	57,3	46,8	46,1	57,9
Bondoukou	64,5	61,7	67,0	58,6	56,9	30,8	61,5	60,1	62,8
Bouaké	61,6	57,0	65,9	21,5	19,3	23,6	20,0	17,6	22,3
Daloa	92,2	65,6	125,0	96,8	68,1	134,6	93,3	65,3	134,0
Dimbokro	90,9	85,6	95,4	105,4	103,6	106,9	95,8	89,7	93,4
Korhogo	57,2	50,9	63,1	40,1	35,4	44,4	39,2	34,8	43,1
Man	75,9	64,1	86,3	43,1	33,9	51,2	54,3	46,8	58,0
Odienné	51,1	39,2	61,1	34,7	28,1	39,1	27,5	22,0	31,5
San- Pédro	35,8	14,6	41,5	20,1	17,6	22,5	17,9	15,8	20,0
Yamoussoukro	88,7	80,8	95,6	81,2	78,9	83,1	82,6	82,1	83,1
National	73,8	67,3	79,5	63,2	60,2	65,5	62,8	60,3	64,5

303. Le taux de scolarisation demeure faible dans l'ensemble des ordres d'enseignement. Cette faiblesse est liée aux difficultés d'encadrement qui résultent de l'insuffisance des capacités d'accueil et au mauvais état des infrastructures éducatives inégalement réparties sur le territoire national.

Encadré 7 : Enseignement dans les zones CNO

Le niveau d'encadrement a subi de façon générale une détérioration qui s'est accentuée avec la crise de septembre 2002. Toutefois, le déficit d'enseignants qualifiés observé depuis plusieurs années dans l'enseignement primaire et la présence d'un stock important d'enseignants bénévoles notamment en milieu rural constitue une source de préoccupation supplémentaire par rapport aux objectifs de qualité de l'enseignement primaire.

En plus des problèmes structurels sus mentionnés, s'ajoutent le traumatisme subi par les déplacés (élèves et enseignants); la détérioration des infrastructures (9% d'établissements fonctionnels dans les zones CNO); la question du recrutement et de la formation des enseignants volontaires; les problèmes liés aux grèves à répétition avec son corollaire de violence qui affectent l'accès et la qualité de l'enseignement au plan national. En outre, l'impact du VIH-sida est réel dans la sphère éducative avec un taux de prévalence de plus de 10% autant chez les élèves que chez les enseignants.

304. Ainsi, le nombre d'écoles dans le primaire est passé de 8 975 en 2001/2002 à 9 106 en 2005/2006. Ces infrastructures offrent une moyenne de 43 écoliers par classe en 2005/2006, contre 42 et 40 respectivement en 2001/2002 et 1989/1990. Dans le secondaire général, le nombre de salles en 2005/2006 est de 15 850 salles de classe dont 8 288 au privé. L'effectif des élèves dans le secondaire a doublé en l'espace de douze ans, passant de 333 709 en 1989/1990 à 682 461 élèves en 2001/2002. Malgré la crise, cet effectif a évolué pour atteindre en 2005/2006, 762 151 élèves dont 314 443 au privé. Cette tendance n'a pas été suivie au niveau de l'effectif des enseignants qui a baissé. Il est passé de 22 536

enseignants dont 2 826 femmes en 2001/2002 à 21 241 enseignants dont 2 740 femmes en 2005/2006. Suite au retrait de l'administration dans les zones CNO à la faveur de la crise sociopolitique, les enseignements ont été assurés par des bénévoles et volontaires.

305. **Quant à l'enseignement supérieur**, en 2007 compte 42 établissements au public dont 3 universités, 2 unités régionales d'enseignement supérieur (URES), 3 grandes écoles, 33 établissements de formation spécialisée et 143 établissements au privé dont 17 universités et 126 grandes écoles, avec 75% de l'ensemble des établissements concentrés dans le District d'Abidjan. Le nombre total d'enseignants-chercheurs et de chercheurs était de l'ordre de 2.400.

Tableau 13 : Répartition des effectifs d'étudiants par type d'établissement en 2007

Structures d'accueil	Proportion	Effectifs
Universités Publiques		
COCODY	34,50%	54081
ABOBO-ADJAME	04,82%	7553
BOUAKE	08,24%	12926
Grandes Ecoles Publiques		
INPHB	03,67%	5760
IPNETP	0,34%	527
ENS	02,33%	3655
ENSEA	0,17%	267
Grandes Ecoles Privées	33,54%	52 575
Universités Privées	02,76%	4332
Etablissements hors MESRS	09,63%	15 096
Effectif total des étudiants	100%	156 772

Source ; Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

306. Nonobstant ces acquis, de nombreux élèves titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent n'accèdent pas à un enseignement supérieur de qualité et ceux formés ne trouvent pas d'emploi. Cette situation est essentiellement due à la faible qualification du personnel administratif et technique, à la faiblesse des transferts sociaux, à la violence en milieu universitaire et à la non maîtrise des flux scolaires et universitaires qui conduit au surpeuplement des amphithéâtres et des salles de travaux dirigés. A cela s'ajoutent les frais de scolarité élevés pour de nombreux étudiants des grandes écoles, l'insuffisance des œuvres universitaires, la forte concentration des capacités d'enseignement supérieur à Abidjan et l'inadéquation formation/emploi.
307. **Concernant l'enseignement technique et la formation professionnelle**, ce secteur qui compte peu d'infrastructures d'accueil dans le public n'a enregistré aucune nouvelle construction de 2001 à 2008. Cependant, au privé, le nombre d'établissements n'a cessé de croître passant de 153 en 2004 à 274 en 2007 dont 54,75% dans le district d'Abidjan. L'effectif des élèves est passé de 28.066 en 2002 à 48.624 en 2007 avec 23.699 filles. Celles-ci représentaient 40,86% de l'effectif total au public contre 52,27% au privé. En 2007, l'encadrement était assuré par 3.324 enseignants dont 582 enseignants assumant des charges administratives.
308. De nombreux jeunes et adultes, notamment les filles et les femmes, n'ont pas suffisamment accès à une formation professionnelle et technique de qualité et ceux qui sont formés ne sont pas insérés dans le tissu socioprofessionnel. Cette situation est due à une répartition inappropriée des structures de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, à l'insuffisance et au mauvais état des infrastructures de formation existantes.
309. De plus, l'insuffisance d'enseignants et de personnel administratif, d'équipements et de supports didactiques de même que la faiblesse du niveau et de la qualité de l'enseignement technique et professionnel accentuent la contre-performance de cet ordre d'enseignement. Par ailleurs, l'efficacité du système est entravée par l'inadaptation des formations aux exigences du marché de l'emploi issue de l'insuffisante collaboration entre les structures de

formation professionnelle et le secteur privé, d'une part, l'inexistence d'une carte scolaire et la faiblesse institutionnelle liée aux changements successifs de tutelle, d'autre part.

310. L'enseignement en général s'accompagne de **la recherche scientifique** qui, depuis 1971, s'est vue assigner pour mission principale l'appui-conseil et l'évaluation des programmes de développement. Le patrimoine de la recherche scientifique est constitué de 36 structures. Le nombre de chercheurs qui était de 326 en 1998 est passé à 268 dont 35 femmes en 2004, soit une baisse de 17,8%, due à la fuite des cerveaux, aux difficultés de financement et à la faible valorisation des résultats de recherche. Dans le domaine agricole, la recherche est parvenue à d'importants résultats, notamment le développement d'un grand nombre de matériel et de clones améliorés, la production d'énergie solaire, la valorisation des plantes médicinales, l'amélioration de la qualité de l'eau.
311. Malgré les acquis enregistrés, la recherche scientifique demeure peu développée et les produits de la recherche peu valorisés. Ceci en raison de la marginalisation de la recherche, du faible niveau de financement de ce secteur, du nombre insuffisant de chercheurs, de l'insuffisance des structures et équipements de recherche et de l'absence d'une réelle politique de développement de la recherche qui occasionne la fuite des cerveaux.
312. En marge du système éducatif coexistent **l'éducation de base non formelle et les écoles confessionnelles musulmanes**. L'éducation de base non formelle enregistre 87 Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) et est animée par 410 enseignants d'éducation permanente. Toutefois, les infrastructures demeurent sous équipées. Quant aux écoles confessionnelles musulmanes, les programmes d'enseignement sont en inadéquation avec les programmes officiels, ce qui pose le problème de la reconnaissance des diplômes et d'insertions professionnelles.
313. **Au niveau de la performance**, le rendement du système éducatif est encore faible avec des taux élevés de déperditions scolaires.
314. Au niveau de l'enseignement primaire, le redoublement concerne annuellement près de 25% des élèves, soit environ 700 000 redoublants par an. Dans la même proportion, il réduit les capacités d'accueil de l'école, tout en majorant les coûts de l'éducation pour l'Etat et pour les familles. Il contribue également à la création de goulots d'étranglement, notamment l'inscription au CP1, les transitions CM2/6^{ème}.
315. De plus, l'enquête MICS 3 révèle que seulement 52% des enfants qui entrent en première année atteignent la cinquième année. Quant au taux d'achèvement du cycle primaire, il est passé de 47,7% en 2001/2002 à 42,2% en 2005/2006, ce qui représente une baisse de plus de cinq points en quatre ans.
316. En dépit de ces entraves, quelques avancées sont à mettre au bénéfice de ce niveau d'enseignement. En témoignent les résultats au CEPE qui bien qu'irréguliers se sont améliorés ces dernières années. En effet, le taux de succès est passé de 33,7% en 1997 à 76,6% en 2006.
317. En outre, le rendement interne qui durant de longues années a été considéré comme faible s'est amélioré. Le coefficient de rendement est ainsi passé de 51,1% en 2001/2002 à 68,5% en 2004/2005. Par ailleurs, le coefficient de déperdition qui était de 1,958 en 2001/2002 a chuté pour atteindre 1,459 en 2004/2005.
318. Tout comme dans le cycle primaire, le secondaire enregistre un fort taux de déperdition lié aux redoublements et aux abandons.
319. En ce qui concerne la performance générale de l'enseignement secondaire, seulement le quart des candidats au BEPC et le tiers de ceux du BAC réussissent aux évaluations nationales. Cependant, les taux de promotion par niveau dans ce degré d'enseignement se

situent à un niveau acceptable, en moyenne 80% dans le premier cycle public contre 70% en moyenne dans le second cycle public.

320. De façon générale, le constat est que le cycle de l'éducation de base rejette près de 10 % de ses effectifs par an. Ce qui renvoie à un détournement de l'école de sa vocation, celle d'éduquer, de former et d'instruire.
321. Les conséquences prévisibles à moyen et long terme des déperditions scolaires et sociales se traduisent en termes de risques sociopolitiques, de coûts socio-économiques et financiers qui seront difficiles à maîtriser si rien n'est entrepris dans le court terme.
322. De plus, l'insertion professionnelle des diplômés est en deçà des efforts fournis en raison de l'inadaptation des profils de formation. Cette inadaptation est due à l'absence d'un cadre réglementaire de concertation entre les acteurs du secteur privé productif et ceux de la formation professionnelle et technique.
323. Au plan pédagogique, l'enseignement supérieur enregistre la mise en place progressive du système LMD (Licence-Master-Doctorat). Au niveau spécifique du BTS, des réformes sont en cours en vue d'améliorer l'efficacité et d'accroître l'utilisation des TIC.

Tableau 14 : Situation d'exécution du budget du secteur de l'éducation de 2002 à 2007

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Education (en milliards en FCFA)	351,8	353,2	360,7	369,6	382,7	408,4
<i>Fonctionnement</i>	331,6	334,9	336,5	352,1	360,9	387,7
<i>Investissement</i>	20,2	18,3	24,2	17,5	21,8	20,7
Education/Total secteurs prioritaires (%)	0,49	0,49	0,50	0,51	0,53	0,57
<i>Fonctionnement</i>	0,46	0,46	0,47	0,49	0,50	0,54
<i>Investissement</i>	0,03	0,03	0,03	0,02	0,03	0,03
Education/Total budget (%)	0,31	0,31	0,32	0,33	0,34	0,36
<i>Fonctionnement</i>	0,29	0,30	0,30	0,31	0,32	0,34
<i>Investissement</i>	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Education/PIB (%)	0,04	0,04	0,05	0,05	0,05	0,05
<i>Fonctionnement</i>	0,041	0,042	0,042	0,044	0,045	0,048
<i>Investissement</i>	0,003	0,002	0,003	0,002	0,003	0,003

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, Rapport de Présentation du Budget, 2007

324. **Au niveau des contraintes budgétaires**, les politiques d'ajustement structurel sur le secteur Education/Formation ont entraîné la baisse des dépenses publiques courantes, passant ainsi de 36,6% des dépenses courantes de l'Etat en 1990/1991 à 32,5% en 1999/2000, soit 6,9% du PIB en 1990 contre 3,9% du PIB en 2000. De 2002 à 2006, la part du budget alloué à l'Education/Formation est restée constante et se situe autour de 22%.
325. L'effort de l'Etat, en matière d'investissement, dans l'Enseignement Technique et la formation professionnelle a baissé alors que les effectifs enregistrent un taux d'accroissement moyen de 6,20%.
326. La structure des dépenses publiques courantes entre les quatre niveaux du système d'éducation reste relativement stable. En 2000, les parts de dépenses pour les différents niveaux d'enseignement sont : 46,6% pour le primaire, 28,7% pour le secondaire général, 8,7% pour le secondaire technique et professionnel et 16% pour le supérieur.
327. L'Etat, dans le souci de permettre au plus grand nombre l'accès à l'école, a favorisé l'ouverture des écoles privées en apportant des subventions au secteur. Toutefois, les écoles privées sont confrontées à des difficultés au nombre desquelles l'accumulation des arriérés

de subvention, la précarité des conditions de vie et de travail du personnel et l'anarchie dans le secteur.

328. De ce qui précède, il ressort que de nombreux enfants et jeunes, notamment les filles n'ont pas accès à une éducation de base de qualité. D'où l'importance de la frange de la population qui demeure analphabète. En effet, le système éducatif reste confronté à des problèmes (i) d'accessibilité marqués par l'insuffisance des capacités d'accueil, des pesanteurs socio culturelles et le changement perpétuel des manuels scolaires ; (ii) de qualité se traduisant par l'insuffisance des intrants, la faible motivation des enseignants et l'inadaptation des curricula et des programmes d'enseignement.
329. Les conséquences de ces problèmes en termes d'accessibilité se résument aux effectifs pléthoriques, au faible niveau de scolarisation des filles et au coût élevé des manuels scolaires. En ce qui concerne la qualité, la mauvaise qualité de l'enseignement, les échecs scolaires et les déperditions constituent les principales conséquences.
330. **En matière d'alphabétisation**, la loi relative à l'enseignement a structuré l'organisation des activités en permettant à tous les acteurs de ce secteur d'être membres du Comité National d'Alphabétisation (CNAL), organe de concertation, d'harmonisation des actions et méthodes créé par le décret N° 98-194 du 30 juin 1998 portant création du CNAL. De même, au plan institutionnel, le Service Autonome d'Alphabétisation (SAA) a été créé et rattaché au cabinet du Ministère de l'Education Nationale pour la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en la matière. En outre, le Fonds National d'Appui à l'Alphabétisation (FNAA) a été créé par le décret N°99-400 du 04 juin 1999 portant création FNAA, pour rechercher et exécuter le financement du programme d'appui à l'alphabétisation.
331. Selon l'EIS 2005, 39% des hommes et 54% les femmes sont analphabètes. En outre des disparités entre les milieux de résidence se signalent. En milieu rural, le taux d'alphabétisation est de 40% chez les femmes et de 54% chez les hommes. En milieu urbain, ces taux sont plus élevés et s'établissent respectivement à 53% et 69%.
332. De ce qui précède, les contre-performances du système éducation/formation sont dues à la faiblesse de la qualité de l'encadrement et à l'insuffisance des capacités d'accueil. En conséquence, de nombreux enfants et jeunes, notamment les filles, n'ont pas accès à une éducation de base de qualité.

2.9 Santé

Un système peu performant

333. En 2007, le dispositif d'offre de soins dans le public en matière d'infrastructures se composait de 1.591 établissements sanitaires de premiers contacts dont 27 CSUCOM et 20 FSUCOM, 77 établissements sanitaires de première référence et 9 établissements sanitaires de deuxième référence dont 4 centres hospitaliers universitaires et 5 instituts nationaux spécialisés. Le secteur privé compte de 813 infirmeries, 175 centres et cabinets médicaux, 113 cabinets dentaires, 75 cliniques et 11 polycliniques. A cela s'ajoutent 653 officines de pharmacies et 21 laboratoires.
334. Les maladies infectieuses et parasitaires représentent 60% de la morbidité diagnostiquée. Malgré les efforts du Gouvernement, l'incidence des maladies endémiques reste toujours élevée, principalement chez les enfants. Ces maladies sont le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose, la trypanosomiose humaine africaine (THA), le pian, l'ulcère de Buruli, la lèpre, l'onchocercose et la bilharziose.

335. **Le paludisme** constitue la première cause de morbidité et de mortalité en Côte d'Ivoire. Dans les établissements sanitaires, une personne sur trois diagnostiquées souffre du paludisme, et l'incidence est de 146‰. En outre, il constitue le facteur principal de mortalité maternelle et infantile. Chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, cette maladie représentait en 2003, environ 42% des causes de consultation et respectivement 36,07% et 62,44% des causes d'hospitalisation. Dans les milieux scolaires et professionnels, le paludisme est la principale cause d'absentéisme (40 à 60%). Par ailleurs, une étude menée en 2001 montre que le paludisme a fait baisser la capacité de travail des producteurs agricoles entraînant la baisse du PIB de 1,33%.
336. Face à ce fléau, la réponse nationale est organisée autour de schémas thérapeutiques et de stratégies de préventions inscrites dans le Programme National de Lutte contre le Paludisme. Au titre de la prévention, l'accent est mis sur l'assainissement du cadre de vie, et la promotion de l'utilisation des moustiquaires imprégnées. Cependant, seulement 7% des ménages utilisent les moustiquaires imprégnées. S'agissant de la prise en charge basée sur les ACT, les cas les plus simples sont traités dans les centres de santé et les associations sociales et communautaires. Les cas compliqués⁵ sont traités dans les structures de références telles que les centres hospitaliers universitaires, les centres hospitaliers régionaux et les hôpitaux généraux.
337. **Concernant la mortalité maternelle**, elle est en rapport avec l'insuffisance dans la prise en charge en urgences de la mère, le taux demeure élevé et s'établit à 543 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2005. En outre, l'insuffisance de l'intégration des services de santé maternelle et infantile et la faible implication des communautés et des collectivités décentralisées dans les activités de santé maternelle expliquent le niveau élevé de la mortalité maternelle. A cela s'ajoutent les hémorragies du post-partum, les dystocies, les infections et les avortements. Ces différentes causes limitent les progrès vers l'atteinte de l'OMD 5 relatif à la mortalité maternelle.
338. **Quant à la mortalité infantile**, elle connaît une évolution irrégulière. En 1994, elle était de 89‰ et de 1998 à 1999 elle s'est hissée à 112‰. En 2005 la situation s'est améliorée et la mortalité infantile se situe à 84‰. Chez les enfants de moins de 5 ans, elle demeure élevée : 150‰ en 1994, 181‰ en 1998 et 125‰ en 2005. Quant à la mortalité néonatale, bien qu'en baisse, elle reste toujours élevée : 41 décès pour 1000 naissances vivantes en 2005 contre 62 décès pour 1000 naissances vivantes en 1998-1999.
339. **Le profil épidémiologique des enfants de moins de 5 ans** en 2006 indique des incidences de : 110,89‰ pour le paludisme, 83,96‰ pour les infections respiratoires aiguës, 152,01‰ pour les maladies diarrhéiques. De plus, 33,9% des enfants souffrent de malnutrition chronique, 0,19‰ de la rougeole. Les facteurs qui concourent à l'émergence des affections résident dans le manque d'hygiène du cadre de vie, l'insuffisance de conseil et d'information aux mères, la faible pratique de l'allaitement exclusif et le sevrage précoce, la persistance des problèmes culturels et le faible taux d'alphabétisation des femmes.
340. **Les niveaux de couverture vaccinale** contre les maladies ciblées dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV) sont faibles: BCG (85%), DTCHepB3 (76%), VAR (67%), VAA (83%), VAT2+ (67%) (Rapport d'activités 2006 DC-PEV).
341. Ces dernières années, les maladies à potentiel épidémique, notamment la méningite dans la partie Nord du pays, le choléra principalement dans les villes, la rougeole sur l'ensemble du territoire connaissent une recrudescence. Au cours de la dernière décennie, d'autres problèmes de santé liés au mode de vie ont émergé. Il s'agit notamment des affections

⁵ Devant la résistance du "plasmodium falciparum" à la chloroquine qui était le principal médicament recommandé jusqu'en 2003, l'usage des combinaisons thérapeutiques à base de dérivés de "Artémisinine" dans le traitement du paludisme simple et la quinine en cas de paludisme grave a été adopté.

cardio-vasculaires, du diabète, des cancers et des traumatismes provoqués par les habitudes alimentaires, la sédentarité, les consommations abusives de boissons alcoolisées, de tabac, de drogue et des accidents de la route, les impacts de la pollution atmosphérique, la présence d'antennes émetteurs de téléphonies mobiles sur les toits d'habitation, etc. De même, la non application d'une politique adéquate de gestion des ordures ménagères a entraîné de nombreux cas de fièvre typhoïde dans les villes, principalement dans le District d'Abidjan. Des risques d'importation du virus de la poliomyélite sont réels avec l'existence de foyers dans certains pays de la CEDEAO.

342. Le système de santé actuel se caractérise par la réduction de la qualité des soins, la non prise en compte de la gestion des risques et de la notion de sécurité des patients et le non respect des normes de pratique de soins. Cette situation est accentuée par la vétusté et la dégradation des infrastructures existantes, l'insuffisance de l'hygiène publique et hospitalière, la mauvaise gestion des déchets biomédicaux, de même que par l'inégalité dans la répartition du personnel de santé, l'insuffisance des ressources financières et de l'offre des plateaux techniques. L'insuffisance des centres de santé et le coût élevé des prestations limitent par ailleurs l'accès aux soins.
343. Dans l'ensemble, les problèmes du secteur de la santé peuvent se résumer en trois points relatifs : (i) à la faible accessibilité des services de santé, (ii) au faible niveau de l'encadrement, et (iii) aux contraintes budgétaires.
344. **Au niveau de l'accessibilité**, le non respect de la mise en œuvre de la carte sanitaire entraîne une faible couverture en infrastructures. Le niveau de fréquentation des services de santé publics par les populations reste faible avec un taux d'utilisation de 21% en 2000. Seulement 44% de la population vit à moins de 5 Km d'un établissement sanitaire, 27% entre 5 et 15 Km, et 29 % qui parcourt plus de 15 Km pour avoir accès à un établissement sanitaire. En 2008, 12% des pauvres n'ont pas accès aux centres de santé, et 54% s'y rendent à pieds.
345. A ces faiblesses, s'adjoint le retard dans la transmission de l'information sanitaire du niveau périphérique au niveau central, rallongeant ainsi les délais de ripostes face aux épidémies.
346. Les efforts de mutualisation du risque maladie entamés en 2001 n'ont guère abouti à ce jour et l'assurance privée n'est accessible qu'aux plus nantis.
347. L'accès aux médicaments à moindre coût est rendu difficile par les fréquentes ruptures de stocks à la Pharmacie de la Santé Publique (PSP), et les problèmes d'accessibilité géographique et financière. De ce fait, se développe un marché parallèle de vente de médicaments communément appelés médicaments de la rue.
348. **Au niveau de l'encadrement**, en 2007, l'effectif global du personnel de santé se compose de 3 614 médecins dont 2824 dans le secteur public, 410 chirurgiens-dentistes dont 285 dans le secteur public et 1 144 pharmaciens en activité dont 426 dans le secteur public. Le personnel paramédical est constitué de 8 580 infirmiers dont 7 407 dans le secteur public, 2690 sages-femmes dont 2506 dans le secteur public, 1520 techniciens supérieurs (manipulateurs radio, bio technologistes, préparateurs en pharmacie, biomédicaux) dont 1408 dans le secteur public et 591 aides-soignantes dans le secteur public. Environ 80 % des médecins et infirmiers intervenant dans le secteur privé proviennent du secteur public.
349. Les ratios sont satisfaisants. En effet, ils sont de 1 médecin pour 5 695 habitants, 1 infirmier pour 2 331 habitants, 1 sage-femme pour 3 717 femmes en âge de procréer et 1 technicien supérieur pour 13 157 habitants contre un objectif de 1 médecin pour 6 600 habitants et 1 sage femme pour 6 600 prévu par le PNDS 1998-2005. Cependant, ce personnel est inégalement réparti sur l'ensemble du territoire. A titre d'exemple, sur l'effectif total de

3 614 médecins en 2007, seulement 750 exercent en dehors du district d'Abidjan pour 15 millions d'habitants soit un ratio de 1 médecin pour 20 000 habitants.

350. En complément du système biomédical, coexiste une médecine dite traditionnelle dont le développement a été accéléré avec la création du Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle en 2001. Cette médecine est pratiquée par plus de 8500 tradipraticiens de santé (TPS) dont 689 ont été formés en anatomie et en hygiène conventionnelle et 60 aux droits de propriété intellectuelle en 2007. Afin d'assurer la promotion de cette médecine, un document de politique de Médecine et de Pharmacopée Traditionnelles et un Plan quinquennal ont été élaborés pour la période 2005-2009. Malgré les efforts consentis, la réglementation de cette corporation se heurte à la non adoption de trois projets de loi relatifs à l'autorisation d'exercice, au code de bonne conduite et à l'organisation de la médecine traditionnelle. Toutefois, l'insuffisante collaboration entre le secteur public, le secteur privé et la pharmacopée traditionnelle est à relever.
351. **Au niveau du financement**, le système de santé est essentiellement soutenu par le budget de l'Etat et dans une moindre mesure, depuis 1992, par le recouvrement des coûts auprès des usagers du système de soins. Compte tenu de la paupérisation croissante de la population, le recouvrement des coûts se fait avec d'énormes difficultés. Ces deux sources sont enrichies de quelques appuis extérieurs directs.
352. Avec le contexte de crise que traverse le pays, le budget alloué à la santé est resté faible réduisant ainsi les capacités d'investissement (16%). En dépit de ce budget faible, les recrutements de personnel se sont poursuivis accroissant les charges liées au fonctionnement qui se situaient à 70,9% à fin 2007.
353. En conclusion, le principal problème qui se dégage du domaine de la santé est la désorganisation de l'offre de soins suite à la crise sociopolitique que le pays a connue. Cette désorganisation se traduit essentiellement par une proportion importante de la population n'ayant pas suffisamment accès à des soins préventifs et curatifs de qualité. Cette situation s'explique par la faible couverture en infrastructures sanitaires, notamment en zone CNO, le mauvais état et le sous-équipement des structures sanitaires ainsi que l'insuffisance et l'inégale répartition spatiale du personnel de santé. Le mauvais accueil des patients notamment en milieu rural, la faible couverture vaccinale et l'accès limité aux médicaments accentuent la vulnérabilité des pauvres en matière d'accessibilité aux soins. Enfin, le secteur de la santé est confronté à un réel problème de financement résultant principalement de la stagnation de la proportion du budget du MSHP dans le budget de l'Etat, et en partie, de la faiblesse du recouvrement des coûts des actes de santé.

Tableau 15 : Situation du budget exécuté de la santé de 2002 à 2007

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Santé (en milliards de FCFA)	69,5	72	75,2	70,1	77,3	95,2
<i>Fonctionnement</i>	59,5	59,5	63,1	61,4	66,5	78,3
<i>Investissement</i>	10	12,5	12,1	8,7	10,8	16,9
dont lutte contre le Sida	1,1	1,2	1,9	2	2,3	2,7
<i>Fonctionnement</i>	0,9	1,0	1,6	1,6	2	2,3
<i>Investissement</i>	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4
Santé/Total budget (%)	6,14%	6,36%	6,64%	6,19%	6,83%	8,41%
<i>Fonctionnement</i>	5,25%	5,25%	5,57%	5,42%	5,87%	6,91%
<i>Investissement</i>	0,88%	1,10%	1,07%	0,77%	0,95%	1,49%
dont lutte contre le Sida	0,10%	0,11%	0,17%	0,18%	0,20%	0,24%
<i>Fonctionnement</i>	0,08%	0,09%	0,14%	0,14%	0,18%	0,20%
<i>Investissement</i>	0,02%	0,02%	0,03%	0,04%	0,03%	0,04%
Santé/PIB (%)	0,87%	0,90%	0,94%	0,88%	0,97%	1,19%
<i>Fonctionnement</i>	0,74%	0,74%	0,79%	0,77%	0,83%	0,98%
<i>Investissement</i>	0,12%	0,16%	0,15%	0,11%	0,13%	0,21%
dont lutte contre le Sida	0,01%	0,01%	0,02%	0,02%	0,03%	0,03%
<i>Fonctionnement</i>	0,01%	0,01%	0,02%	0,02%	0,02%	0,03%
<i>Investissement</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Source: Ministère de l'Economie et des Finances, Rapport de Présentation du Budget, 2007, le budget ci-dessus inclus celui du Ministère de la Lutte contre le sida ;

2.10 VIH/sida

La pandémie persiste et se féminise

354. La Côte d'Ivoire est parmi les pays les plus touchés par la pandémie du sida en Afrique de l'Ouest avec une séroprévalence du VIH de 4,7% (EIS-CI 2005). De plus, l'on assiste à une forte féminisation de la pandémie; le taux de prévalence est de 6,4% chez les femmes contre 2,9% chez les hommes. La séroprévalence en milieu rural est estimée à 4,1% contre 5,4% en milieu urbain. Les pôles économiques du Centre-Est (5.8%), du sud (5.5%) et de la ville d'Abidjan (6.1%) sont les plus touchés. Selon le rapport 2008 de l'ONUSIDA, 480 000 personnes vivent avec le VIH et 420 000 orphelins et enfants sont rendus vulnérables du fait de l'épidémie.
355. Les causes de la propagation du VIH résident dans le multi partenariat sexuel, dans la précocité des rapports sexuels, dans le faible niveau de connaissance des populations et de perception du risque sur le VIH, dans la persistance des inégalités du genre et de certaines pratiques culturelles telles que l'excision, le tatouage, le piercing, le lévirat, le sororat. Les groupes les plus exposés au VIH sont les jeunes ayant leur premier rapport sexuel entre 15 et 17 ans, les femmes adultes victimes d'abus et de violence sexuels (30-34 ans), les couples sérodiscordants, les professionnels du sexe.
356. La co-infection VIH/tuberculose varie de 42 à 49 % selon les études. Depuis l'avènement de l'infection à VIH, on note une progression de 10 % des cas de tuberculose chaque année. La tuberculose constitue la principale cause de décès et d'infection opportuniste chez les personnes vivant avec le VIH/sida avec respectivement une prévalence de 32% et 36%.
357. L'impact du VIH/sida sur certains secteurs clés est perceptible, notamment la santé, l'éducation, l'agriculture et la défense. **Au niveau de la santé**, l'épidémie du VIH/sida exerce une forte pression. En 1997 déjà, 40% des lits hospitaliers à Abidjan étaient occupés par les malades du sida. On assiste de plus en plus à un allongement de la durée moyenne de séjour hospitalier et à une élévation du taux d'occupation des lits par les patients infectés par le VIH/sida. **Au niveau de l'Education**, le nombre de décès du personnel enseignant

pour cause de VIH/sida est important (7 enseignants sont décédés par semaine scolaire sur la période 1996-1997), et le nombre d'OEV incapables de supporter les coûts de la scolarisation s'accroît. Le nombre d'enfants infectés et/ou affectés par le VIH/sida est estimé à près de 524 000 dont 450 000 orphelins et 74 000 enfants infectés. Près de 90% des enfants infectés le sont par le biais de leur mère, au cours de la grossesse, de l'accouchement ou de l'allaitement. **S'agissant du secteur agricole**, le VIH/sida s'attaque directement à la main-d'œuvre. La séroprévalence du VIH dans les complexes agroindustriels avoisine 17%. De plus, d'autres travaux ont montré que la force de travail dans le secteur agricole a baissé de 5,6% en 2000 avec une prévision de baisse de 11,4% en 2020. **S'agissant enfin du secteur de la défense**, selon une étude du Fonds de Prévoyance Militaire (FPM) publiée en 2000, 150 à 200 militaires décèdent par an pour cause de VIH/sida.

358. Face à la menace du VIH/sida, des efforts importants sont fournis par l'Etat. Un Ministère de lutte contre le sida a été créé, de plus un Conseil National de lutte contre le sida a été mis en place pour mettre l'accent sur la multisectorialité, la décentralisation de la lutte contre le sida, et le renforcement de la coordination nationale. Un Plan Stratégique National (PSN) 2006-2010 et un Plan d'Action National 2008-2009 qui définissent les stratégies d'interventions et les actions de lutte contre le sida ont été élaborés. Aussi, toutes les dix neuf (19) régions ont un plan opérationnel couvrant la période 2008-2009. La Côte d'Ivoire est engagée dans l'initiative de l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien. Un document fixant les cibles de l'accès universel a été élaboré et validé. Du point de vue du changement de comportement, 22,2% des jeunes (931 sur 4 196) femmes et hommes âgés de 15 à 24 ans ont une connaissance exacte du virus, et 3% (hommes et femmes) connaissent leur sérologie (EIS-CI 2005). Le nombre de CDV en place est de 147 en 2006, le nombre de personnes sous ARVs est passé de 2 473 personnes en 2003 à 17 404 en novembre 2005 pour atteindre 49 190 personnes à la fin du premier semestre 2007 selon le rapport de la DIPE, le nombre d'OEV bénéficiant d'au moins un service (médical, éducation, santé, juridique, nutrition, etc.) est de 37 250 sur 120 000 identifiés en 2007. Dans le cadre de la PTME, 147 sites sur 716 prévus offrent des services, 17,2% des femmes enceintes infectées ont reçu des ARVs, au cours du premier semestre 2007.
359. En dépit des efforts de l'Etat appuyé par la société civile et les partenaires, des insuffisances demeurent dans la réponse. On note une insuffisance des services offerts (CDV, PTME, ARV, Soins palliatifs et nutritionnels) avec une couverture nationale en dessous des niveaux escomptés, une concentration des services dans les zones urbaines et dans le sud du pays, et un manque dans les zones rurales et dans la partie Nord du pays. Le nombre de malades sous traitement ARV reste encore faible particulièrement chez les enfants. De plus, d'autres aspects de la prise en charge restent peu développés. Ce sont notamment les soins palliatifs, les soins nutritionnels, le soutien socio-économique. En outre, la faiblesse de l'information stratégique constitue un déficit qui entrave une planification mieux informée et une bonne orientation des interventions et des ressources techniques et financières. Ainsi, on note, l'absence d'analyse détaillée de l'impact du VIH/sida sur les différents secteurs socio-économiques clés sur le long terme. La lutte contre le VIH/sida est insuffisamment coordonnée et son intégration dans les secteurs n'est pas encore effective.

2.11 Genre

Les inégalités persistent toujours

360. Les inégalités de genre persistent à plusieurs niveaux : accès aux services sociaux de base (éducation, santé), à l'emploi, aux ressources et facteurs de productions, notamment la terre et le crédit, à la prise de décision et à la participation à la vie publique et politique. **Au titre de l'éducation**, la proportion de filles inscrites en 2006, en première année du cycle primaire (44%) est largement inférieure à celle des garçons (56%). Par ailleurs le taux brut de scolarisation des filles dans le primaire (60,2%) reste faible comparé à celui des garçons (65,5%). Ces tendances sont confirmées par l'indice de parité qui est de 88 filles pour 100 garçons dans le primaire et 77 filles pour 100 garçons dans le secondaire en 2006. En 2008, le taux net de scolarisation des filles au primaire est de 53,07%, contre 58,84% pour les garçons. Au secondaire ces taux sont respectivement de 22,56% contre 30,34%.
361. **Au niveau de l'emploi**, les femmes sont moins présentes sur le marché de l'emploi moderne. En effet, en 2005 seulement 12,71% des emplois modernes étaient occupés par les femmes. **Au niveau de la participation à la vie politique et à la prise de décision**, la proportion des femmes reste encore faible. Depuis les dernières échéances électorales, seulement 19 sièges au Parlement sont occupés par les femmes sur 223, soit 8,5%, seules 9 femmes sur 197 sont des maires soit 4,6% et une seule femme est Présidente de Conseil Général sur 58 Présidents de Conseils Généraux et de Districts. Le Gouvernement de mars 2007 ne compte que 4 femmes ministres sur 33 membres soit 12,12 % de l'effectif.
362. De plus, les violences contre les femmes demeurent courantes et préoccupantes en raison des conséquences aux plans physique, psychologique, social et économique. Plus d'une femme sur dix (10) a été victime d'au moins une des formes de violence. Certaines formes de violences basées sur le genre telles que les violences sexuelles et physiques se sont accrues avec la crise. La pratique des mutilations génitales touche environ 36% des femmes de 15-49 ans (MICS 2006), avec des conséquences sur la santé en termes d'hémorragie, d'infections, notamment au tétanos et au VIH/sida, de dystocie et de fistules vésico-vaginales (FVV). Les régions les plus affectées sont le Nord (88%), le Nord-Ouest (88%) et l'Ouest (73%).
363. Les inégalités liées au genre s'expliquent par les pesanteurs socio culturelles, les rapports sociaux stéréotypés et dévalorisants et la faible utilisation de l'approche droits humains pour répondre aux besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes. La persistance des inégalités liées au genre est aussi due à une faible vulgarisation et une application insuffisante des textes réglementaires et législatifs en faveur de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes. En effet, malgré l'existence des cadres juridiques de protection, 35% des femmes en union vivent dans des mariages polygamiques, une proportion importante des filles subit encore des pressions de tout genre pour vivre en union et près de la moitié des femmes subissent encore l'excision.
364. **De ce qui précède, la promotion de l'égalité de genre reste confrontée à la persistance des inégalités sociales, économiques et politiques entre hommes et femmes dans la société.**

2.12 Protection sociale

Un dispositif limité

365. La Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs engagements internationaux fondés sur les principes de base des droits humains et relatifs à la protection sociale. Ces engagements se sont traduits

lors de la révision de la loi fondamentale de 2000. Les dispositions collectives prévues à cet effet visent à protéger les populations des risques sociaux et à réduire leur vulnérabilité, tout en favorisant une redistribution des richesses nationales fondées sur l'équité et le respect des droits humains. En Côte d'Ivoire, les couches les plus vulnérables et les plus exposées au risque social sont les handicapés, les personnes âgées, les femmes, les enfants, les jeunes et les démunis.

366. **Au niveau des personnes handicapées**, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 établit la proportion à 0,55%, avec 0,29% pour les infirmes, 0,21% pour les sourds/muets, 0,20% pour les non voyants et 0,16% pour les autres formes de handicap (lèpre, déficit mental, etc.). La répartition selon les âges montre que 0,4 % des 0-5 ans est handicapé contre 2,7 % des plus de 65 ans. Quant au niveau spatial, le milieu rural regroupe plus de personnes handicapées.
367. La réponse nationale en matière de prise en charge des préoccupations sociales en milieu institutionnel formel repose en 2006 sur plus de sept cent (700) structures animées par 1.438 travailleurs sociaux et 410 enseignants d'éducation permanente.
368. En principe, la loi nationale n'autorise aucune discrimination sociale de ce groupe de personnes. Toutefois, les handicapés sont confrontés à certaines barrières qui compromettent leur accès à l'exercice d'activités rémunératrices. En effet, aucune disposition particulière n'est prévue au niveau de certains concours professionnels ou les épreuves physiques sont obligatoires. Egalement, l'absence de commodités sociales propres aux déplacements des handicapés ne facilite pas leur intégration. Beaucoup reste donc à faire, malgré les efforts effectués, notamment par le recrutement dérogatoire de 300 personnes handicapées à la Fonction Publique, en 2008.
369. En ce qui concerne le suivi-évaluation depuis 2003, des actions sont entreprises pour la réalisation d'une carte sociale en tant qu'instrument de planification de l'ensemble des composantes du système. Une étude portant sur la programmation des besoins en infrastructures et en équipements est en cours dans neuf (9) régions pilotes des zones centre, nord et ouest de la Côte d'Ivoire.
370. **Quant aux personnes âgées** (60 ans et plus), leur effectif est en progression. Il est passé de 379 234 en 1988 à 770 896 en 2007. Cette tendance observée pose des difficultés d'ordre sanitaire, nutritionnel, économique et social auxquelles l'Etat et les cellules familiales doivent faire face. Néanmoins, cette frange d'âge reste faible et représente 3,51% de la population totale en 1988, et 3,81% en 2008.
371. Aucune structure d'entraide et d'encadrement social n'existe pour le suivi des personnes âgées. Leur suivi reste essentiellement dévolu aux familles qui sont peu sensibilisées, ne prévoient aucune disposition particulière d'assistance, et la considèrent comme un "poids inutile". Leur faible couverture sociale ne permet pas de prolonger l'espérance de vie.
372. **Au niveau des enfants**, le phénomène d'enfants de la rue constitue une préoccupation majeure. Ce fléau qui résulte du dysfonctionnement du tissu familial est essentiellement localisé dans les zones urbaines. La catégorie d'enfants concernés se compose des handicapés, des orphelins, des prostitués, des enfants déscolarisés ou non scolarisés, de petits travailleurs ambulants et de mendiants.
373. L'errance de ces enfants est en grande partie due à la précarité des conditions de vie des ménages dont ils sont issus. Ces ménages sont très souvent pauvres et se caractérisent par la faiblesse de revenus, la promiscuité du cadre de vie et les conflits inter-parentaux.
374. Ces enfants en rupture de ban avec la cellule familiale de base sont exposés aux intempéries, aux privations, au dénuement, aux maladies, aux sévices sexuels, à la prostitution et aux violences.

375. Malgré cette situation, les préoccupations liées à l'épanouissement social des enfants sont au cœur des actions du Gouvernement. Des dispositifs stratégiques idoines sont mis en œuvre pour leur protection en général et celle des adolescent(e)s en particulier contre toutes les formes d'abus. C'est ainsi que dans le domaine de la lutte contre la traite et le trafic des enfants, le Gouvernement ivoirien a signé en juillet 2005 un accord multilatéral de coopération en Afrique de l'ouest à l'effet de conjuguer les efforts pour endiguer ce fléau. Au plan interne, un Plan National d'Action contre la traite et le travail des enfants a été adopté et les conventions 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi et à l'interdiction des pires formes de travail des enfants ont été ratifiées en 2003.
376. Jusqu'à ce jour, les actions visant à résorber ce phénomène proviennent de certaines initiatives bénévoles/caritatives qui tentent de prendre ces enfants en charge et de faciliter leur retour dans leur famille d'origine.
377. La crise de septembre 2002 a engendré une nouvelle forme de personnes en situation de vulnérabilité. Il s'agit des personnes déplacées internes (PDI) et les victimes de guerre dont les mutilés, les victimes de violences physiques et sexuelles, les orphelins et les démunis sociaux. Pendant cette crise, la faiblesse du dispositif national en matière de prévention des situations d'urgence n'a pas permis une prise en charge rapide.
378. Selon l'enquête l'ENV, 7% de la population totale en 2008 a été déplacée au cours de la guerre, et 2,9% le sont encore malgré l'accalmie. Bien qu'ils aient trouvé des familles d'accueil, leur situation est vécue comme un malaise. Actuellement 45,5% de la population souffre des troubles psychologiques dont 15% ont des troubles de sommeil, et 20,5% des troubles d'anxiété et de stress. Leur prise en charge a été assurée de façon bénévole, et 99,7% des victimes n'ont reçu aucune consultation psychologique (ENV 2008).
379. Les mesures collectives et obligatoires de sécurité sociales prises par l'Etat sont mises en œuvre par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) et la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'Etat de Côte d'Ivoire (MUGEFCI) pour les travailleurs du secteur public, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) pour le secteur privé, le Fonds de Prévoyance Militaire (FPM) et le Fonds de Prévoyance de la Police Nationale (FPPN) pour les forces de défense et de sécurité, et les Compagnies privées d'assurance accessibles à tout citoyen.
380. Ces organismes fournissent aux bénéficiaires toute une gamme de prestations allant de la préparation de la retraite des agents à la couverture partielle en soins de santé. Les prestations fournies couvrent les travailleurs du public et du privé moderne qui ne représentent que 10% de la population active.
381. Une frange marginale de la population dispose d'une couverture de risques sociaux auprès des compagnies privées d'assurance. Le milieu de l'assurance privée est régi par d'importantes sociétés, filiales de grands groupes étrangers. Ce secteur génère d'importantes ressources et des capitaux. Plusieurs petites structures d'intermédiation oscillent autour des grands groupes privés. Le marché des prestations proposées par les assurances privées prend en compte l'investissement immobilier.
382. L'Etat fait obligation à chaque employeur de fournir une couverture du risque professionnel aux travailleurs et leur famille. Dans la pratique, cette disposition réglementaire réaffirmée par le code du travail n'est pas suivie. Bon nombre de travailleurs évoluent dans des conditions de non droit et de précarité.
383. Dans le monde agricole, aucune protection sociale n'existe malgré la floraison d'organismes autonomes de gestion des filières.

384. Pour palier cette insuffisance, des lois organiques relatives à l'Assurance Maladie Universelle (AMU) ont été votées par le Parlement, depuis le 9 octobre 2001. Cependant, jusqu'à ce jour, ce projet n'est pas encore véritablement entré dans sa phase d'opérationnalisation.
385. En matière de prévention et de gestion des risques et catastrophes, le gouvernement a pris des initiatives importantes marquées par l'adoption de cadres légaux et la mise en place de l'Office National de la Protection Civile (ONPC) et du Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires. Au total, cinq casernes de Sapeurs Pompiers Militaires ont été construites, dont trois à Abidjan, une à Yamoussoukro et une à Bouaké. Celle de Bouaké, située en zones CNO n'est plus fonctionnelle ; les autres sont vieillissantes et manquent de personnel. En outre, les normes de sécurité pour les installations, notamment les bouches d'incendie et les passages piétons, ne sont pas respectées, et les populations ne maîtrisent pas les gestes élémentaires de secourisme.

2.13 Sport et loisirs

Des secteurs peu développés

386. Les activités physiques et sportives constituent de nos jours un facteur de bien-être et de renforcement de la cohésion sociale. Cependant, le sport reste peu développé. En effet, la pratique des activités physiques et du sport se fait dans un environnement peu structuré; les installations sont insuffisantes, inadaptées et vétustes. Peu d'espaces existent surtout pour la pratique du sport scolaire.
387. Au regard des enjeux financiers, le secteur du sport reste en général désorganisé, limitant sa professionnalisation. Toutefois des centres privés de formation existent pour la détection de jeunes talents.
388. En termes d'infrastructures, deux grands stades de football existent, le stade « Félix Houphouët Boigny » et le stade de Bouaké. Plusieurs autres complexes sportifs de taille moyenne localisés dans les grandes villes et principalement à Abidjan ont été construits par l'Etat et des structures privées. En dehors des grands complexes, la gestion et l'entretien ont été dévolus aux entités décentralisées qui éprouvent des difficultés financières. L'encadrement sportif est assuré par des professionnels formés par l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS), des anciens sportifs reconvertis et des bénévoles.
389. La discipline dominante demeure le football qui mobilise le plus d'adeptes parce que moins contraignant dans sa pratique. Il est suivi par le sport de course « footing ». L'insuffisance d'infrastructures conduit les amateurs de cette discipline à investir les trottoirs créant très souvent de nombreux accidents de la circulation.
390. Pratiquée par une proportion réduite de la population faute de moyens, les loisirs ne bénéficient pas d'un cadre approprié de promotion. Les ressources humaines spécifiques à l'encadrement du secteur n'existent pas et les budgets y afférents sont très limités. En outre, les équipements et infrastructures sont insuffisants, obsolètes et inadaptés dans un contexte socio politique peu favorable à la promotion des loisirs.

2.14 Environnement

Un secteur en dégradation continue

391. La disponibilité d'un environnement sain est capitale pour assurer la survie de l'homme. Les matrices environnementales (eau, air, sol), le patrimoine forestier, les éléments constitutifs de la diversité biologique, la qualité des terres, les changements climatiques

sont les éléments dont la gestion optimale est indispensable pour assurer une certaine qualité de vie aux populations.

392. **Au niveau du patrimoine forestier**, la superficie de forêt dense qui était de 12 millions d'ha en 1960 ne représente plus que 2,802 millions ha en 2007, soit une perte de plus de 75% du patrimoine en moins d'un demi-siècle. En 2007, il est dénombré 0,672 millions d'ha de forêts classées, 1,728 millions d'ha pour les parcs nationaux et réserves et 0,400 millions d'ha pour le domaine rural estimé à 7,117 millions d'ha. Ce patrimoine ne prend pas en compte les forêts sacrées du domaine rural.
393. La Côte d'Ivoire dispose en 2007 de 382 périmètres d'exploitations forestières d'une superficie de 14.096.471 ha, mises en valeur par plus d'une centaine d'industries du bois représentées par 139 unités de transformation agréées. La production de grumes est passée de 1.669.998 m³ en 2004 à 1.576.362 m³ en 2005 et celle du charbon de bois de 35.100 tonnes à 29.780 tonnes sur la même période. Le volume de grumes transformées en 2007 est de 1.506.984 m³. Ce secteur d'activité emploie régulièrement près de 40.000 personnes et assure près de 70% des besoins énergétiques des ménages. En 2008, 77,5% des ménages ont recours au charbon de bois ou au bois de chauffe comme source d'énergie pour la cuisson.
394. La dégradation avancée du patrimoine forestier résulte de la conjonction de plusieurs facteurs, notamment la dynamique de l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis, l'exploitation forestière de type minier, les prélèvements de bois pour la cuisson des aliments, la pression démographique, les infiltrations clandestines dans les forêts classées et les parcs nationaux et réserves analogues, la chasse, l'élevage et la fréquence des feux de brousse. La dégradation due aux occupations agricoles porte sur environ 40 à 50% de la surface forestière. Cette pression foncière a des conséquences négatives, non seulement sur le domaine rural mais également sur les forêts classées.
395. Face à ces difficultés, des mesures d'urgence issues du Plan Directeur Forestier ont permis de réorganiser les structures de gestion du domaine forestier à travers le renforcement du statut de la SODEFOR, la création de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), la création d'une Fondation pour le financement des parcs et réserves, la création en cours d'une Agence Nationale de Développement des Forêts du domaine rural (ANDEFOR).
396. Le dernier inventaire exhaustif de la diversité biologique terrestre et aquatique révèle la présence de 16.034 espèces végétales et animales, dont 712 espèces de l'avifaune et 163 mammifères.
397. L'érosion de la diversité biologique se poursuit, mettant en péril les activités qui en dépendent. Ainsi, le braconnage est la cause principale de la diminution des effectifs de la grande faune sauvage qui touche principalement les chimpanzés, les éléphants, les buffles, les hippopotames. Ce phénomène est aggravé par les fortes traditions cynégétiques des populations proches de certains parcs nationaux comme celui de la Comoé et de la Marahoué. La dégradation de la biodiversité est aussi liée (i) aux prélèvements excessifs des éléments tels que les bois d'œuvre, les ressources halieutiques, les différents produits de cueillette, (ii) à l'utilisation de produits dangereux pour la pêche.
398. **En matière de ressources en eau**, la Côte d'Ivoire dispose de quatre grands fleuves que sont le Sassandra, le Bandama, le Comoé et le Cavally. Elle dispose également d'un vaste plan d'eau lagunaire, de plusieurs nappes souterraines, de 11 bassins versants et a, en partage, 2 bassins avec les pays limitrophes.
399. En outre, conscient de la nécessité de mettre en place un cadre juridique et réglementaire cohérent codifiant l'exploitation des ressources en eau sur l'ensemble du territoire national, le Gouvernement a créé un Haut Commissariat à l'hydraulique en janvier 1996. Suite au

coup d'Etat de 1999, ce Haut Commissariat a été dissout sans que les décrets d'application du code de l'eau ne soient pris.

400. La nappe d'Abidjan qui permet la production d'environ 150 millions de m³ par an permettant d'alimenter 70% des abonnés nationaux en eau, atteindra ses limites à l'horizon 2012. De plus, des traces de pollution et une baisse de niveau sont déjà observées. De sérieuses menaces sur la qualité des eaux et leur productivité sont à craindre avec la fermeture des embouchures de la Bia à Assinie, du Comoé à Grand Bassam et du Bandama à Grand Lahou, le développement des végétaux aquatiques envahissants, la prolifération d'algues et l'extraction de sable en lagune, l'ensablement des barrages hydroélectriques et l'utilisation des produits toxiques pour la pêche.
401. **En ce qui concerne l'air**, les industries d'Abidjan émettent quotidiennement 70 tonnes de dioxyde de soufre (SO₂), 21 tonnes de d'oxyde d'azote (NO_x) et 12 tonnes de poussières toxiques. Les transports sont à l'origine de 6 tonnes/jour de SO₂, de 22 tonnes/jour de NO_x et de 15 tonnes/jour de poussières toxiques.
402. Les problèmes environnementaux ont un impact considérable sur l'état morbide de la population, à travers la recrudescence des maladies infectieuses, parasitaires, respiratoires et endémiques telles que le paludisme, le choléra, la fièvre typhoïde. La progression des Infections Respiratoires Aiguës (IRA) sur les cinq dernières années est de 5,8% en moyenne par an. De plus, la pratique de la biotechnologie a des impacts négatifs sur l'environnement, la santé humaine et animale.

Des ordures ménagères envahissantes et non traitées

403. Depuis le déclenchement de la crise en septembre 2002, les flux migratoires des populations des villes de l'intérieur vers la ville d'Abidjan ont doublé la population de cette ville, la faisant passer de 3 millions à près de 6 millions d'habitants.
404. Cet accroissement vertigineux de la population d'Abidjan a un impact sur tous les secteurs d'activités, notamment le secteur des ordures ménagères. En effet, la production quotidienne des ordures ménagères est passée d'environ 2500 tonnes en 2002 à environ 3500 tonnes aujourd'hui. Les corollaires de cette augmentation du taux de production des ordures sont nombreux.
405. En effet, le taux d'enlèvement actuel est estimé à 46,1% contre 90% représentant la norme préconisée. Cet écart entre le taux d'enlèvement des ordures et la fréquence avec laquelle les ménages les produisent reste important. Ce décalage qui ne peut être entièrement résorbé par les sociétés de collecte se retrouve en ville et augmente de façon exponentielle.
406. A cela, s'ajoute la faible capacité technique et opérationnelle des entreprises attributaires. Celles-ci ne disposent pas de matériels techniques adéquats pour accroître leur rendement et optimiser leurs résultats. Les matériels dont elles disposent sont soit vétustes, soit inadaptés pour le service de la collecte et le transport à la décharge publique des ordures ménagères.
407. Par ailleurs, toutes les infrastructures destinées à recevoir et gérer ces ordures sont devenues caduques. Les coffres à ordures ménagères, les poubelles en bordure des routes, les centres de transferts sont insuffisants.
408. En plus, l'incivisme des populations et l'occupation anarchique des espaces publics à des fins commerciales constituent des causes d'insalubrité. En effet, les populations adoptent de plus en plus une attitude de répulsion vis-à-vis de l'environnement en y jetant des ordures de toutes natures. De même, les résidus des activités des commerçants salissent gravement le cadre de vie des populations.

409. En résumé, l'insalubrité notamment à Abidjan est liée : (i) aux flux migratoires des populations fuyant la guerre vers le district d'Abidjan, (ii) à l'accroissement du taux de production d'ordures ménagères par rapport au taux d'enlèvement, (iii) à la faible capacité technique et opérationnelle des opérateurs, (iv) à la désuétude des infrastructures de salubrité, (v) à l'incivisme des populations et (vi) à l'occupation illicite et anarchique du domaine public à des fins commerciales.
410. Cette dégradation de la salubrité a des conséquences sur les plans sanitaire, environnemental, économique et touristique.
411. En matière de santé, la présence des ordures à proximité des résidences est une source de contraction de maladies, notamment les maladies liées à l'insalubrité. Ce phénomène est accentué par des présences nuisibles comme celle des moustiques, des mouches, des rats, des bactéries, vecteurs de maladies comme le paludisme, la fièvre typhoïde, le choléra, les maladies respiratoires. La pollution de l'atmosphère par le monoxyde de carbone des véhicules est aussi néfaste à la santé.
412. Au niveau environnemental, il est constaté la dégradation des ressources naturelles telles que l'eau, le sol et l'air. Les rivières et les mers sont utilisées comme des dépôts d'ordures. Des quantités excessives d'eaux d'égouts, d'engrais et d'autres produits chimiques toxiques détruisent les formes de vie marines et aquatiques. Toute pollution de surface est susceptible de migrer dans le sol et de souiller les nappes souterraines. C'est pourquoi l'activité humaine au dessus du « réservoir » de certaines sources d'eau minérale est surveillée de près. L'insalubrité provoque également la dégradation du milieu de vie et des émissions de gaz toxiques dus à la décomposition des déchets dangereux, biomédicaux et industriels.
413. Sur le plan économique, l'insalubrité affecte le rendement des activités commerciales, notamment par la baisse de la qualité des denrées alimentaires et le rendement de l'activité touristique.
414. Le traitement (recyclage, valorisation) est confronté à un problème de localisation de site à Abidjan. La relocalisation du site existant se heurte à la résistance des riverains qui craignent les nuisances de ce type d'activité.
415. La Côte d'Ivoire est sujette à de nombreuses menaces sanitaires en rapport avec la pollution de l'eau, du sol et de l'air. Les conditions déplorables de sécurité sanitaire des aliments : les agressions d'origine chimique, physique ou biologique, la contamination chimique des sols, l'utilisation intempestive des pesticides, l'insuffisance d'approvisionnement en eau potable, la méconnaissance des normes au niveau national sont des menaces sanitaires quasi permanentes avec le boom de la restauration collective. Les nouvelles menaces sanitaires s'étendent dans certains cas aux aliments importés de grande consommation. En somme, les populations vivent dans un environnement dégradé, malsain et pollué.

2.15 Habitat et cadre de vie

Une crise du logement accentuée avec la crise

416. Le cadre de vie est fortement affecté par le phénomène d'urbanisation. L'armature urbaine comprend actuellement 127 villes dont 8 ont plus de 100.000 habitants. La ville d'Abidjan concentre, à elle seule, plus de 44 % de la population urbaine. Cette urbanisation connaît une évolution rapide, avec des taux qui passent de 15% en 1960 à 48% en 2007. Ce phénomène s'explique par l'exode rural et l'immigration en provenance des pays limitrophes.

417. Face à cette forte croissance urbaine, les besoins en logement sont devenus importants. En effet, plus de 70% des ménages n'ont pas accès à un logement décent en 2002. Pour résorber le déficit, l'Etat a créé des sociétés de promotion immobilière telles que la SICOI, la SOGEFIHA, le GFCI. Celles-ci ont permis de réaliser plus de 120.000 logements aussi bien à Abidjan que dans certaines localités de l'intérieur du pays. Avec le désengagement de l'Etat, les actions du secteur privé ont conduit à la réalisation d'environ 118 programmes de 21.328 logements entre 1988 et 1999 grâce à la mise en place de nouveaux mécanismes de financement de l'immobilier. De même, de 2001 à 2005, 17 programmes ont permis la construction de 4.059 logements. Avec le concours de la Banque mondiale, le Compte de Mobilisation pour l'Habitat est intervenu également pour la promotion de l'habitat social en milieu urbain avec la construction de 25.830 logements entre 1988 et 2003. En milieu rural, cette promotion a été assurée par le Fonds de Soutien de l'Habitat (FSH), créé en 1984 et qui a financé au total 3.081 logements sociaux.
418. La mise en œuvre d'un programme de planification urbaine a permis de doter 173 localités de plans directeurs d'urbanisme de 1977 à 1999. Compte tenu de l'évolution spatiale et démographique de certaines localités, l'absence de révision des plans directeurs favorise une urbanisation hors du cadre planifié avec pour conséquence la prolifération des quartiers sous équipés et précaires.
419. Les investissements sociaux de base et l'offre de logements ne répondent pas à la dynamique de l'urbanisation. Malgré les efforts de l'Etat et du secteur privé pour résorber le déficit de logements, la demande de logement demeure toujours supérieure à l'offre, avec un gap cumulé de plus de 600.000 logements en 2000. Même quand les logements existent, les conditions d'accès sont très contraignantes en raison du coût élevé de leur acquisition et des loyers.
420. L'insuffisance de commodités dans les habitations reste également une préoccupation majeure dans l'amélioration du cadre de vie. En 2008, 35,8% de la population n'a pas accès aux latrines. Il est constaté une amplification du phénomène des quartiers spontanés et précaires dans les grandes villes. A Abidjan, il est dénombré plus de 72 quartiers précaires regroupant au moins 600.000 habitants selon le BNETD. Les grandes villes comme Bouaké, San Pedro et Man n'échappent pas à ce phénomène.
421. La rareté des terrains aménagés et l'insuffisance de financement sont autant d'éléments qui aggravent le déficit en logement. A cela, se greffent le manque d'harmonisation des réalisations immobilières, la complexité et la méconnaissance de la procédure d'obtention du permis de construire. De plus, l'occupation anarchique des espaces publics (rues, aires de jeux et espaces verts), la dégradation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) et l'enlèvement irrégulier des ordures ménagères contribuent fortement à la détérioration du cadre de vie.
422. En clair, les populations, dans leur majorité, ne bénéficient pas d'un habitat et d'un cadre de vie décents.

2.16 Assainissement

Une hygiène environnementale inadéquate

423. L'assainissement concerne divers domaines tels que l'évacuation des eaux usées et de ruissellement, l'évacuation des déchets solides, l'évacuation des excréta et le traitement de tous ces éléments. Malgré son importance pour la santé, l'assainissement n'est pas développé en Côte d'Ivoire. En effet, très peu de villes disposent de schémas directeurs d'assainissement encore moins de système d'assainissement.

424. Les localités urbaines et rurales ivoiriennes présentent pour la plupart, un environnement fortement dégradé sous les effets conjugués de la crise économique et de la situation de guerre qu'a connue le pays avec ses déplacements massifs de populations. L'assainissement des eaux usées et l'assainissement des eaux pluviales ont toujours été placés en marge des priorités dans les programmes nationaux d'investissements.
425. A ce jour, les niveaux d'équipement atteints sont le résultat d'actions stratégiques. Au titre des plans de développement du secteur, seules 7 villes sont dotées aujourd'hui chacune d'un schéma directeur d'assainissement. Ce sont : Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro, Daoukro, Daloa, Gagnoa et San-Pédro. Toutefois, l'essentiel des investissements a été jusque-là consacré à la seule ville d'Abidjan qui compte, à ce jour, plus de 2000 km de réseau collectif, lequel demeure encore insuffisant.
426. Au niveau des ménages, en milieu urbain, à peine 40% ont accès à un système d'assainissement approprié. Cette situation est d'autant plus préoccupante que ce taux de desserte en assainissement urbain régresse au fil du temps avec le développement des villes où les établissements humains précèdent la mise en place des infrastructures. En conséquence, certaines pathologies dues à l'absence d'assainissement resurgissent.
427. Depuis 1996, la ville d'Abidjan, dotée du réseau d'assainissement urbain le plus important (plus de 2 000 km et 51 stations de refoulement et de relevage), n'a pas connu d'investissements dans le secteur, et les infrastructures mises en place se dégradent dans leur ensemble. Par ailleurs, les exutoires en lagune de la plupart des réseaux d'eaux usées risquent de contaminer la nappe souterraine par leurs infiltrations. A Abidjan, 4,4 millions de m³ par an de rejets résiduaires des industries et des ménages sont déversés dans la lagune Ebrié. Aussi, l'aménagement très partiel des bassins d'orage provoque de graves problèmes d'inondations récurrentes dans les communes comme Yopougon et Abobo.
428. Pour ce qui concerne le milieu rural, le volume d'eau distribué et consommé génère des quantités quasi équivalentes d'eaux usées qui sont actuellement évacuées à l'état brut dans le milieu naturel. Il en résulte que l'assainissement rural est une composante qui reste ignorée et marginalisée jusqu'à ce jour par les différents programmes d'alimentation en eau potable. Des risques de péril fécal y sont élevés en raison de ce déséquilibre. En Côte d'Ivoire, moins de 35% des ménages ruraux ont accès à des dispositifs d'assainissement dont 9% disposent d'un système adéquat.
429. En clair, les populations, dans leur majorité, ne bénéficient pas d'une hygiène environnementale adéquate.

2.17 Eau potable

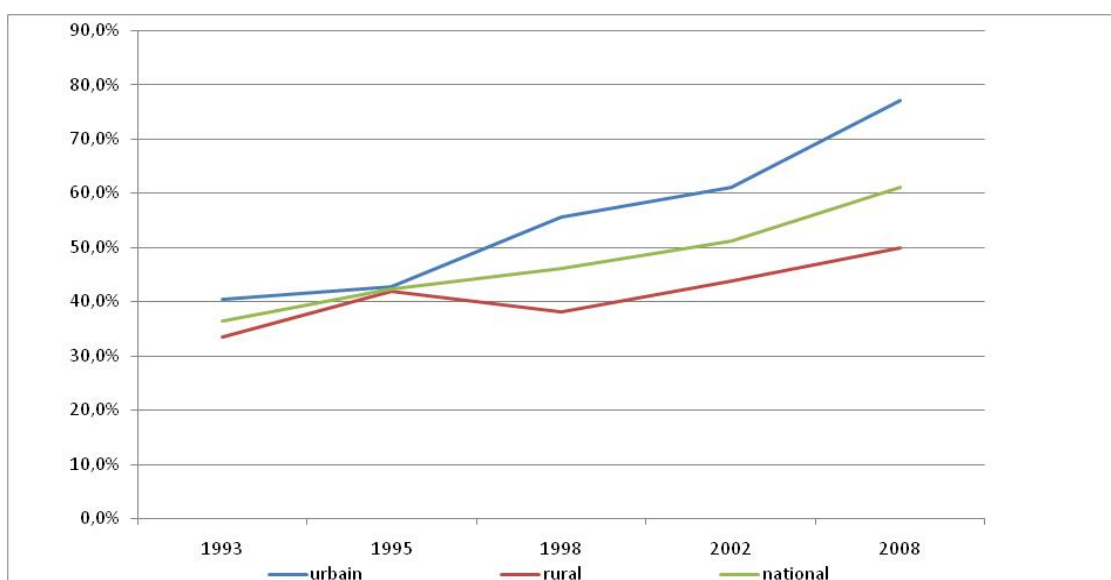
Une situation préoccupante à très court terme

430. La Côte d'Ivoire dispose d'un réseau hydrométrique national performant pour l'évaluation quantitative des eaux de surface. D'une manière générale, le volume d'eau globale mobilisable est d'environ 77 milliards de m³/an dont près de 39 milliards de m³ d'eaux de surface et environ 38 milliards de m³ d'eaux souterraines. Cependant, elle rencontre des difficultés pour évaluer les eaux souterraines et les ressources du bassin sédimentaire (nappe d'Abidjan) sont menacées à long terme par l'urbanisation et les pollutions.
431. Le secteur de l'eau potable permet l'alimentation des populations à travers trois technologies à savoir (i) l'Hydraulique Urbaine ou HU, pour l'équipement des localités de plus de 4.000 habitants et toutes les Sous-préfectures, (ii) l'Hydraulique Villageoise Améliorée ou HVA pour les localités moyennes de 2.000 à 4.000 habitants, et (iii) l'Hydraulique Villageoise ou HV pour les localités de 400 à 2.000 habitants.

432. En 1973, le Programme National d'Hydraulique Humaine a été lancé et a permis en 2008, l'équipement de 725 localités sur 1.194 éligibles permettant à 576.552 abonnés d'être desservis en eau potable en HU. Le taux de pénétration est de 61% en milieu urbain, de 76% pour l'HV et de 13% pour l'HVA.
433. En ce qui concerne l'HV, 1.500 puits modernes et 19.689 points d'eau ont été réalisés sur un besoin global en points d'eau de 21.661. Cependant, 5.856 points d'eau ont été abandonnés alors que les besoins nouveaux à satisfaire s'élevaient à 7.828 points d'eau. Au niveau de l'HVA, 199 villages ont été équipés sur un total de 1.515 localités éligibles en 2008.
434. Malgré ces taux de pénétration, les populations sont insuffisamment approvisionnées en eau potable. Quatre principales causes expliquent ce déficit. La première cause se présente en termes d'accessibilité et se traduit par un défaut de continuité de service d'eau potable dans les grandes villes, prioritairement à Abidjan, Bouaké, Korhogo, Daloa, Abengourou et Odienné. La deuxième porte sur les ressources en eau et se manifeste par l'absence d'études sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable des populations de Côte d'Ivoire. La troisième a trait à la gestion et est perceptible à travers la défaillance du dispositif de maintenance des équipements d'alimentation en eau potable du milieu rural. Enfin, la quatrième cause est relative à l'interrelation caractérisée par l'absence d'actions concertées, notamment avec les secteurs de l'énergie, de l'urbanisation, des mines et des pollutions.
435. Si le rétablissement et le maintien de la continuité de service d'eau ne sont pas assurés, les conséquences qui en découleraient seront dramatiques à quatre (4) principaux niveaux.
436. En termes de niveau de service d'eau potable, ce sont plus de 77% des populations urbaines et plus de 50% des personnes vivant en milieu rural qui vont subir des perturbations sévères au niveau de l'approvisionnement en eau potable allant jusqu'au manque d'eau. Cette situation concernerait près de 13,6 millions de personnes en Côte d'Ivoire en 2009 dont 8,2 millions en milieu urbain et 5,4 millions en milieu rural.
437. S'agissant des maladies liées à l'eau, le retour aux sources traditionnelles non protégées (puits, marigots, marres, etc.) occasionnerait une situation catastrophique à travers la recrudescence des maladies mortelles liées à l'eau, notamment la diarrhée, le choléra, l'onchocercose, la bilharziose, le ver de guinée, l'ulcère de Buruli, etc.
438. Au plan social, cette situation amène à prédire beaucoup de remous sociaux, des grèves et des actes de vandalisme sur les installations d'eau potable comme cela a été le cas pour les bureaux SODECI incendiés à Yopougon en 2006, la perturbation du trafic sur l'autoroute du Nord par des femmes de GESCO en 2007, l'opération ville-morte à Bouaké et Korhogo, en 2005, etc.
439. Au plan éducatif, on assisterait à la baisse du taux de scolarisation surtout des jeunes filles due à la recrudescence des corvées d'eau assurées par les femmes, les filles et les enfants et la baisse de la productivité agricole donc de la croissance économique.
440. Par ailleurs, si les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable ne sont pas maîtrisées et sécurisées, les conséquences qui en découleraient sont de quatre ordres. Il s'agit des difficultés pour la planification des programmes d'alimentation en eau potable et pour le dimensionnement adéquat des ouvrages de mobilisation en eau et les catastrophes naturelles (inondations, sécheresses). Il s'agit également de la détérioration de la qualité des ressources en eau (pollutions, zones de protection, végétaux aquatiques, déchets toxiques) et de la non-réalimentation de la nappe.
441. De même, si les équipements d'eau potable ne sont pas maintenus de façon efficiente et durable, il sera constaté l'arrêt de fonctionnement des ouvrages entraînant l'inaccessibilité des populations à l'eau potable et la recrudescence des maladies mortelles liées à l'eau.

442. L'absence de synergie d'actions entre le secteur de l'hydraulique humaine et d'autres secteurs, notamment l'énergie, l'urbanisme, les mines et l'environnement, occasionnera la pollution des nappes et des eaux de surface qui entraîne des surcoûts de production et de traitement de l'eau brute et le ralentissement de la réalimentation des nappes. Cette absence de synergie occasionnera également la destruction des sites de captage et des stations d'observation hydrométriques ainsi que des actions négatives sur la planification des infrastructures d'hydraulique humaine.
443. En définitive, une frange importante de la population, notamment en milieu rural, n'a pas accès à l'eau potable. Ceci, malgré les forts potentiels en ressources en eau et les différents programmes appuyés, notamment par l'UE et la Banque Mondiale, qui ont fait passer la proportion des ménages ayant accès à l'eau potable de 46% en 1998 à 51,2% en 2002 puis à 61% en 2008 au niveau national, soit un accroissement de plus de 10 points sur la période.
444. D'ici 2012, si des mesures adéquates ne sont pas prises, le secteur sera confronté à une situation critique d'alimentation en eau potable, due à l'urbanisation grandissante et les pollutions diverses ainsi qu'à des pénuries et le stress hydrique, notamment dans les grandes villes. Cette situation menace principalement la ville d'Abidjan qui constitue 70% de la consommation nationale et qui assure l'équilibre financier et social du secteur par la politique de péréquation.

Graphique 6 : Proportion de personnes ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure



Source : ENV 2008

2.18 Electricité et services énergétiques

Un facteur limitant pour le développement du pays

445. **L'électricité** assure un bien être aux populations et constitue un atout clé pour la compétitivité et le développement de la Côte d'Ivoire. En effet, le pays a su tirer profit des cours d'eau pour la production en énergie électrique, qui est assurée par six barrages hydro-électriques (Ayamé 1, Ayamé 2, Kossou, Taabo, Buyo et Fayé) et trois centrales thermiques (Vridi 1, CIPREL et AZITO).
446. **La capacité de production est basée** sur une puissance totale installée de 1 200 MW dont 600 MW pour les centrales hydrauliques et 600 MW pour les centrales thermiques. En 2007, la production totale d'énergie électrique était de 5 513 GWh dont 1 796,7 GWh d'origine hydraulique soit 32.6% et 3 716,5 GWh d'origine thermique soit 67,4 %. L'électricité est acheminée à travers un réseau électrique composé de 4 402 Km de ligne

électrique haute tension dont 1 885,5 Km de ligne 225 KV et 2 516,5 Km de ligne 90 KV. Pour sa distribution, elle s'appuie sur 18 304 Km de ligne moyenne tension 15/33 KV et 15 162 Km de ligne basse tension 220/380V.

447. En 2007, les besoins de la consommation nationale brute d'électricité étaient relativement couverts et s'élevaient à 4 738,2 GWh. Toutefois, si rien n'est fait pour accroître la capacité de production, le pays pourrait connaître un déficit énergétique à partir de 2009. En effet, la pointe devrait se situer à 780 MW en 2009 alors que la puissance disponible est de 810 MW. Pour l'heure et depuis 1994, le surplus de la production d'électricité est exporté grâce à une interconnexion du réseau électrique national avec ceux des pays de la sous région que sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali et le Togo. Ainsi l'énergie exportée en 2007 était de l'ordre de 772,49 GWh.
448. En marge de la fourniture en électricité par les centrales hydro-électriques et thermiques, se développent timidement et contrairement à la dynamique observée au niveau sous-régional, les Energies Nouvelles et Renouvelables telles que le solaire, la biomasse, l'éolienne et la micro hydraulique. Un Comité National Solaire a été créé en 2000 et n'a effectivement démarré ses activités qu'au début de l'année 2005. Cependant, des projets d'éclairages domestique et public, d'hydraulique pastorale et villageoise ont pu être réalisés grâce à l'appui de l'Institut de Recherche sur les Energies Renouvelables dans certaines localités rurales en partenariat avec le FEM, WINROCK, les ONG et les populations de ces localités.
449. **En matière d'accès aux services énergétiques**, le bilan indique que la biomasse représente près de 70% des sources de satisfaction des besoins énergétiques du pays. Il est donc nécessaire d'augmenter l'offre et l'accès aux énergies modernes.
450. Le taux de pénétration de l'électricité (nombre de localités électrifiées par rapport au nombre total de localités en Côte d'Ivoire) est actuellement de 31%. La population vivant dans une localité électrifiée représente 71% de la population totale, c'est dire que si toute la population avait la possibilité de se connecter, le taux d'accès à l'électricité serait très élevé. Or ce taux est très faible en milieu rural et en zone périurbaine où une frange importante de la population s'adonne à la sous location d'électricité avec des risques de toutes sortes. Le nombre de ménages ayant un abonnement à l'électricité par rapport au nombre total de ménages est inférieur à 20%. De même, des services sociaux de base comme la santé, l'éducation ou les services d'hydraulique humaine n'ont pas accès à l'électricité dans des localités pourtant électrifiées.
451. En outre, en milieu rural et périurbain, le très faible taux d'accès aux services énergétiques modernes a une influence importante sur la qualité de vie des ménages et surtout sur les femmes, sujettes de manière disproportionnée à toutes les dimensions de la pauvreté, en particulier en termes de santé (la lourdeur des tâches de collecte et du transport du bois et de l'eau).
452. Le secteur de l'électricité connaît actuellement un réel déséquilibre financier en raison, d'une part des charges importantes d'exploitation et d'investissements, et d'autre part de l'insuffisance des recettes. En effet, les charges de combustibles ont plus que doublé du fait de l'évolution du West Texas Intermediate (WTI) qui est un paramètre d'ajustement de prix du gaz naturel vendu au secteur électrique en Côte d'Ivoire. Parallèlement, les tarifs d'électricité n'ont pas été ajustés entre 2001 et 2008.
453. Pour garantir à la Côte d'Ivoire un approvisionnement continu en énergie électrique et la maintenir dans sa position de leader sur le marché de l'électricité de la sous-région, le Gouvernement a entrepris de mettre en œuvre un plan d'équipement en moyens de production par la signature de nouvelles conventions avec des producteurs indépendants : CIPREL 3 (110 MW), EEI (120 MW) et LUSHAN (120 MW).

454. Les infrastructures de production, transport et distribution sont fortement dégradées et ont besoin d'être réhabilitées pour assurer une bonne qualité de service.
455. En somme, dans de nombreuses régions et milieux de résidence, une frange importante de la population n'a pas accès à l'électricité, en raison de son coût élevé et du manque d'efficacité d'une politique nationale d'accès total à l'électricité, toute chose qui limite l'exploitation des opportunités de développement.

2.19 Hydrocarbures

Des handicaps à surmonter

456. **La gestion des hydrocarbures** est assurée par des sociétés parapubliques dont la PETROCI qui a en charge le développement pétrolier, la SIR qui assure l'approvisionnement régulier du marché national en produits blancs (pétroliers) de qualité et la GESTOCI qui a pour mission de constituer et de gérer les stocks outils et de sécurité pour le compte de certains distributeurs.
457. Depuis 2000, dans le cadre de contrats de partage de production, les travaux d'exploration et de production d'hydrocarbures se déroulent sur 19 des 28 blocs, en majorité offshore que compte le bassin sédimentaire ivoirien. Ainsi, les productions de pétrole brut et de gaz naturel sont en hausse continue depuis 2001. Elles sont passées respectivement de 2,35 millions de barils et 48,2 milliards de pieds cubes en 2001 à 14,6 millions de barils et 61,4 milliards de pieds cubes en 2005.
458. Des problèmes techniques de gisement sur le champ Baobab ont entraîné une baisse relative de la production depuis 2006. La production est passée de 22,43 millions de barils et de 56,36 milliards de pieds cubes en 2006 à 17,65 millions de barils et de 49,27 milliards de pieds cubes en 2007. La production moyenne journalière en 2007 était de 48 370 barils pour le pétrole et de 134,980 millions de pieds cubes pour le gaz naturel.
459. Bien que des efforts aient été consentis pour l'amélioration de la production et des circuits de commercialisation des produits pétroliers, des difficultés persistent. En effet, l'insuffisance de financement pour l'exploration et la construction d'infrastructures pétrolières de même que l'épuisement des réserves de gaz naturel contribuent à réduire les capacités de production des hydrocarbures. De plus, l'absence de cadre réglementaire pour les activités de transport des produits pétroliers, les fraudes enregistrées au niveau de la distribution de ces produits et les faibles capacités de stockage du gaz butane entraînent également des perturbations au niveau des produits pétroliers.
460. Il est à noter que la consommation nationale de pétrole est en régression (1 067 738 m³ en 2000 contre 912 762 m³ en 2007) contrairement à celle du gaz domestique qui est en hausse (60 410 000 tonnes en 2000, 102 040 000 tonnes en 2007).
461. L'accès des populations aux produits pétroliers et au gaz butane reste limité du fait (i) du coût élevé de ces produits, (ii) de l'approvisionnement irrégulier du marché, particulièrement en gaz, et (iii) de l'insuffisance de la production d'hydrocarbures. Cette situation amène les populations à recourir, souvent, aux biomasses comme source d'énergie, ce qui constitue une menace pour la sauvegarde de l'environnement et l'équilibre de la biodiversité.

2.20 Mines

Un potentiel peu exploité

462. **La gestion du patrimoine minier** est assurée par la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) du ministère en charge des mines et de l'énergie. La SODEMI, société

parapublique et principale société nationale du secteur minier, joue un rôle moteur dans la promotion du potentiel minier de la Côte d'Ivoire. Les travaux d'exploration minière étaient dans un passé récent centrés sur l'or. Mais l'intérêt est aujourd'hui porté aussi sur le fer, le nickel, le manganèse, la bauxite, etc.

463. Trois sociétés se sont livrées à l'exploitation de l'or depuis 1991 : la Société des Mines d'Ity (SMI) à Zouan-Hounien, de 1991 à ce jour, la Société des Mines de l'Aféma (SOMIAF) à Aboisso, de 1994 à 1998 et la Compagnie Minière d'Afrique (CMA) à Angovia, de 1998 à 2004. En 2006, la quantité extraite a été de 1 452 kg d'or brut contre 3 576 kg en 2002. Cette baisse est liée à la cessation des activités sur la mine d'Angovia en 2004. Ces dernières années, la SODEMI s'est lancée dans la production de la colombo-tantalite à Issia (production arrêtée depuis 2003) et de falun à Jacqueville. Elle a également entrepris l'exploitation pilote de manganèse à Grand-Lahou avec une production moyenne annuelle d'environ 100 000 tonnes pour des réserves estimées à plus de 3 000 000 de tonnes. La production moyenne d'agrégats varie de 500 000 à 600 000 tonnes par an. A côté de ces exploitations industrielles, il existe l'exploitation artisanale et semi-industrielle de l'or dans les différentes régions du pays et de diamant à Séguéla et Tortiya pratiquée par des GVC ou des personnes physiques agrées.
464. Le secteur minier dispose de potentialités estimées à plus de 3 000 millions de tonnes de fer, 390 millions de tonnes de nickel, 1 200 millions de tonnes de bauxite, 3 millions de tonnes de manganèse et 100 mille carats de diamant. Un vaste domaine (Birimien) paléoprotozoïque constitué de plus de 100 000 km² de sillons volcano-plutoniques et sédimentaires (la plus grande superficie en Afrique de l'Ouest) à fort potentiel de minéralisation aurifère vient consolider ces atouts, de même que l'ouverture prochaine des mines des Monts Yaouré (Angovia), de Iré et Tongon. La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en ajoute aux ressorts de ce secteur.
465. Au total, le secteur minier est confronté à trois difficultés majeures : (i) la faible production de cartes de données géologiques qui constituent les documents de référence pour les travaux du secteur ; (ii) le faible niveau des investissements étrangers dans la mise en valeur des gisements découverts en raison du manque d'infrastructures d'accès adaptées ; (iii) l'absence d'investissement public et privé national liée à un manque de tradition minière.

2.21 Infrastructures et Transports

Des infrastructures sinistrées

466. **Le secteur des transports** a un effet structurant sur les autres secteurs d'activité et peut favoriser grandement le bien-être des populations. En effet, le développement des infrastructures et des services de transport est capital pour stimuler la compétitivité de l'économie nationale, les investissements privés, le désenclavement des zones rurales et l'intégration à l'économie régionale et internationale
467. Le développement de ce secteur facilite la mobilité et les conditions d'accès des populations aux services sociaux de base et aux ressources existantes ou potentielles, ainsi que l'acheminement de la production vers les lieux de consommation. Il permet ainsi à la population de prendre une part active au développement économique.
468. Le secteur des transports ivoirien comprend quatre (4) sous secteurs que sont le transport routier, le transport ferroviaire, le transport maritime et fluvio-lagunaire et le transport aérien.

469. **Concernant le transport routier**, l'on distingue le sous secteur des infrastructures routières ainsi que les services de transport routier interurbain, urbain et le cas spécifique de la sécurité routière.
470. **Au niveau des infrastructures routières**, la campagne d'inspection sommaire effectuée sur l'ensemble du réseau routier national en 2000 a permis d'apprécier l'étendue et l'état du patrimoine routier de la Côte d'Ivoire. Ce patrimoine qui couvrait 25 500 km de route dont 700 km revêtues (bitumées) en 1961, est passé au niveau des routes interurbaines à 82 000 km dont 6 514 km de voies bitumées comprenant une voie autoroutière de 142 km reliant Abidjan à Singrobo ; un réseau de voirie urbaine estimé à environ 4 000 km de voies bitumées sur l'ensemble du territoire national, 20 bacs de traversée et environ 4 600 ouvrages d'art comprenant 327 ponts.
471. Concernant l'état des routes, le constat révèle 15 000 km de routes en terre non praticables, soit environ 18% de l'ensemble du réseau routier ivoirien ; 20 000 km de routes fortement dégradées soit environ 24,5% ; la vitesse moyenne observée sur ces routes est relativement limitée et se situe à pas plus de 35 km/h pour des véhicules de type 4X4. Concernant le réseau de routes bitumées généralement conçu et réalisé pour résister à l'usure et à la fatigue sur une durée de vie de 15 ans, près de 78% de ce réseau, environ 4 900 km de route présentent une durée de vie variant entre 15 et 35 ans. En outre, 2 800 km de route soit environ 44% de l'ensemble du réseau de routes bitumées ont franchi le seuil de dégradation tolérable avec en général plus de 20 ans d'âge.
472. A ce jour, aucune donnée ne permet d'apprécier de manière globale l'état et l'étendue du réseau routier national depuis le déclenchement de la crise du 19 septembre 2002.
473. L'évolution de la politique d'entretien routier en Côte d'Ivoire à l'instar de plusieurs pays d'Afrique au sud du Sahara a été marquée, depuis les indépendances, par deux principales étapes majeures, à savoir la régie et la privatisation. En effet, l'entretien de cet important patrimoine routier alors majoritairement assuré en régie par les services de l'Administration des Travaux Publics a été concédé depuis 1998 au secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Ajustement du Secteur des Transports en Côte d'Ivoire (CI-PAST).
474. Ce changement de politique a été marqué par une réforme du secteur qui a permis la création en 2001 de deux structures que sont l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat des travaux d'entretien et de développement du réseau routier et le Fonds d'Entretien Routier (FER). Cependant, les concertations nationales organisées avec les populations dans le cadre du DSRP ont relevé les faiblesses de la politique actuelle d'entretien du réseau routier qui, bien qu'ayant subi les effets de la crise, peine à maintenir le réseau routier dans un état au moins équivalent à celui d'avant la privatisation.
475. En effet, au-delà des faiblesses relevées au niveau des travaux administrés en régie et qui ont pu justifier leur abandon au profit de la privatisation, les travaux en régie présentaient les avantages ci-après qu'ont tenu à rappeler les populations consultées à savoir : l'existence en permanence sur le terrain d'agents qualifiés et relativement équipés pour intervenir assez rapidement en tout lieu et en toute saison sur les routes afin de régler les problèmes de circulation. Toutes choses que la privatisation n'a pas su maintenir pour le bien-être des populations dans leur besoin de mobilité.
476. Dans le contexte actuel, les PME intervenant sur les routes le font de manière ponctuelle principalement pendant la saison sèche avec une trop faible expérience, un réel déficit en personnel qualifié et en matériel adapté pour l'exécution des travaux. De même, l'Administration routière ne dispose plus de moyens suffisants pour couvrir l'étendue du réseau routier national. Cette situation a entraîné l'abandon systématique de certaine route

sans visite de l'Administration ni entretien sur plusieurs années les entraînant quelque fois dans un état d'impraticabilité totale.

477. L'état défectueux des routes est l'une des raisons principales de l'accroissement de la pauvreté notamment en milieu rural. Le manque d'infrastructures routières pouvant désenclaver les villages et campements a considérablement freiné le développement de l'activité agricole limitant les populations à une agriculture de subsistance du fait de la mévente des productions agricoles et de la baisse récurrente des prix bord-champ. Cette situation a eu pour corollaire direct la réduction des principales sources de revenu des populations.
478. **Au niveau des services de transport routier interurbain**, leur développement fait suite à une série de réformes entreprises dans le secteur qui ont eu pour effets l'émergence de plusieurs micro-gares routières et la création de sociétés de transports privés de personnes et de marchandises. Les transports interurbains de voyageurs ont connu un essor avec la mise en exploitation d'un parc de 1 300 autocars de grande capacité desservant plus de 90 liaisons et transportant environ 25 millions de voyageurs par an ; les trafics routiers de marchandises ont, quant à eux, connu une croissance annuelle moyenne estimée à 14,5% et généré selon les années, 5,5 à 7,5% du PIB sur la période 1995-1998. En outre, l'acheminement de plus de 90% des trafics portuaires à travers le pays et dans la sous-région s'est fait par le canal du trafic de transit destiné aux pays de l'hinterland.
479. Du fait principalement des crises successives qu'a connues le pays depuis 1999, le trafic international Sud-Nord-Sud qui représentait 40 à 50 % du trafic global sur le corridor Abidjan Ouagadougou a été, soit reporté sur les axes Sud-Est (Abidjan-Aboisso-Noé-Ghana) ou Sud-Nord-Est (Abidjan-Abengourou-Bondougou-Ghana), soit détourné vers d'autres pays côtiers de la sous région. Le transport routier des voyageurs et de marchandises est confronté aux problèmes de fluidité et de tracasseries routières qui réduisent la productivité de ce secteur. De même, le vieillissement du parc auto et la mauvaise organisation des opérateurs du secteur des transports routiers constituent un frein à son développement.
480. **Les services de transport routier urbain**, quant à eux, sont essentiellement axés sur la ville d'Abidjan et se polarisent sur la Société des Transports Abidjanais (SOTRA). La dégradation de la situation financière et opérationnelle de cette structure s'est caractérisée par une réduction du parc d'autobus de 38%, passant de 1 200 véhicules en 1990 à 810 véhicules en 2008, alors que dans le même temps la demande potentielle s'était accrue de 29%. Ces difficultés ont fait également chuter le ratio d'indicateur de performance de l'offre et de la demande qui est passé d'un autobus pour 1 600 habitants en 1988 à un autobus pour plus de 4 500 habitants en 2000.
481. Cette baisse des indices de productivité de la SOTRA a entraîné une désaffectation des services publics au profit du transport informel constitué des minibus communément appelés «gbakas» et des «504» avec environ 6 026 véhicules, des taxis-compteurs avec 8 000 véhicules et des taxis communaux ou «wôro-wôrô» avec 11 971 véhicules. Malgré une nette amélioration depuis 2007 des conditions financières de la SOTRA et de son parc d'autobus, la situation reste dans l'ensemble précaire avec une prédominance pour les services de transport informels.
482. Sans cadre institutionnel légal, les services de transport routier urbain dans les villes secondaires se résument à l'exploitation de taxis ville dans un environnement informel caractérisé par une offre inadaptée, une absence de fréquence, la non desserte des zones éloignées ou enclavées.
483. Concernant **la sécurité routière**, l'Etat a pris des mesures pour prévenir les accidents de la circulation et diminuer leur gravité par la création de structures de régulation et de contrôle.

En dépit de ces mesures, la Côte d'Ivoire a enregistré un nombre inquiétant d'accidents corporels avec de nombreux morts et blessés, principalement provoqués par le non respect des normes de sécurité du transport des personnes et des biens, matérialisé notamment par la vétusté des véhicules, la surcharge et le non respect du code de la route ainsi que la dégradation des infrastructures routières.

484. Ce taux de gravité moyen annuel de près de 18% avec parfois des valeurs atteignant 33% sur la période 1960-1978 a amené l'Etat à créer en 1978 l'Office de Sécurité Routière (OSER) et l'Observatoire de la Fluidité des Transports en 2001. Les pertes économiques provoquées par les accidents de route constituent à la fois des problèmes d'ordre sanitaire et socio-économique. Ces pertes s'évaluent notamment en termes de coûts des soins, de perte de productivité liée aux handicaps et de pauvreté générée par la perte du chef de ménage et/ou du salarié principal.
485. Au niveau **du transport maritime et fluvio-lagunaire**, la Côte d'Ivoire dispose d'une façade maritime de plus de 500 km et de deux ports en eaux profondes, notamment le Port Autonome d'Abidjan et celui de San Pedro. Le Port Autonome d'Abidjan réalise 85% des recettes douanières nationales et représente 90% des échanges extérieurs du pays. Le trafic de marchandises a quant à lui baissé entre 2001 et 2003 où il est passé de 17,1 millions de tonnes à 15,5 millions avant de remonter à 18,6 millions de tonnes en 2005. Cette performance, en 2007, du transport maritime a apporté à l'Etat ivoirien en Export environ 3 277,6 milliards FCFA en FOB et à l'Import 2 718,3 milliards FCFA en CAF.
486. En dépit de ces performances, la faible participation des nationaux au trafic maritime et l'insuffisance des infrastructures de base constituent un frein au développement du transport maritime.
487. **Au niveau du transport fluvio-lagunaire**, l'exploitation des berges lagunaires de la ville d'Abidjan, est assurée essentiellement par les bateaux-bus de la SOTRA et les moyens de transport informels dits « pinasse ». Les bateaux-bus constituent une des composantes du système de service de transport urbain structuré qu'offre la SOTRA dans le cadre de la convention de concession qui la lie à l'Etat de Côte d'Ivoire. En 2008, le transport fluvio lagunaire est assuré par 20 bateau-bus et a permis le déplacement de 8 millions de passagers. A côté de ce secteur structuré dont la capacité de couverture reste faible, environ 40 pinasses assurent quotidiennement le déplacement d'environ 20 000 usagers entre les zones de travail et les lieux d'habitation, dans des conditions de confort et de sécurité précaires. Les pinasses sont utilisées sur d'autres plans d'eau (Aby, Tendo, Ehi, etc.) comme mode de transport privilégié des populations des zones lagunaires allant de la frontière du Ghana à Grand-Lahou.
488. Le sous-secteur des transports fluvio-lagunaire n'a véritablement pas été affecté par la guerre compte tenu de la situation de la ville d'Abidjan en zone sécurisée. Par contre, l'on peut noter l'augmentation de la demande de transports par bateaux-bus ou par pinasses suite à l'afflux de déplacés à Abidjan.
489. En ce qui concerne **le transport ferroviaire**, la Côte d'Ivoire dispose d'un tronçon de 630 Km qui la relie au Burkina Faso. Ce chemin de fer, comportant par ailleurs une seule voie, à l'exception de 17 km à double voie à Abidjan, passe par sept villes de la Côte d'Ivoire, avec 35 gares et 18 haltes. L'exploitation des infrastructures ferroviaires qui a été confiée à la SITARAIL en 1994 a eu pour effet l'accroissement du trafic marchandises qui a doublé en l'espace de 5 ans, passant ainsi de 504 000 tonnes en 1996 à plus d'un million de tonnes en 2001. Après une cessation des activités ferroviaires due à la crise armée, le trafic s'est intensifié en 2007 grâce à l'APO, avec une recette de 24 770 millions FCFA pour un tonnage de 880 289 T contre un tonnage de 812 417 T pour une recette de 23 670 millions CFA en 2006.

490. Malgré cet état de fait, **le transport ferroviaire** enregistre l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et du matériel d'exploitation et l'existence d'un seul tronçon ne permettant pas de satisfaire la demande du trafic voyageurs et marchandises.
491. Au niveau **des transports aéroportuaires**, la Côte d'Ivoire compte 20 aérodromes et 3 aéroports ouverts à la circulation publique dont ceux d'Abidjan, de Yamoussoukro et de Bouaké qui ont un statut international. Le trafic voyageur à l'aéroport international FHB d'Abidjan était estimé à 776 000 passagers en 2005 contre 983 000 et 1 100 000 passagers respectivement en 1996 et 1999.
492. Cette situation est marquée par le mauvais état des aérodromes, la quasi inexistence du trafic local et la certification non effective de l'aéroport FHB aux normes américaines de sécurité et de sûreté.
493. Au total, le diagnostic des transports révèle qu'en dépit des performances constatées dans le secteur, de nombreuses difficultés y subsistent. En effet, l'inefficacité des opérations de transport et le manque d'infrastructures adéquates réduisent la compétitivité du commerce et empêchent une part active de la population de participer au développement économique.

2.22 Décentralisation et aménagement du territoire

Une implication faible des populations et une persistance des disparités régionales

494. L'administration territoriale ivoirienne est structurée selon les principes de la déconcentration et de la décentralisation au terme de la loi n°2001-476 du 9 août 2001 d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale. Bien que commencée dans les années 80, la politique de décentralisation a été renforcée par la loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales. Cette politique vise à assurer l'encadrement des populations, à pourvoir à leurs besoins, à favoriser le développement économique et social et à réaliser l'unité et la cohésion sociale. La loi n°2001-476 du 9 août 2001 définit cinq (05) catégories de collectivités territoriales à savoir : la Commune, la Ville, le District, le Département et la Région.
495. Le pays compte 986 Communes dont 197 dotées de conseils municipaux, 80 Départements dont 54 sont dotés de Conseils Généraux et 2 Districts. Ces collectivités territoriales sont organisées en deux grandes faîtières : l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et l'Assemblée des Départements et Districts de Côte d'Ivoire (ADDICI).
496. La création des Communes a permis d'apporter des réponses aux besoins exprimés par les populations. Elles ont permis la réalisation d'infrastructures sociocommunitaires dans les domaines de l'éducation de base, de la formation professionnelle et de la création des emplois ; de la santé, de la lutte contre le VIH/sida et les grandes pandémies ; de l'entretien des espaces publics et de la voirie ; de l'électrification et de l'adduction d'eau ; de sports et loisirs ; de culture et d'habitat ; des marchés et des gares routières. Le financement de ces réalisations des Communes a été possible à travers leurs fonds propres, les subventions de l'Etat, les Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain (FIAU).
497. Avec la création en 2001 et la mise en fonctionnement des autres types de collectivités territoriales que sont le Département et le District, la réalisation des infrastructures s'est accentuée par la mise en œuvre de la loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales.
498. La décentralisation a fait des progrès au cours des deux dernières décennies. Cependant, l'absence de décrets d'application de certaines compétences transférées aux collectivités territoriales et le faible niveau de contrôle et d'appui conseil des services de tutelle, ainsi

que le manque de précision dans la nature des rapports entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales constituent une contrainte majeure à la création d'une dynamique de développement local.

499. Par ailleurs, les difficultés de l'Etat à satisfaire les besoins financiers, matériels et humains des entités décentralisées dont bon nombre est à faibles potentialités économiques, restent une contrainte majeure à la conduite efficace de la politique de décentralisation engagée. Au titre des difficultés, il faut ajouter la non existence des plans locaux de développement avec des systèmes efficaces de suivi et évaluation, la non existence des bases de données permettant de centraliser et de rendre facile l'utilisation des données utiles à la planification et au suivi de la mise en œuvre des défis majeurs liés à chaque collectivité, de même que l'identification des populations les plus vulnérables.
500. Les difficultés des Collectivités Territoriales à réaliser les objectifs qui leurs sont assignés entament dans le temps le niveau d'implication des parties prenantes dans le processus de développement local.
501. Quant à l'administration territoriale déconcentrée, elle est assurée par 19 Régions, 80 Départements, 390 Sous-préfectures et plus de 11 000 villages. La loi d'orientation a transformé la tutelle a priori exercée par le Ministère de l'Intérieur en un contrôle de légalité dit a posteriori confié au juge administratif ou financier, saisi par le Préfet. Seulement, l'absence de Tribunaux Administratifs et de Chambres Régionales des Comptes rend difficile la réalisation de ce contrôle de légalité.
502. De même, le manque de moyens matériels et financiers et l'absence de collaboration entre les différents services déconcentrés placés sous l'autorité directe du Préfet contribuent au mauvais cadrage de l'assistance-conseil et du contrôle de légalité de l'Etat sur les collectivités territoriales.
503. Concernant le Village, la loi n° 2001-476 du 9 août 2001 d'orientation sur l'organisation générale de l'administration territoriale en fait la circonscription administrative de base du territoire national. Toutefois, l'absence du décret d'application de cette loi fixant le statut du Chef de Village, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement du village, rendent difficile la mise en œuvre de ladite loi. Le Village est alors encore géré sur la base de l'arrêté colonial n°3206/BP du 10 octobre 1934 portant constitution de l'Administration indigène en Côte d'Ivoire.
504. Pour répondre aux aspirations des populations, des équipements collectifs de base tels que les écoles, les dispensaires, les centres de santé et les marchés ont été mis en place et financés par les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR). De même, les programmes d'hydraulique humaine, d'électrification, d'habitat rural et les programmes routiers de désenclavement des sites habités ont été réalisés à travers les grandes opérations intégrées de développement telles que l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) dans le Centre et le Centre Nord et l'Aménagement de la Région du Sud Ouest (ARSO).
505. Par ailleurs, l'urbanisation s'est accélérée autour des villes ayant abrité les festivités tournantes de l'indépendance avec Abidjan, San-Pédro, Man, Daloa, Korhogo, Yamoussoukro et Bouaké comme pôles moteurs. Cette politique s'est poursuivie dans les autres villes à travers la mise en place des Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain (FIAU).
506. En définitive, les populations ne sont pas suffisamment impliquées dans la gestion des collectivités territoriales en raison de l'insuffisante application des règles et principes de la bonne gouvernance par les élus, de la faiblesse de l'organisation de la société civile et du peu d'intérêt affiché, en général, par la population vis-à-vis de la gestion des collectivités.

507. Par ailleurs, le contrôle et l'appui conseil auprès des services décentralisés ne sont pas suffisamment réalisés du fait de la non maîtrise des textes et des règles de gestion des collectivités, de la méconnaissance mutuelle des attributions des entités déconcentrées et décentralisées, et de la faiblesse des allocations financières des services déconcentrés.
508. Enfin, les disparités régionales persistent à cause de l'absence des plans de développement local, de l'inégale répartition, de l'insuffisance et de la dégradation des infrastructures de développement. Ces inégalités sont également liées à la faible prise en compte des potentialités locales dans le découpage administratif.

2.23 Contexte international et intégration régionale

Un positionnement peu stratégique

509. L'étroitesse du marché national, les besoins en devises pour financer son développement et le souci d'entretenir des relations apaisées avec le reste du monde ont amené la Côte d'Ivoire à adopter une politique d'ouverture sur l'extérieur, empreinte de libéralisme économique. Cette ouverture s'est matérialisée par l'adhésion du pays à plusieurs accords internationaux et organisations comme UEMOA, CEDEAO, UA, CEN SAD, OMC, ONU.
510. En outre, la Côte d'Ivoire a offert l'hospitalité à plus de 26% de ressortissants non nationaux, provenant majoritairement de la sous région. Elle abrite également plusieurs structures communautaires et nationales à vocation régionale comme le CAMPC, l'ARSTM, l'ENSEA, l'EFA, l'ESIE, l'IIAO, l'ICA, la BAD, la BRVM, l'ADRAO, Air Afrique et l'Ecole des postes et Télécommunications qui ont connu des fortunes diverses. Aussi, a-t-elle renforcé sa politique d'ouverture par la création en 2000, d'un ministère en charge de l'intégration régionale et de la coopération africaine dont l'objectif fondamental est de raffermir les relations avec les autres pays d'Afrique.
511. L'exportation de l'expertise de la SATMACI, du CNRA, du BNETD, de la SNDI, des produits comme l'énergie et le désenclavement des pays de l'interland dont le commerce extérieur est lié aux activités des ports ivoiriens, sont des atouts importants en matière d'intégration régionale.
512. En termes d'échanges extérieurs de biens et de services, la situation de la Côte d'Ivoire est présentée dans le tableau qui suit :

Tableau 16 : Situation des échanges extérieurs en milliards de FCFA en 2007

	UEMOA	CEDEAO	Autres pays d'Afrique	Union Européenne (25)	Etats-Unis	Autres pays de l'OCDE	Chine	Autres pays en développement (hors Afrique)	Total général
Exportations	255,2	506,5	186,4	2 778,8	972,3	76,6	97,3	855,8	5 473,7
Importations	23,9	1 644,3	180,4	2 167,7	122,6	278,9	206,6	1 131,4	5 731,9
Balance commerciale	231,3	- 1 137,9	6,0	611,2	849,7	- 202,3	- 109,3	- 275,5	- 258,3

Source : Commission de l'UEMOA, 2007

513. La balance commerciale de la Côte d'Ivoire en 2007 présente globalement un solde négatif. Toutefois, ce solde commercial reste excédentaire avec l'Union Européenne et les Etats-Unis. Les exportations ivoiriennes sont en majorité dirigées vers l'Union Européenne. De même, les importations ivoiriennes proviennent essentiellement de l'UE. L'essentiel des exportations en direction de l'Union Européenne et des USA est composé de matières premières agricoles, minières et pétrolières. Les exportations dans l'espace régional et sous régional sont constituées de produits manufacturés comme les produits plastiques, les détergents, les produits cosmétiques et agroalimentaires, les produits vivriers, l'électricité, etc.

514. Cependant, face à certains problèmes ou certaines menaces, la Côte d'Ivoire ne saurait seule apporter aujourd'hui des solutions idoines et durables. Il s'agit notamment de la lutte contre certaines maladies telles que le VIH/sida et la poliomyélite, du renforcement de la sécurité à ses frontières, de la lutte contre la fraude et la contrebande.
515. Par ailleurs, la faible capacité de l'économie ivoirienne à absorber certains chocs exogènes exige l'adoption de certaines stratégies. Dans cette optique la Côte d'Ivoire a souscrit aux Accords de Partenariat Economiques (APE) afin de tirer profit des avantages économiques et commerciaux qu'offre l'Union Européenne, malgré les discussions en cours au sein de la CEDEAO.
516. Enfin, la Côte d'Ivoire ne tire pas suffisamment profit de l'intégration régionale du fait de l'insuffisance d'application de certains accords internationaux ratifiés et de pénétration des marchés sous régionaux. De même, le manque de vision et de stratégie de conquête de marchés des opérateurs économiques ivoiriens contribue à restreindre les opportunités d'intégration.

CHAPITRE 3: SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE SORTIE DE CRISE

517. Le climat politique en Côte d'Ivoire continue d'être apaisé grâce aux acquis de la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou signé le 04 mars 2007. Le Président de la République et le Premier ministre poursuivent leurs activités dans le sens du renforcement du climat social dans le pays. Dans ce cadre, le Premier ministre a rencontré, notamment, les corps constitués, le corps diplomatique accrédité en Côte d'Ivoire, les partis, groupements et forces politiques, les confessions religieuses, les chefs traditionnels, les centrales syndicales et le secteur privé. Les partis politiques de tous bords mènent leurs activités sur l'ensemble du territoire national en toute quiétude. En dépit de quelques mouvements d'humeur d'ex-combattants qui se sont déroulés à Bouaké pour cause de primes non payées et des remous à Vavoua et Séguéla, l'environnement sécuritaire demeure stable.
518. Les audiences foraines conduites progressivement du 25 septembre 2007 au 15 mai 2008 par 111 équipes ont permis de délivrer 626 068 jugements supplétifs et de rejeter 32 398. Le taux de rejet d'environ 5% s'explique principalement par les motifs d'âge non conforme, d'incompétence territoriale juridictionnelle, et de papiers perdus par les requérants. Sur recommandation des membres du Cadre Permanent de Concertation (CPC), le Gouvernement a organisé des audiences foraines de rattrapage dans 34 juridictions avec 50 équipes fixes. L'opération s'est achevée le 24 septembre 2008.
519. En vue de la reconstitution des registres de l'état civil, une cérémonie officielle de présentation du mode opératoire et du lancement a été organisée le 19 mai 2008 par le Ministère de la Justice après son adoption par le Groupe de Travail Audiences foraines et Reconstitution des registres d'état civil le 12 mars 2008. La phase d'inventaire qui en constitue la première sur trois a débuté avec 578 763 registres déjà identifiés dont 569 547 ont été étiquetés et 313 605 saisis à l'ordinateur. La deuxième phase qui est administrative a également débuté avec la constitution des commissions locales de reconstitution présidées par les sous-préfets ou les commissaires du Gouvernement nommés à cet effet, et est composées par les magistrats, les greffiers en chef et les autorités coutumières.
520. Le cahier des charges sur l'identification et l'établissement de la liste électorale a été adopté par le Groupe de travail et officiellement remis à l'opérateur technique le 22 février 2008. Les conventions ont été signées le 17 avril 2008 à Abidjan par le Premier ministre et le Président Directeur Général de SAGEM Sécurité. Le mode opératoire conjoint sur

l'identification et le recensement électoral a été paraphé et signé par l'INS et SAGEM le 31 mai 2008. Le décret y afférant a été adopté par le Conseil des Ministres du 19 juin 2008.

521. Le formulaire d'enrôlement, les spécimens de carte nationale d'identité et de carte hors CEDEAO, et le Bon A Rouler de ces pièces ont été validés par les structures impliquées. Une présentation du mode opératoire de cette opération suivie d'un test d'enrôlement a été faite en présence du Premier ministre et des structures impliquées dans l'opération d'identification. La même présentation a été faite au Président de la République le 24 juillet 2008.
522. Avec le redéploiement de toute la logistique de Sagem sur l'ensemble du territoire national, suite à la levée de toutes les principales contraintes, l'opération d'enrôlement a pu démarrer depuis le 15 septembre 2008, et à la date du 10 décembre 2008, ce sont plus de 2 000 000 de pétitionnaires qui ont pu se faire enrôler dans le district d'Abidjan et plus de 1 000 000 dans les autres localités du pays.
523. Au niveau du processus électoral, la Commission Electorale Indépendante (CEI) a repris l'installation de ses structures locales depuis le 28 avril 2008 et en a installé 411 sur les 415 existantes, suite aux recommandations du Cadre Permanent de Concertation visant à assurer la représentation de toutes les parties signataires de l'Accord de Linas Marcoussis dans les bureaux des structures déconcentrées de la CEI. Il est retenu que 20 pays abritent les Commissions Electorales Indépendantes de l'étranger. Un décret définissant les modalités d'inscription des ivoiriens de l'étranger a été soumis à l'approbation du Conseil des Ministres.
524. Le processus d'authentification de la liste électorale de 2000 entre la CEI, l'INS et les partis politiques s'est achevé le 8 avril 2008. Les textes clés concernant le processus électoral ont par ailleurs été adoptés par le Conseil des Ministres extraordinaire du 14 avril 2008. En vue de la bonne tenue de la campagne pour l'élection présidentielle dont la convocation du collège électoral était initialement fixée au 30 novembre 2008, un code de bonne conduite a été signé par les partis politiques ivoiriens en présence du secrétaire général des Nations Unies. La Résolution 1765 des Nations Unies a désigné le Facilitateur comme l'arbitre des questions électorales et le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la certification des élections. En accord avec les parties ivoiriennes, ces deux personnalités ont adopté les cinq critères cadres pour la certification du processus électoral, à savoir la paix, l'inclusion, les médias d'Etat, la liste électorale et les résultats.
525. Au plan financier, le budget du processus électoral d'un coût global de 36 milliards de FCFA, n'est pas encore bouclé et présente un gap de financement de 8 milliards de FCFA.
526. La mise en œuvre du Programme National de Désarmement, Démobilisation, de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire est matérialisée par les missions du Centre de Commandement Intégré, du Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire et du Programme de Service Civique National.
527. La restructuration et la refondation des forces de défense et de sécurité ont été formalisées par la mise en place du Groupe de Travail sur la Restructuration et la Refondation des Forces Armées.
528. Le Centre de Commandement Intégré qui a en charge la sécurisation du processus de paix, est opérationnel. Il a constitué six brigades mixtes qui ont été déployées dans six localités (Bangolo, Zéali, Bounafla, Ngatta Dolikro, Famienkro et Kopkingué). Le plan de sécurisation du processus électoral élaboré par le CCI, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), les Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) et les Forces Impartiales (FI) a été validé par les Chefs d'états-majors.

529. Pour la libre circulation des biens et des personnes et la sécurité générale, des rencontres périodiques sont instaurées entre le Premier ministre, le Ministre de la Défense et quatre Généraux des FANCI, FAFN, ONUCI et Force Licorne.
530. Le mode opératoire du désarmement et de la démobilisation (DD) consiste à orienter les ex-combattants vers trois directions après la phase de regroupement, à savoir (i) la nouvelle armée, (ii) la réinsertion à travers le Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire et (iii) le Service Civique. Pour le cas spécifique des Forces de Défense et de Sécurité, le regroupement consiste à un retour dans les casernes. Près de 12 000 éléments des FDS ont quitté les lignes de front à la date du 24 janvier 2008.
531. En ce qui concerne les ex-combattants, 32 777 ont été profilés à fin août 2008 par le PNRRC. Parmi eux, 11 711 ont été effectivement regroupés à fin novembre 2008 dont 4 018 volontaires pour la nouvelle armée (VAN) et 7 693 démobilisés et orientés vers les programmes de réinsertion. 6 998 kits de démobilisation ont été distribués dont 400 à Bouaké en novembre 2008.
532. L'Accord complémentaire IV à l'APO a décidé qu'un quota de 3 400 ex-combattants soient commis à des tâches de sécurité auprès de la police nationale ou la gendarmerie nationale et postuler aux concours de recrutement dans ces corps à l'issue de la sortie de crise. Les 600 éléments désignés par les Forces Nouvelles relativement à l'accord de Pretoria seront intégrés à l'issue de la sortie de crise dans la police nationale ou la gendarmerie nationale.
533. Pour ce qui est des milices et groupes d'autodéfense, ce sont environ 20 144 éléments qui ont été profilés de juillet à août 2008 à l'Ouest du pays. Il reste à entamer leur désarmement. Le profilage des 30 000 éléments restant des groupes d'autodéfense devrait démarrer en décembre 2008. L'Accord complémentaire IV a prévu leur démantèlement au plus tard deux mois avant la date fixée pour les élections.
534. L'ONUCI, en partenariat avec le PNUD, a lancé le projet 1 000 micro-projets à Bouaké pour mettre 3 000 ex-combattants en emplois productifs. Un appui a également été apporté à 200 ex-miliciens de l'Ouest pour un projet de développement de l'hévéaculture.
535. L'Accord complémentaire III à l'APO a décidé de l'attribution d'une allocation forfaitaire mensuelle de 90 000 FCFA aux ex-combattants regroupés. A fin juillet 2008, 458 millions de FCFA ont été versés sur un montant global estimé à 6 milliards FCFA. La solde des ex-FDS devenus FAFN a été rétablie depuis le 16 juillet 2008 et les rappels sont en cours de préparation.
536. L'Accord complémentaire IV à l'APO a décidé de verser une prime ou une aide directe de 500 000 FCFA pour solde de tout compte aux ex-combattants des Forces Nouvelles démobilisés et aux miliciens démobilisés.
537. Le Programme du Service Civique National a été institué par arrêté du Premier ministre le 31 mars 2008. L'équipe de coordination a été sélectionnée et mise en place. Le Service civique est volontaire. Sur les 7 693 ex-combattants démobilisés, 250 volontaires ont été formés dans le centre de Bouaké et 100 dans celui de Man. Les 350 volontaires formés ont reçu chacun un kit d'installation. 100 ex-éléments des groupes d'autodéfense sont en formation à Issia, avec l'appui financier du PNUD.
538. Au niveau de la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, 97% des personnels publics ont déjà été redéployés. Les 3% restants sont composés du personnel de l'administration judiciaire (241), et de l'administration fiscale et financière (1144). Leur redéploiement devrait débiter immédiatement après la signature de l'Accord complémentaire IV à l'APO. 42% des primes d'installation ont été payées aux personnels redéployés, et sur les 314 édifices publics à réhabiliter dans les zones CNO, 109 ont été achevés pour un coût de 2 794 milliards de FCFA.

539. Dans le cadre de l'unicité de caisse, le redéploiement de l'administration financière, des banques et établissements financiers dans les zones CNO est également en cours. Des missions ont été organisées en vue de faire un état des lieux pour l'ouverture des agences de la BCEAO. Un plan de charge et un chronogramme ont été élaborés pour mettre en place un cordon douanier, sécurisé par le CCI, à la frontière nord du pays en vue de réduire la fraude. En présence du Ministre de l'Economie et des Finances, le poste douanier de Ouangolodougou a été installé le 12 mai 2008 avec l'affectation de 26 agents dont 13 issus des douanes ivoiriennes et 13 des Forces Nouvelles. En dépit de tous ces efforts, l'opération connaît des difficultés de mise en œuvre liées à la prise en charge des dépenses exposées par les FN. L'Accord complémentaire IV a décidé que l'unicité de caisse soit effective au plus tard le 15 janvier 2009.
540. Plus d'un an après la signature de l'APO, des avancées importantes sont relevées dans le processus de sortie de crise et signalées par les partenaires nationaux et internationaux de la Côte d'Ivoire. La mise en œuvre de ces programmes pour la marche vers les élections présidentielles prévues initialement pour novembre 2008 est cependant soumise à des difficultés et contraintes d'ordre financier, institutionnel et sécuritaire.
541. Le financement du processus de sortie de crise pèse, en effet, principalement sur l'Etat de Côte d'Ivoire. La contribution des bailleurs bien qu'importante, reste encore insuffisante pour soutenir le rythme de la mise en œuvre du processus.
542. La communauté financière internationale, pour accompagner le Gouvernement dans ses efforts de sortie de crise, a notamment conclu un programme d'assistance d'urgence post conflit d'un montant de 40,65 millions de DTS. Dans ce cadre, des réformes sectorielles ont été conduites et portent sur les finances publiques, le système financier et bancaire, l'agriculture d'exportation, l'énergie et les services sociaux.

DEUXIEME PARTIE

STRATEGIE DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

CHAPITRE 1 : DEFIS, VISION ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

543. La Côte d'Ivoire demeure non seulement pauvre mais elle est très endettée. Elle fait partie en effet des 34 pays africains sur les 42 pays au monde qui sont Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ). Un nombre important de sa population active est au chômage. Des diplômés des universités et des grandes écoles ne trouvent pas d'emplois. L'espérance moyenne de vie à la naissance n'est que de 47 ans contre plus de 80 ans en Europe et en Asie. Ainsi, en Côte d'Ivoire, on vit pratiquement deux fois moins longtemps qu'en Singapour où l'espérance de vie est de 82 ans.
544. Toutefois, le sous sol du pays regorge d'énormes potentialités minières, le sol propice à l'agriculture, des femmes et des hommes bien formés. Ces atouts judicieusement exploités, bien mis en valeur et bien utilisés devraient lui permettre de se hisser, en l'espace d'une génération, au rang d'un pays industrialisé où il fait bon vivre.

1.1 Des défis critiques

545. Avec un climat sociopolitique apaisé, grâce aux acquis des différents Accords, notamment l'APO, la Côte d'Ivoire doit faire face à trois principaux défis majeurs. A ces défis, sont liés également trois cas d'évolutions possibles qui conditionnent le développement durable du pays.
546. **Le premier défi est de sortir définitivement de la longue crise socio-politique et militaire.** En effet, les fondements de cohésion sociale et de paix ont été remis en cause par la crise qui a accentué la fracture sociale. Les populations doivent réapprendre à vivre ensemble et apaiser les tensions sociopolitiques pour permettre le bon déroulement des dernières opérations de sortie de crise comme l'identification des populations, l'achèvement du DDR et la tenue d'élection libre et transparente le plus tôt possible. Pour ce faire, le Gouvernement qui bénéficie de l'appui de la communauté internationale et des acteurs nationaux doit poursuivre les efforts de réunification du pays, de restauration de la paix, de rétablissement de la cohésion nationale et de construction d'une Nation. L'abandon de cette voie conduirait au premier cas possible : **l'enlissement**.
547. **Cas d'évolutions possibles n° 1 est l'enlissement.** Cette situation verrait le blocage du processus de paix et de retour à la normalité. L'organisation d'élections générales n'aboutirait pas, ou le cas échéant, provoquerait la contestation de leurs résultats et en serait **le principal élément déclencheur**. Ainsi, les acquis du processus de sortie de crise pourraient être remis en cause et compromettre la réunification du pays. La Communauté internationale perdrait tout espoir sur les possibilités de la Côte d'Ivoire de sortir de la crise socio-politique et militaire visible depuis le coup d'Etat militaire de 1999. Ainsi, elle pourrait reconsidérer sa volonté d'accompagner financièrement le développement du pays. La cohésion nationale serait également mise en péril, sous l'effet de l'aggravation de la pauvreté. L'avenir de la Côte d'Ivoire en tant que Nation serait alors menacé.
548. Si la Côte d'Ivoire relève ce premier défi en évitant l'enlissement alors le **second défi** serait **de relancer la machine économique, durablement éprouvée par cette crise, diversifier les sources de la croissance et bénéficier des retombées de l'annulation de la dette extérieure**. En effet, le conflit armé a désorganisé les circuits de production, réduisant les capacités de production dans les différents secteurs de l'économie, et provoqué l'arrêt de plusieurs projets de développement. Pendant cette crise, les investissements directs étrangers ont fortement baissé et des entreprises étrangères ont quitté le pays ou ont réduit significativement leurs activités. Le respect des engagements financiers vis-à-vis de l'extérieur compromet les dépenses d'investissements dans les secteurs sociaux et le

remboursement de la dette intérieure. Relever ce second défi, amènerait le pays au deuxième cas possible : **le rétablissement**.

549. **Cas d'évolutions possibles n° 2 est le rétablissement.** Dans ce cas d'évolutions possibles, la paix reviendrait de manière durable. Le pays retrouverait son unité et le fonctionnement normal des institutions publiques tant au niveau central que local. Les élections générales se tiendraient sans incident majeur et le Pouvoir issu des urnes ne serait pas contesté. L'autorité de l'Etat serait restaurée sur tout le territoire national. La sécurité serait assurée partout et pour tous. Les partenaires au développement reprendraient activement leurs programmes d'appui et l'investissement public redémarrerait fortement. Dans ce cas, le retour des institutions internationales et entreprises qui avaient quitté la Côte d'Ivoire du fait de la crise serait effectif. La croissance économique atteindrait des taux supérieurs à 5%, tirée par les dépenses publiques, par la transformation et l'exportation des produits agricoles et minéraliers, par les télécommunications et par les bâtiments et travaux publics. La pauvreté serait combattue et réduite, tant dans sa dimension monétaire qu'humaine, mais la Côte d'Ivoire ne réaliserait pas les OMD à l'échéance de 2015 et continuerait d'être classé parmi les pays sous-développés. Le pays obtiendrait le point de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE. La cohésion sociale serait rétablie, mais toujours sous pression, du fait du chômage des jeunes et de la précarité qui touche encore un grand nombre d'ivoiriens.

550. Le dernier et **troisième défi** pour la Côte d'Ivoire est de : **prendre en charge convenablement les aspirations des populations et de les sortir de la pauvreté. La réalisation de ce défi amènerait au dernier cas d'évolutions possibles : la renaissance.**

551. **Cas d'évolutions possibles n° 3 est la renaissance.** Ce cas possible inclut celui du rétablissement, en y ajoutant de nouvelles dimensions ; la transformation et la diversification de l'économie et la mise en place réussie de nouvelles politiques de gouvernance publique transparentes et inclusives. La Côte d'Ivoire deviendrait un pôle de compétitivité et un Hub régional qui attirerait un grand nombre d'investissements, nationaux et étrangers, dans des filières et secteurs diversifiés. Des pôles économiques régionaux dynamiques pourraient naître dans les différents endroits du pays. De nouvelles infrastructures seraient érigées, partout à travers le pays, alignant ainsi le pays sur les meilleurs standards mondiaux. Le pays serait cité comme un nouveau miracle économique. La créativité et l'innovation sociale permettraient de sortir plusieurs millions de personnes de la pauvreté. La population serait davantage éduquée améliorant ainsi fortement sa qualité de vie. Les opportunités économiques élargies faciliteraient le retour de la confiance entre les différentes composantes de la société ivoirienne. Le pays retrouverait son rôle de stabilisateur dans l'environnement régional et deviendrait un acteur écouté sur la scène mondiale.

1.2 Vision du développement

552. **Dans l'attente des conclusions des études prospectives Côte d'Ivoire 2040**, la vision de la Côte d'Ivoire est bâtie autour du dernier cas d'évolutions possibles : la renaissance. Cette vision pourrait se résumer en cinq grands points suivants, autour desquels les actions gouvernementales devront être concentrées :

553. **Faire de la Côte d'Ivoire un havre de paix, de sécurité, de cohésion sociale et de bien-être :** La Côte d'Ivoire doit retrouver et redevenir le havre de paix qu'elle a toujours été pour la sous-région et l'Afrique. Cette paix doit se construire dans la durée, débouchant sur un nouveau contrat social, une nouvelle cohésion sociale assise sur des bases internes, saines et solides, et à travers des relations harmonieuses avec ses voisins. Elle doit se donner les moyens pour garantir l'unité nationale afin d'éviter les crises, les clivages, les conflits ethniques, tribaux et religieux. Elle doit redevenir ou être une société où des

principes comme la paix, le dialogue, l'union, l'amour et l'ouverture sont célébrés. La Côte d'Ivoire doit se réconcilier avec elle-même, ses voisins et la communauté internationale. Elle doit travailler dans de nouveaux cadres de coopération avec ses voisins et les puissances tutélaires, dans un esprit de partenariat fait de dignité et de respect mutuel. Elle doit renforcer la sécurité intérieure et la défense nationale afin de permettre une vie tranquille à l'intérieure et vis-à-vis de l'extérieur.

554. **Faire de la Côte d'Ivoire un pays industrialisé et une puissance économique de la Sous-région :** La Côte d'Ivoire doit parvenir à se hisser au rang des pays industrialisés. Elle doit trouver la voie nécessaire pour mener son industrialisation car il n'y a point de développement sans industrialisation. L'expérience du passé et celle de bien d'autres pays montrent qu'en l'absence d'une mutation profonde vers l'industrie et les services, l'économie demeure fragile et assujettie à la grande volatilité née des chocs extérieurs adverses fréquents ; situation à laquelle la Côte d'Ivoire est confrontée depuis son indépendance. L'économie de la Côte d'Ivoire doit désormais s'appuyer sur les entreprises de transformation qui sont créatrices de richesses et pourvoyeuses d'emplois. Il s'agira de mener des actions en faveur de la transformation systématique des ressources primaires telles que le café, le cacao, le coton, l'hévéa et les légumes. Ceci permettra, d'une part de garantir des prix aux producteurs et d'autre part, de créer de la valeur ajoutée aux produits exportables. Le développement du secteur privé doit être encouragé par la création d'un environnement légal et juridique propice au développement de leurs activités. La création et l'émergence des PME/PMI, en vue d'une réduction significative de la pauvreté doivent être facilitées. La Côte d'Ivoire doit s'appuyer sur sa main d'œuvre qualifiée et diversifiée pour faire prospérer son économie, et devenir une grande puissance économique sous régionale.
555. **Faire de la Côte d'Ivoire un pays de travailleurs dans la discipline et le respect des valeurs morales :** Dès les premières heures de son indépendance, la Côte d'Ivoire a fait le choix, à travers sa devise, d'une société qui se bâtirait dans l'union, la discipline et le travail individuels et collectifs. Ce choix exigeait de la société ivoirienne une responsabilité et des valeurs morales. Avec les crises intervenues, les bases qui consolidaient la croissance économique et l'envol pour le développement se sont affaiblis. La Côte d'Ivoire doit renouer avec son choix originel et l'approfondir pour bâtir une société pleinement développée à tous les niveaux, pas seulement économique, mais aussi politique, sociale, spirituelle, psychologique et culturelle. La Côte d'Ivoire doit promouvoir la gouvernance dans tous les domaines d'actions, avec en point de mire le développement harmonieux du pays profitable à tous.
556. **Faire de la Côte d'Ivoire un pays de culture de l'excellence et de promotion du mérite dans l'équité :** Avec la mondialisation et la globalisation, et leur corollaire de compétition à tous les niveaux, très peu de marges sont offertes aux réalisations approximatives. Dans un tel contexte, la Côte d'Ivoire doit être une société de culture de l'excellence pour se hisser au rang des grandes nations développées. Aussi, tout en assurant un développement pour tous, doit-elle œuvrer à la promotion des plus méritants et à la redistribution équitable des revenus. La Côte d'Ivoire se doit d'être une société juste et démocratique, gage de la stabilité interne et condition d'une meilleure contribution de tous à son développement.
557. **Faire de la Côte d'Ivoire un paradis touristique, dans le respect des valeurs environnementales :** La Côte d'Ivoire doit devenir un très beau pays avec des villages modernes disposant tous des infrastructures socio-économiques de qualité et de très beaux sites touristiques. La reconstruction post-crise doit mettre l'accent sur les villes, notamment celles des zones CNO qui ont été dégradées et dénaturées par la crise militaro-politique. Elle doit également mettre l'accent sur la mise en état et le développement des infrastructures routières. La Côte d'Ivoire doit actualiser ses plans d'urbanisation et proposer des constructions modernes aux designs attrayants (de grands et beaux immeubles

par exemple). Les sites touristiques doivent être réhabilités et redimensionnés. Pour une meilleure gestion de l'environnement, de grands centres modernes de traitement des ordures ménagères doivent être créés dans toutes les grandes villes. Les ivoiriens doivent être amenés à respecter l'environnement. En somme, la Côte d'Ivoire doit devenir une grande place touristique en Afrique et une zone de transit pour tous les autres pays de la sous région.

1.3 Démarche vers l'atteinte des quatre impacts majeurs

558. La renaissance du pays exige de la persévérance dans l'identification et la mise en œuvre des stratégies et des actions pouvant y conduire. Dans cette perspective, le choix d'une Gestion Axée sur les Résultats (GAR) permet de mettre l'accent sur les résultats et de garantir une cohérence complète entre les impacts désirés. Pour chaque impact, les effets recherchés sont perceptibles à travers les stratégies choisies, les produits attendus dans les secteurs d'activités. De plus, les ressources nationales sont mieux réparties dans les domaines prioritaires, tout en entrevoyant des actions pro-actives de suivi-évaluation et de correction des difficultés constatées.
559. Chaque impact constitue, tout à la fois, l'âme, la source et la raison d'être des programmes prioritaires identifiés pour faire avancer concrètement le grand chantier de relance du développement et de la lutte contre la pauvreté. Pour chaque axe stratégique, il a été identifié des domaines d'actions spécifiques pour lesquels ont été définis des cibles concrètes et mesurables que la Côte d'Ivoire devra atteindre à l'horizon 2015. Des cibles intermédiaires ont été fixées pour l'année 2013. Le succès de chaque Ministère, chaque Collectivité décentralisée, de chaque organisme et de chaque programme ou projet du pays sera déterminé par sa contribution à l'atteinte de ces cibles stratégiques qui détermineront, en partie, la capacité du pays à absorber les appuis extérieurs.
560. C'est dans cet esprit que les six axes stratégiques identifiés de manière anticipée ont été regroupés harmonieusement pour atteindre **quatre impacts majeurs**.
561. Le premier impact recherche le **rétablissement et le raffermissement des fondements de la République**. Les effets recherchés porteront sur le retour définitif de la paix, de la sérénité et de la sécurité, et la restauration de l'autorité de l'Etat et la bonne gouvernance sur tout le territoire national. Il s'agit d'un préalable et d'un pré-requis à toute œuvre de développement et de lutte contre la pauvreté. Car, sans un climat de paix, de sécurité, de bonne gouvernance et de cohésion sociale, le pays ne peut réunir tout le potentiel et les atouts nombreux dont il dispose pour transformer son futur.
562. A travers le deuxième impact, la Côte d'Ivoire cherche à **devenir, à l'horizon 2015, un pays émergent**, doté d'une économie dynamique, stable, harmonieusement insérée dans la mondialisation et diversifiée.
563. Le troisième impact est le cœur de l'Agenda 2015. C'est à travers lui que la Côte d'Ivoire va principalement **gérer le défi de l'atteinte des OMD**. La relance de la croissance y contribuera. Mais, le pays doit, en sus, mettre sur pied des mesures ciblées dans les différents secteurs sociaux, afin d'améliorer, progressivement, les indicateurs de performances et de donner à chaque ivoirien les capacités requises pour être à l'abri du minimum et être utile à la communauté.
564. Le quatrième impact concerne **l'intégration de la Côte d'Ivoire dans son environnement régional et mondial**. L'expérience historique et le positionnement géographique du pays en font un destin incontournable pour le pays. Le tout est d'atteindre cet impact et d'en faire une opportunité pour bâtir un *hub* économique régional, cité en modèle, écouté et respecté sur la scène mondiale.

565. Pour atteindre ces quatre impacts, la période 2009-2015 a été retenue pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de relance du développement et de réduction de la pauvreté. Ceci offre l'avantage de mieux distribuer les efforts sur la durée, en considérant que l'urgence et la priorité absolue demeurent aujourd'hui de sortir de la crise. Ainsi, **trois sous-périodes ont ensuite été définies.**
566. La première sous-période est ***l'année 2009*** qui constitue une année de transition au cours de laquelle les élections générales doivent être organisées. Cette année pourra servir à finaliser la préparation des plans d'actions opérationnels du DSRP, à renforcer les capacités des acteurs et à engager de grandes réformes permettant de relever la compétitivité globale de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire. Les secteurs ou domaines qui ont retenu l'attention des acteurs du processus sont : l'éducation, la justice, l'administration, l'emploi, l'agriculture, logement, les infrastructures économiques. Avec l'adoption de DSRP basée sur la réalisation des OMD, et des autres pré-requis identifiés, dans le cadre du dialogue avec les partenaires au développement, le pays pourra atteindre le point de décision concernant l'initiative PPTE, signer un programme avec le FMI, bénéficier d'un appui budgétaire de la Banque Mondiale et de l'Union Européenne, mettre en œuvre le Plan Cadre de Coopération du Système des Nations Unies et obtenir plusieurs autres appuis financiers auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Eliminer les effets de près de dix ans de crise en trois ans de relance du développement

567. La tenue de l'élection présidentielle ouvrira une période de trois ans, ***2010-2013***, qui pourra être consacrée à la relance des activités dans toutes les sphères nationales. D'importants chantiers de reconstruction et de réinsertion des populations seront menés dans cette phase. En matière de pauvreté, les actions conjuguées de reprise économique et de réduction active des inégalités permettront de ramener en 2013, le taux de pauvreté en dessous du niveau atteint au moment où le pays entrait dans la crise en 1999/2000, soit en dessous de 33,6%. La croissance économique dans cette sous-période devrait atteindre 6% en moyenne, sous l'effet des investissements publics, de la hausse des activités agricoles, mieux sécurisées sur le terrain et du retour des investisseurs industriels privés, ainsi que de l'exploitation accrue du potentiel du pays en matière d'hydrocarbures et de mines.

La Côte d'Ivoire peut espérer l'atteinte de l'OMD 1 d'ici 2015

568. La ***sous-période de 2014-2015*** sera celle de la consolidation durable de la croissance économique qui sera maintenue au taux annuel moyen de 7%. Les réformes visant la transformation profonde de la structure de l'économie, conduite dans la deuxième sous-période, donneront alors au pays les ressorts nécessaires pour augmenter structurellement la valeur ajoutée dans l'économie et résister aux chocs exogènes.

Au total, la Côte d'Ivoire est déterminée à changer son futur et à atteindre en 2015 l'ensemble des OMD.

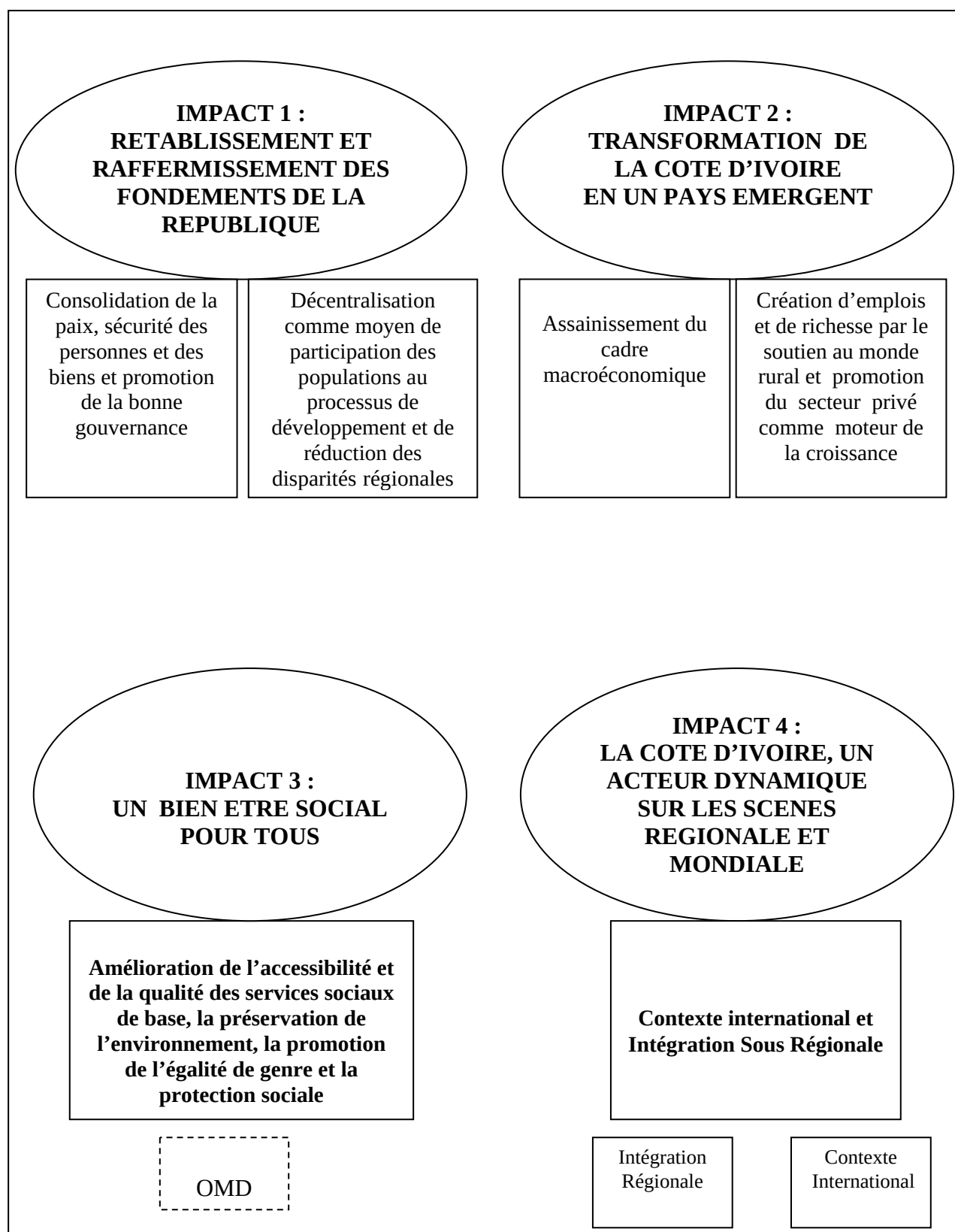
1.4 Objectifs de développement

569. La situation de pauvreté est passée de 38,4% en 2002 à 48,9% en 2008. Cette situation résulte de la faible mise en œuvre des politiques et programmes antérieurs et des crises successives qu'a connues le pays ces dernières années. La réussite de la SRP requiert une réorientation des politiques du développement économique et social.
570. Dans ce cadre, **l'objectif global de la Côte d'Ivoire est de réduire la pauvreté en ramenant le taux à 16,2% en 2015 conformément à l'engagement pris en 2000 lors du Sommet du Millénaire. Comment compte-t-elle y parvenir en 2015 ?**
571. Pour y arriver, la Côte d'Ivoire mettra en œuvre trois types de stratégies :

572. Premièrement, la gestion de l'économie devra favoriser l'augmentation de la croissance du revenu par tête. En effet, l'impact de la croissance du revenu par tête sur la pauvreté passe par le coefficient d'élasticité qui lie les deux phénomènes. Cette élasticité est estimée à -0,93 pour les pays de l'UEMOA et à -3 pour la Côte d'Ivoire seule (voir Bourguignon, 2002)⁶. En d'autres termes, tout point de croissance du revenu par tête engendrerait une baisse de l'incidence de pauvreté de trois points.
573. Sur la base de l'hypothèse de réduction de la pauvreté monétaire par l'unique instrument de la croissance économique, le pays devrait réaliser d'ici 2015, un taux moyen de 6% de croissance annuelle pour atteindre l'ODD 1. Cependant, le cadrage macroéconomique prévoit une croissance moyenne de 5,9% sur la période 2009-2015.
574. Deuxièmement, l'augmentation de la croissance du revenu par tête devra être couplée avec des mesures urgentes et spécifiques. Dans cette perspective, le Gouvernement devra (i) améliorer le prix payé effectivement aux producteurs agricoles qui renferment un grand nombre de pauvres ruraux ; (ii) accorder un appui direct aux pauvres en termes de capital productifs (semences améliorées à cycle court, crédit, etc.). Ces actions visent à combler le gap entre le niveau réel de consommation des ménages pauvres et le seuil de pauvreté.
575. Un programme d'intervention urgente de lutte contre la pauvreté sera ainsi mis sur pied, afin de sortir immédiatement de l'état de pauvreté les 11% les moins pauvres de la population considérée comme pauvre (soit environ 5,34 points de pauvreté), tout en appuyant les autres personnes pauvres. La situation de sortie d'une crise fortement éprouvante pour les populations donne un autre fondement à cette option volontariste. Les modalités de mise en œuvre de ce programme spécial seront identifiées, après la conduite d'enquêtes complémentaires et légères sur ces populations pauvres.
576. Au total, le principal instrument de réduction de la pauvreté restera la croissance économique. En 2009, la croissance devrait redémarrer et atteindre 3,9%, puis se maintenir autour de 6% en moyenne annuelle entre 2010 et 2013. Un taux moyen de 7% de croissance annuelle serait maintenu sur la période 2013-2015, soit une moyenne annuelle de 5,9% environ sur la période 2009-2015. Avec une telle trajectoire de croissance comparée au croît démographique qui s'établirait à 3,3% dans la période 2009-2015, le pays pourra réduire la pauvreté de 27,6 points de pourcentage entre 2009 et 2015 à travers la croissance économique. En ajoutant les 5,3 points de pourcentage de réduction de la pauvreté obtenus avec l'aide directe aux pauvres, on aura entre 2009 et 2015, une baisse globale de la pauvreté de 32,9 points de pourcentage de réduction globale, à l'horizon 2015. Ce qui fera un taux final de pauvreté de 16%, permettant effectivement d'atteindre l'ODD 1. En 2013, le taux de pauvreté serait d'environ 32,3%.
577. Dans cette perspective, la bonne exécution des actions prévues devront permettre d'améliorer les revenus des ménages, leur état sanitaire et nutritionnel, leur niveau d'instruction, la préservation des équilibres environnementaux, l'accès aux services énergétiques modernes et à l'eau potable, la participation des populations aux prises de décision, le désenclavement des différentes localités par des infrastructures adéquates et l'accès universel aux NTIC.
578. Pour ce faire, les principaux effets des six axes stratégiques antérieurement définis ont été mis en lien avec l'atteinte de chaque impact majeur et ont permis le regroupement qui se présente comme suit :

⁶ Bourguignon (2002), *The growth elasticity of poverty reduction: explaining heterogeneity across countries and time periods*, working paper N°2002-03, DELTA, Paris.

Graphique : Le carré stratégique de l'Agenda 2015



CHAPITRE 2 : STRATEGIE DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

579. Le présent chapitre traite des stratégies à mettre en œuvre pour la réduction de la pauvreté selon les six axes stratégiques retenus. En effet, un effort conjugué de l'ensemble des acteurs dont l'Etat, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement doit conduire à la mise en œuvre d'actions d'envergures.

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015

580. L'OMD 1 relatif à la l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015 est le principal objectif visé par le Gouvernement, à savoir ramener le taux d'incidence de la pauvreté qui est de 48,9% en 2008 à son niveau d'avant la crise de 1999, c'est-à-dire à 33,6% en 2013, année prévue pour la revue à mi-parcours du DSRP. A l'horizon 2015, échéance fixée pour l'atteinte des OMD, les efforts à fournir devront permettre de réduire de moitié la pauvreté qui était de 32,3% en 1993 pour atteindre 16%.

581. L'atteinte de cet objectif devra être soutenue par un taux de croissance économique annuel moyen autour de 7% sur la période 2009-2015. Cette dynamique de croissance devra être soutenue par un appui direct aux populations les plus démunies à travers la mise en œuvre d'un programme de filet de sécurité sociale.

➤ Suivi des indicateurs

Objectifs	Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Proportion de la population vivant avec un revenu annuel inférieur au seuil national de pauvreté	48,9%	33,6%	16%
	Indice d'écart de la pauvreté	37,2%	25,6%	12,3%

IMPACT 1 : RETABLISSEMENT ET RAFFERMISSEMENT DES FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE

582. Dans le cadre du rétablissement et du raffermissement des fondements de la République, les principaux effets recherchés sont (i) le capital confiance est rétabli et les populations vivent en harmonie ; (ii) les populations bénéficient des services de l'administration publique sur l'ensemble du territoire ; (iii) les populations vivent en sécurité, à l'abri des violences sous toutes les formes et ont accès à des services judiciaires de qualité ; (iv) la gestion des ressources et des affaires publiques est participative, transparente et efficace ; (v) les acteurs du développement au niveau local sont impliqués et participent à la gestion des collectivités territoriales ; (vi) les populations bénéficient effectivement des retombées de la décentralisation.

AXE STRATEGIQUE 1 : CONSOLIDATION DE LA PAIX, SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS ET PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE

583. La mise en œuvre efficace des actions de cet axe concoure durablement à l'atteinte de l'impact visé qui est le rétablissement et le raffermissement des fondements de la République. Dans cette perspective, les efforts du Gouvernement porteront sur : (i) l'unification et la refondation des deux armées, (ii) l'achèvement du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) et le démantèlement des milices, (iii) l'achèvement du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire, (iv) l'achèvement de l'identification de la population et l'organisation des élections générales.

Des efforts doivent également être menés pour assurer, de manière structurelle, la sécurité des personnes et des biens et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et la cohésion entre les populations.

Rétablissement de la paix et de l'harmonie entre les populations

584. Dans le cadre de **la consolidation de la paix**, les stratégies à mettre en œuvre viseront le rétablissement du capital confiance entre les populations par la mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des conflits autour des ressources naturelles ainsi que le respect des cadres juridiques de gestion de ces ressources. Dans ce cadre, le Gouvernement devra encourager les leaders d'opinion et les cadres influents des localités, à entretenir et véhiculer des messages contribuant à la fortification de la cohésion sociale. La consolidation de la paix reste indissociable de la prévention et de la gestion des conflits, d'où la mise en place de mécanismes concertés de veille et d'alerte, d'actualisation et de suivi régulier des plans d'actions locaux de prévention. Pour ce faire, le Gouvernement devra s'appuyer sur les méthodes traditionnelles et coutumières de règlement des conflits, notamment les alliances interethniques et les « parentés à plaisanterie entre communautés ».
585. En ce qui concerne les conflits entre éleveurs et agriculteurs dans le Nord, le Gouvernement en collaboration avec les collectivités territoriales devra améliorer les conditions d'élevage traditionnel et renforcer la sensibilisation au respect des calendriers agropastoraux par les éleveurs. A cet effet, il sera : (i) aménager des espaces viabilisés et clôturés pour le parage du bétail ; (ii) organiser des tournées de sensibilisation et de formation des éleveurs aux techniques d'élevage en partenariat avec les agence d'appui au monde rural.
586. En matière de **cohésion sociale**, les efforts devront permettre de : (i) sensibiliser les populations aux principes et règles de la démocratie, pour créer les conditions d'une véritable réconciliation nationale ; (ii) restaurer la cohésion sociale, en luttant notamment contre toutes les formes d'exclusion, notamment le népotisme et le tribalisme ; (iii) conjurer la méfiance et la marginalisation de certaines personnes par des mesures de consolidation de la solidarité familiale et par une extension de la solidarité communautaire ; (iv) renforcer les capacités des autorités locales, des OSC et des médias pour leur permettre de jouer un rôle dans les actions d'IEC en matière de citoyenneté ; (v) promouvoir la participation et la représentativité des femmes dans les institutions nationales et locales, ainsi que dans les instances de décision ; (vi) soutenir les activités de valorisation, de communication, de sensibilisation et de vulgarisation relatives au patrimoine culturel ; (vii) sensibiliser les populations à la tolérance, à l'acceptation de la diversité des cultes et à la laïcité de l'Etat et (viii) restaurer les valeurs morales, civiques et républicaines positives de la société ivoirienne. Afin d'améliorer la cohabitation entre les nationaux et les non nationaux, des efforts de communication devront être menés, d'une part pour atténuer les tensions intercommunautaires, et d'autre part, pour favoriser une pleine participation de tous au processus de développement de la Côte d'Ivoire.

Raffermisssement du rôle de média

587. L'objectif visé dans le cadre du raffermisssement du rôle des médias à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, consistera à renforcer la professionnalisation des acteurs des médias et à sensibiliser les différentes rédactions de presse écrite, audiovisuel et webmaster à la délivrance de messages apaisés, d'informations vérifiables et de qualité, favorables à la construction de l'unité nationale. Aussi, les structures en charge du contrôle et de la régulation des médias devront-elles être appuyées en vue de travailler dans cette vision.

Restauration de l'autorité de l'Etat et sécurisation des actes administratifs

588. Dans le cadre de l'achèvement du redéploiement de l'administration, le Gouvernement devra s'atteler à reconstruire/réhabiliter et équiper les infrastructures socio-économiques publiques détruites ou endommagées dans les zones CNO. De même, les interventions du

Gouvernement dans les autres zones porteront sur la remise en état des infrastructures socio-économiques publiques dégradées, faute d'entretien et de maintenance pendant ces six dernières années.

589. L'Etat devra également travailler à **la réinsertion et à la réintégration des populations vulnérables**, notamment les femmes, les jeunes sans emploi, les victimes de guerre, les ex-combattants et les personnes déplacées internes. A cet effet, la mise en œuvre des programmes post crise devra être circonscrite et atteindre les cibles pour éviter un retour à la situation de départ. Toutefois, le Gouvernement prendra les dispositions appropriées pour la conduite à terme des programmes post crise comme le Programme de Service Civique National (PSCN) et le Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire (PNRRC), pour que le pays ne se consacre qu'à la phase de développement.
590. Par ailleurs, pour juguler les sources de frustrations liées essentiellement à la mise en doute de l'authenticité des actes administratifs établis, le Gouvernement devra prendre toutes les dispositions pour sécuriser le processus de production et de délivrance desdits actes. A ce titre, les registres d'état civil seront reconstitués, modernisés et régulièrement actualisés afin que l'ensemble de la population soit identifié et que chaque habitant possède les actes administratifs authentiques et incontestables.
591. Pour ce faire, le Gouvernement devra examiner l'option de la gratuité du premier extrait d'acte de naissance à la déclaration dans le délai sociologiquement raisonnable en raison de la pauvreté des populations surtout ceux vivants en milieu rural et de l'éloignement des centres de déclaration. Le Gouvernement pourrait également étudier l'utilisation des bons offices des chefs traditionnels et religieux pour la facilitation de l'acte de naissance. Ainsi, de façon provisoire, les autorités traditionnelles des localités reculées pourraient procéder à l'enregistrement des naissances dans des registres locaux fiables.

Rétablissement de la sécurité pour tous et partout sur le territoire national

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour la Sécurité des personnes et des biens

592. L'objectif visé est de renforcer le dispositif de sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national et de rétablir la confiance entre les populations et les agents de force de l'ordre. De façon spécifique, il s'agira de porter le ratio actuel de un agent de police pour 1 500 habitants à un agent pour 1 000 habitants à l'horizon 2015 et améliorer l'indice de sécurité.

Cibles et indicateurs pour 2013 et 2015

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Ratio d'agents de police par habitant	1 pour 1500 habitants	1 pour 1000 habitants	1 pour 1000 habitants
Niveau de l'indice de sécurité (NU)	3	2	1

593. La sécurité des personnes et des biens constitue une condition indispensable à la restauration de l'autorité de l'Etat et la cohésion sociale. Pour ce faire, les efforts devront permettre l'augmentation et l'amélioration des interventions des dispositifs de protection des personnes et des biens et favoriser le rétablissement de la confiance entre les FDS et les populations.

594. Pour l'amélioration des dispositifs de protection des personnes et des biens, le Gouvernement mettra l'accent sur le renforcement des capacités humaines et opérationnelles des FDS et le redéploiement des FDS sur l'ensemble du territoire. Le Gouvernement devra également renforcer et élargir à d'autres communes les actions d'appui à la sécurité urbaine en cours dans le district d'Abidjan. Dans ce domaine, la lutte contre la prolifération et la circulation illicite d'armes légères et de petits calibres devra être privilégiée.
595. Dans ce cadre, le fonctionnement de la commission nationale (CNALPC) créée à cet effet sera soutenu, de même que la collaboration avec les organisations de la société civile et les réseaux impliqués dans ce secteur d'activité. De plus, le Gouvernement devra poursuivre la collaboration avec les organisations régionales telles que ECOSAP. Enfin, le rôle et la place des organisations privées du secteur de la sécurité devront mieux être examinés afin qu'elles ne soient pas assimilées aux groupes d'autodéfense et aux milices en cette période post crise.
596. Afin de rétablir la confiance entre les FDS, la refonte de l'armée sera effectuée. De plus, la promotion de l'éthique, de la morale et du professionnalisme sera réalisée pour combattre la corruption et l'impunité à l'effet de restaurer la confiance entre les populations et les FDS. Dans ce cadre, le contenu des programmes d'enseignement ainsi que la durée de la formation des agents de sécurité devront être actualisés et adaptés en y intégrant des formations spécialisées. De même, un mécanisme de veille devra être mis en place pour assurer la transparence dans le recrutement des agents des forces de l'ordre.
597. L'application effective des mécanismes de contrôle et de sanction participe de la sensibilisation des populations et des FDS à la culture de la bonne gouvernance, à travers des actions de communication pour le changement de comportement. En la matière, le Gouvernement devra former les personnels des services de sécurité et de défense aux principes républicains et d'Etat de droit afin de lutter contre les rackets et toutes formes d'abus entraînant une violation des droits de la personne humaine. Dans ce cadre, l'Etat doit appuyer et renforcer les activités préventives et la sensibilisation, à travers des manifestations éducatives, sportives, ludiques et culturelles afin d'adoucir les mœurs et les comportements.

Promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour la Bonne gouvernance

598. L'objectif visé est de créer les conditions par l'opérationnalisation d'un cadre efficace favorable à la restauration du capital confiance entre les dirigeants, les institutions et les populations. La réussite de la mise en œuvre de la SRP sera bâtie autour des principes directeurs de gouvernance que sont (i) l'obligation de rendre compte des gouvernants, (ii) la transparence dans la conduite des actions de développement, et (iii) la participation de tous à la gestion y compris la société civile comme acteur clé.
599. De façon spécifique, il s'agira d'améliorer les scores de la Côte d'Ivoire dans le cadre du suivi des indicateurs de gouvernance.

Tableau 17 : Comparaison des performances en matière de gouvernance entre la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal en 2006

Indicateurs	Ghana en 2006	Sénégal en 2006	Côte d'Ivoire en 2006	Côte d'Ivoire en 2013	Côte d'Ivoire en 2015
Voix et responsabilité	60,1	49,5	8,7	70	90
Stabilité politique et absence de violence	54,8	37,5	2,9	60	70
Efficacité gouvernementale	57,3	47,4	4,7	60	80
Qualité du cadre réglementaire	50,7	42,4	14,6	60	90
Etat de droit	51,0	45,7	3,3	50	70
Contrôle de la corruption	55,3	41,7	8,3	50	85

Source : Banque mondiale. Note : Plus l'indice est élevé, plus le pays fourni des efforts

600. Les efforts devront permettre d'améliorer les performances en matière de gouvernance politique, économique, administrative et judiciaire en tenant compte d'une part, de la promotion et la protection des Droits de l'Homme et d'autre part, la mise en œuvre d'une politique intégrée de Population et Développement.
601. Pour restaurer la confiance entre les acteurs politiques et la population, la stratégie vise (i) la promotion de la culture de la démocratie et de la paix et (ii) la garantie de la liberté et de l'autonomie d'actions des associations organisées et des médias.
602. A cet effet, le Gouvernement devra poursuivre et renforcer les acquis du processus électoral en cours, notamment au niveau de la participation de toutes les parties prenantes à l'ensemble des étapes conduisant à des élections réussies, afin de garantir l'acceptation des résultats issus des urnes. De même, le Gouvernement devra travailler à garantir la crédibilité des mécanismes de recours qui relèvent essentiellement de la Justice, de la sécurité et de la défense. Dans ce cadre, les attitudes et comportements des FDS en charge de la sécurisation du processus devront contribuer au renforcement de la confiance des populations aux processus électoraux. Les partis politiques seront appelés au respect du jeu démocratique qui commande de reconnaître l'issue des urnes dans l'optique de préserver la paix sociale.
603. Par ailleurs, **le renforcement du cadre juridique d'intervention des organisations de la société civile** contribuera à garantir leur autonomie et à favoriser leur implication dans l'exécution, le suivi/évaluation et le contrôle citoyen des actions de développement initiées par l'Etat, les collectivités décentralisées et le secteur privé. De même, le **renforcement des capacités des organisations de la société civile** notamment des médias, sera nécessaire. Ainsi, dans le domaine de la communication, la crédibilité et l'efficacité des médias seront renforcées, des mécanismes facilitant l'accès équitable à l'information et aux émissions de qualité seront mis en place, les capacités des organes de régulation et d'autorégulation des médias seront renforcées, et la couverture du territoire national assurée.

604. Dans le contexte de reconstruction post-crise, le défi de la restauration de la confiance entre l'administration et les populations rend primordial la performance et la qualité des services publics. Dans ce cadre, le Gouvernement devra recentrer ses missions pour tenir compte de la nouvelle politique de décentralisation et clarifier les attributions des départements ministériels afin d'éviter les chevauchements.

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour la Gouvernance administrative

605. **L'objectif visé par l'Etat en matière de gouvernance administrative** est de rendre plus performant et accessible les services de l'administration à travers la mise en place de programme d'incitation, de valorisation et de renforcement des capacités des travailleurs aux techniques modernes de gestion et de traitement rapide des dossiers en faveur des usagers.

Cibles et indicateurs pour 2013 et 2015

Indicateurs	Niveau actuel	Cible en 2013	Niveau en 2015
Indice de satisfaction des usagers de l'administration	30% en 2006	60%	80%

606. La modernisation de l'administration publique dans le cadre de la gouvernance administrative s'avère nécessaire pour répondre au défi de la relance économique et du transfert des compétences de l'Etat aux entités décentralisées. La modernisation de l'administration publique devra se faire via le renforcement du processus d'informatisation et la création de sites web « *e-gouvernement* » pour tous les départements ministériels.

607. Cette modernisation sera fondée sur une meilleure utilisation et valorisation des ressources humaines existantes afin d'engager avec détermination les réformes requises et conduire avec succès, les actions à la fois urgentes et importantes qu'impose la gestion post crise. Dans cette dynamique, le Gouvernement devra mener à son terme, la révision du statut général de la fonction publique et préciser l'évolution de la carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat dans l'optique de les remotiver dans l'exercice de leur fonction.

608. De même, l'Etat devra (i) renforcer la transparence dans le mode de recrutement des fonctionnaires et agents de l'Etat, (ii) rationaliser les procédures de recrutements et d'affectation des agents publics, (iii) mettre en place des mécanismes de suivi de la mise en œuvre et du respect des règles déontologiques de bonne conduite et d'éthique dans la fonction publique, (iv) assurer l'adéquation profils/poste au niveau des emplois supérieurs, notamment par une publication régulière des vacances de postes et la mise en compétition des candidats. Le renforcement des capacités des agents publics s'inscrira également comme une préoccupation constante, l'identification des besoins en perfectionnement, l'élaboration des programmes appropriés et l'exécution des actions de formation.

609. Dans cette dynamique, le système de contrôle, d'inspection et d'évaluation dans l'administration sera renforcé notamment en institutionnalisant l'audit opérationnel et le renforcement des capacités des acteurs.

610. En matière de réforme administrative, le Gouvernement renforcera le cadre institutionnel de décision, en suscitant, la création d'un espace de dialogue politique aux fins de promouvoir les réflexions stratégiques et l'analyse de politiques. Il contribuera également à l'amélioration des procédures de coordination et de concertation interministérielle ainsi que de suivi des décisions Gouvernementales. Il s'agira de renforcer la communication institutionnelle en améliorant les capacités des structures existantes dans le cadre de leurs prérogatives d'une part et d'autre part dans les missions d'informer et de dialoguer avec les populations par de là l'environnement administratif.

611. Par ailleurs, le Gouvernement s'assurera de la publication régulière au journal officiel et de la diffusion à grande échelle, des textes normatifs. La réforme administrative consistera aussi à (i) définir des normes de création et d'organisation des services publics, notamment simplifier et formaliser les procédures et méthodes du travail administratif, (ii) réviser les procédures administratives pour corriger les dysfonctionnements structurels préjudiciables aux usagers de l'administration publique, en termes de fiabilité, de sécurité et de délai d'obtention des documents administratifs.

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour la Gouvernance judiciaire

612. **L'objectif visé en matière de gouvernance judiciaire** est de faciliter l'accès équitable aux services de justice pour tous. Les interventions spécifiques devront permettre d'augmenter le niveau de couverture des tribunaux et de représentativité des agents de justice, et d'améliorer les conditions de détention, d'assurer la célérité dans le traitement des dossiers judiciaires et de renforcer les fonctions d'éducation et de formation des établissements pénitentiaires.

Cibles et indicateurs pour 2013 et 2015

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Ratio de magistrat par habitant	1 pour 40 000 habitants	1 pour 25 000 habitants	1 pour 10 000 habitants
Proportion de détenus provisoires dans la population carcérale	3/5	1/2	1/3
Durée moyenne de détention préventive pour crime	24 mois	18 mois	12 mois
Durée moyenne de détention préventive pour délit	12 mois	6 mois	4 mois
Pourcentage des affaires jugées dans les délais requis sur les affaires instruites	60%	50%	30%
Indice de perception de la corruption (IPC)	150 ^{ème} sur 179 pays	Parmi les 100 premiers pays	Parmi les 80 premiers pays

613. Pour garantir l'Etat de droit, le système de gouvernance du pays doit promouvoir une justice indépendante, diligente et crédible au service de la population. Pour y parvenir, le déficit institutionnel qui fragilise le système judiciaire devra être comblé par la mise en place de la Haute Cour de Justice et des juridictions suprêmes notamment, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes conformément à l'article 105 de la Constitution ivoirienne. De même, le Gouvernement devra renforcer les capacités de l'Institut National de Formation Judiciaire. En outre, les capacités de l'inspection des services judiciaires seront renforcées pour un contrôle adéquat au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire. A cette activité devront s'ajouter l'informatisation des greffes et la mise en place d'un réseau informatique de la gestion de la chaîne pénale, ainsi qu'un système de diffusion de la doctrine et de la jurisprudence. Enfin, le système pénal devra être réformé pour mettre fin aux détentions préventives abusives.

614. Pour favoriser l'accès des populations aux services judiciaires de qualité, de nouvelles juridictions devront être créées et l'effectif du personnel de justice devra être renforcé. De même, l'Etat devra accorder une assistance judiciaire aux personnes démunies, à travers des avocats qui bénéficieront d'une aide à leur installation ou à leur redéploiement dans les régions dépourvues. En outre, les coûts des prestations judiciaires seront ajustés aux capacités financières des populations. Les lois et les procédures judiciaires seront vulgarisées afin que les populations connaissent mieux leurs droits.

615. Outre la recherche du professionnalisme qui nécessitera la fourniture à l'appareil judiciaire de tous les outils nécessaires à son bon fonctionnement, il apparaîtra utile de mettre en place dans le cadre du Conseil Supérieur de la Magistrature, un système d'évaluation et de contrôle des animateurs du système judiciaire.
616. Au niveau de la justice juvénile, des mesures spécifiques seront adoptées pour créer des espaces alternatifs à la détention où les enfants pourront recevoir un appui psychoaffectif et une formation professionnelle adéquate qui facilite leur réinsertion dans la société. La justice juvénile sera améliorée au plan législatif et au plan judiciaire : le Code Pénal et de Procédure Pénal seront révisés selon les indications des normes internationales.
617. Pour améliorer les conditions de détention, l'Etat devra augmenter l'effectif du personnel pénitentiaire et les budgets alloués aux maisons d'arrêt pour l'alimentation et la santé des détenus. Les maisons d'arrêt devront être réhabilitées et leur capacité d'accueil devra être augmentée. En outre, le Gouvernement devra renforcer les capacités du personnel de l'inspection pénitentiaire pour un contrôle adéquat au bon fonctionnement de l'appareil pénitentiaire, mettre en place des programmes de réinsertion des détenus et développer des alternatives aux peines d'emprisonnement. L'Etat devra également procéder à la révision de la législation pénitentiaire.

Gouvernance économique

618. **La gouvernance économique** aura pour objectifs principaux de rétablir le capital confiance entre les dirigeants, les institutions et les populations et d'assurer une redistribution équitable des ressources nationales.
619. Dans cette perspective, la traçabilité des ressources devra aller au delà des aspects financiers et comptables pour établir un lien entre les niveaux d'exécution financière et de réalisation effective des activités ou de réalisation physique des infrastructures. Ainsi, la promotion de la culture de l'audit interne et externe de la gestion des ressources publiques sera développée afin de déceler les faiblesses et d'y apporter les corrections idoines. En outre, l'Etat poursuivra le renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des secteurs clés de l'économie. La participation de l'Etat dans le financement des entreprises publiques devra être étudiée en fonction des avantages comparatifs pour le développement économique. Pour ce faire, la liste optimale des entreprises publiques devra être examinée selon une périodicité fixée et en fonction de leurs contributions dans le processus de développement.

AXE STRATEGIQUE 5 : DECENTRALISATION COMME MOYEN DE PARTICIPATION DES
POPULATIONS AU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT ET DE REDUCTION
DES DISPARITES REGIONALES

620. La mise en œuvre efficace des actions de cet axe concourt durablement à l'atteinte de l'impact visé qui est le rétablissement et le raffermissement des fondements de la République. Dans cette perspective, l'objectif visé est de favoriser une implication plus accrue des populations à la gestion du développement local. De façon spécifique, il s'agira d'aider à la valorisation des richesses locales.

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour la Décentralisation

Cible et indicateurs visés

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Part des ressources propres dans les budgets des collectivités territoriales	37%	50%	70%
Taux de participation des populations aux actions de développement local	25%	60%	75%

Renforcement de l'implication des populations au processus de développement local

621. **En matière de décentralisation**, les interventions de l'Etat porteront sur : (i) l'implication des populations à la gestion des Collectivités ; (ii) le renforcement des capacités des Collectivités décentralisées et de l'administration déconcentrée ; (iii) le transfert effectif des compétences de l'Etat aux Collectivités décentralisées ; et (iv) la réduction des disparités régionales. Par ailleurs, la lutte contre le VIH/sida devra être intégrée aux actions de développement de chaque collectivité.
622. L'implication des populations requiert de les associer à toutes les initiatives de développement. A cet effet, les collectivités décentralisées territoriales (Communes, Départements et Districts) devront consulter régulièrement les populations, mieux les organiser et les responsabiliser en vue d'une appropriation des actions de développement initiées. Dans cette perspective, les collectivités territoriales devront veiller à la mise en place et au fonctionnement effectif et régulier des commissions ainsi que des organes consultatifs institués par la loi (comité économique et social départemental, comité consultatif du District).
623. **L'implication efficace des populations dans la gestion des collectivités** nécessite que ces dernières soient dotées de capacités appropriées. Le Gouvernement devra donc prendre des dispositions pour renforcer les capacités en ressources humaines, financières et matérielles des collectivités décentralisées et de l'administration déconcentrée. Le renforcement des capacités en ressources humaines passe, d'abord, par la formation des agents des collectivités décentralisées et des administrations déconcentrées dans la mise en place de programmes de développement et la promotion des services de proximité de qualité (eau potable, électrification, routes, état civil, assainissement, marché public, etc.).
624. Ensuite, ce renforcement des capacités se traduit par la promotion de la coopération décentralisée, notamment la coopération entre collectivités territoriales ivoiriennes et le développement des liens de partenariat internationaux. L'Etat devra également amener les élus locaux et leurs agents à maîtriser les textes et règles de gestion des collectivités, ainsi que les principes de bonne gouvernance. Un accent particulier devra être porté sur le renforcement des capacités statistiques en vue de la prise en compte effective des besoins des populations et l'efficacité du mécanisme de redevabilité.
625. En plus des ressources humaines, il convient d'améliorer la viabilité financière des collectivités territoriales. Pour ce faire, l'Etat devra accroître le niveau de ses subventions aux collectivités décentralisées, appliquer effectivement la clé de répartition des impôts d'Etat en reversant en totalité et à temps ces ressources aux bénéficiaires. L'Etat devra également aider les collectivités territoriales à développer leurs ressources propres notamment les taxes et impôts locaux. Cette action vise à améliorer leur capacité contributive au budget local. En outre, l'Etat doit prendre des mesures incitatives pour attirer les investisseurs privés et appuyer les initiatives locales en matière d'entrepreneuriat. Pour leur part, les entités décentralisées devront favoriser l'insertion économique des populations locales par la promotion des activités génératrices de revenus et l'exploitation des opportunités de développement au plan local.
626. L'Etat devra également renforcer les capacités d'intervention des services déconcentrés. Pour ce faire, il importe de répartir clairement les responsabilités respectives des administrations centrales et locales et de doter les services déconcentrés de moyens humain, technique et financier nécessaires à l'appui-conseil et au contrôle des activités des collectivités décentralisées, ainsi qu'à la mise en place des bases de données.
627. Par ailleurs, l'accomplissement efficace des missions des administrations décentralisées requiert l'application effective de la loi portant transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales. A cet effet, le Gouvernement devra prendre, diffuser et vulgariser

tous les textes réglementaires accompagnant ladite loi. Il doit également préciser les conditions de création de nouvelles collectivités tenant compte de la viabilité de l'espace économique. Cette stratégie permettra aux collectivités de disposer de ressources suffisantes pour mener à bien leur politique de développement qui devra être contenue dans des plans locaux de développement avec des systèmes éprouvés de suivi et d'évaluation.

Promotion d'un développement équilibré

628. **En ce qui concerne l'aménagement du territoire**, l'Etat devra harmoniser le développement sur toute l'étendue du territoire en assurant une couverture équilibrée en infrastructures de développement. Dans cette perspective, des actions et mesures appropriées doivent être initiées pour lutter efficacement contre le clientélisme et le favoritisme dans la réalisation des actions de développement. En revanche, les infrastructures de développement doivent être réalisées sur la base d'une planification rigoureuse. Il importe, par ailleurs, de promouvoir la culture de l'initiative pour favoriser la mise en œuvre de projets de développement propres aux collectivités.
629. Le Gouvernement, dans sa politique d'aménagement du territoire doit, en conséquence, prendre en compte les potentialités locales dans le découpage administratif en vue du développement de pôles économiques régionaux. Il doit également procéder au renforcement des capacités infrastructurelles des localités défavorisées, au désenclavement des localités par le renforcement de la couverture radio et télévision, par la réinstauration des fêtes tournantes de l'indépendance. Enfin, pour optimiser les résultats des actions initiées en faveur des populations, l'Etat doit veiller à la mise en œuvre effective, au suivi et à l'évaluation des plans de développement local.

IMPACT 2 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN PAYS EMERGENT

630. Pour réussir le pari de l'émergence économique, la Côte d'Ivoire devra mettre en place un cadre macroéconomique sain et un environnement global des affaires à portée internationale. La croissance économique devra s'appuyer sur le développement des infrastructures de transport comme maillon de base pour entraîner d'autres secteurs d'activités clé comme l'agriculture, les mines et énergies et les TIC. Le développement de ces secteurs devra favoriser un environnement propice pour impulser le secteur privé comme moteur de la croissance et de la création de richesses.
631. Ainsi, le pilier principal de la stratégie d'émergence économique de la Côte d'Ivoire sera bâti autour du secteur des infrastructures de transport. Le développement de ce secteur permettra de créer une dynamique favorable à la mobilité des personnes et des biens, notamment l'accessibilité des récoltes agricoles par leur évacuation des points de production vers les marchés. En effet, la Côte d'Ivoire est un pays agricole qui a besoin de s'appuyer sur un réseau routier performant et la levée des entraves liées à la compétitivité des matières premières et vivrières, sources de création de richesse du monde rural.
632. A côté du secteur agricole, les secteurs des mines, de l'énergie et des TIC devraient profiter des infrastructures économiques plus performantes pour couvrir toutes les zones du pays. Un tel cadre devrait favoriser l'émergence d'un secteur privé compétitif afin de permettre au pays d'assurer la transformation au niveau local de ses matières premières agricoles et minières source de création de richesse et de soutien de la croissance.
633. Pour accompagner ces secteurs, plusieurs réformes importantes devront être menées pour favoriser l'émergence d'une administration compétente, la disponibilité de ressources humaines aux capacités renforcées, des infrastructures physiques rénovées et modernes et

l'existence d'un secteur privé compétitif soutenu par un secteur financier et bancaire dynamique et innovant.

634. Dans le cadre de la transformation de la Côte d'Ivoire en un pays émergent, les principaux effets recherchés sont : (i) les secteurs de l'économie sont intégrés, cohérents et la gestion transparente et efficace de l'économie favorise une croissance économique durable ; (ii) le secteur privé est développé, compétitif et pourvoyeur d'emplois et de richesses ; (iii) l'accès durable aux ressources énergétiques et la rentabilité de l'exploitation minière sont améliorés ; (iv) la population active, notamment celle du monde rural, a une source de revenus suffisants et se prend en charge ; (v) les revenus des acteurs du monde rural sont améliorés ; (vi) le tourisme et l'artisanat sont développés et constituent des secteurs pourvoyeurs d'emplois et de richesses ; (vii) les créateurs artistiques, culturels et littéraires vivent des retombées de leurs productions ; (viii) la circulation des personnes et des biens est améliorée ; (ix) les adolescents, jeunes et adultes ayant achevé ou non une éducation de base sont formés à un métier et accompagnés dans leur insertion professionnelle ; (x) les élèves titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent accèdent à une formation de qualité dans l'enseignement supérieur débouchant sur un emploi ; (xi) la recherche scientifique et l'innovation technologique sont le moteur du développement économique, social et culturel.

AXE STRATEGIQUE 2 : ASSAINISSEMENT DU CADRE MACROECONOMIQUE

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015

635. L'objectif visé est de soutenir la croissance par un redressement économique avec un taux de croissance de l'ordre de 5,8% sur la période 2009-2013 et par une renaissance économique avec plus de 7% à l'horizon 2015.
636. De façon spécifique, il s'agira de se conformer au respect de tous les critères de convergence de l'UEMOA, à partir de l'année 2010 et réussir la mise en œuvre de l'ensemble des réformes prévues dans le programme économique et financier conclu avec le FMI et les partenaires techniques et financiers.
637. Les efforts à fournir à cet effet, s'inscriront dans le cadre d'une gestion plus efficace et efficiente des finances publiques qui sera basée sur l'optimisation dans l'utilisation des ressources publiques et des dépenses budgétaires. Pour ce faire, la mise en œuvre des réformes PEMFAR à court et moyen termes devra accélérer l'assainissement du cadre macroéconomique.

Cibles et indicateurs visés

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Taux de croissance du PIB réel	2,9%	6,0%	7,0%
Taux de croissance du PIB réel par tête	-0,4%	2,7%	3,7%
PIB/tête (en milliers de FCFA)	484,5	615,7	-
Taux d'inflation (norme de convergence UEMOA)	3%	3%	3%
Taux d'investissement (formation brute de capital fixe)	8,7% en 2005	30%	35%
Solde primaire de base (en % du PIB)	0,8	1,3	1,3

En matière de mobilisation des recettes

638. L'objectif visé est de relever la pression fiscale au moins au niveau de la norme communautaire de 17% avant 2011. La stratégie consistera à identifier tous les éléments constitutifs de l'assiette fiscale et douanière. Il faudra également identifier l'ensemble des

recettes parafiscales. Pour y arriver, des mesures législatives et réglementaires doivent être prises, avec en appui le renforcement des services fiscaux et douaniers.

En matière de dépenses publiques

639. L'objectif est de réduire les dépenses improductives à un niveau inférieur à 10% du montant total des dépenses budgétaires hors service de la dette avant 2011. Les stratégies consistent à identifier et à réduire les doubles emplois, les coûts cachés et les surfacturations d'une part, et à appliquer rigoureusement les principes de rationalisation des choix budgétaires (RCB) d'autre part. Les mesures concrètes viseront à accroître les capacités des structures en charge des contrôles a priori et a posteriori et à exiger des rapports circonstanciés, assortis de sanctions éventuelles.
640. **Concernant l'élaboration, l'exécution et l'évaluation du budget**, le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre des réformes prévues dans le cadre de l'étude « PEMFAR ». De manière spécifique, il veillera à : (i) rendre conforme la classification fonctionnelle du budget au Manuel de Statistique des Finances Publiques de 2001 tout en mettant en évidence les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté, (ii) mettre les crédits budgétaires à disposition des ministères sur une base trimestrielle, (iii) renforcer le contrôle de la mise à disposition des ressources aux unités de prestation de services primaires, (iv) établir des programmes de vérification des régies financières basés sur les risques.
641. **En vue de renforcer la transparence** dans la restructuration de la filière cacao, la parafiscalité sera incorporée au budget à partir de 2009 avec des contreparties en dépenses de fonctionnement pour la nouvelle structure de gestion et pour le FIMR. Ce dispositif nécessitera la mise en place de mécanismes appropriés pour assurer la représentation des paysans et de l'interprofession dans la gestion de la filière. Cette budgétisation de la parafiscalité portera uniquement sur l'investissement, c'est-à-dire sur le FIMR.
642. **Dans l'optique de renforcer davantage la gouvernance, la transparence et l'efficacité dans la gestion de la filière cacao**, les mesures supplémentaires ci-après seront mises en œuvre au cours de l'année 2009 : (i) réduire la taxe d'enregistrement de 10 % à 5% du prix CAF et n'augmenter aucune autre taxe et prélèvement dans la filière cacao ; et réduire le DUS de 220 FCFA/Kg à 200 FCFA/Kg en 2010 ; (ii) réaliser et publier l'audit externe de l'utilisation du FIMR pour la période 2007-2008 ; (iii) achever et rendre public l'audit financier et organisationnel des quatre entités (FRC, BCC, ARCC, FDPCC) ainsi que l'inventaire de leurs actifs, passifs et dettes.
643. La taxation globale du secteur cacao (incluant l'ensemble des taxes et prélèvements parafiscaux de toute nature), ne devrait plus représenter que 22% du prix CAF à l'horizon 2011. En ce qui concerne le prix indicatif bord champ du cacao, il a été fixé à 700 FCF/Kg pour la campagne 2008-2009 contre 500 FCFA/Kg au dernier trimestre de la campagne écoulée ; soit une hausse d'environ 40%. Ce prix indicatif qui représente environ 60 % du prix FOB est attractif dans le contexte ivoirien où la filière doit supporter une fiscalité globale de l'ordre de 342 FCFA/Kg. Le paiement d'un tel prix, au regard de la baisse tendancielle des cours et de l'état défectueux des pistes rurales, reste un réel défi que les autorités et le CGFCC devront relever. A cet effet, il s'agira de trouver des solutions à court et moyen termes, pour permettre au producteur de négocier, bord champ, un prix plus rémunérateur.
644. **La Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE)** sera restructurée, à travers : (i) la tenue de négociations tripartites entre les partenaires sociaux, l'Etat et les retraités en vue d'arriver à une entente sur les nouveaux paramètres et (ii) la mise en œuvre des réformes paramétriques par une relecture des textes régissant la CGRAE, accompagnés de décrets d'application.

En matière de gestion des marchés publics

645. Le Gouvernement s'évertuera à renforcer les mécanismes existants et poursuivre les réformes déjà entamées, en mettant en œuvre les mesures suivantes: (i) compléter l'arsenal réglementaire en conformité avec la Directive n°4 de l'UEMOA ; (ii) adopter un mécanisme d'évaluation des capacités des parties contractantes qui justifie le niveau de responsabilité ; (iii) renforcer le cadre juridique et opérationnel du mécanisme de catégorisation des entreprises ; (iv) réviser le code de passation des marchés publics pour une plus grande efficacité et transparence dans la résolution des litiges ; et (v) adopter un dispositif réglementaire garantissant une élaboration des plans de passation de marchés sur le plan technique et financier en phase avec le calendrier budgétaire ; (vi) définir un cadre juridique qui oblige l'autorité contractante à réaliser les études préalables à la budgétisation des projets et qui organise la maîtrise d'œuvre.

En matière de gestion de la dette publique

646. L'objectif principal du Gouvernement est de rendre la dette viable sur le long terme. La stratégie pour atteindre cet objectif nécessite de prendre les mesures dans les paragraphes qui suivent.

647. **Au plan institutionnel**, il s'agira de : (i) accélérer les conditions de mise en vigueur des prêts, notamment la signature du décret de ratification ; (ii) mettre en place un plan national de renforcement des capacités en gestion de la dette et (iii) créer un comité national multisectoriel en charge du suivi de la politique d'endettement et de l'analyse de la viabilité de la dette.

648. **Au plan de la gestion opérationnelle de la dette**, il conviendra de (i) centraliser les données, coordonner l'aide et harmoniser régulièrement les informations avec les partenaires au développement ; (ii) vulgariser sur le site Internet de la DGTCPC l'information sur la dette pour le grand public ; (iii) former les acteurs aux techniques de négociation des prêts, aux pratiques des bailleurs de fonds et à la maîtrise de l'environnement national et international ; (iv) mettre en place un dispositif de gestion des émissions des titres publics et de gestion de la trésorerie et (v) former les gestionnaires de projets sur les procédures de décaissement des bailleurs de fonds.

649. Dans le cadre de **la nouvelle politique d'endettement**, (i) le Gouvernement s'engage à ne recourir qu'aux financements extérieurs sous forme de dons ou de prêts plus concessionnels ; (ii) il ne contractera ni ne garantira aucun emprunt extérieur à échéance de moins d'un an, sauf au titre de crédits normaux relatifs aux importations ; en outre, (iii) la Côte d'Ivoire s'emploiera à améliorer la gestion de sa dette extérieure.

650. La nouvelle politique d'endettement tiendra compte (i) de l'ampleur des déficits et des besoins pour la réduction de la pauvreté ; (ii) des conditions d'utilisation et de gestion des ressources extérieures mobilisées ; (iii) du rendement des projets et investissements financés par des ressources extérieures et notamment leur impact sur la croissance et le développement ; (iv) de l'évolution de la capacité de remboursement du pays ; (v) des conditions de développement de la dette intérieure et leur part dans le financement total et (vi) de la détermination des plafonds d'endettement.

651. La **traçabilité des ressources** ira au delà des aspects financiers et comptables pour établir un lien entre les niveaux d'exécution financière et de réalisation effective des activités ou de réalisation physique des infrastructures. Ainsi, la promotion de la culture de l'audit interne et externe de la gestion des ressources publiques sera développée afin de déceler les faiblesses et d'y apporter les corrections idoines. En outre, l'Etat poursuivra le renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des secteurs clés de l'économie. La participation de l'Etat dans le financement des entreprises publiques sera

étudiée en fonction des avantages comparatifs pour le développement économique. Pour ce faire, la liste optimale des entreprises publiques sera examinée selon une périodicité fixée et en fonction de leurs contributions dans le processus de développement.

652. Pour améliorer la projection macroéconomique, les modèles « BUDGECO » et « ECOMAC » seront mis à jour. De plus, les utilisateurs de ces outils bénéficieront d'un renforcement de capacités en la matière. Par ailleurs, un modèle d'analyse d'impact des politiques économiques sur les indicateurs de pauvreté et un modèle de développement durable (T21) devront être mis en place. Les outils d'exécution budgétaire notamment le SIGFIP ; le SIGBUD ; l'ASTER ; le SIGMAP et le RICI-EPN seront également renforcés.
653. **Les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)** seront progressivement développés dans tous les secteurs et au niveau des collectivités locales, afin de favoriser une approche par programme avec des objectifs et des indicateurs de performance clairement définis, et de mettre en place un système d'allocation de ressources en cohérence avec les priorités stratégiques sectorielles et intersectorielles du Gouvernement. La phase pilote concernera quelques secteurs sociaux et des infrastructures économiques de base, l'agriculture et le développement rural. En l'absence d'un CDMT, la programmation et la budgétisation des dépenses de réduction de la pauvreté se feront à l'aide d'une matrice d'actions prioritaires au cours des trois premières années de la mise en œuvre du DSRP. Dans cette perspective, des rapports trimestriels seront élaborés sur l'utilisation des ressources concédées dans le cadre de l'Initiative PPTE.
654. L'alignement des partenaires au développement sur les priorités de l'Etat ivoirien sera promu, dans le respect des principes définis dans la Déclaration de Paris sur **l'efficacité de l'aide**. Le passage de l'aide projet et/ou programme à l'aide budgétaire sera également développé, en collaboration avec les bailleurs de fonds.
655. En matière de **développement de la production statistique nationale**, le Gouvernement veillera à améliorer la production des informations statistiques, à renforcer les capacités des structures existantes et à institutionnaliser la publication et la diffusion des données statistiques sectorielles.

Développement des infrastructures économiques

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour le Secteur des infrastructures de transport

656. Le développement **des infrastructures de transport** est perçu comme étant le maillon principal devant précéder et accompagner le développement des autres secteurs d'activité.
657. L'objectif visé est de : (i) parvenir à rendre joignable par des routes carrossables en toute saison, toutes les Sous-préfectures et villages et éventuellement les campements du pays et à les relier à un réseau performant de routes interurbaines, urbaines et internationales bitumées et (ii) développer les infrastructures portuaires et aéroportuaires du pays de sorte à les rendre hautement compétitives afin de faire de la Côte d'Ivoire un Hub de référence dans les échanges commerciaux au niveau de la sous-région ouest-africaine voire mondial.
658. L'atteinte de cet objectif nécessite préalablement la mise en application d'un certain nombre de réformes, notamment au niveau du secteur routier. Ces réformes devront capitaliser toutes les expériences antérieures dans ce secteur de sorte à apporter les réponses idoines aux insuffisances relevées dans la politique actuelle d'entretien du réseau routier. Dans cet exercice de réflexion, l'Etat devra étudier les conditions de disposer en propre d'un minimum d'équipements d'entretien routier pour assurer des interventions rapides en tous lieux et en toutes saisons sur les différents axes routiers.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cibles en 2013	Niveau en 2015
Infrastructures routières			
Développement, réhabilitation et maintenance des infrastructures routières			
<i>Routes Interurbaines nationales de type N1 : Comprendant les autoroutes, les routes nationales d'intérêt international et les routes nationales à grand trafic</i>			
Linéaire autoroutes 2x2 voies revêtement BB	142 km	357 km	442 km
Linéaires des routes 2x1 voies, revêtement BB	1 809 km	2 167 km	2 309 km
Linéaires des routes 2x1 voie revêtement SA	2 211 km	2 568 km	2 711 km
Linéaires des routes en terre 2x1 voie revêtement GL	6 241 km	-	6 241 km
<i>Routes Interurbaines nationales de type N2 : Comprendant les routes nationales d'intérêt Régional</i>			
Linéaires des routes 2x1 voies, revêtement BB	762 km	1 048 km	1 162 km
Linéaires des routes 2x1 voie revêtement SA	932 km	1 360 km	1 532 km
Linéaires des routes en terre 2x1 voies revêtement GL	8 785 km	-	8 785 km
<i>Routes Interurbaines Départementales : Comprend les routes d'intérêt départemental ou de district et également les routes rurales</i>			
Linéaires des routes 2x1 voie revêtement SA	117 km	200 km	234 km
Linéaires des routes en terre 2x1 voies revêtement GL	65 085 km	66 514 km	67 085 km
<i>Routes Urbaines : Concerne uniquement la voirie à l'intérieur des grandes villes</i>			
Voies Expresses 2x3 voies, revêtement BB	185,5 km	200 km	206 km
Voies Expresses 2x2 voies, revêtement BB	289,5 km	325,2 km	340 km
Voiries 2x1 voies, revêtement BB	1 945 km	2 088 km	2 145 km
Voiries 2x1 voie, revêtement SA	792 km	1 005 km	1 092 km
Voirie en terre de 2x1 voies, revêtement GL	3 881 km	4 310 km	4 481 km
Autres infrastructures et services de transport			
Voies lagunaires	10,4 km	85,6 km	115,7 km

659. Ces stratégies devraient être couplées à une amélioration des services de transport qui s'articulent autour de l'amélioration en qualité et quantité, de la promotion de la sécurité et de la sûreté de ces services. Au regard de l'intensité du trafic le long des routes Abidjan-Lagos, du rail (Sénégal, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire) et du Fleuve Mano (Libéria, Guinée, Sierra Leone et Côte d'Ivoire) qui constitue un facteur important de propagation du VIH/sida, cette amélioration devrait prendre en compte le renforcement de la lutte contre le VIH/sida auprès des opérateurs, des usagers et des communautés installées le long des corridors de migration, dans les zones d'escale et les zones de transport stratégiques, afin d'assurer une durabilité des interventions dans ce secteur ainsi que son développement.
660. De même, des mesures spécifiques sont préconisées au niveau de certains sous secteurs des transports, en vue de les rendre plus dynamiques pour faciliter la circulation des personnes et des biens. Ainsi, pour le transport routier, ces mesures consistent en la connexion de l'ensemble des chefs-lieux de département au réseau de routes bitumées et le transfert effectif de compétence aux collectivités territoriales.
661. **Au niveau des transports maritime et fluvio-lagunaire**, les mesures porteront sur l'amélioration de l'efficacité des ports, l'accroissement de l'exploitation des plans d'eau lagunaires et singulièrement le renforcement de la participation des nationaux au trafic maritime. De façon spécifique, il faudra développer les infrastructures et les services du Port Autonome d'Abidjan en vue de le repositionner comme leader dans la sous région. En outre, il faudra entreprendre la réhabilitation et l'extension du Port Autonome de San Pedro

pour en faire un port complémentaire grâce à l'exportation des produits forestiers, agricoles et miniers aussi bien nationaux que sous-régionaux.

662. **Au niveau du chemin de fer**, les stratégies viseront à rendre les services plus compétitifs. A cet effet, il conviendra de construire et d'améliorer les infrastructures ferroviaires mais surtout d'assurer le raccordement ferroviaire avec le port de San Pedro et l'ouest du pays.
663. Pour le **transport aérien**, il s'agira d'avoir un espace et des aéroports sûrs, sécurisés et efficaces et de promouvoir le trafic national.
664. Au total, les infrastructures et des services de qualité permettront de soutenir les transports routiers urbain et interurbain. Par ailleurs, ce secteur permettra d'assurer non seulement le rapprochement de la Côte d'Ivoire avec les pays voisins en termes de transport mais aussi, la desserte des zones spécifiques de production industrielle, minière et minière.
665. Des mesures supplémentaires sont également importantes pour faciliter la mobilité des personnes et des biens. Elles concernent notamment l'amélioration des services de transport en commun et l'application effective des mesures tendant à mettre fin au racket. Elles sont aussi relatives à la fiabilisation et à la sécurisation des documents administratifs ainsi que la réduction de leur nombre pour l'obtention des titres d'exploitation des services de transport. Ces mesures visent par ailleurs la modernisation des gares, l'application de mesures pour le respect des normes de sécurité du transport des personnes et des biens et la mise en place d'un programme de financement spécifique du secteur.
666. Quant au secteur du transport aérien, le développement des infrastructures et des services peut favoriser l'obtention de la certification « Federal Aviation Administration » de l'aéroport FHB et assurer la promotion d'une offre de service du transport aérien de qualité ainsi que l'accroissement du trafic aéroportuaire.
667. **Pour la sécurité routière**, la mise en œuvre de mesures plus dynamiques contribuera à prévenir les accidents de la circulation et diminuer leur gravité. Ces mesures s'articuleront essentiellement autour de la réadaptation du cadre institutionnel, juridique et financier de l'OSER, l'achèvement de la réforme de la sécurité routière et la création d'un centre d'exercice pour la conduite pratique automobile. Ces mesures concerneront également le renforcement de la sensibilisation en matière de sécurité routière, en particulier à l'endroit des populations rurales. Il en est de même pour le renforcement des capacités humaines et financières de l'OSER ainsi que le renouvellement ou l'entretien des véhicules.

Accroissement des capacités en hydrocarbure et exploitation du potentiel minier

668. Concernant **les hydrocarbures**, il s'agit de relever le niveau de la production en vue de l'accroissement des recettes de l'Etat. Cela implique de renforcer les investissements dans ce secteur. A cette fin, les efforts devront viser à rendre exécutoire le code pétrolier, à renforcer les dispositifs de transport des produits pétroliers ainsi qu'à assurer une gestion transparente et participative du secteur.
669. Dans le domaine des **mines**, l'objectif principal est l'augmentation de la production minière à travers la mise en exploitation des gisements découverts et la transformation des substances extraites en vue d'accroître les revenus de l'Etat, de créer des emplois tout en préservant l'environnement.
670. Pour atteindre cet objectif, la stratégie à mettre en œuvre consistera à renforcer l'intervention des sociétés minières nationales à travers la création d'un fonds de soutien, à créer les conditions plus attractives pour l'investissement étranger. Ces mesures peuvent être couplées à la production de cartes de données géologiques et d'exploitation minière ainsi qu'à la réhabilitation et l'équipement des infrastructures minières.

Des services en TIC compétitifs et accessibles

671. **Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** représentent l'un des trois piliers majeurs de l'émergence économique souhaitée de la Côte d'Ivoire. A ce titre, les objectifs prioritaires visent à favoriser leur émergence et accessibilité comme moyen de développement durable aussi bien pour les populations que pour les PME/PMI sur toute l'étendue du territoire national. De façon spécifique, il s'agit de (i) réduire les coûts des services et des équipements en vue de faciliter l'accès à un plus grand nombre de personnes des services TIC, (ii) développer les infrastructures et supports de télécommunications et (iii) appliquer la politique de libéralisation du secteur télévisuel.
672. **La réduction des coûts des services** s'appuiera sur une politique incitative de baisse des charges fiscales à l'importation des équipements modernes pour la vulgarisation des TIC à tous les échelons socio-économiques. En effet, la réduction des coûts de facteurs permettra aux opérateurs du privé d'investir dans le développement des infrastructures et d'améliorer la performance et la qualité des services proposés.

AXE STRATEGIQUE 3 : CREATION D'EMPLOIS ET DE RICHESSE PAR LE SOUTIEN AU MONDE
RURAL ET LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE COMME MOTEUR DE LA
CROISSANCE

Redynamisation du secteur privé

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015

673. L'objectif visé est de développer un secteur privé plus compétitif, pourvoyeur d'emplois et de richesses. Il s'agira de favoriser la création et le développement des entreprises. De façon spécifique, les efforts à mener par le Gouvernement devront contribuer à faciliter l'émergence d'un secteur privé plus solide et capable de transformer les productions nationales de matières premières en vue d'augmenter les valeurs ajoutées à l'exportation. L'atteinte des objectifs majeurs devra s'articuler autour de stratégies impliquant l'ensemble des partenaires du secteur.

Cible et indicateurs visés

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Taux d'investissement privé	7,5%	12,9%	13%
Délai d'établissement d'une entreprise	40 jours	30 jours	20 jours

674. **Le dynamisme du secteur privé** est important pour la création de richesses et la stabilité économique. Ce secteur, du fait de la crise, a payé un lourd tribut matérialisé par la désorganisation des structures existantes et l'affaiblissement de leur compétitivité.
675. Pour ce faire, l'environnement des affaires devra être assaini et soutenu par des politiques incitatives en faveur de la promotion et la diversification des investissements privés. Ces politiques consisteront à développer des actions concourant à l'amélioration de la contribution du secteur privé à la création de richesses.
676. De façon spécifique, les mesures porteront sur (i) la création d'un cadre juridique et institutionnel incitatif pour l'émergence d'un secteur privé dynamique et d'un véritable tissu de PME, (ii) la prise de mesures anti-corruption, notamment la lutte contre le racket et les diverses tracasseries, et la répression de la fraude et de la contrefaçon, (iii) l'apurement de la dette intérieure surtout vis-à-vis du secteur privé, (iv) le renforcement des capacités des organisations professionnelles des PME, et (v) la restructuration et la mise à niveau des entreprises industrielles.

677. **Les performances et la rentabilité des entreprises** devront être améliorées grâce à des mesures spécifiques en faveur de la révision à la baisse de certains coûts de facteurs de production et leur disponibilité suffisante. De même, l'accroissement de la productivité des entreprises devra se faire à travers l'amélioration des niveaux de technologie et des investissements. Par ailleurs, la compétitivité des entreprises devra s'appuyer sur la recherche et le développement (R&D) en faveur de l'innovation. En effet, le renforcement de la R&D devra contribuer à la transformation au niveau local des matières premières générant une valeur ajoutée et l'amélioration de la qualité des produits industriels en vue de les rendre plus compétitifs. La compétitivité des productions nationales devra permettre au-delà de l'exploitation du marché national, la conquête de nouveaux marchés sous-régionaux et internationaux.
678. **Le financement des activités des PME/PMI** devra être soutenu par la mise en place effective du fonds de garantie, d'investissement et de refinancement. De même, il sera procédé à l'amélioration des systèmes de financement des entreprises. Pour ce faire, en partenariat avec les structures financières de collecte d'épargne, des décisions devront être prises pour la réduction des coûts du crédit, l'augmentation du crédit à moyen et long terme aux PME, l'accessibilité au marché boursier régional d'un plus grand nombre de PME notamment par la création d'un compartiment PME à la BRVM et l'appui à l'émergence des sociétés à capital risque.
679. De façon spécifique et compte tenu du rôle qu'elle pourrait jouer dans la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté, l'environnement légal réglementaire et institutionnel de la Micro finance devra être amélioré afin de favoriser un développement plus sécurisé du secteur. En outre, des actions spécifiques doivent être menées afin d'arriver à une implantation des systèmes financiers décentralisés dans les zones non couvertes et, notamment en zone rurale.
680. En vue de répondre aux besoins de financement du public cible de la Micro finance, il apparaît nécessaire de favoriser son intégration au secteur financier en renforçant les liens avec les banques, les établissements financiers et les assurances. Enfin, des mesures appropriées seront prises afin d'accroître les performances de l'UNACOOPEC-CI et de résorber son déficit financier.
681. **Une réorganisation des dispositifs d'appui du secteur privé** devra permettre la vulgarisation des expertises locales de soutien et l'encouragement des entreprises à solliciter les services d'assistance nationale. Pour ce faire, il devra être procédé au renforcement des capacités des structures existantes telles que le CEPICI, l'APEXCI, le LANEMA et la CODINORM. Dans le cadre de la recherche permanente de mécanisme favorable à l'émergence d'un secteur privé compétitif et créateur de richesse, un cadre de concertation secteur privé-Etat devra être mis en place pour évaluer les résultats des mesures incitatives.
682. **Au niveau du secteur du commerce**, l'objectif général est de promouvoir l'activité commerciale par une meilleure insertion des nationaux et par le renforcement des structures de promotion du commerce (OCPV, CCI, APEX-CI). De façon spécifique, les actions à mener, en matière de commerce intérieur, devront permettre (i) l'organisation du commerce intérieur, (ii) l'incitation et le renforcement de la professionnalisation des circuits de distribution, et (iii) la mise en place d'un système de financement du commerce intérieur. Pour la réalisation de ces objectifs, la société civile doit veiller à garantir les droits des consommateurs.
683. **Au niveau des prix et de la concurrence**, il s'agira d'abord de réaliser une surveillance permanente par la lutte contre les abus de position dominante, des campagnes d'affichage des prix et la création d'un observatoire chargé de surveiller l'évolution et les parités dans

les prix en collaboration avec les associations de consommateurs. Il s'agira ensuite de renforcer le contrôle métrologique à travers des campagnes de vérification des instruments de mesure (les contrôles primitifs, périodiques et de surveillance). Cela nécessite un renforcement des capacités matérielles et institutionnelles. Il faudra enfin aider à l'approvisionnement constant des marchés à travers des actions en faveur de l'assainissement de la distribution, de l'augmentation de l'offre et du renforcement des activités des petits distributeurs.

684. **En ce qui concerne le commerce extérieur**, les actions porteront sur la promotion des exportations à travers (i) la diversification des débouchés et des produits à l'exportation, (ii) l'encouragement de la transformation des produits de base, (iii) le renforcement de la promotion des produits à l'exportation, (iv) la mise en place de mécanismes de financement adaptés à l'exportation par les institutions de financement ; et (v) le renforcement des missions commerciales dans les ambassades. Il s'agira également d'améliorer les prix à l'exportation par l'adoption de la démarche qualité pour les produits à l'exportation, la formation et/ou le recrutement d'agents de change et de cambistes sur les places boursières internationales et le renforcement des systèmes d'information sur les produits à l'exportation.
685. L'Etat devra enfin poursuivre la mise en œuvre des accords internationaux en procédant (i) à la gestion des importations des produits soumis à la réglementation, (ii) au suivi de la mise en œuvre des accords de l'OMC et autres relatifs au commerce international, (iii) au renforcement des capacités des experts commis aux négociations internationales et (iv) à la mise en place d'un système de veille commercial et technologique.
686. **Les secteurs de la culture et du tourisme** pourraient connaître un essor considérable et contribuer significativement à la création d'emplois et de richesses.
687. **En matière de culture**, l'objectif général à atteindre est de permettre aux acteurs du secteur de tirer profit du fruit de leurs œuvres. Les stratégies à mener en vue d'atteindre cet objectif porteront sur (i) l'identification, la restauration et la promotion du patrimoine culturel ; (ii) la protection des œuvres de l'esprit par la lutte contre la piraterie ; et (iii) la création et la réhabilitation des espaces culturels et artistiques.
688. **En matière de tourisme**, l'objectif visé est de faire de l'industrie touristique un secteur de développement économique et social. En effet, les stratégies à développer dans ce secteur concerneront (i) l'identification et l'aménagement de nouveaux sites touristiques ; (ii) la formation des acteurs pour une meilleure maîtrise du marketing en vue d'améliorer la qualité des services, (iii) la création et l'amélioration des infrastructures d'accès (routes, gare routière, aéroport) aux sites touristiques, (iv) la sécurisation des sites touristiques et (v) l'intensification de la promotion des investissements dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie. Pour ce faire, le Gouvernement devra procéder à la mise en place d'un cadre institutionnel légal propice au développement et à la promotion du tourisme. De même, le pays devra participer à l'organisation des différents fora touristiques en vue de promouvoir la destination Côte d'Ivoire.
689. **Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** contribuent au développement économique et social. A ce titre, les objectifs prioritaires visent à favoriser leur émergence et accessibilité comme moyen de développement durable. De façon spécifique, il s'agit de (i) réduire les coûts des services et des équipements en vue de faciliter l'accès à un plus grand nombre de personnes des services TIC, (ii) développer les infrastructures et supports de télécommunications et (iii) appliquer la politique de libéralisation du secteur télévisuel.
690. **La réduction des coûts des services** s'appuiera sur une politique incitative de baisse des charges fiscales à l'importation des équipements modernes pour la vulgarisation des TIC à

tous les échelons socio-économiques. En effet, la réduction des coûts de facteurs permettra aux opérateurs du privé d'investir dans le développement des infrastructures et d'améliorer la performance et la qualité des services proposés.

Modernisation des secteurs du monde rural et intensification de l'agriculture

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour le Développement du monde rural et agriculture

691. Dans la perspective de réalisation de l'OMD relatif à l'élimination de la faim, l'objectif visé est de réduire la malnutrition et d'assurer une autosuffisance alimentaire basée sur une agriculture plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs.
692. De façon spécifique, les efforts devront être plus accrus en faveur du soutien au monde rural grâce à la mise en œuvre de programmes ciblés. Il s'agira donc de : (i) faire du métier d'agriculteur, une véritable profession à laquelle les exploitants seront préparés par des formations techniques appropriées diplômantes et/ou qualifiantes ; (ii) moderniser les exploitations agricoles au plan technique et leur gestion en favorisant une utilisation rationnelle des intrants et du matériel génétique sélectionné ; (iii) améliorer l'environnement des exploitations en particulier en ce qui concerne les problèmes de financement (sécurisation de l'épargne, accès au crédit pour des investissements, subventions, incitations, gestion des risques) ; (iv) améliorer la valorisation et la transformation des produits et sous-produits agricoles ; (v) assurer une gestion rationnelle et durable de l'espace rural par une meilleure protection et valorisation des ressources naturelles, halieutiques et forestières ainsi que par une meilleure maîtrise de l'eau ; et (vi) réaliser des investissements structurants en milieu rural comme des aménagements hydro-agricoles, des magasins de stockage, des abattoirs, etc.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Part de l'agriculture dans le PIB	23%	19,9%	-
Production de riz (en tonnes)	800 000	1 600 000	2 000 000

693. Le Gouvernement affiche la volonté de réduire la prépondérance de la part de l'agriculture dans le PIB afin de promouvoir la diversification des activités non agricoles.
694. **En milieu rural**, outre l'intérêt pour l'exploitation des terres pour la production des matières premières, les autres potentialités sont faiblement valorisées. L'objectif principal est d'augmenter la contribution du monde rural au PIB et de relever le niveau de vie des acteurs ruraux à travers une valorisation des ressources et potentialités propices au développement durable. A cette fin, une Loi d'Orientation Agricole sera préparée et soumise au vote de l'Assemblée Nationale. Elle permettra de mieux préciser les options stratégiques nationales dans le domaine agricole et d'engager d'importants investissements publics en faveur de la modernisation du secteur rural

Amélioration de la productivité et la compétitivité des produits agricoles

695. Le Gouvernement veillera à créer les conditions favorables pour l'amélioration de la productivité agricole par la promotion d'une **agriculture intensive et mécanisée** utilisant rationnellement les ressources en eau et les techniques culturales modernes. A cet effet, la **maîtrise de l'eau** à usage hydro-agricole, piscicole et pastoral nécessitera : (i) le renforcement des capacités et la sensibilisation des acteurs du secteur en matière de gestion rationnelle de l'eau ; (ii) la réhabilitation et l'aménagement de périmètres irrigués.
696. L'augmentation de la productivité devra s'appuyer sur les **résultats des recherches** scientifiques et de l'innovation. Les recherches menées par le CNRA et les autres structures

de recherche agronomique seront ainsi mieux valorisées en vue de l'augmentation des performances agricoles, notamment à travers la disponibilité de semences améliorées.

697. Par ailleurs, la redéfinition du type d'intervention (soutien à l'intérêt général et soutien direct aux producteurs) devrait permettre de redynamiser les **services** fournis et faciliter la formation-conseil.
698. Le financement agricole sera réorganisé et renforcé, à l'effet de faciliter aux agriculteurs l'accès aux intrants et au matériel agricole moderne, à des coûts accessibles. Des fonds de garantie, de bonification et de calamités seront notamment mis sur pied.
699. **L'amélioration de la qualité** des productions sera également promue, afin de répondre aux normes des marchés national et international. Ce qui aura également des effets favorables sur les prix de vente. De plus, un ensemble de mesures devra permettre (i) la mise en place d'un programme incitatif de renouvellement du verger ; (ii) la mise en œuvre de techniques nécessaires à la conservation des produits et des pertes post-récolte; (iii) la promotion de la transformation locale des produits agricoles, par le biais de micro-industries, afin de bénéficier davantage de la valeur ajoutée et de mieux la redistribuer au monde paysan ; (iv) l'encouragement de la diversification des activités non agricoles dans le monde rural, à travers notamment la valorisation des sites touristiques en milieu rural et la création d'activités artisanales.
700. **Les capacités des organisations de producteurs et des professionnels agricoles** seront renforcées, avec pour objectif de favoriser une professionnalisation plus accrue de l'ensemble des filières (produits d'exportation et vivriers).
701. En vue de favoriser la création de richesses, les activités de production agricole devront s'articuler autour de l'amélioration des circuits de commercialisation et de distribution, ainsi que des systèmes d'information sur les marchés. La diversification des débouchés sera également recherchée, notamment en explorant les marchés de la sous-région pour l'écoulement des produits horticoles en général, l'ananas et la banane en particulier.
702. Une attention sera également accordée à la mise en place de programmes de lutte contre le sida au profit des populations rurales.
703. Les **filières agricoles seront réorganisées**, en particulier celles du café-cacao, du coton et de l'anacarde, notamment en (i) procédant à l'identification des organisations professionnelles agricoles (OPA) fonctionnelles et au retrait des agréments à celles qui ne sont plus fonctionnelles ; (ii) créant des mécanismes de contrôle indépendant ; (iii) prenant des mesures portant obligation de rendre compte ; (iv) veillant à l'amélioration de la rémunération versée effectivement aux paysans.
704. L'accès adéquat des acteurs ruraux aux services sociaux de base (notamment à l'éducation, à la santé, aux pistes rurales, aux services énergétiques et aux Technologies de l'Information et de la Communication) retiendra l'attention du Gouvernement. Ceci d'autant plus que le monde rural concentre la majeure partie des pauvres qui, pour des raisons de nature différente, connaissent de grandes difficultés d'accès aux services sociaux.

La gestion du foncier rural

705. **L'occupation des terres est souvent source de conflits.** Dans la perspective de trouver des réponses durables, prenant en compte les droits fonciers, le Gouvernement veillera à mettre en œuvre la loi relative au foncier rural. A cet effet, des actions de sensibilisation en direction des populations seront menées, en plus de la modification de la dite loi en admettant désormais de proroger, par voie réglementaire, les délais impartis respectivement pour constater l'exercice des droits coutumiers sur les terres du domaine foncier rural et

pour transformer le certificat foncier en titre foncier ou en bail emphytéotique. Le Gouvernement engagera des actions de formation à l'endroit des acteurs intervenant dans le processus de délivrance des titres, notamment les agents du ministère de l'Agriculture et les comités de gestion foncière rurale. Le renforcement des mécanismes de règlement des conflits fonciers passe également par la mise en place d'un système d'arbitrage au plan local, mais aussi par l'efficacité de l'appareil judiciaire. La délimitation des terroirs, qui apparaît comme une œuvre colossale, devrait voir l'intervention d'opérateurs techniques autres que les géomètres (en nombre insuffisant, 26 au total).

Ressources animales et halieutiques

706. Les objectifs poursuivis sont de relever le niveau des revenus, notamment des éleveurs, des pêcheurs et aquaculteurs et de satisfaire également les besoins alimentaires nationaux. Pour ce faire, les stratégies envisagées sont : (i) la création d'un environnement favorable au développement de la pêche, de l'aquaculture et de l'élevage ; (ii) l'équipement des acteurs en matériels adéquats destinés à préserver la qualité des produits de pêche ; (iii) le renforcement des capacités des acteurs afin de leur permettre de maîtriser la législation et les techniques modernes de pêche et d'élevage ; (iv) la sécurisation des eaux sous juridiction nationale afin d'éviter le pillage des ressources halieutiques ; (v) la création d'un mécanisme de financement des activités dans ce secteur ; (vi) la mise en application des programmes en vue d'éviter les pertes liées aux maladies animales et de limiter les pertes post-captures dans la pêche ; (vii) la promotion de la transformation des produits et sous-produits d'abattage et de coproduits de pêche en vue de diversifier les activités génératrices de revenu des éleveurs et des pêcheurs ; (viii) la recapitalisation des noyaux d'élevage détruits par la guerre en vue de l'obtention des races performantes ; et (ix) la mobilisation des ressources en vue de soutenir les programmes de recherche du CNRA.
707. A l'instar du secteur agricole, la gestion des ressources naturelles productrices de ressources animales et halieutiques fait l'objet de conflits. Leur règlement répond au même principe que la gestion foncière. Toutefois, il devra être procédé à l'identification des circuits de transhumance des animaux et à l'établissement de calendriers pastoraux.

Promotion de l'autosuffisance alimentaire

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour la Sécurité alimentaire et nutritionnelle

708. L'objectif visé, au delà d'une disponibilité alimentaire suffisante, est de garantir à partir des productions nationales, un accès à une alimentation saine surtout en faveur aux enfants, des femmes en âge de reproduction et des démunis. Un soutien ciblé des enfants issus des ménages démunis devra permettre de leur assurer une croissance normale. La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour une vie saine et active (sommet mondial, alimentation ROME⁷ 1996).
709. **L'instauration d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle sur l'ensemble du territoire** requiert un approvisionnement régulier en vivres y compris en produits animaux et de pêche.

⁷ « La faim et la malnutrition sont inacceptables dans un monde qui dispose à la fois des connaissances et des ressources voulues pour mettre fin à cette catastrophe humaine... Nous nous engageons à agir en commun pour que le droit d'être à l'abri de la faim devienne une réalité »

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Prévalence de la malnutrition aigue chez les moins de 5 ans	7%	5%	4%
Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans	33,9%	25%	10%
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans anémiés	50%	40%	35%
Pourcentage de femmes en âge de reproduction anémiées	58%	40%	35%
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	20,2%	15%	10%
Taux d'allaitement exclusif	4%	25%	30%
Satisfaction des besoins minima alimentaires des populations	60%	80%	100%

710. De façon spécifique il s'agira de : (i) diversifier la production en accordant une place de choix aux vivriers légumineux et fruitiers ; (ii) moderniser les techniques de conservation, stockage, transformation après récolte surtout pour assurer les périodes de soudure ; (iii) renforcer la législation sur la qualité et l'innocuité des produits alimentaires- produits localement ou importés ; (iv) mettre en place un système de contrôle qualité sanitaire des aliments ; (v) établir les normes nationales ou homologuer le Codex Alimentarius ; (vi) renforcer la communication pour le changement de comportements alimentaire et nutritionnel. En outre, le Gouvernement devra assurer la disponibilité alimentaire et faciliter l'approvisionnement des zones déficitaires. Des actions devront être menées pour permettre l'accessibilité géographique des denrées alimentaires des zones de production vers les zones de consommation.
711. Une cartographie des types de productions agricoles, de pêche et d'élevage nécessaire à l'alimentation devra être établie et disséminée à partir des spécificités locales. La culture de la constitution de réserve des productions agricoles saisonnières devra être encouragée et vulgarisée. Des mesures ciblées en faveur des populations vulnérables notamment les enfants devront contribuer à la lutte contre la faim.
712. La sécurité alimentaire pourra être atteinte par une forte réduction de l'impact des crises alimentaires majeures à travers le renforcement de l'élargissement du système de prévention de la gestion des crises alimentaires. De même, la sécurité alimentaire sera couverte par la promotion des filières de produits agricoles d'origine végétale, de l'élevage et des filières animales, de la filière de la pêche et de l'aquaculture et des filières sylvicoles ainsi que la mécanisation agricole.
713. **Concernant la filière riz**, l'objectif est d'accroître la production annuelle de 200 000 tonnes de riz blanchi supplémentaire, afin de couvrir d'ici 2013 les besoins du pays. A cet effet, la stratégie adoptée en Juin 2008 est basée sur (i) un soutien à l'intérêt général notamment l'appui conseil aux acteurs de la filière, à la recherche-développement et la construction des infrastructures ; (ii) un soutien aux producteurs pour l'acquisition de leurs équipements de production et de transformation et leur approvisionnement en intrants agricoles et (iii) la mise en place d'un cadre institutionnel cohérent et approprié au développement des activités de la filière.

Absorption du flux de demandeurs d'emploi

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour le secteur de l'Emploi

714. Chaque citoyen aspire à occuper un emploi régulier, productif, durable et rémunérateur. A cet effet, l'objectif principal est d'accroître les opportunités d'emploi de meilleure qualité en vue de réduire substantiellement le chômage et le sous-emploi qui ont atteint des seuils critiques ces dernières années.
715. La réalisation de cet objectif passe par l'adoption et la mise en œuvre cohérente de mesures générales de politiques macroéconomiques, de politiques sectorielles orientées et de mesures spécifiques de politiques du marché du travail. Ces mesures doivent être capables d'impulser la création d'emplois et l'intensification de l'activité économique et sociale tant dans le secteur public que privé. Les prévisions optimistes attendues de la croissance économique devront s'appuyer sur le dynamisme de l'emploi.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Taux brut d'activité	50,2%	75%	85%
Taux net d'activité des 15-59 ans	80,1%	90%	95%
Taux de chômage de la population active	15,7%	10%	5%
Taux de chômage des femmes	19,8%	15%	10%
Taux de chômage des hommes	12,1%	10%	5%
Taux de chômage en milieu urbain	27,4%	20%	15%

716. Face aux défis de réduction de la pauvreté, une revue des dispositifs institutionnels et juridiques du secteur emploi devra permettre de mieux sécuriser l'emploi et relever le niveau du SMIG qui reste toujours insuffisant et constitue par conséquent un facteur de vulnérabilité des populations.
717. De même, en collaboration avec le secteur privé et tous les partenaires du secteur y compris les Collectivités locales, les programmes de formation devront être plus adaptés au marché de l'emploi, et devront tenir compte des besoins spécifiques des entreprises. En outre, des programmes de soutien aux entreprises et initiatives privées devront être promus à travers des mesures d'incitation fiscale, l'accès à des services financiers et non financiers et une assistance technique. Les facilités proposées devront être plus accrues en faveur des recruteurs.
718. En milieu rural, un accent particulier sera mis sur les emplois non agricoles par la promotion de petites entreprises rurales dans les domaines de la transformation des produits agricoles, de pêche, d'élevage, du tourisme et de l'artisanat. A cet effet, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux du développement, plusieurs actions de sensibilisation et d'appui seront développées en faveur des opérateurs du monde rural, notamment des femmes et des jeunes en vue d'encourager l'auto-emploi.
719. S'agissant des groupes spécifiques notamment les handicapés et les femmes, une discrimination positive devra être encouragée en leur faveur afin de faciliter leur insertion socioprofessionnelle.
720. En somme, un portefeuille de secteurs d'activités porteurs devra être créé, vulgarisé et encouragé. Les secteurs d'activités devront être soutenus par l'organisation des différents

corps de métiers qui doivent être renforcés. En effet, une exigence sera faite pour la définition des profils de carrières des travailleurs et son application à tous les secteurs (public et privé). En vue de permettre une sécurisation de l'environnement du travailleur, des actions seront entreprises pour le respect de la réglementation du travail.

721. La stratégie du Gouvernement repose sur la centralité de l'emploi par rapport aux autres politiques visant la croissance et la réduction de la pauvreté et sa prédominance dans le versant économique du traitement de la pauvreté. Compte tenu de cette spécificité, le Gouvernement adoptera un document de cadrage de politique nationale de l'emploi assorti d'un programme d'actions qui s'intégrera au DSRP et auquel trois missions seront assignées.
722. La politique nationale de l'emploi s'efforcera de donner à la stratégie de réduction de la pauvreté un des leviers pour l'élargissement des revenus au plus grand nombre. A cet effet, elle agira sur le versant économique où domine la problématique de l'accès et de la redistribution des revenus à travers davantage d'emplois sous toutes ses formes.
723. La politique nationale de l'emploi aura vocation à structurer, organiser et promouvoir des axes d'interventions capables d'élargir les occasions d'emploi. Elle s'attèlera à renforcer le résultat des démarches spontanées relevant de l'effort de croissance en promouvant de meilleures conditions pour que ces démarches soient plus porteuses d'emplois. Elle initiera également des actions volontaires relevant des politiques du marché du travail, plus directives et plus orientées, en vue d'obtenir des emplois additionnels à ceux qui résulteraient de la création spontanée du milieu économique et social.
724. Enfin, la politique nationale de l'emploi organisera la convergence et l'optimisation des ressources et des efforts en faveur de l'emploi en prenant en compte, aussi bien la politique de croissance que la diversité des politiques sectorielles qui seront mises en œuvre. Elle permettra ainsi d'offrir, par sa transversalité et sa focalisation sur les préoccupations d'emploi, le cadre d'appréhension et d'éclairage aux questions liées à l'emploi.
725. Orientée dans cette logique d'articulation et d'intégration vers les autres politiques et objectifs de réduction de la pauvreté, la politique nationale de l'emploi visera à :
726. (i) **accroître les opportunités d'emplois** à travers des mesures d'incitation à la création d'entreprises à haute intensité de main-d'œuvre ; l'appui aux activités génératrices de revenus, à l'auto-emploi et à l'emploi indépendant ; la structuration, promotion et modernisation des métiers d'art, des métiers agricoles et de l'agro-transformation ; la création d'emplois publics pour absorber le déficit de personnel dans les secteurs sociaux de base ; la promotion d'activités d'utilité socio-économique et communautaire ; la création d'emplois HIMO basée sur les programmes d'investissement public et d'équipement à l'échelon national, régional et local ; la réglementation économique et sociale accessible au plus grand nombre pour l'établissement et l'exploitation d'entreprises.
727. (ii) **assurer le meilleur accès possible à l'emploi** par la formation aux métiers des jeunes sans qualification et éloignés de l'emploi ; la promotion des formations rémunérées des jeunes diplômés ou qualifiés ; la mise en œuvre de programmes d'insertion dans l'emploi ; la mise en place d'un cadre juridique, attractif et sécurisant pour l'embauche des jeunes diplômés ou qualifiés ; le rapprochement de l'école du monde du travail par l'établissement de liens dynamiques entre la formation, la structure et les besoins de l'économie ; la structuration et l'amélioration de la transparence du marché du travail et de l'information sur les occasions d'emploi ; l'unification progressive du marché du travail.
728. (iii) **préserver l'emploi autant que possible** par des mécanismes et mesures institutionnels, conventionnels, économiques et financiers de sauvegarde de l'emploi et de prévention du chômage, notamment dans le secteur structuré.

729. (iv) **consolider et améliorer l'emploi informel et rural** à travers des réglementations économiques et des réglementations sociales adaptées ; des mesures d'appui à la transformation et à la modernisation de l'emploi informel et de l'emploi rural.
730. (v) **développer une capacité nationale de gouvernance de l'emploi et du marché du travail** à travers la promotion d'une architecture politique et institutionnelle conférant à l'emploi le statut d'un problème de société ainsi que pour la consultation, l'orientation, la prise de décisions et la coordination des mesures pour l'emploi et contre le chômage et le sous emploi ; la promotion d'une infrastructure technique et d'encadrement du marché du travail ; la création d'un observatoire autonome du marché du travail; la promotion d'un service de prévision économique incluant le critère emploi ; la promotion d'une infrastructure financière pour la prise en charge des actions de base et des actions de soutien à l'emploi.
731. Fondamentalement, la politique nationale de l'emploi envisagée en vue de la réduction de l'extrême pauvreté, prend appui sur la croissance économique qu'elle accompagnera et renforcera en offrant une alternative crédible d'élargissement et de redistribution des revenus par l'accès à l'emploi du plus grand nombre. Autant que la croissance, elle est tributaire de la mise en œuvre et du succès des politiques visant la relance économique, notamment la promotion du secteur privé, l'amélioration de l'environnement des affaires et l'assainissement macroéconomique et financier.

Développement du capital humain, du savoir et de l'innovation

732. L'objectif visé est de disposer de ressources humaines jeunes et qualifiées. Pour ce faire, des efforts concertés devront être organisés avec d'une part l'ensemble des acteurs du système de formation professionnelle et supérieure qui fournit des qualifications/spécialisations et d'autre part le secteur privé pourvoyeur d'emplois.
733. Ainsi, au niveau de **l'Enseignement technique et de la formation professionnelle**, le Gouvernement devra développer de nouveaux modes de formation en partenariat avec le secteur privé. En effet, des conventions de participation pourront être établies avec le secteur privé sur la gestion et le financement des établissements de formation professionnelle. Ce qui favorisera un partenariat entre les entreprises et les écoles de formation dans leurs domaines de compétence afin d'adapter les formations aux exigences du marché de l'emploi et de pourvoir durablement à l'insertion professionnelle des diplômés. Le développement de nouveaux modes de formation tel que la Formation par Alternance et l'identification de nouvelles filières de formation en relation avec l'évolution économique devront en outre s'inscrire dans cette dynamique.
734. Dans **l'enseignement supérieur**, les interventions devront prendre en compte l'adaptation des formations de l'enseignement supérieur aux exigences du marché de l'emploi. Le Gouvernement devra adopter et mettre en œuvre des mesures permettant l'utilisation significative des TIC dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique
735. La valorisation et la vulgarisation des résultats des **recherches scientifiques** seront mises en œuvre à travers la diffusion des résultats, la promotion de l'innovation technologique, de la recherche adaptée aux besoins du développement national, la promotion et l'établissement d'un partenariat avec les secteurs de l'industrie et des services. La **recherche scientifique** doit en outre renforcer ses capacités. A ce titre, les interventions devront permettre de mettre en place des mécanismes de financement durable et autonome de la recherche scientifique, mettre en place un cadre légal et institutionnel de gestion de la recherche scientifique et aider à la formation continue des enseignants et des chercheurs. Il faudra également envisager une meilleure gestion des équipements et du patrimoine scientifique.

IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS

736. La Côte d'Ivoire ambitionne réaliser d'ici à l'horizon 2015 les OMD. Pour ce faire, d'importants efforts devront être menés pour inverser les tendances actuelles qui montrent que la plupart des indicateurs sociaux se sont dégradés au cours des six années de crises.

AXE STRATEGIQUE 4 : AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA QUALITE DES SERVICES SOCIAUX DE BASE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, PROMOTION DE L'EGALITE DE GENRE ET PROTECTION SOCIALE

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour le Système éducatif

737. Les principaux défis majeurs pour le pays se présentent en termes (i) de capacités d'accueil et d'encadrement sectoriel ; (ii) d'accessibilité et de qualité des services fournis aux populations ; (iii) de coûts de prestations ; et (iv) de prise en charge budgétaire.

738. En 2008, le taux net de scolarisation se situe à 56,1% dans le primaire. Les efforts du Gouvernement et de l'ensemble des acteurs du système éducatif devront permettre de porter ce taux à 60% en 2012 et 70% en 2015. Le taux d'achèvement dans le primaire qui se situe 39,2% devra être hissé à 48% en 2012 et à 60% en 2015.

739. La préparation du futur Programme Sectoriel de l'Education-Formation (PSEF), en conformité avec les OMD, s'inscrit dans cette perspective. La nouvelle politique éducative qui intégrera une vision holistique du développement de l'éducation en Côte d'Ivoire se fondera sur la mise à jour du Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN). Cette étape recommandée dans le cadre du processus de l'endossement à l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Education Pour Tous (IMOA-EPT) sera suivie de: (i) la préparation d'un modèle de simulation du RESEN ; (ii) la discussion sur les scénarios de politique issus du modèle de simulation ; (iii) la validation par le Gouvernement d'un scénario ; (iv) l'élaboration d'une note de cadrage et d'arbitrage financier (v) l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle (vi) l'élaboration d'un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ; (vii) l'élaboration du futur Programme Sectoriel de l'Education-Formation (PSEF).

740. En tenant compte des activités du PASEF et du RESEN en cours de finalisation, les priorités du secteur sur la période 2009-2013 peuvent se résumer comme suit : (i) la réhabilitation et le rééquipement des établissements scolaires dans les zones CNO ; (ii) l'amélioration de l'accès, notamment au CP1 et en 6ème ; (iii) l'amélioration de la qualité de l'enseignement ; (iv) la poursuite de l'appui à la formation initiale et continue des personnels ; (v) la mise à disposition de manuels, de kits scolaires et de matériel didactique ; (vi) la mise en place d'un dispositif d'évaluation des apprentissages au primaire et au secondaire ; (vii) l'appui au programme des cantines scolaires ; (viii) l'appui au programme d'alphabétisation ; (ix) la mise en place d'un système d'information et de gestion ; (x) l'appui aux Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES) ; (xi) le renforcement des capacités de gestion stratégiques et de pilotage du système ; (xii) la réactivation du mécanisme de coordination sectoriel ; (xiii) l'amélioration de la gestion des ressources et de la production des statistiques ; (ivx) la mise en place de structures en vue de promouvoir un enseignement d'excellence ; (xv) le recadrage de la politique de l'Etat dans le domaine de l'enseignement privé.

741. Les coûts globaux pour l'atteinte de ces objectifs s'établissent à 3907,392 milliards FCFA sur la période 2009-2015.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Indice de parité entre sexes dans l'enseignement primaire (à partir du taux net)	0,88	0,90	1
Indice de parité entre sexes dans l'enseignement secondaire 1 ^{er} cycle	0,75	0,80	0,90
Taux brut de scolarisation dans le primaire	66% en 2006/2007	85%	95%
Taux brut d'admission au CP1	60% en 2006/2007	72%	90%
Taux net de scolarisation dans le primaire	56,1% en 2008	60%	70%
Taux d'achèvement dans le primaire	39,2% en 2006/2007.	48%	60%
Taux de transition	48% en 2006/2007	60%	70%
Rapport filles/garçons dans l'enseignement secondaire 1er cycle	58,6% en 2006/2007	65%	75%
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans	55,8%	60%	65%

742. Les priorités du système Education/formation portent sur (i) l'amélioration de la qualité et de la performance de l'encadrement, (ii) l'accroissement de l'accès à l'école et (iii) les réformes institutionnelles.
743. S'agissant de **l'amélioration de la qualité et de la performance de l'encadrement**, les efforts porteront sur le renforcement des capacités des enseignants, la mise en place d'un dispositif d'évaluation des apprentissages au primaire et au secondaire, la mise en place d'un système de gestion et d'information et la dotation en équipements et matériels didactiques en conformité avec les curricula. Quant à l'accroissement de l'accès à l'école, les actions concerneront la réhabilitation et l'équipement des établissements scolaires dans les zones CNO, l'inventaire du patrimoine foncier et immobilier de l'éducation et les nouvelles constructions. Enfin, pour ce qui est des réformes institutionnelles, les interventions seront axées sur la révision de la durée du cycle de l'éducation de base, des curricula et des supports didactiques/pédagogiques et leur stabilisation, la réalisation d'un audit organisationnel du secteur Education/Formation, en termes d'immatriculation de postes, de modernisation des systèmes de collecte et de gestion des données et de l'information, et l'achèvement du RESEN suivi de l'élaboration du nouveau PSEF et du CDMT.
744. Pour la vulgarisation de l'encadrement du jeune enfant et la préparation à l'école, l'Etat doit s'assurer d'un développement holistique du jeune enfant, appliquer effectivement le plan araignée aussi bien en zones urbaine que rurale et développer des structures d'encadrement au sein des communautés. Ce plan consiste à intégrer à chaque nouvelle école primaire construite, un ordre d'enseignement préscolaire. La mise en œuvre de ce plan devra impliquer l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures aussi bien que la formation et le renforcement de capacité des ressources humaines. La vulgarisation devra également se faire au moyen d'une éducation parentale, de l'adoption d'une approche holistique du jeune enfant adaptée aux réalités socio-économiques. Cela vise une préparation effective des enfants des ménages pauvres. Cette stratégie implique également la construction de nouveaux CPPE dans les localités urbaines non pourvues, ainsi que la réhabilitation de ceux qui ont été endommagés du fait de la guerre.

745. Pour **l'amélioration de l'accès à l'éducation pour tous dans le primaire et le maintien des élèves dans le système éducatif**, le Gouvernement en collaboration avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers devra entreprendre la réhabilitation et la construction de nouvelles salles de classes et recruter de nouveaux enseignants. Cette politique devra être accompagnée par le renforcement de la gratuité des manuels scolaires, la sensibilisation des parents à la scolarisation de la petite fille, la construction et la réhabilitation des latrines, la dotation des écoles en eau potable et en électricité. Le Gouvernement devra mettre en place une politique éducative de maintien qui lui permettra de réduire le taux de déperdition constitué essentiellement par les abandons et les redoublements. De plus, il devra stimuler l'accès et le maintien à l'école par la poursuite du Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires qui, pour étendre ses prestations à tous les élèves d'ici à 2015, devra faire l'objet d'un financement adéquat. En vue de faciliter la scolarisation, le Gouvernement prendra des dispositions pour le renforcement du système de l'état-civil.
746. Par ailleurs, l'Etat doit rendre effective la mise en place des classes passerelles pour résoudre le problème des exclus du système officiel, accentué depuis la crise de Septembre 2002 et s'appliquer à réduire le taux d'analphabétisme. Il devra en outre œuvrer à l'intégration des effectifs d'enfants dans les écoles islamiques en adoptant le programme d'enseignement officiel ainsi que les enfants des écoles communautaires en révisant les critères de la carte scolaire du primaire.
747. Ces efforts devront en outre être soutenus par l'intensification de la lutte contre les épidémies et la pandémie du VIH/sida qui a un impact important sur les jeunes et adolescents sexuellement actifs, mais également sur les enseignants du secteur Formation/emploi.
748. Au niveau de **l'enseignement secondaire général**, les interventions devront prendre en compte le recyclage des enseignants et du personnel administratif de même que le recrutement de nouveaux enseignants pour les premier et second cycles afin de contenir le flux des élèves d'ici à 2015. L'Etat devra veiller également à une répartition spatiale équilibrée des infrastructures à construire. De plus, les autorités devront s'appliquer à faciliter l'accès des titulaires du Baccalauréat et des diplômes équivalents, à l'enseignement supérieur, en améliorant l'offre et la qualité de ce secteur. Enfin, l'Etat devra prévoir un dispositif de mise à niveau et de formation spécifique des formateurs et des personnels administratifs et d'encadrement du sous secteur de l'Education Nationale.
749. A l'initiative de l'Etat, des réflexions devront être organisées pour définir les conditions de réouverture ou de construction d'internats sans omettre l'implication des partenaires de l'école dont le secteur privé.
750. Au niveau de **l'Enseignement technique et de la formation professionnelle**, le Gouvernement devra développer un programme de formation qualifiante pour les adolescents exclus de l'enseignement général. A cela, s'ajoutent l'élaboration et la mise en œuvre de la carte scolaire qui permettrait d'avoir une meilleure lisibilité des besoins et de la répartition spatiale des infrastructures du secteur. De plus, les autorités devront s'assurer de la réhabilitation des infrastructures existantes tout en veillant à la répartition équitable de celles à construire. L'Etat devra prévoir un dispositif de mise à niveau et de formation spécifique des formateurs et des personnels administratifs et d'encadrement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Enfin, l'Etat devra envisager la réduction ou la subvention des frais de scolarité de ce secteur d'enseignement et apporter un appui spécifique à la formation des étudiants issus des familles défavorisées afin de permettre à cette frange importante de la population d'être formée et d'augmenter leur chance d'accéder à un emploi décent.

751. Dans **l'enseignement supérieur**, l'Etat devra poursuivre et renforcer, sur la base d'une carte universitaire, la décentralisation et la régionalisation des formations universitaires et promouvoir l'enseignement supérieur privé. Il doit assainir et sécuriser le milieu étudiant en améliorant les conditions de travail des étudiants par la création d'universités supplémentaires afin d'éviter l'instrumentalisation politique de ce milieu. Pour l'amélioration de l'accès à un enseignement supérieur de qualité, les stratégies à mettre en œuvre devront s'orienter autour de la revalorisation de la fonction enseignante à travers la revalorisation de leurs conditions de vie, le recrutement et le recyclage des enseignants. Le Gouvernement devra adopter et mettre en œuvre les mesures permettant l'utilisation significative des TIC dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.
752. Pour permettre la prise en compte des exclus du système scolaire, le Gouvernement doit procéder à la mise en place d'une plate-forme d'échanges entre les ministères chargés du secteur Education/Formation. Le renforcement de la planification stratégique du système éducatif devra reposer sur la disponibilité d'une base de données statistiques actualisées et fiables, la révision des curricula et des programmes en rapport avec les emplois.
753. La **redynamisation de l'alphabétisation**, quant à elle devra se traduire par (i) une amélioration de l'accès à l'alphabétisation fonctionnelle et sa prise en compte comme alternative éducative pour prendre en charge les populations analphabètes, (ii) l'évaluation et la vulgarisation des résultats de l'expérimentation de l'enseignement en langues nationales, (iii) la mise en place d'un programme national d'alphabétisation et d'éducation des adultes. L'alphabétisation doit bénéficier, pour ce faire, d'un renforcement des accords de partenariat pour assurer une meilleure mobilisation de ressources financières.

Renforcement du système de santé et de la lutte contre les maladies

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour le Système sanitaire

754. L'objectif visé est d'améliorer l'état de santé et de bien-être des populations afin d'atteindre les OMD à l'horizon 2015.
755. Pour y arriver, le deuxième Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2009-2013) prévoit trois objectifs spécifiques à atteindre, à savoir : (i) améliorer l'efficacité et l'efficience du système sanitaire, (ii) améliorer l'offre et la qualité des prestations des services de santé et (iii) promouvoir des comportements individuels et collectifs favorables à la santé.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Santé infanto-juvénile			
Taux de mortalité néonatale	41 décès pour 1000 naissances vivantes	31 décès pour 1000 naissances vivantes	28 décès pour 1000 naissances vivantes
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	125‰ en 2005	88‰	50‰
Taux de mortalité infantile	84‰ en 2005	62‰	32‰
Couverture vaccinale			
Couverture vaccinale au BCG	85% en 2006	95%	100%
Couverture Vaccinale Anti-Rougeoleux (VAR)	67% en 2006	90%	100%
Couverture vaccinale à la Diphtérie Tétanos Coqueluche Polio Hépatite B (DTCPHepB3)	76% en 2006	90%	100%

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Couverture vaccinale Anti Amarile (VAA)	83% en 2006	95%	100%
Couverture vaccinale antitétanique (VAT2+)	67% en 2006	90%	100%
Santé maternelle			
Taux de mortalité maternelle	543 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2005	345 décès pour 100 000 naissances vivantes	149 décès pour 100 000 naissances vivantes
Indice synthétique de fécondité	4,6 enfants/femme	4,1 enfants/femme	3,9 enfants/femme
Disponibilité en soins obstétricaux néonataux d'urgence de base (SONUB)	10,2%	15%	17%
Disponibilité en soins obstétricaux néonataux d'urgence complémentaire (SONUC)	1,5%	2,5%	3%
Proportion d'accouchement par césarienne	0,78%	4%	5%
Taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié	56,8%	80%	90%
Taux de consultation prénatale (CPN4)	45%	75%	80%
Paludisme			
Incidence du paludisme au niveau national	146,3‰	120‰	110‰
Incidence du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	110,89‰	60‰	50‰
Létalité hospitalière liée au paludisme	4,4% en 2002	3%	0%
Taux d'utilisation de la moustiquaire imprégnée	7%	15%	60%
Pourcentage d'enfants et des femmes enceintes sous moustiquaire imprégnée	14,8%	80%	100%
Tuberculose			
Incidence de la tuberculose pour 100 000 cas	393	307	250
Autres maladies			
Nombre de cas de poliomyélite	0 cas	0 cas	Eradication
Nombre de cas de vers de guinée	0 cas	0 cas	Eradication
Nombre de cas de tétanos néonatal	32 cas	0 cas	Eradication
Accessibilité aux services de soins			
Population vivant à moins de 5 km d'un établissement sanitaire	44%	80%	100%
Population vivant entre 5 et 15 km d'un établissement sanitaire	27%	10%	0%
Population vivant à plus de 15 km d'un établissement sanitaire	29%	10%	0%
Taux de disponibilité des médicaments essentiels dans les formations sanitaires	70%	100%	100%
Indice de satisfaction de la demande en médicaments des formations sanitaires publiques auprès de la PSP	50%	80%	100%

756. En vue d'atteindre les couches les plus vulnérables, la priorité sera accordée au renforcement du système de santé avec un accent particulier sur les Etablissements

Sanitaires de Premier Contact (ESPC), le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, et l'accélération de la stratégie de la survie de la mère et de l'enfant.

757. **L'amélioration de l'efficacité et de l'efficience du système sanitaire** consistera à renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et de gestion du système de santé. Dans ce cadre, l'Etat procédera au renforcement du cadre institutionnel du système de santé, à travers l'élaboration et l'adoption d'une loi d'orientation en santé publique et d'un code de santé et d'hygiène publique. Dans la même optique, d'autres textes législatifs et réglementaires indispensables à l'amélioration du cadre institutionnel et gestionnaire du système de santé seront élaborés, révisés et actualisés, si nécessaire.
758. Le nouveau cadre de gestion du système sanitaire devra améliorer les mécanismes de coordination intra et intersectorielle à tous les niveaux. Pour ce faire, les outils de planification, de gestion, de suivi et d'évaluation du secteur devront être actualisés puis renforcés. De même, les gestionnaires et acteurs du système de santé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire verront leurs capacités renforcées. La réussite de la mise en œuvre de ces actions devrait contribuer à la rationalisation de l'utilisation des ressources.
759. **Pour l'amélioration de l'offre et de la qualité des prestations des services de santé**, l'Etat devra porter le secteur de la santé à son niveau d'avant la crise et recréer les conditions d'une offre de soins équitable, disponible et plus efficace à même d'améliorer rapidement la situation sanitaire. Pour y parvenir, l'Etat prendra les dispositions visant (i) l'accroissement du financement du secteur de la santé et l'amélioration de la gestion des ressources financières, (ii) l'accroissement de l'offre des services de santé, (iii) l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité à des médicaments et autres intrants stratégiques de qualité, (iv) l'amélioration de la qualité des prestations des services de santé et de la sécurité des patients, (v) l'amélioration de l'accessibilité financière de la population aux soins, (vi) le renforcement des capacités du système de gestion des déchets médicaux et de lutte contre les infections nosocomiales.
760. Cette mise à niveau devra permettre de restaurer l'offre de soins dans toutes ses composantes, et partout où cette nécessité est établie. Elle requiert par ailleurs d'agir positivement en amont sur tous les facteurs et déterminants qui permettent de réduire la morbidité et la mortalité.
761. L'Etat devra soutenir l'amélioration de l'offre et de la qualité des services par la réhabilitation des infrastructures et le renforcement des plateaux techniques. A ce niveau, un accent sera mis sur la modernisation des équipements biomédicaux, l'amélioration des conditions d'hébergement des patients ainsi que sur les conditions et l'environnement de travail des praticiens. Dans ce même ordre, les zones non couvertes devront bénéficier de nouvelles infrastructures pour réduire les disparités et les poches de silence sanitaire existantes. Dans ce cadre, les interventions porteront particulièrement sur la construction des Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) dans les grands centres urbains qui enregistrent un déficit en ce type d'établissement.
762. **En plus des ESPC, des établissements de référence** devront être créés dans la perspective d'une meilleure complétude des différents niveaux de la pyramide sanitaire. Dans cette optique, de nouveaux CHR seront créés et les plateaux techniques des hôpitaux généraux seront renforcés pour les rendre conformes à leur catégorie dans la pyramide sanitaire.
763. L'augmentation de l'offre s'accompagnera parallèlement d'une amélioration de la qualité des prestations des services de santé, à travers l'instauration d'une démarche qualité de renforcement de la gestion des risques et de promotion de la sécurité des patients dans tous les établissements sanitaires. Pour ce faire, les personnels de santé seront formés à la démarche qualité afin d'améliorer l'accueil des patients et les prestations.

764. L'accessibilité géographique doit se conjuguer avec l'accessibilité financière afin de relever le niveau de l'utilisation des services de santé, notamment l'accessibilité aux soins. Dans ce cadre, face au faible pouvoir d'achat d'une grande partie de la population, il faudra accélérer la mise en œuvre des mécanismes de couverture du risque maladie en appuyant la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle. Une alternative à cette solution consiste à mettre sur pied des mutuelles communautaires orientées vers la couverture du risque maladie.
765. En vue d'améliorer davantage l'accessibilité aux soins, la subvention de certaines interventions et actes médicaux spécifiques sera relevée. Cela passe également par la révision de la tarification des actes des professionnels de la santé dans les hôpitaux publics afin de les rendre plus équitables et abordables.
766. Enfin, la mise en place d'un système de mutualisation du risque maladie permettra de faciliter l'accessibilité financière des populations aux services de santé.
767. En ce qui concerne le volet offre de service de santé, il s'agira tout d'abord d'assurer la disponibilité du PMA aux différents échelons de la pyramide sanitaire et de renforcer les mesures de lutte contre les maladies.
768. **En matière de Santé maternelle et infanto juvénile**, le but visé par le Gouvernement est d'améliorer la santé maternelle et infanto juvénile en créant des conditions permettant de réduire la morbidité, la mortalité et les complications de maladies liées à la mère et l'enfant, conformément aux OMD 4, 5 et 6. A cet effet, l'Etat devra emprunter les trois axes d'interventions suivants : la prévention, la prise en charge et le renforcement des dispositifs de santé.
769. Dans ce cadre, la prévention sera basée sur la promotion de la maternité à moindre risque et une alimentation équilibrée pour les mères et les enfants. Elle sera axée également sur la sensibilisation au dépistage de l'anémie, du VIH/sida pendant la grossesse et des signes d'alerte des complications de la grossesse. En outre, des campagnes de sensibilisation des populations et des communautés pour la promotion de la santé maternelle, néonatale et infantile seront organisées chaque année dans tous les districts sanitaires. En plus des campagnes, la vaccination de routine devra être renforcée dans la mesure où elle reste le principal moyen de lutte contre de nombreuses pathologies.
770. Pour la prise en charge, l'Etat devra améliorer la qualité des services de santé maternelle, néonatale et infantile. Cette amélioration se fera au niveau de la prise en charge psychologique de la mère avant et après l'accouchement. Cette amélioration s'étendra aussi à la dispensation de soins post-partum, des soins après avortement et des SONU, à la prise en charge des complications pendant la grossesse, de la prévention du paludisme et aux infections sexuellement transmissibles.
771. Au niveau du renforcement du dispositif de santé, l'Etat devra améliorer l'accessibilité aux services de santé de la femme, de la mère et de l'enfant, améliorer le système de gestion, renforcer les capacités des individus et des communautés à la gestion et à l'utilisation accrue des services de santé. Les services de Planification Familiale (PF) et de Prise en Charge Intégrée de la Maladie, de l'Enfant et de la Mère (PCIMEM) devront être disponibles dans les structures sanitaires.
772. Enfin, l'adoption par la Côte d'Ivoire de la feuille de route suggérée par l'ensemble des partenaires en mars 2007 et son application vont contribuer à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle, néonatale et infantile.

Au niveau de la lutte contre les grandes pathologies

773. L'objectif de l'Etat est de rendre plus dynamique cette lutte, notamment contre les grandes pathologies comme le paludisme, la tuberculose, l'ulcère de Buruli, la trypanosomiase humaine africaine et le renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles comme le diabète, l'hypertension, le cancer, l'insuffisance rénale.
774. **En ce qui concerne le paludisme**, l'Etat doit développer une politique efficace pour la prévention et le traitement. Pour ce faire, les actions porteront sur le renforcement de la promotion de l'utilisation des supports imprégnés d'insecticides tels que la moustiquaire, à travers la redynamisation du système d'approvisionnement et de distribution. En outre, la disponibilité des médicaments du nouveau protocole thérapeutique dérivé à base d'artémisinine devra être assurée pour la prise en charge des malades. Les femmes enceintes bénéficieront de la chimio-prophylaxie.
775. Pour la mise en œuvre de la politique de traitement efficace du paludisme, les actions à mener consisteront à assurer l'approvisionnement efficace en médicaments antipaludiques ACT et consommables. Les tests de diagnostic de confirmation du paludisme seront généralisés, la prise en charge correcte des cas de paludisme simple dans les structures de soins par le personnel de santé et la prise en charge correcte des cas de paludisme grave dans les structures hospitalières devront être assurées.
776. **Pour la tuberculose**, l'objectif de l'Etat est d'améliorer le dépistage et le traitement ainsi que la qualité de la prise en charge thérapeutique à travers la stratégie DOTS. A cet effet, les axes d'intervention retenus devraient s'articuler essentiellement autour des mesures telles que l'approvisionnement en médicaments antituberculeux et consommables, le renforcement des capacités des centres de PEC de la tuberculose, l'extension du réseau de CDT et CAT, la réhabilitation et le renforcement de l'équipement des CAT, le renforcement des capacités des acteurs communautaires et le renforcement de la mobilisation de la société pour le soutien communautaire.
777. **Concernant l'ulcère de Buruli**, l'Etat devra promouvoir des mesures de prévention et améliorer la prise en charge des personnes atteintes tout en assurant une implication renforcée du secteur privé, des ONG, des OBC et de la médecine traditionnelle.
778. De même, la disponibilité des médicaments essentiels sur l'ensemble du territoire à des prix accessibles et le développement des comportements de prévention des maladies au sein des populations devraient permettre de répondre de façon efficiente aux besoins de ces populations en matière de santé.
779. Afin de renforcer la gestion des déchets médicaux au niveau hospitalier, le plan de gestion des déchets médicaux sera mis en œuvre, des incinérateurs seront construits au niveau des hôpitaux avec dotation en équipement de gestion des déchets. De même, la redynamisation des comités d'hygiène des établissements sanitaires et la réhabilitation ou la dotation en équipement de traitement des dispositifs médicaux, ainsi que la création d'un programme national de lutte contre les infections nosocomiales participeront à la lutte contre ces infections.
780. **La promotion des comportements** individuels et collectifs favorables à la santé se réalisera à travers (i) la promotion de l'utilisation des services et (ii) la promotion de l'hygiène individuelle et collective.
781. La santé est affectée par les comportements, il est nécessaire de les changer en adoptant des comportements favorables à la santé. Pour ce faire, des campagnes de sensibilisations seront entreprises en faveur des populations en vue de la promotion de l'utilisation des services de santé. Dans le même ordre d'idées, d'autres campagnes de sensibilisation seront

menées pour la promotion de l'hygiène individuelle et collective. Enfin, des interventions devront être menées, notamment par l'adoption d'une politique visant à améliorer l'hygiène et le cadre de vie des populations, à mettre en place des structures d'assainissement, de drainage et gestion des déchets.

782. Le Gouvernement mettra également l'accent sur **le développement de la recherche**, notamment la recherche opérationnelle et la recherche-action. Il s'agira essentiellement (i) de définir des thèmes prioritaires de recherche, (ii) d'identifier des thèmes de recherche par niveau de la pyramide sanitaire, (iii) de développer des protocoles de recherche opérationnelle, (iv) d'organiser des sessions de formation des acteurs à la méthodologie de la recherche opérationnelle, (v) d'organiser des appuis techniques aux équipes de recherche aux différents niveaux de la pyramide sanitaire. Cette recherche opérationnelle devra être appliquée dans tous les programmes de santé pour soutenir les actions en faveur de la lutte contre les maladies.

Renforcement de la lutte contre le VIH/sida

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour la Lutte contre le VIH/sida

783. L'objectif en matière de lutte contre le VIH/sida est de freiner la propagation actuelle de la pandémie, inverser la tendance et réduire ses effets néfastes sur les populations, notamment les pauvres. En effet, l'intensification des actions de prévention doit permettre de réduire le taux de prévalence de 4,7% en 2006 à 2,5% en 2013.
784. De façon spécifique, les interventions de lutte contre le sida s'articuleront autour de trois axes stratégiques majeurs que sont : (i) l'intensification de la prévention, (ii) l'amélioration de la prise en charge des personnes infectées et/ou affectées par le VIH, (iii) le renforcement du cadre national de coordination multisectorielle et décentralisée, du système national de suivi évaluation, et des capacités nationales de mise en œuvre. Un accent sera mis sur l'intégration effective du VIH et du genre dans les plans de développement local, national dans les différents domaines ou secteurs d'activités.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Taux de prévalence du VIH/sida	4,7% en 2005	2,5%	1,8%
Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes vues en consultation prénatale	8,2% en 2005	4%	2%
Taux de transmission du VIH Mère-Enfant	13% en 2005	5%	3%
Population sous ARV	36 348 en 2007	268 253	320 000

785. **La déconcentration et la décentralisation des services** permettront de rendre plus accessibles aux populations (i) les services de communication pour le changement de comportement, y compris la diminution du pourcentage de rapports sexuels précoces de 45% à 35% en 2011 (document d'accès universel), (ii) les services de CDV (de 147 en 2006 à 460 en 2013), (iii) les services de PTME (de 147 en 2006 à 716 en 2013). La lutte contre la stigmatisation et la discrimination liée au VIH, la fidélisation au don de sang régulier volontaire et non rémunéré, le traitement correct des IST selon l'approche syndromique, la prévention du VIH en cas d'accident d'exposition au sang et autres liquides biologiques seront renforcés.
786. **Par rapport à l'amélioration de la prise en charge globale des personnes infectées et/ou affectées par le VIH** (y compris le traitement par les ARV), le passage à échelle des services de prise en charge des PVVIH y compris les patients tuberculeux co-infectés est la stratégie de mise en œuvre retenue par le pays. Ce qui implique l'extension du nombre de

structures de santé offrant des services de base de 111 en 2006 à 428 en 2013. Egalement, la prise en charge des Orphelins et Enfants rendus vulnérables du fait du sida (de 37 250 OEV en 2007 à 120 000 en 2013), le soutien nutritionnel et le soutien socio-économique aux PIAVIH et l'offre de soins palliatifs sont priorisés dans ce passage à échelle.

787. **L'axe de renforcement de la coordination, du suivi évaluation de la réponse nationale**, et des capacités nationales se focalisera sur : (i) la promotion de la multisectorialité, la décentralisation effective et l'opérationnalité des instances de coordination mises en place à tous les niveaux (régional, départemental et communal), (ii) l'opérationnalisation et le fonctionnement effectif du système national de suivi-évaluation en mettant l'accent sur l'information stratégique, (iii) la révision des orientations politiques et stratégiques permettant d'accélérer l'atteinte de l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien et (iv) les interventions de renforcement des capacités à assurer aussi bien pour les ressources humaines nationales que les structures de mise en œuvre.
788. **Le financement de la réponse nationale contre le VIH/sida**, notamment des interventions VIH en relation avec la réduction de la pauvreté nécessitera une contribution additionnelle de l'Etat. Cette augmentation de la part de l'Etat proviendrait des ressources qui seront dégagées suite à la remise de la dette. Pour cela, l'Etat augmentera les fonds nationaux alloués à la lutte contre le sida pour (i) couvrir tous les aspects relatifs au VIH/sida et pauvreté pris en compte dans le déficit de financement (de 14,41% à 30%), (ii) soutenir l'intensification de la prévention et le passage à échelle des services de prise en charge du VIH/sida, y compris la gratuité du traitement par les ARV. Ceci devrait garantir la pérennisation des interventions et le renforcement du leadership national.
789. **En ce qui concerne le gap de financement** de la lutte contre le VIH/sida, l'Etat devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer d'une part la relève de l'appui du Fonds mondial de lutte contre le Sida venant à échéance en mars 2009 et d'autre part obtenir les 9^{ème} et 10^{ème} round des propositions de soumission au Fonds mondial en fin 2009. Dans le moyen terme, une réflexion globale devrait être engagée sur la pérennisation de ses initiatives au terme des projets en cours dans le domaine du VIH/sida. Les efforts à mener pour la lutte contre le VIH/sida doivent permettre de créer des synergies d'actions par tous les intervenants impliqués.
790. **Le financement de la santé** repose sur les ressources financières étatiques qui devront être accrues conformément aux recommandations internationales. De ce fait, le Gouvernement devra s'atteler à faire siens les engagements internationaux relatifs à l'augmentation des ressources financières allouées au secteur de la santé en les faisant passer de 5% en 2008 à 10% d'ici 2013. Compte tenu de la faiblesse des ressources étatiques, un plaidoyer sera mené à l'endroit des partenaires et opérateurs économiques (nationaux et extérieurs) privés, en vue de mobiliser des ressources supplémentaires pour venir en appui à l'effort national. Par ailleurs, des mesures seront prises pour réduire les déperditions de recettes dans les formations sanitaires et notamment dans les hôpitaux en vue d'améliorer le recouvrement des coûts des actes de santé. A cet effet, le circuit de paiement des actes de santé sera réorganisé. De même, les services de recouvrement des coûts des actes seront restructurés, les contrôles internes et externes seront renforcés.

Accroissement de l'accessibilité à l'eau potable

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour l'Accès à l'eau potable

791. En matière d'accès à l'eau potable, l'objectif de l'Etat est de garantir l'accès des populations à une eau salubre et porter la proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable de 64,8% en 2008 à 82,5% en 2015.

792. De façon spécifique, les interventions porteront sur la poursuite de la politique sociale de l'eau potable, sur la gestion optimale du secteur et la satisfaction des besoins des populations en eau potable tant en milieu urbain que rural.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Utilisation de sources d'eau améliorée	76%	84,4%	88%
Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	61%	76,1%	82,5%

793. En vue de garantir un meilleur accès de la population à l'eau potable, les actions prioritaires seront relatives (i) à des études sur la sécurisation des ressources en eau mobilisable pour l'alimentation en eau potable des populations, notamment celles du milieu rural, (ii) au rétablissement et au maintien de la continuité de service d'eau potable dans les grandes villes du pays, prioritairement : Abidjan, Bouaké, Korhogo, Daloa, Yamoussoukro, Abengourou, Bondoukou, Odienné, Man, San-Pedro, (iii) à la mise en place d'un dispositif de maintenance des équipements d'alimentation en eau potable en milieu rural, et (iv) à l'équipement des localités et centres de peuplement dépourvus d'ouvrages d'eau potable.

794. L'Etat devra, particulièrement en milieu urbain, satisfaire les besoins à travers l'extension des capacités des ouvrages d'eau. Les milieux défavorisés seront approvisionnés par 2500 bornes fontaines communautaires. La continuité du service d'eau potable sera assurée grâce aux actions précédentes auxquelles s'ajoute la réhabilitation des installations vétustes. En outre, pour la ville d'Abidjan, quatre unités de production et de traitement d'une capacité cumulée de 5000m³/h seront construites à Abidjan.

795. S'agissant du milieu rural, les efforts de l'Etat porteront sur l'accroissement du taux de couverture à travers la réalisation de forages équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH) et de systèmes d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA), ainsi que la réhabilitation et la maintenance d'ouvrages hydrauliques existants. Dans cette perspective, les centres de peuplement (moins de 2000 habitants) seront équipés de point d'eau. Les localités de 2000 à 4000 habitants bénéficieront de mini-adduction d'eau.

796. Pour maintenir la continuité du service d'eau potable, l'Etat renforcera les capacités des acteurs du secteur de l'eau potable en recrutant des agents dont des ingénieurs. Il devra également assurer la formation des artisans réparateurs, des comités de gestion des points d'eau et des HVA, et des lecteurs d'échelle. L'accent devra être aussi mis sur l'habilitation, la responsabilisation des communautés en vue de favoriser l'appropriation et la gestion durable des ouvrages d'eau potable.

797. En outre, l'Etat devra poursuivre sa politique sociale de l'eau potable en maintenant la péréquation du prix de l'eau afin de permettre aux populations les plus démunies de s'abonner au réseau SODECI.

798. Pour parvenir à ces résultats, l'Etat devra engager un programme de renforcement du cadre institutionnel, juridique et réglementaire pour la gestion de l'eau potable. Il s'agira de mettre en place un mécanisme pour le recouvrement des arriérés de consommation d'eau des structures de l'Etat ; de mettre en œuvre un plan d'économie de consommation d'eau des structures de l'Etat, d'élaborer et publier des textes réglementaires portant création de périmètre de protection des zones de captage, et d'adopter les textes d'application du Code de l'Eau (loi n°98-735 du 23 décembre 1998) qui préconise la gestion intégrée des ressources en eau.

799. Dans le cadre de cette gestion intégrée, l'amélioration du niveau d'accessibilité des populations en eau potable doit permettre (i) l'amélioration du taux de scolarisation et de

fréquentation des enfants, notamment des jeunes filles, (ii) l'augmentation de la productivité agricole donc de la croissance économique, et (iii) la réduction du taux de mortalité et de morbidité liée à l'eau.

Renforcement du dispositif et élargissement de la couverture en matière de protection sociale

800. En matière de protection sociale, l'objectif du Gouvernement est d'étendre la protection sociale à l'ensemble de la population, et singulièrement aux couches les plus vulnérables. Pour ce faire, l'intervention de l'Etat portera sur (i) la mise en place d'un dispositif de sécurité sociale efficace en vue d'assurer la prise en charge des personnes vulnérables ayant un faible pouvoir d'achat ; (ii) l'insertion des personnes handicapées dans le tissu socioprofessionnel ; (iii) la prise en charge et le soutien aux personnes âgées, (iv) la protection et la réintégration des enfants vulnérables (enfants de la rue, enfants victimes de traite, enfants victimes d'exploitation et/ou astreints à des travaux dangereux, enfants vivant avec un handicap); (v) la réintégration des personnes déplacées internes dans leur zones d'avant la crise ; (vi) la lutte contre tous les fléaux et comportements qui minent la vie des enfants et entravent leur épanouissement ; (vii) le renforcement institutionnel par l'accroissement du nombre de structures sociales ; (viii) la mise en place d'un dispositif visant la ratification et l'harmonisation des instruments juridiques internationaux avec les textes nationaux et leur vulgarisation ; (ix) la vulgarisation et la prise en compte du genre dans tous les programmes et projets de développement.
801. Dans ce cadre, **le dispositif de protection sociale s'appuiera sur la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle (AMU)**. En effet, une proposition de recadrage et de redéfinition des mécanismes de soutien et de financement de l'AMU se fera avec l'ensemble des acteurs et parties prenantes. Ce recadrage de l'AMU permettra d'assurer un minimum de couverture sociale aux couches les plus vulnérables et surtout de mettre en place des systèmes de prévoyance des risques.
802. Par ailleurs, la solidarité nationale en faveur de l'insertion des personnes handicapées s'appuiera sur le renforcement des structures d'encadrement/formation de cette catégorie sociale. En vue de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées, un plaidoyer sera fait pour la promotion et la protection de leurs droits. Les initiatives de développement donneront une priorité à l'épanouissement des personnes handicapées.
803. L'Etat dans son **soutien aux personnes âgées**, développera des actions visant l'amélioration de la prise en charge des personnes des 3^{ème} et 4^{ème} âges. Des mesures spécifiques permettront d'améliorer l'entraide, l'encadrement et le pouvoir d'achat des personnes âgées. Ces mesures qui s'inscriront dans le cadre de la redistribution des richesses nationales devront prendre en compte la gratuité de certains services aux personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âges.
804. En ce qui concerne **les personnes déplacées internes**, des dispositions spécifiques seront prises pour leur réinsertion et leur réintégration dans le cadre des actions de reconstruction post-crise.
805. **La prise en charge des enfants de la rue** et leur réinsertion dans leur famille d'origine ou dans des familles d'accueil, devra se faire à travers des mesures efficaces, notamment l'accès à l'éducation de base pour tous les enfants. La protection des enfants vivant avec un handicap s'intégrera dans une politique nationale en faveur des personnes handicapées. Cette politique devra permettre à cette catégorie d'enfants d'accéder à : (i) l'éducation et à la formation professionnelle par le renforcement des capacités des structures spécialisées existantes et la création de nouvelles structures ; (ii) une prise en charge médicale et sociale adéquate par le renforcement des capacités des structures spécialisées existantes pour cette

prise en charge et la création de nouvelles ; (iii) la mise en place de mécanismes institutionnels et communautaires de protection des enfants handicapés contre toutes les formes de stigmatisation, de discrimination et de violence.

806. En ce qui concerne **la protection des enfants victimes de traite, d'exploitation et/ou astreints à des travaux dangereux**, le Gouvernement s'efforcera de dégager les moyens financiers pour la mise en œuvre effective du Plan National d'Action contre la Traite et le Travail des enfants adopté en novembre 2007 en Conseil des Ministres. Ce plan s'articule autour de plusieurs axes stratégiques allant du renforcement du cadre juridique à la prise en charge intégrale et la réinsertion des enfants victimes en passant par le renforcement des mécanismes institutionnels et communautaires de prévention et de répression.
807. En somme, la protection des enfants victimes des phénomènes sociaux néfastes doit nécessairement passer par une large vulgarisation de leurs droits, par l'apport d'une assistance intégrée aux cas qui le nécessitent et par la conscientisation des populations sur leurs rôles dans la perspective d'un monde meilleur pour les enfants. La protection des enfants devra s'inscrire au titre de la politique nationale de prise en charge des personnes vulnérables. A cet effet, les valeurs familiales devront être au centre de toute politique de développement social. L'Etat, à travers un soutien aux familles défavorisées, par un appui aux activités génératrices de revenus, contribuera à rétablir l'autorité parentale, socle de la consolidation du tissu familial.
808. En matière de **protection des femmes en situation de vulnérabilité**, l'État poursuivra les réformes juridiques et réglementaires déjà entamées conformément aux principes affirmés dans la Constitution de 2000 qui reconnaît de manière explicite les droits des femmes notamment ceux liés à la famille.
809. Les axes prioritaires du secteur de la Protection Civile s'articulent autour du renforcement des capacités humaines, matérielles et infrastructurelles de la Protection Civile et de la mise en place de systèmes d'alerte et de gestion des catastrophes. Dans le cadre du renforcement des capacités humaines, matérielles et infrastructurelles, il s'agira dans un premier temps de créer un centre opérationnel de l'Etat Major de la Protection, 10 antennes régionales de la protection et de réhabiliter l'ensemble des casernes des sapeurs pompiers. Dans un second temps, 11 centres de secours d'urgence devront être créés pour couvrir le territoire national. Ces actions devront être soutenues par une politique de sensibilisation des populations. Concernant la gestion des catastrophes, elle consistera à identifier les zones à risque, à mettre en place des mécanismes de prévision des catastrophes et à créer des espaces d'accueil des populations en cas de catastrophes.
810. En outre, le Gouvernement élaborera un programme de prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes en vue de (i) promouvoir des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes ; (ii) assurer la promotion d'une culture de prévention et de gestion des risques et catastrophes ; (iii) renforcer l'arsenal juridique existant ; (iv) maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations ; et (v) réduire les facteurs de vulnérabilité et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables en cas de catastrophes.

Promotion de la protection et de la sauvegarde de l'environnement

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour l'Environnement

811. L'objectif principal est d'assurer un environnement sain et durable et de préserver les ressources naturelles environnementales. Il s'agit de trouver les moyens en vue de remédier simultanément aux problèmes de développement économique et de réduction de la pauvreté sans épuiser ou dégrader davantage les ressources terrestres. Il convient surtout de préserver

ou restaurer la capacité des écosystèmes à fournir les biens et services indispensables au maintien d'activités économiques et de cueillettes.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Proportion des zones protégées pour préserver la biodiversité	10%	14%	20%

812. Afin de trouver une solution globale aux difficultés liées à l'environnement, la Côte d'Ivoire a pris diverses initiatives dont l'élaboration de stratégies de développement durable en vue de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et d'assurer le renforcement des capacités du secteur forestier. Dans cette perspective, le Gouvernement s'engage à : (i) intégrer la foresterie dans le développement rural à travers la reconstruction, l'aménagement et la gestion des ressources forestières ; (ii) décentraliser la planification forestière avec une meilleure gouvernance des ressources forestières, fauniques et halieutiques. A cela, s'ajoutent une amélioration et/ou une production des outils juridiques et institutionnels de gestion durable des ressources forestières et de l'environnement à diffuser si nécessaires auprès de différents acteurs.
813. En outre, la Côte d'Ivoire poursuivra ses efforts de gestion participative des ressources halieutiques à travers la promotion de la pêche responsable, la décentralisation de la planification et le renforcement des mécanismes de participation des entités impliquées dans l'exploitation des plans d'eau. Un plan national de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non règlementée, viendra compléter les instruments de gestion durable des activités de pêche.
814. **En matière de ressources en eau**, la stratégie à mettre en œuvre consistera à une évaluation quantitative et qualitative de ces Ressources en Eau qui devra se faire par la mise en place d'un réseau de mesures hydrologiques et hydrographiques avec l'installation et l'équipement de stations de contrôle des eaux de surface sur les bassins versants, l'équipement en matériels de laboratoires pour le contrôle de la qualité de l'eau et de la gestion des données dans l'objectif de renforcer les capacités humaines en matière de GIRE, pour soutenir les activités prévues par le Code de l'Eau, du FNDE.
815. A ces stratégies s'ajoutent l'appui et la promotion de la gestion durable des déchets domestiques et industriels par la création de Centres d'Enfouissement Technique des déchets industriels et Biomédicaux, d'unités de traitement et de valorisation des ordures ménagères et assimilées, d'unités de traitement et de recyclage des déchets industriels dangereux ainsi que la construction d'ouvrages de régulation de débits d'eaux pluviales et des eaux usées par la création d'un observatoire du système lagunaire. Il importera d'exploiter le gisement d'emploi que représente la filière traitement des déchets.
816. Le domaine de l'environnement nécessite aussi un appui au déploiement d'un système de veille environnementale qui devra permettre le contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et du sol ; des stations synoptiques devront être réhabilitées à l'intérieur du pays. Des programmes de sensibilisation de la population et des autorités sur la culture environnementale et sur les nuisances sonores, visuelles devront être mis en place dans l'objectif d'assainir l'environnement.
817. **La préservation de la biodiversité** nécessite également une dépollution des plans d'eau (lagunes et lacs), l'ouverture des embouchures et une exploitation rationnelle des ressources forestières, notamment le bois et le charbon de bois utilisés comme source d'énergie pour la cuisson des aliments. A cet effet, la vulgarisation du gaz butane devient primordiale. Il convient par conséquent de porter le taux d'utilisation du gaz butane à 60% en 2015.

Promotion de l'habitat et amélioration du cadre de vie

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour le Cadre de vie

818. L'objectif visé par le Gouvernement est d'améliorer le cadre de vie des populations et les conditions d'accès à un logement décent. Pour ce faire, il sera mis en place des mécanismes fiables et durables de financement de l'habitat, en vue d'augmenter la capacité de production de logements décents. Il sera procédé également à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles dispositions en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'habitat. Il mettra l'accent sur la qualité architecturale du cadre bâti et l'utilisation des matériaux locaux de construction.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Proportion des ménages ayant accès à un logement décent	30%	37%	40%
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité	17%	35%	55%
Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement	57%	65%	78,5%

819. **La prolifération des quartiers précaires** demeure une préoccupation pour l'Etat. Le Gouvernement devra procéder à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de restructuration urbaine pour réhabiliter ou déplacer certains quartiers précaires en leur apportant des équipements minimums (eau, électricité, voirie, etc.). Il procèdera également à la réalisation de lotissements à équipement minimum ; ce qui contribuera à la production de logements sociaux.

820. En outre, **la réorganisation des pratiques de collecte et de traitement des ordures ménagères**, la définition de stratégies d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées ainsi que la formation des acteurs à l'environnement permettront d'améliorer le cadre de vie des populations. A cela, s'ajoute la mise en place d'infrastructures communautaires et socioculturelles (jardins d'enfants communautaires, installations sportives et culturelles, espaces de loisirs, etc.). Par ailleurs, les mesures relatives à l'aménagement de l'espace lagunaire seront arrêtées et mises en œuvre.

821. L'amélioration du cadre de vie des populations requiert l'élaboration et la mise à jour des schémas directeurs d'urbanisme, l'élaboration d'une nouvelle législation foncière prenant en compte les propriétés coutumières et modernes et définissant le cadre général de l'appropriation foncière sur le plan national.

Renforcement du système d'assainissement

822. Concernant le **secteur de l'assainissement**, les actions prioritaires de l'Etat doivent s'inscrire dans une Politique Nationale de l'Assainissement visant : (i) le renforcement du système d'assainissement de la ville d'Abidjan et (ii) l'amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieux urbain et rural.

823. S'agissant du renforcement du système d'assainissement de la ville d'Abidjan, les actions à mener sont les suivantes : la réhabilitation d'ouvrages d'assainissement existants des eaux usées et de drainage, l'extension des réseaux d'assainissement dans les quartiers non desservis, la construction de stations de relevage et d'épuration, le traitement des boues de vidange, le raccordement des usagers au réseau d'assainissement, la construction de

canaux dans les talwegs et de barrages excréteurs, l'aménagement des dépressions naturelles en bassins d'orage, la construction de réseaux secondaires de drainage.

824. Pour l'amélioration de l'accès à l'assainissement durable dans les villes de l'intérieur, les actions à mettre en œuvre seront le curage et la réhabilitation des ouvrages d'assainissement et de drainage ; la construction d'ouvrages d'assainissement des eaux usées et de drainage des eaux pluviales, le branchement des usagers au réseau d'assainissement , l'aménagement des talwegs en canaux , l'aménagement et le drainage de la voirie urbaine, l'équipement en matériels d'inspection et de curage des réseaux d'assainissement et de drainage. Par ailleurs, il faudra systématiser la construction de lieux d'aisance sur les places publiques, notamment dans les écoles et les centres de santé.
825. En ce qui concerne l'amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieu rural, les actions à mettre en œuvre consisteront en la formation et la vulgarisation des technologies appropriées en matière d'évacuation des excréta, le renforcement des capacités humaines par la formation d'artisans locaux chargés de construire des latrines améliorées et de vulgariser les technologies appropriées en la matière.
826. Les mesures essentielles pour assurer la réalisation des objectifs du secteur de l'assainissement devront permettre le renforcement du cadre institutionnel, juridique et réglementaire, la création d'une structure autonome de gestion de l'assainissement. Il faudra également adopter des textes réglementaires pour la création d'un Fonds de Développement de l'Assainissement et pour la protection des servitudes, des réseaux et des ouvrages d'assainissement et de drainage. Des campagnes de sensibilisation sur l'assainissement devront être menées ainsi que la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion durable du secteur de l'assainissement.

Développement du sport et des loisirs

827. En matière de promotion du **sport et des activités physiques**, le Gouvernement a initié les états généraux de ce secteur. L'application des mesures retenues et à développer pour la redynamisation de la pratique d'activités physiques et du sports vise à élever le niveau de compétitivité des athlètes.
828. Les efforts à consentir devront permettre d'asseoir une bonne politique de gestion des infrastructures existantes et d'étendre leur construction sur l'ensemble du territoire. Des mesures spécifiques devront être prises en vue d'assurer la pratique d'activités physiques dès les jeunes âges et en milieu scolaire. Aussi, les jeunes talents détectés devront-ils bénéficier d'un suivi régulier et alimenter le vivier de sélection pour la pratique du sport de haut niveau.
829. Pour ce faire, un profil de carrière devra au titre des ressources humaines intégrer les anciens sportifs comme moniteurs ou enseignants d'éducation sportive. Une refonte/structuration des associations en charge de chaque discipline sportive devra permettre et faciliter l'organisation et l'encadrement technique adapté à la formation des athlètes.

Renforcement des services énergétiques et de la fourniture d'électricité

Objectif à l'horizon 2013 et 2015 pour le secteur de l'énergie

830. L'objectif global visé au niveau du secteur de l'énergie est d'assurer la sécurité énergétique en vue de fournir à la population une énergie accessible à tous et à moindre coût, exportable et qui préserve l'environnement. A cet effet, il convient également de mettre en œuvre la loi n°96-696 du 29 août 96 portant code pétrolier qui régit les activités d'exploration et d'exploitations pétrolières. En plus, les efforts devront porter sur le renforcement des

capacités de production d'hydrocarbure. De même, il faudra approvisionner régulièrement le marché ivoirien en produits pétroliers et gaziers.

831. L'atteinte de cet objectif nécessite l'accroissement de la production d'électricité et de gaz butane, l'élaboration d'un plan directeur de l'électrification rurale (alimenter 200 à 300 localités par an) et de l'accès aux services énergétiques, l'intensification des extensions de réseau dans les zones périurbaines, une subvention au branchement des populations défavorisées, la diversification des sources d'énergies renouvelables et la prise d'une part active au processus d'interconnexion des réseaux électriques sous-régionaux.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Proportion de localités électrifiées	31%	43%	50%
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité	17%	35%	55%
Proportion des ménages ayant accès aux systèmes de cuissons modernes	20%	40%	60%
Proportion de la part des Energies nouvelles et Renouvelables dans le bilan énergétique national	0%	3%	5%

Promotion de l'égalité de genre

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour les questions de Genre

832. Dans le domaine de la promotion de l'égalité des chances, l'équité et le genre, l'objectif principal est de créer, d'ici à 2015, un environnement national propice à la prise en compte du genre dans tous les secteurs de la vie publique et privée.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement	8,5%	17%	30%
Proportion des femmes à la tête des municipalités	4,56%	10%	30%
Proportion des femmes siégeant au sein des conseils municipaux	11%	22%	30%
Proportion des femmes à la tête de conseil général et de district	1,72%	5%	10%
Proportion des femmes siégeant au conseil général	6%	12%	30%
Proportion des femmes membres du Gouvernement	12,12%	30%	40%
Proportion de cellules genre ministérielles opérationnelles	39,39%	60%	100%
Proportion de structures intégrant le genre dans les plans locaux et nationaux de développement	0%	5%	10%
Taux de prévalence nationale des violences basées sur le genre	12% en 2005	10%	6%

833. Les priorités en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes sont (i) l'appui institutionnel à la promotion de l'égalité de genre, (ii) le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en genre et développement, (iii) le renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes, (iv) l'appui à l'autonomisation des femmes, (v) le renforcement de la participation des femmes au processus de prise de décision au plan politique.

834. En vue de garantir l'égalité des chances et l'équité de genre, l'Etat devra procéder à une large vulgarisation de l'approche genre, envisager l'accroissement du nombre et le renforcement des capacités des structures qui militent en faveur de la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. Il devra aussi inscrire dans ses priorités le renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et surtout la levée des obstacles à la promotion de la femme, liée aux pesanteurs socioculturelles.
835. Dans cette perspective, l'Etat devra favoriser le changement au niveau macro, méso et micro dans tous les secteurs de la vie sociale. Pour ce faire, un accent doit être mis sur : (i) le renforcement des capacités nationales en genre et développement ; (ii) le renforcement du mécanisme institutionnel de suivi évaluation et de coordination au niveau national ; (iii) la vulgarisation et l'application effective des textes juridiques et des textes relatifs à l'égalité entre les sexes ; (iv) l'intégration du genre dans le processus de budgétisation; (v) la participation des femmes et des hommes au processus de reconstruction et de réinsertion nationale ; (vi) le renforcement de la participation des femmes au processus de prise de décision ; (vii) la conscientisation pour la prise en compte des approches genre et droits humains dans la planification du développement. Pour répondre efficacement aux grands défis liés à la promotion de l'égalité de genre en vue d'un développement équitable et durable, le Document de Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre (DPNEEG) est en cours d'adoption par l'Etat.

Valorisation du capital humain

Objectifs à l'horizon 2013 et 2015 pour les questions de Population

836. L'objectif visé est de maîtriser la croissance démographique et la ramener d'ici à 2015 à des proportions de l'ordre de 2,85.

Cibles et indicateurs

Indicateurs	Niveau en 2008	Cible en 2013	Niveau en 2015
Taux de croissance démographique	3,3%	2,9%	2,85%
Taux de natalité	37,1%	34,7%	33,8%

837. Pour permettre à la Côte d'Ivoire de répondre efficacement aux grands enjeux démographique et de population, le pays est en train de se doter d'une politique nationale de population dont les principaux défis sont entre autres de : (i) disposer de données actualisées et fiables pour la planification du développement et la reconstruction post crise ; (ii) maîtriser le rythme et les modalités de la transition démographique ; et (iii) gérer les mouvements migratoires, les personnes déplacées internes. Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre, un document de stratégie nationale de contrôle, de suivi et évaluation est disponible et veille à l'atteinte des résultats de même que le suivi des engagements internationaux sur les questions importantes de population et développement.
838. En outre, l'Etat devra (i) maîtriser la croissance démographique par rapport aux ressources disponibles ; (ii) développer le capital humain au service du développement économique ; (iii) corriger l'inégale répartition de la population sur l'ensemble du territoire national ; (iv) mettre en place un système intégré d'informations en Population et Développement; (v) œuvrer à la participation des émigrés ivoiriens au processus de développement et à l'intégration des immigrés de 2^{ème} et 3^{ème} générations, et (vi) mettre en œuvre une politique intégrée de Population et Développement.

IMPACT 4 : LA CÔTE D'IVOIRE : UN ACTEUR DYNAMIQUE DE LA SCÈNE RÉGIONALE ET MONDIALE

AXE STRATÉGIQUE 6 : CONTEXTE INTERNATIONAL ET INTÉGRATION RÉGIONALE

Renforcement du positionnement stratégique de la Côte d'Ivoire

839. La Côte d'Ivoire a traversé ces dernières années de graves crises qui ont contribué à la fragiliser et à ternir son image. De ce fait, elle devra renforcer ses liens de coopération avec la Communauté internationale, consolider ses actions et sa place dans les organisations internationales et poursuivre ses efforts vers la consolidation des acquis au sein des marchés sous-régionaux.
840. Pour redorer l'image de marque du pays et renouer avec la Communauté Internationale, le Gouvernement poursuivra ses efforts de rétablissement de la confiance et de mise en œuvre des actions prioritaires relevant du programme de sortie de crise. Il devra en outre œuvrer à l'instauration d'une paix durable dans la sous-région à travers l'activation des mécanismes régionaux de prévention et de gestion des conflits. Ses efforts doivent être poursuivis par la mise en place d'actions diplomatiques audacieuses, notamment avec les pays limitrophes et ceux ayant un taux d'immigration élevé en Côte d'Ivoire. A cet effet, un système performant de communication au niveau international qui permettra de préserver ses intérêts sera développé.
841. Le pays devra s'atteler également à initier des rencontres internationales et sous-régionales et participer activement à celles organisées par d'autres pays. Il favorisera en outre l'insertion des Ivoiriens dans les organisations internationales et sous régionales. L'Etat devra également mettre en place un comité interministériel de négociations qui intégrera tous les groupes restreints de négociation. Les membres de ce comité devront bénéficier de renforcement de capacités.
842. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire réaffirme son engagement dans la mise en œuvre effective des dispositions pertinentes du DSRP Régional et du PER relativement au développement des infrastructures régionales communautaires telles que l'énergie et les infrastructures routières. La réhabilitation et le développement de ces infrastructures économiques sont envisagés pour assurer l'interconnexion et permettre à la Côte d'Ivoire de jouer pleinement son rôle de locomotive de la sous-région. Cette même option devra être affirmée en ce qui concerne le développement humain durable grâce à des politiques intégrées, notamment en matière de santé et d'éducation ainsi que dans le domaine agricole. En outre, le Gouvernement s'engage à poursuivre son soutien aux efforts de modernisation des institutions de la CEDEAO et à l'amélioration du fonctionnement des institutions à vocation sous régionale implantées sur son sol notamment la BRVM, l'ARSTM, l'ENSEA et le CAMPC.
843. Dans le domaine économique, le marché régional constitue un débouché de plus de 200 millions de consommateurs pour les entreprises ivoiriennes. A cet effet, pour permettre à la Côte d'Ivoire de devenir un « hub » régional pour le commerce et l'investissement, le Gouvernement mettra en place un cadre juridique et réglementaire assaini et propice aux affaires favorisant la compétitivité en matière salariale, de coûts d'intrants et de facteurs de production. En outre, les produits pour lesquels la Côte d'Ivoire a des avantages comparatifs dans la région seront valorisés.
844. Par ailleurs, les négociations engagées dans le cadre des APE qui ont abouti au paragraphe d'un accord d'étape en décembre 2007 seront poursuivies pour un accord global viable et avantageux pour toute la région.

845. De plus, la Côte d'Ivoire doit maîtriser les accords dont elle est partie prenante, afin de mieux tirer profit de sa politique d'insertion communautaire. De même, elle doit œuvrer à faire assurer la réciprocité dans l'application des dispositions des unions à travers un militantisme actif pour l'application effective des dispositions contenues dans les accords.
846. Enfin, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre d'une politique efficace d'immigration maîtrisée.

CHAPITRE 3 : MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DSRP

3.1 Cadrage macroéconomique 2009-2013

847. Les perspectives économiques et financières ont été appréhendées en tenant compte de la stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté en s'appuyant sur le cadrage convenu avec le FMI lors de la mission conjointe Fonds Monétaire International/Banque Mondiale/Banque Africaine de Développement qui s'est déroulée du 25 septembre au 08 octobre 2008.
848. Ce cadre macroéconomique présente les résultats ci-après :
849. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut devrait se situer à 3,9% en 2009 dans un contexte de crise financière et économique dans les pays avancés, après une progression de 2,9% en 2008. Cette tendance à la hausse se poursuivrait sur les quatre années après 2009, avec un taux de 6% en moyenne. En 2014 et 2015, le taux de croissance se maintiendrait à 7%. Sur la période 2009-2015, la moyenne serait de 5,9%.
850. Cette performance de l'économie résulterait de l'amélioration des activités dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. En effet, sur la période 2009-2013, ces secteurs devraient enregistrer respectivement des taux de croissance annuels moyens de 4,8% ; 8,9% et 5%.
851. Le secteur primaire devrait croître de 3,7% en 2009 à 5,4% en 2013, tiré par l'agriculture vivrière, l'agriculture d'exportation et l'extraction de pétrole et gaz. La production vivrière est attendue en hausse de 3,9% en moyenne sur la période, grâce à la mise en œuvre de la stratégie de relance de la production rizicole, en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Le renforcement du traitement et la poursuite du programme de régénérescence du verger de cacao, ainsi que la reprise de la production de coton, grâce à l'appui de l'Etat et l'amélioration de la qualité des semences à partir de 2011, entraîneraient un redressement de 3,3% en moyenne de l'agriculture d'exportation. La branche "extraction de pétrole et gaz" connaîtrait une reprise vigoureuse de 12,8% en moyenne sur la période, en liaison avec la résolution des problèmes d'ensablement de certains puits du champ Baobab et les investissements réalisés pour augmenter la production de gaz.
852. Le secteur secondaire devrait afficher un dynamisme sur la période sous l'hypothèse de la confiance retrouvée des opérateurs économiques et d'une amélioration de l'environnement des affaires. La croissance devrait passer de 5,2% en 2009 à 10,9 % en 2013. La vigueur du secteur s'expliquerait en moyenne annuelle, par le progrès remarquable du BTP de 20%, le redressement de 7,6% de la production agroalimentaire et la relance de 8,1% de la production de l'électricité. Le dynamisme du BTP serait attribuable à la mise en œuvre des grands chantiers de l'Etat (travaux de transfert de la Capitale, voie express Abidjan-Bassam, ponts de Jacqueville et de Marcory, projet d'extension du Port Autonome d'Abidjan à l'Ile Bouley, programme de reconstruction et réhabilitation des infrastructures de base, etc.) et à la construction d'infrastructures industrielles. L'agroalimentaire connaîtrait un rattrapage, sous l'effet de la reprise de la demande, quand la production de l'électricité bénéficierait de la hausse attendue de la production de gaz et de l'accroissement des capacités des centrales thermiques.

853. Au niveau du secteur tertiaire, le taux de croissance, qui s'établirait à 3,3% en 2009, devrait s'élever progressivement pour atteindre 6,4% en 2013, grâce à une bonne tenue de toutes ses composantes. Le transport enregistrerait une progression moyenne de 4,1%, en rapport avec la modernisation des Ports d'Abidjan et de San-Pédro et la fluidité routière. Les télécommunications, bien qu'en léger ralentissement, évolueraient au dessus de 8%. Le commerce devrait s'afficher en hausse avec une moyenne annuelle de 5,9% sur la période, sous l'impulsion principalement du retour de la confiance des ménages, de l'amélioration de la fluidité de la circulation des personnes et des biens et du revenu des ménages. Enfin, la revitalisation de l'activité bancaire grâce à la recapitalisation des banques et le développement du secteur du tourisme devraient être les principaux leviers de la croissance des autres services marchands.
854. Concernant les prix, les poussées inflationnistes observées en 2008 dans un contexte de crise alimentaire et énergétique mondiale, devraient s'estomper en raison du reflux au niveau international du prix du baril de pétrole et de certains produits alimentaires. L'inflation devrait évoluer sur la période 2009-2013 en dessous de la norme communautaire de 3%, grâce à une politique monétaire accommodante et à une bonne maîtrise des prix alimentaires, consécutive à la mise en œuvre du programme de développement de riz. Le Gouvernement devrait également renforcer sa politique de suivi des prix afin d'éviter les hausses anarchiques des prix des produits de grande consommation.
855. Au niveau de la demande, la relance de la croissance serait alimentée sur la période 2009-2013 par la bonne tenue de la consommation finale, le redressement de l'investissement et la reprise des exportations. La consommation finale, représentant en moyenne 81,5% du PIB, se consoliderait grâce à une amélioration des revenus des ménages. Les investissements devraient être importants sur la période, en raison de la reprise des investissements privés de 16,5% en moyenne et des investissements publics de 23,7%, en lien avec le dynamisme du BTP. Les investissements publics devraient en outre prendre en compte les besoins de développement liés à la stratégie de réduction de la pauvreté. Le taux d'investissement passerait de 12,1% en 2009 à 19,6% en 2013. S'agissant de la demande extérieure, elle devrait s'orienter en hausse, en liaison avec l'augmentation des exportations de 5,1% en moyenne, qui bénéficieraient de la reprise de l'agriculture d'exportation, de l'extraction pétrolière et des produits pétroliers.
856. Au niveau des finances publiques, le cadrage budgétaire vise la consolidation des finances publiques tout en répondant aux besoins de sortie de crise dans un contexte de régularisation des relations financières avec les partenaires extérieurs. Dans cette perspective, les recettes budgétaires devraient se situer autour de 21% du PIB sur la période 2009-2013 contre 20,7% en 2008. Cette légère hausse résulterait d'une production accrue de pétrole et de gaz et des cours favorables du cacao en combinaison avec des efforts des administrations fiscales au niveau des autres recettes.
857. Quant aux dépenses primaires (hors intérêts), elles enregistreraient une hausse en passant de 20% en 2009 à 21,6% en 2013. La priorité serait accordée aux dépenses sociales et d'infrastructures de base, notamment l'éducation, la santé, les routes/pistes rurales, l'hydraulique villageoise, l'électrification rurale, l'agriculture rizicole, et la sécurité. Par ailleurs, la hausse des dépenses courantes est attribuable à l'effet de : (i) l'augmentation des indemnités de transport accordées en juillet 2008, (ii) les nouveaux statuts des enseignants, des employés dans le secteur de la santé et de certains corps de la justice ; et (iii) les nouveaux recrutements. Concernant les dépenses courantes, elles s'établiraient autour de 14,4% en moyenne sur la période 2009-2013.

Encadré 8 : Cote d'Ivoire - Déclencheurs proposés pour le point d'achèvement de l'IPPTE

DSRP

- Préparation d'un DSRP complet issu d'un processus participatif et mise en œuvre satisfaisante du DSRP pendant au moins un an, attesté par le rapport d'étape annuel soumis par le gouvernement à l'AID et au FMI.

Stabilité macroéconomique

- Maintien de la stabilité macroéconomique, attesté par l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par la FRPC.

Gestion des finances publiques

- Publication trimestrielle d'états d'exécution budgétaire (y compris recettes ; dépenses ventilées par nature, fonction et administration/nature, et en fonction des différents stades de l'exécution budgétaire ; et identification des dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté) dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre pour au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement.
- Certification de conformité par l'organe compétent du projet de Loi de règlements pour un exercice budgétaire dans les dix mois suivant la fin de l'exercice concerné durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.
- Mise en place d'une entité de régulation des marchés publics opérationnelle (séparée des structures de contrôle) et publication trimestrielle, dans le bulletin des marchés publics, de la liste de tous les marchés passés et des contrats de concession accordés (y compris par les établissements publics) durant au moins les six mois précédant immédiatement le point d'achèvement.

Secteurs sociaux

- Augmentation du nombre d'accouchements assistés par du personnel qualifié pour porter ce taux à 65% en moyenne au plan national (56% en 2006) durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.
- Distribution à 90% des écoliers inscrits dans l'ensemble des écoles primaires publiques de trois manuels couvrant le français, les mathématiques, et « l'éducation civique et morale », durant au moins l'année scolaire précédant immédiatement le point d'achèvement.

Gestion de la dette

- Publication sur une base trimestrielle, dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre sur le site Internet du Trésor, des données sur la dette extérieure et intérieure publique garantie par l'Etat (encours, obligations courantes de service de la dette due et paiements effectifs à ce titre, décaissements de prêts) durant au moins les quatre trimestres précédant immédiatement le point d'achèvement.

Gouvernance

- Publication régulière d'un rapport sur les paiements effectués à l'Etat par les industries extractives et les recettes reçues par l'Etat de ces mêmes industries – mines, pétrole et gaz – conformément aux critères de l'ITIE, avec un rapport annuel récent durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.
- Publication annuelle, dans les sept mois suivant la fin de l'année civile, des états financiers certifiés par PETROCI conforme aux normes internationales durant au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.
- Réduction de la taxation indirecte totale de la production de cacao à un niveau n'excédant pas 22% du prix CAF telle que prouvée par (i) la promulgation de la loi des finances ; et (ii) une communication officielle aux exportateurs émises pas plus tôt que cinq mois avant le début de la campagne ; adoption par le Gouvernement d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour la filière café/cacao et la mise en place satisfaisante des responsabilités retenues par le Gouvernement durant au moins six mois précédant immédiatement le point d'achèvement, en conformité avec sa nouvelle stratégie de développement du secteur.
- Achèvement et publication d'un audit des prélèvements pour l'investissement gérés par le « Comité de gestion de la filière café-cacao » (CGFCC) ou quelconque institution qui le remplacerait, durant au moins l'année civile précédant immédiatement le point d'achèvement ; et incorporation dans le budget de tous les prélèvements parafiscaux d'investissement, de l'ARCC et des autres structures de la filière pour au moins l'année précédant immédiatement le point d'achèvement.

3.2 Coût et financement de la stratégie

858. L'évaluation des coûts pour le financement de la SRP a été établie avec la participation des acteurs nationaux sectoriels. Cette évaluation des coûts devrait orienter la mobilisation de ressources complémentaires pour le financement de la SRP.

859. Le chiffrage des besoins de développement en faveur de la réalisation des OMD a été élaboré à l'aide d'outils et modèles de planification du développement conçus par le système des Nations Unies en l'occurrence le PNUD et adaptés au niveau national. L'estimation des besoins sectoriels contribuant directement à l'atteinte des OMD a été chiffrée sur la base des informations produites par les experts nationaux notamment la définition de coûts unitaires, de cibles réalistes et la couverture en termes d'accessibilité aux infrastructures physiques et de capacités humaines. Des matrices d'évaluation des besoins ont été conçues pour les secteurs qui ne disposaient pas de modèles.

Encadré N°9 : Démarche pour le chiffrage des coûts

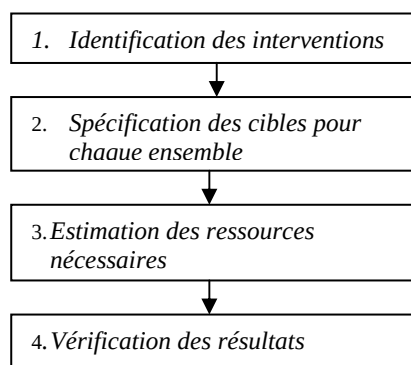
En septembre 2000, 189 pays ont adopté la Déclaration du Millénaire pour le développement qui a défini 8 objectifs. Cinq années après son adoption, un sommet bilan a été organisé à New York avec pour principale recommandation, l'invitation aux pays en développement d'élaborer une Stratégie Nationale de Développement suffisamment ambitieuse axée sur la réalisation des OMD (SND/OMD) assortie d'un chiffrage des coûts des besoins du développement.

L'élaboration d'une SND/OMD répond au souci d'accélérer la réalisation des OMD et de faire des DSRP de seconde génération le cadre d'opérationnalisation des OMD. L'évaluation des besoins pour le financement de la SRP adresse les questions relatives aux investissements publics, au renforcement des capacités, à la mobilisation des ressources intérieures, et le cas échéant, au recours à l'aide publique au développement.

Dans la perspective de la finalisation du DSRP, à la demande du Gouvernement, le Système des Nations Unies a mandaté une équipe d'experts du Bureau Régional pour l'Afrique du PNUD-New York pour renforcer les capacités des acteurs nationaux de novembre 2006 à septembre 2007. Dans ce cadre, 7 outils⁸ d'évaluation des besoins intégrant les OMD, conçus sous le logiciel Office Excel, ont été adaptés au contexte national. Ces outils couvrent les domaines (i) de l'éducation, (ii) de la santé, (iii) de la promotion du genre, (iv) de l'eau et assainissement, (v) du développement rural et agriculture, (vi) des infrastructures de transport, et (vii) de l'énergie.

A partir de l'analyse de l'état des lieux, des défis et opportunités de développement effectués selon une approche participative impliquant les experts sectoriels, plusieurs actions et mesures prioritaires à mener d'ici à l'horizon 2015 ont été identifiées pour chacun des secteurs couverts ou non par les OMD. De même, l'évaluation des coûts a été possible grâce aux travaux réalisés dans des Groupes de Travail Thématiques (GTT) constitués d'experts issus des ministères techniques concernés, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

Une vérification des résultats du chiffrage et des concertations intersectorielles ont été effectuées pour éviter les doubles estimations et renforcer la cohérence transversale et intersectorielle. L'estimation des coûts axée sur les interventions et appliquée aux cibles des besoins identifiés a été désagrégée en investissement en capital, en fonctionnement et en charges récurrentes. La démarche de cette évaluation comprend 4 étapes qui sont :



L'appropriation nationale de cette méthodologie a permis aux experts sectoriels de concevoir et développer des modèles pour les autres secteurs non couverts comme la gouvernance, la sécurité, l'environnement, les TIC et la décentralisation.

⁸ www.unmillenniumproject.org

860. Ainsi, les coûts globaux des dépenses à réaliser sont estimés pour l'ensemble des secteurs à **17 645,04 milliards FCFA** pour les 7 années correspondants à la période 2009-2015, soit une moyenne annuelle de **2 518,55 milliards FCFA**. Ces estimations concernent les investissements en capital, en fonctionnement et en charges récurrentes.

861. **L'analyse de la répartition des ressources d'investissements** pour la réduction de la pauvreté montre que les trois secteurs prioritaires sont dans l'ordre l'Education / Formation avec 22,14%, les infrastructures de transport avec 15,67 % et la santé pour 14,68%. A côté de ces secteurs prioritaires, des investissements soutenus sont identifiés pour le développement du monde rural et l'agriculture et du monde rural à hauteur de 10,13%. Le monde rural concentrant actuellement 62,45% des pauvres, bénéficiera également des interventions non seulement des trois premiers secteurs prioritaires mais également des autres. Dans cette perspective, les investissements dans les services sociaux de base seront accrus en milieu rural dans les infrastructures scolaires et sanitaires ainsi que dans les pistes rurales. Ensuite, viennent l'énergie 10,09% et l'eau et assainissement pour 7,41% du niveau des investissements.

Tableau 18 : Coûts de la SRP (en millions FCFA)

	2 009	2 013	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 1 : RETABLISSEMENT ET RAFFERMISSEMENT DES FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE						
GOURVERNANCE DEMOCRATIQUE	15 745	12 226	12 324	86 355	12 336	0,49
Restauration de l'autorité de l'Etat	9 628	9 628	9 628	67 396	9 628	
Restauration de la Démocratie et l'Etat de droit	6 117	2 598	2 696	18 959	2 708	
GOVERNANCE JUDICIAIRE	8 263	10 321	8 263	48 008	6 858	0,27
Lutte contre la corruption	1 563	1 661	1 563	7 305	1 044	
Réhabilitation du secteur de la justice, de la fonction sécuritaire et de la chaîne de contrôle de l'Etat	2 308	2 308	2 308	16 156	2 308	
Améliorer de l'efficacité du système judiciaire	4 392	6 352	4 392	24 547	3 507	
GOVERNANCE ASPECTS SECURITAIRES	14 096	14 096	14 096	98 672	14 096	0,56
Renforcement des moyens matériels, humains et financiers	14 096	14 096	14 096	98 672	14 096	
GOVERNANCE ADMINISTRATIVE	33 487	4 223	18 046	86 667	12 381	0,49
Amélioration de l'efficacité de l'Administration publique	31 097	1 833	15 656	69 937	9 991	
Renforcement des capacités de l'administration centrale en TIC	2 390	2 390	2 390	16 730	2 390	
DECENTRALISATION	54 228	54 228	54 228	379 596	54 228	2,15
Renforcement des capacités des administrations déconcentrées et collectivités décentralisées en TIC	34 029	34 029	34 029	238 203	34 029	
Renforcement des capacités des collectivités décentralisées en Ressources Humaines	2 742	2 742	2 742	19 194	2 742	
Création de nouvelles collectivités territoriales	17 457	17 457	17 457	122 199	17 457	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 033	995	995	7 005	1 001	0,04
Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma National de l'Aménagement du Territoire	39	2	2	51	7	
Elaboration et mise en œuvre de 10 schémas régionaux d'Aménagement du Territoire	167	167	167	1 167	167	
Mise en place d'un observatoire de l'Aménagement du Territoire	500	500	500	3 500	500	
Promotion de la bonne gouvernance (sensibilisation, restauration de la confiance population/FDS, médias-spots, débats, tableaux de bord)	327	327	327	2 288	327	
SOUS-TOTAL IMPACT 1	126 852	96 089	107 952	706 303	100 900	4,00

Tableau 18 : Coûts de la SRP (en millions FCFA) (suite)

	2 009	2 013	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 2 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN PAYS EMERGENT						
DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICULTURE	326 412	209 987	190 296	1 787 276	255 325	10,13
Appui aux filières végétales	92 755	11 500	5 000	388 709	55 530	
Appui aux filières Animales	12 920	3 020	3 000	63 834	9 119	
Gestion des terroirs	5 000	10 000		58 000	11 600	
Soutien à la recherche agronomique	-	6 000	5 000	34 000	4 857	
Formation Agricole	2 300	2 000	2 000	51 300	7 329	
Infrastructures structurants	29 000	42 000	20 000	256 000	36 571	
Fonds de soutien au développement agricole	50 000	-	-	50 000	7 143	
Fonds pour la gestion des risques sur les prix	50 000	-	-	50 000	7 143	
Interventions communautaires	22 321	48 142	55 125	271 390	38 770	
Nutrition et sécurité alimentaire	62 116	87 325	100 171	564 043	80 578	
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS	109 044	442 279	444 189	2 764 245	394 892	15,67
Développement, extension et maintien des routes nationales de type N1	20 671	151 202	151 682	927 161	132 452	
Développement, extension et maintien des routes Nationales de type N2	14 825	77 388	77 656	478 749	68 393	
Développement, extension et maintien des routes de Districts et Départementales	58 756	145 203	145 609	929 365	132 766	
Développement, extension et maintien des routes Urbaines	14 218	64 345	64 740	399 698	57 100	
Développement, extension et maintien du transport par voie d'eau lagunaire	574	4 141	4 501	29 272	4 182	
ENERGIE	94 632	321 694	391 855	1 780 181	254 312	10,09
Extension du réseau dans les zones périurbaines	2 000	2 000	2 000	14 000	2 000	
Electrification rurale (200 à 300 localités par an)	21 000	21 000	21 000	147 000	21 000	
Promotion de branchements sociaux (100 000 abonnés par an)	5 000	5 000	5 000	35 000	5 000	
Electrification rurale décentralisée par système solaire photovoltaïque	2 000	2 000	2 000	14 000	2 000	
Système de cuisson (gaz butane, biogaz, fourneau amélioré)	24 828	76 847	106 497	449 044	64 149	
Electricité (extension du réseau et maintenance)	30 266	73 395	96 426	439 029	62 718	
Puissance mécanique (groupe électrogène - autre système mécanique)	9 538	35 991	49 564	205 764	29 395	
Autres interventions pour l'accès aux services énergétiques	-	105 461	109 368	476 344	79 391	
ASSAINISSEMENT DU CADRE MACROECONOMIQUE	550	651	556	4 284	612	0,02
Amélioration de la gestion macroéconomique	259	307	262	2 018	288	
Elaboration d'un plan stratégique	91	107	92	707	101	
Optimisation de la politique budgétaire	193	228	195	1 499	214	
Optimisation de la gestion de la dette publique	8	9	8	60	9	
RENFORCEMENT DU SYSTEME FINANCIER	1 180	1 431	1 512	11 821	1 689	0,07
Correction du déséquilibre entre l'épargne et l'investissement	6	7	8	59	8	
Assainissement du secteur financier	148	180	190	1 485	212	
Satisfaction des besoins et attentes des opérateurs économiques en services financiers	791	960	1 014	7 932	1 133	
Accès des agents économiques au crédit	234	284	300	2 345	335	

Tableau 18 : Coûts de la SRP (en millions FCFA) (suite)

	2 009	2 013	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 2 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN PAYS EMERGENT						
REDYNAMISATION DU SECTEUR PRIVE	20 244	17 258	15 048	128 705	18 386	0,73
Relance de l'activité et du développement du secteur privé	16 904	14 410	12 565	107 469	15 353	
Promotion des PME/PMI	2 409	2 054	1 791	15 316	2 188	
Réhabilitation de l'offre touristique nationale et relance des activités touristiques	951	811	707	6 049	864	
PROMOTION ET CREATION DE L'EMPLOI	19 076	17 195	13 277	122 433	17 490	0,69
Accès à l'emploi	19 000	17 126	13 224	121 943	17 420	
Amélioration du cadre de travail	76	69	53	490	70	
EXPLORATION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIERES	-	201 560	1 240	705 660	100 809	4,00
EXPLORATION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES D'HYDROCARBURES	-	73 474	1 494	177 314	25 331	1,00
DEVELOPPEMENT DES TIC	-	5 171	9 248	112 944	16 135	0,64
SOUS-TOTAL IMPACT 2	571 138	1 290 700	1 068 714	7 594 863	1 084 980	43,04

Tableau 18 : Coûts de la SRP (en millions FCFA) (suite)

	2 009	2 013	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS						
SYSTÈME EDUCATIF ET FORMATION	388 338	611 223	856 584	3 907 392	558 199	22,14
Éducation préscolaire	15 197	35 375	45 021	213 514	30 502	
Accessibilité à l'enseignement	10 638	24 763	31 515	149 460	21 351	
Encadrement et enseignement	3 039	10 613	13 506	60 471	8 639	
Reformes du système en lien avec l'enseignement préscolaire	1 520	-	-	3 583	512	
Enseignement primaire (public)	196 923	219 117	267 103	1 460 414	208 631	
Accessibilité à l'enseignement primaire	137 846	153 382	186 972	1 022 290	146 041	
Encadrement et enseignement des écoliers	39 385	65 735	80 131	402 706	57 529	
Reformes du système en lien avec l'enseignement primaire	19 692	-	-	35 419	5 903	
Enseignement secondaire I (public)	45 694	120 012	188 932	732 892	104 699	
Accessibilité à l'enseignement secondaire	31 986	84 008	132 252	513 024	73 289	
Encadrement et enseignement des élèves	9 139	36 004	56 680	209 462	29 923	
Reformes du système en lien avec l'enseignement secondaire	4 569	-	-	10 406	1 734	
Enseignement secondaire II (public)	29 684	57 005	84 003	360 540	51 506	
Accessibilité à l'enseignement	20 779	39 904	58 802	252 378	36 054	
Encadrement et enseignement	5 937	17 102	25 201	101 774	14 539	
Reformes du système en lien avec l'enseignement secondaire	2 968	-	-	6 388	1 065	
Enseignement supérieur (public)	51 245	105 848	174 487	660 214	94 316	
Accessibilité à l'enseignement	35 872	74 094	122 141	462 150	66 021	
Encadrement et enseignement	10 249	31 754	52 346	188 291	26 899	
Reformes du système en lien avec l'enseignement supérieur	5 125	-	-	9 773	1 629	
Enseignement professionnel	10 779	10 262	10 262	72 851	10 407	
Alphabétisation	1 909	4 606	7 156	28 452	4 065	
Autres interventions	47 686	69 260	89 882	451 366	64 481	

Tableau 18 : Coûts de la SRP (en millions FCFA) (suite)

	2 009	2 013	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS						
SANTE	270 026	388 374	460 851	2 589 796	369 971	14,68
Renforcement du système de santé	191 243	259 738	275 553	1 703 116	243 302	
Prévention et lutte contre le paludisme	14 304	9 407	19 009	105 289	15 041	
Prévention et lutte contre la tuberculose	202	310	430	2 234	319	
Amélioration de la santé infantile	7 746	11 987	16 739	86 325	12 332	
Amélioration de la santé reproductive et maternelle	19 606	26 479	33 252	183 838	26 263	
Prévention et lutte contre le VIH/sida	36 925	80 453	115 868	508 994	72 713	
PROMOTION DE L'EGALITE DE GENRE	21 800	46 152	56 997	279 457	39 922	1,58
Appui institutionnel à la prise en compte du genre	4 934	12 864	17 437	76 393	10 913	
Sensibilisation sur la santé sexuelle reproductive féminine	516	2 925	4 818	16 750	2 393	
Renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes	5 346	12 299	14 736	73 439	10 491	
Appui à l'insertion professionnelle des jeunes filles	4 252	12 794	15 807	73 744	10 535	
Participation des femmes rurales à la Gestion Communautaire en milieu rural	1 336	1 387	1 454	9 564	1 366	
Activités génératrices de revenus	5 323	3 776	2 620	28 838	4 120	
Promotion à la participation politique des femmes	93	107	125	729	104	
EAU POTABLE	104 059	86 267	91 004	645 409	92 201	3,66
Sécurisation des ressources en eau et études de transfert d'eau vers les zones déficitaires	1 472	40	20	2 584	369	
Maintien de la continuité et extension des services d'eau potable en milieu urbain	70 789	55 559	58 348	426 480	60 926	
Maintien de la continuité et extension des services d'eau potable en milieu rural	27 948	25 483	25 483	181 405	25 915	
Reformes et charges de structures	3 850	5 185	7 153	34 940	4 991	
ASSAINISSEMENT	63 550	91 250	101 550	661 230	94 461	3,75
Renforcement du système d'assainissement de la ville d'Abidjan	40 100	63 000	71 250	445 380	63 626	
Amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieu urbain : villes de l'intérieur	22 700	28 000	30 300	213 600	30 514	
Amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieu rural	750	250	-	2 250	321	
ENVIRONNEMENT	128 995	77 729	30 765	519 650	74 236	2,95
Gestion des ressources naturelles et conservation de la biodiversité	19 351	29 417	3 548	120 017		
Gestion intégrée des ressources en eau (gire)	6 120	11 284	10 354	64 569		
Gestion des déchets domestiques et industriels et lutte contre la pollution	103 524	37 028	16 862	335 064		
HABITAT ET CADRE DE VIE	155 517	58 713	34 515	531 656	75 951	3,01
Urbanisation et Gestion des villes	190	190	190	1 330		
Accès à la propriété foncière rurale et urbaine	8 986	8 986	8 986	62 899		
Gestion de l'habitat et cadre de vie	146 341	49 537	25 339	467 427		
POPULATION	452	3 755	4 083	25 500	3 643	0,14
Production, diffusion et archivage de données, fiables et désagrégées	416	663	512	11 977		
Modernisation et sécurisation de l'état civile	36	3 092	3 571	13 523		
PROTECTION SOCIALE	336	565	185	6 861	980	0,04
Mise en œuvre des programmes d'identification et de recensement des couches vulnérables et des jeunes	-	-	-	1 570		
Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de protection sociale	111	70	20	866		
Mise en place de mesures et mécanismes de réadaptation des personnes handicapées	225	495	165	4 425		

Tableau 18 : Coûts de la SRP (en millions FCFA) (suite)

	2 009	2 013	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS						
PROTECTION CIVILE	1 000	4 000	3 000	33 400	4 771	0,19
Financement de la protection civile	1 000	1 000	1 000	7 000		
Renforcement des capacités humaines, matérielles et infrastructures de la protection civile	-	3 000	2 000	26 400		
SPORT	8 185	1 000	1 000	15 185	2 169	0,09
Mise en œuvre de la politique en matière de jeunesse d'éducation civique et des sports	8 185	1 000	1 000	-		
CULTURE	834	2 255	1 647	12 850	1 836	0,07
Recentrage de la vision et de l'éthique du développement culturel	13	5	-	78		
Lutte contre la piraterie	224	75	72	810		
Création et renforcement des capacités des structures de diffusion de la culture	582	1 775	1 175	10 717		
Appropriation et promotion des langues nationales	15	400	400	1 245		
DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET FORMATION	-	707	25	14 383	2 055	0,08
Elaboration de programme de réhabilitation, d'équipement et renforcement des capacités des établissements publics de formation professionnelle	-	-	-	9 758		
Création et développement du partenariat avec le secteur privé		42	-	2 300		
Mise en place de passerelles entre les ministères chargés d'enseignement	-	25	25	125		
Renforcement de la planification stratégique du système de formation	-	640	-	2 200		
SOUS-TOTAL IMPACT 3	1 134 907	1 370 990	1 641 206	9 242 769	1 318 226	52,38

Tableau 18 : Coûts de la SRP (en millions FCFA) (suite)

	2 009	2 013	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 4 : LA COTE D'IVOIRE UN ACTEUR DYNAMIQUE DE LA SCENE REGIONALE ET MONDIALE						
Intégration Régionale - Echanges extérieurs - Mondialisation	-	2 844	2 525	16 976		
Risque pays	-	12 540	11 784	84 124		
SOUS-TOTAL IMPACT 4	-	15 384	14 309	101 100	14 443	0,57
TOTAL	1 832 896	2 773 164	2 832 181	17 645 037	2 518 550	100,00

3.3 Mobilisation des ressources

862. Les investissements à réaliser sur la période 2010-2013 comprennent les investissements traditionnels et les nouveaux investissements identifiés dans le cadre du DSRP et qui tiennent compte des mobilisations attendues dans le cadre de l'initiative PPTE. La mise en œuvre de la SRP devrait connaître un véritable essor à partir de 2010, après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE. Ainsi, les efforts d'investissement de l'Etat sur ses ressources propres dans le cadre du financement de la SRP passeraient à 270 milliards FCFA en 2010 et augmenteraient progressivement pour atteindre les 642,9 milliards FCFA en 2013.

863. **Pour soutenir ces niveaux d'investissement**, le pays en plus des ressources propres effectives, doit avec l'aide de l'ensemble des partenaires techniques et financiers mobiliser davantage de fonds aussi bien au plan interne qu'externe pour le financement des secteurs prioritaires. Ce qui doit se faire malgré l'environnement international difficile, qui est caractérisé par la crise économique et financière.

864. Dans cette perspective, **les sources internes** pourraient provenir d'une capitalisation de l'épargne bancaire et des assurances en faveur du financement du développement. Elles

pourraient concerner les prêts-concessions notamment dans le secteur de l'immobilier par l'acquisition de logement décent et dans le secteur éducatif pour le financement de la scolarisation des enfants. Ces prêts-concession s'effectueraient sur le long terme et cibleront les nouveaux travailleurs des secteurs privé et public. Leur mise en œuvre s'inspirera des leçons tirées de la crise financière internationale de 2008, et aura un impact positif sur le niveau de consommation national.

865. **Les prélèvements liés aux taxes extra-fiscales sur certaines infractions ciblées** commises par les populations pourraient également servir de cadre pour le financement des secteurs concernés. Il pourrait s'agir entre autres de : (i) l'expérimentation « du pollueur payeur » pour les infractions de pollution de l'air par les usagers de la route ou de certaines industries pour le financement du secteur de l'environnement, et (ii) les amendes infligées pour le jet et l'entassement anarchiques d'ordures sur l'espace public pour l'appui au cadre de vie. Les ressources ainsi captées seront reversées dans un fonds d'appui ciblé.
866. **Les sources externes de financement** proviendront, entre autres, des dons sous forme d'appui-projets apportés par les agences du Système des Nations Unies (SNU) au Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF 2009-2013) qui prévoit 193,852 millions de dollars pour l'assistance aux secteurs sociaux de la SRP. Toutefois, ces agences sont disposées à rechercher des ressources complémentaires à hauteur de 232,239 millions de dollars pour le financement additionnel de la SRP.
867. D'autre part, des appuis directs aux populations ou des aides budgétaires proviendront de la coopération bilatérale ou multilatérale non soumis aux conditions PPTE comme le 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) pour près de 250 millions d'euros sur la période. En effet, dès la validation du DSRP, l'ensemble des interventions seront harmonisées et alignées sur la mise en œuvre efficace des politiques et stratégies définies pour chaque secteur.
868. D'autres types de ressources externes seront recherchés et mobilisés par le Gouvernement auprès des grands centres internationaux de décisions et de discussions de haut niveau, comme le siège de la Commission Européenne à Bruxelles, le siège des Nations Unies à New York (USA), la TICAD, le FMI et la Banque mondiale, de même que la participation aux grandes rencontres sous-régionales.

Encadré 10: Sources de financement potentiel de la SRP et gap à rechercher à fin janvier 2009

Le coût global pour le financement des actions prioritaires de la SRP s'élève à 17 645,037 milliards FCFA sur la période 2009-2015. Le financement de ces actions reposera sur trois sources principales, à savoir :

- **les ressources internes propres de l'Etat avec 3 500 milliards FCFA** (soit une capacité de mobilisation minimum de 1 800 milliards FCFA par an, dont près de 1 300 milliards FCFA pour les salaires, les abonnements aux réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunications, les prestations sociales comme les pension et les retraites, les prélèvements communautaires, les subventions et autres transferts, etc.) ;
- **les ressources issues de l'initiative PPTE** avec un allègement substantiel de 3 004,9 millions de dollars dans la période d'allègement intérimaire et de 2 053 millions de dollars auprès des institutions multilatérales que sont la Banque mondiale (1 732,1 millions de dollars), la Banque Africaine de Développement (311,6 millions de dollars) et le FMI (9,3 millions de dollars). La Côte d'Ivoire a déjà bénéficié d'une large portion de l'allègement de sa dette au titre de l'Initiative PPTE, soit environ 45%.
- **les ressources extérieures additionnelles**, notamment les dons connus à cette date qui proviennent de l'Union Européenne estimés à 250 millions d'Euros et des Agence du Système des Nations Unies pour environ 426,091 millions de dollars dont 193,852 millions de dollars déjà disponibles.

*Les ressources potentiellement disponibles pour le financement de la SRP à fin janvier 2009 s'élèvent à près de 5 614 milliards FCFA hormis les concours provenant des programmes d'assistance aux pays membres de la Banque Mondiale à travers l'IDA15 et de la Banque Africaine de Développement à travers le FAD 12, etc. **Le gap de financement à rechercher lors de la table ronde des bailleurs de fonds prévue en juin 2009, s'établit à près de 12 000 milliards FCFA pour la période 2009-2015.***

3.4 Cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre du DSRP

869. Le système institutionnel d'appui à la mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) doit être appréhendé et analysé dans le cadre plus général de la mise en œuvre des politiques de développement de l'État et de la fonction assignée au DSRP dans ce contexte.
870. Le DSRP, préparé avec la participation de la population, est un instrument de planification qui sert à focaliser l'attention et l'action de l'État et des partenaires au développement sur les politiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour impulser une croissance économique plus forte et mieux orientée vers la réduction de la pauvreté. Le DSRP identifie les objectifs, les stratégies et les actions que le Gouvernement entend poursuivre dans ce but sur les court et moyen termes.
871. Le DSRP s'inscrit, pour la Côte d'Ivoire, dans le cadre plus large de l'initiative de pardon de la dette (Initiative PPTE). En outre, il doit servir à orienter les politiques de soutien des partenaires internationaux, notamment à travers la Table Ronde qui doit, au début de l'exercice, permettre d'identifier les financements nécessaires à la réalisation de la SRP.
872. Le DSRP représente donc un engagement de l'État envers la population et aussi un outil qui permet aux partenaires au développement de mieux aligner leur soutien et leurs actions sur la stratégie poursuivie par le Gouvernement. Dans ce cadre, il est particulièrement important que la plus grande transparence possible soit assurée quant à la mise en œuvre de la SRP – non seulement pour que la population puisse bien juger de l'action du Gouvernement, mais aussi pour que les partenaires internationaux aient suffisamment une bonne visibilité quant à l'impact de ces stratégies et l'utilisation faite de leur soutien.

Rôle du système institutionnel d'appui à la mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SRP

873. Le rôle du système institutionnel d'appui à la mise en œuvre de la SRP est donc de veiller à ce que les activités identifiées dans les matrices de politique du DSRP soient, année par année, inscrites dans les plans d'activité sectoriels des différents ministères, financées par des lignes budgétaires clairement identifiées, et enfin, qu'elles soient effectivement exécutées par les différentes structures de l'État ou les partenaires responsables. Le système institutionnel d'appui à la mise en œuvre de la SRP doit donc veiller, année par année, à ce que l'action de l'État et des partenaires reste bien alignée sur, et en cohérence avec les stratégies définies dans le DSRP. Il doit dans ce cadre apporter une assistance technique aux différents acteurs Gouvernementaux pour que ceux-ci soient effectivement en mesure de remplir efficacement leur rôle.
874. Pour assurer une bonne mise en œuvre de la SRP, il est par ailleurs nécessaire d'avoir un outil de suivi-évaluation performant qui soit plus particulièrement focalisé sur les activités entreprises dans le cadre de la SRP, de manière à assurer une bonne transparence des politiques et des actions, et aussi de manière à pouvoir corriger, si nécessaire, les dysfonctionnements opérationnels. Ce système de suivi-évaluation, qui est fondé sur, ou à tout le moins relié aux systèmes de collecte des données de l'État, doit être autonome dans son fonctionnement.

Caractéristiques du système institutionnel d'appui à la mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SRP

875. De manière à pouvoir bien remplir son rôle, le système institutionnel d'appui à la mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SRP doit remplir un certain nombre de conditions fonctionnelles, qui vont par ailleurs déterminer son point d'ancrage dans le système Gouvernemental : i/ il doit avoir suffisamment d'autorité, et de légitimité, pour pouvoir interagir efficacement avec les différentes structures ministérielles en charge de la

planification, de la budgétisation et de la collecte des données, ainsi qu'avec les partenaires internationaux ; ii/ il doit être localisé de manière à avoir un accès facile et être proche des circuits décisionnels du cycle budgétaire, ainsi que des circuits de collecte et de traitement des données ; iii/ il doit être sous la tutelle d'un Ministre pleinement engagé derrière la logique et les problématiques définies par le DSRP.

876. Le bon fonctionnement de ce système est un exercice délicat qui consiste à être à la fois l'avocat de la SRP (et donc, dans un certain sens, le représentant de ses différentes parties prenantes, et plus particulièrement des populations pauvres), tout en étant, en même temps, l'agent de suivi de sa bonne mise en œuvre. Il doit, pour cela, être proche des systèmes centraux de l'État, avec lesquels il doit travailler dans un esprit de collaboration et de coordination, mais aussi proche de la base, c'est-à-dire des autorités locales, des services décentralisés, et des associations ou groupements représentant les différents groupes d'intérêt de la nation. Pour être efficace, par ailleurs, ce système doit être flexible, pragmatique, suffisamment autonome, et constitué par un personnel professionnel et très qualifié.
877. De ce qui précède, un cadre institutionnel de pilotage du DSRP est mis en place. Il comprend trois organes essentiels : (i) Le Comité National de Pilotage (CNP) ; (ii) Le Comité National de Supervision (CNS) ; et (iii) le Secrétariat Technique Permanent de suivi de la SRP (STP-SRP). Les tâches de chaque organe seront précisées dans des termes de référence.

Le Comité National de Pilotage (CNP)

878. Le Comité National de Pilotage (CNP) est l'organe décisionnel du cadre institutionnel de suivi de la SRP et est présidé par le Premier Ministre.

Mission

879. Il est chargé de (i) ajuster/corriger les orientations stratégiques de la SRP en s'assurant de la cohérence avec les politiques sectorielles (ii) examiner et approuver le plan annuel de mise en œuvre de la SRP (iii) entériner le budget annuel de la SRP, (iv) approuver le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SRP et (v) fournir les arbitrages nécessaires en dernière instance.

Membres

880. Le CNP présidé par le Premier Ministre comprend les membres du Gouvernement ; l'Inspecteur Générale de l'Etat ; les Présidents de l'Assemblée Nationale, du Conseil Economique et Social (CES), de l'Assemblée des Départements et Districts de Côte d'Ivoire (ADDICI), de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI) , de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire, de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), des Secrétaires Généraux des Centrales syndicales, de la Fédération des PME/PMI (FIPME), du Forum des Confessions religieuses, des fédérations des ONG de Côte d'Ivoire, du Secrétaire Général de l'Association des Rois et Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire, du Comité National de Supervision de la SRP et un délégué désigné par le Comité National de Supervision(CNS) de la SRP.

Fonctionnement

881. Le Secrétariat de cet organe est assuré par les deux membres représentant le Comité National de Supervision de la SRP. Le Comité National de Pilotage se réunit au moins deux fois par an et organise une réunion annuelle avec les partenaires au développement.

Le Comité National de Supervision (CNS)

882. Le CNS supervise les activités du Secrétariat Technique Permanent de Suivi de la SRP (STP-SRP), prépare les décisions du Comité de Pilotage et sert de cadre de dialogue intersectoriel.

Mission

883. Il a pour mission de (i) examiner le plan annuel de mise en œuvre de la SRP préparé par le STP, (ii) examiner le budget annuel de la SRP, (iii) approuver le plan de travail et le budget du STP, (iv) examiner le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SRP et de (v) faire les arbitrages opérationnels et techniques nécessaires pour assurer la cohérence entre les plans sectoriels et les actions de la SRP.

Membres

884. Le CNS est présidé par le Ministre en charge du Plan et du Développement, assisté du Ministre en charge de l'Economie et des Finances.

885. Les membres du CNS sont : les Directeurs Généraux en charge de l'Economie ; du Budget et des Finances ; du Trésor et de la Comptabilité Publique ; des Douanes ; du Plan ; du Développement de l'Economie Régionale, de la Population et du Renforcement des Capacités ; de la Décentralisation et du Développement Local, de la Reconstruction et de la Réinsertion ; du Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement, de l'Institut National de Statistique ; de l'Emploi ; du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire ; de l'Association pour la Promotion de l'Exportation de Côte d'Ivoire.

886. Il comprend également les directeurs de : la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Conjoncture et de la Prévision Economique, du Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales, de l'Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Economie Appliquée, le Secrétaire National à la Bonne Gouvernance et au Renforcement des Capacités et le Secrétaire Permanent du Bureau National de la Prospective.

887. Enfin, au rang des membres du CNS se trouvent trois représentants de l'Assemblée Nationale, cinq représentants du Secteur Privé, cinq représentants de la Société Civile et cinq représentants des collectivités décentralisées.

Fonctionnement

888. Le Comité National de Supervision se réunit au moins une fois par trimestre. Son secrétariat est assuré par le Secrétariat Technique Permanent de suivi de la SRP (STP-SRP).

• *Secrétariat Technique Permanent de suivi de la SRP (STP-SRP)*

889. Il est l'organe technique opérationnel du suivi/évaluation de la mise en œuvre et rend compte au CNS. Il anime le processus participatif de coordination autour de la SRP entre les parties prenantes auxquelles il peut fournir un appui technique. Il est aussi chargé de suivre et d'analyser la cohérence entre les politiques sectorielles et la SRP. Le Secrétariat Technique Permanent de suivi de la SRP est directement rattaché au Cabinet du Ministre en charge du Plan et du Développement.

Mission

890. Il est chargé de (i) élaborer le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de la SRP, (ii) préparer le plan annuel de mise en œuvre de la SRP ; (iii) veiller à l'intégration des activités de la SRP dans le budget annuel de la SRP en coordination avec les ministères sectoriels et la Direction du budget, (iv) suivre la mobilisation des ressources pour le financement de la SRP ; (v) préparer les réunions du Comité National de Supervision, (vi) coordonner les activités des comités régionaux et des coordonnateurs sectoriels, (vii) gérer les audits sur

les réalisations de la SRP et les objectifs prévus, (viii) assurer la communication et la diffusion des informations relatives à la SRP, (ix) coordonner les plans de renforcement des capacités des comités régionaux et des collectivités territoriales, (x) coordonner la révision de la SRP à mi parcours et préparer les DSRP suivants et (xi) harmoniser les cadres de coopération et d'interventions des partenaires au développement avec la SRP (notamment pour leurs besoins en suivi et évaluation).

Membres

891. Le STP-SRP est dirigé par un Directeur Général. Celui-ci est appuyé dans sa tâche par une équipe d'experts:

- Un expert en suivi et évaluation chargé d'assurer le contrôle de qualité des travaux du STP et responsable de la production des rapports et de la coordination avec les partenaires. Il est aussi chargé de diriger l'analyse des écarts entre les valeurs cibles et les valeurs observées, de proposer des mesures correctives et d'identifier les responsables de la mise en œuvre de ces mesures ;
- Un expert statisticien-informaticien chargé de l'élaboration et de la gestion de la base de données. Il est aussi chargé de la mise en place et du fonctionnement des bases de données au niveau régional ; il doit mettre à la disposition des responsables du STP toutes les informations et données indispensables au bon déroulement de leurs activités ;
- Un expert chargé de suivi du cycle budgétaire (SIGFIP, SIGBUD, etc.) et des dépenses relatives à la mise en œuvre. Il est chargé de veiller à la production des états financiers relatifs à la mise en œuvre de la SRP ;
- Un expert en information et communication chargé de faire circuler les informations entre les différents responsables du STP d'une part et d'autre part entre le STP et les parties prenantes de la SRP (lettre d'information, bulletin mensuel, site web, séminaires, etc.) ;
- Un expert en planification chargé de l'élaboration du plan annuel de la SRP et de la coordination avec le CDMT et le PIP, ainsi que du suivi des plans sectoriels et de la coordination des coordonnateurs sectoriels et de l'harmonisation des cadres d'intervention avec les partenaires ;
- Un expert Chargé de coordonner et de superviser le travail des dix chargés de suivi au niveau régional ;
- Dix chargés du suivi de la SRP au niveau des pôles de développement ;
- Un expert Chargé du renforcement des capacités des parties prenantes sectorielles ou territoriales et responsable des relations avec l'INS ;
- Un(e) assistant(e) de direction chargé(e) de : l'organisation du secrétariat du CNS, l'organisation et suivi du planning de travail du STP ;
- Un comptable ;
- le personnel d'appui composé de deux (2) chauffeurs.

Fonctionnement

892. Le STP-SRP fonctionne sur la base d'un Budget alloué par l'Etat de Côte d'Ivoire. Il a également recours aux coordonnateurs Sectoriels. En cas de besoin pour une activité d'analyse ou d'études approfondies, le STP pourra faire appel aux compétences nationales, notamment celles des instituts de recherches des Universités ou des centres de recherches indépendants.

893. Le STP-SRP collabore avec les différentes institutions prenant une part active dans la mise en œuvre de la SRP (voir graphique 1)

• **Les Comités Régionaux**

894. Un Comité régional est formé dans chacun des dix pôles de développement (voir tableau 1).

895. Les Comités Régionaux sont autonomes vis à vis des structures centrales. Ils servent à renforcer le dialogue régional et constituent un cadre de concertation entre les différents acteurs au niveau régional.

Mission

896. Ils ont pour mission de suivre la mise en œuvre du DSRP au niveau régional et de délibérer et émettre des avis et recommandations sur la mise en œuvre du DSRP au niveau régional (ciblage et priorisation des actions, interventions, etc.).

Membres

897. Les Comités Régionaux comprennent :

- Les Préfets de Région (représentants du Gouvernement). Le préfet de la capitale économique du pôle de développement préside le Comité Régional ;
- Les chargés de suivi de la SRP au niveau régional. Ils assurent le secrétariat du Comité Régional, préparent les rapports régionaux d'avancement et les transmettent au STP-SRP ;
- Les Directeurs Régionaux des Ministères et le Directeur Régional de l'INS qui rendent compte au Comité Régional de la mise en œuvre de la SRP ;
- Les représentants des collectivités locales : deux représentants par conseil général, un représentant par commune ;
- Deux représentants des ONG, deux représentants des autorités religieuses et coutumières, deux représentants des opérateurs du monde rural, deux représentants des associations des femmes, deux représentants des jeunes, deux représentants du secteur privé, deux représentants des médias (radio et presse écrite) ;
- Trois représentants régionaux des partenaires techniques et financiers.

Fonctionnement

898. Les Comités Régionaux se réunissent chaque trimestre et le Coordonnateur Régional SRP assure le Secrétariat de ce Comité.

Tableau 19 : Les régions d'ancrage des Comités Régionaux de suivi de la mise en œuvre de la SRP

N°	Pôles de développement	Capitale économique	Régions	Départements concernés
1	Centre	Yamoussoukro	Lacs, N'zi-Comoé	Yamoussoukro, Toumodi, Tiébissou, Dimbokro, Bongouanou, Daoukro, M'Bahiakro, Bocanda
2	Centre –Est	Abengourou	Moyen Comoé	Abengourou, Agnibilekrou
3	Centre -Nord	Bouaké	Vallée du Bandama	Bouaké, Béoumi, Dabakala, Sakassou, Katiola,
4	Centre -Ouest	Daloa	Hautassandra, Fromager et Marahoué	Daloa, Issia, Vavoua, Gagnoa, Oumé, Bouaflé, Zuenoula, Sinfra
5	Nord	Korhogo	Savanes	Korhogo, Boundiali, Tengrela, Ferkessedougou,
6	Nord –Est	Bondoukou	Zanzan	Bondoukou, Bouna, Tanda, Nassian
7	Nord –Ouest	Odienné	Denguélé, Bafing et Worodougou	Odienné, Samatiguila, Minignan, Madinani, Touba, Mankono, Seguela,
8	Ouest	Man	Montagne, Moyen Cavally	Man, Danané, Biankouma, Kouibly, Zouhan Hounien Bangolo, Duekoué, Guiglo, Bolequin, Toulepleu
9	Sud	Abidjan	Lagunes, Agneby, Sud Bandama et Sud Comoé	Abidjan ville, Grand-Lahou, Tiassalé, Alépé, Dabou, Jacquerville, Sikensi, Adzopé, Agboville, Divo, Lakota, Aboisso, Adiaké, Grand-bassam
10	Sud-Ouest	San Pedro	Bas Sassandra	San Pédro, Sassandra, Soubré, Tabou

899. Dans les pôles de développement constitués de plusieurs régions administratives, le Comité Régional sera présidé par le Préfet de la capitale économique du pôle de développement.

• **Développements futurs**

900. A l'échelon Départemental, du District et des Communes, conformément au cadre de décentralisation et de déconcentration des compétences de l'Etat, des Comités seront envisagés au regard de l'expérience avec les Comités régionaux au fur et à mesure de la mise en œuvre du DSRP.

• **Les Coordonnateurs sectoriels SRP**

901. Ils sont les correspondants du STP-SRP dans leur ministère. Ils rendent compte au STP-SRP et le conseille. Chaque Coordonnateur sectoriel est désigné par son Ministre parmi les hauts cadres de la Direction en charge de la planification et du suivi/évaluation de son Ministère.

902. Les coordonnateurs sectoriels sont chargés d'assurer la cohérence entre le travail de suivi du STP et le travail de suivi des directions de planification sectorielles. Ils participent aux travaux d'élaboration de plan annuel de mise en œuvre de la SRP et de coordination avec les plans sectoriels. Ils s'assurent de la réalisation effective des activités de la SRP dans leur secteur.

903. Les missions des Coordonnateurs sectoriels seront appuyées par le STP-SRP. Les Coordonnateurs sectoriels se réunissent deux fois par an par axe stratégique.

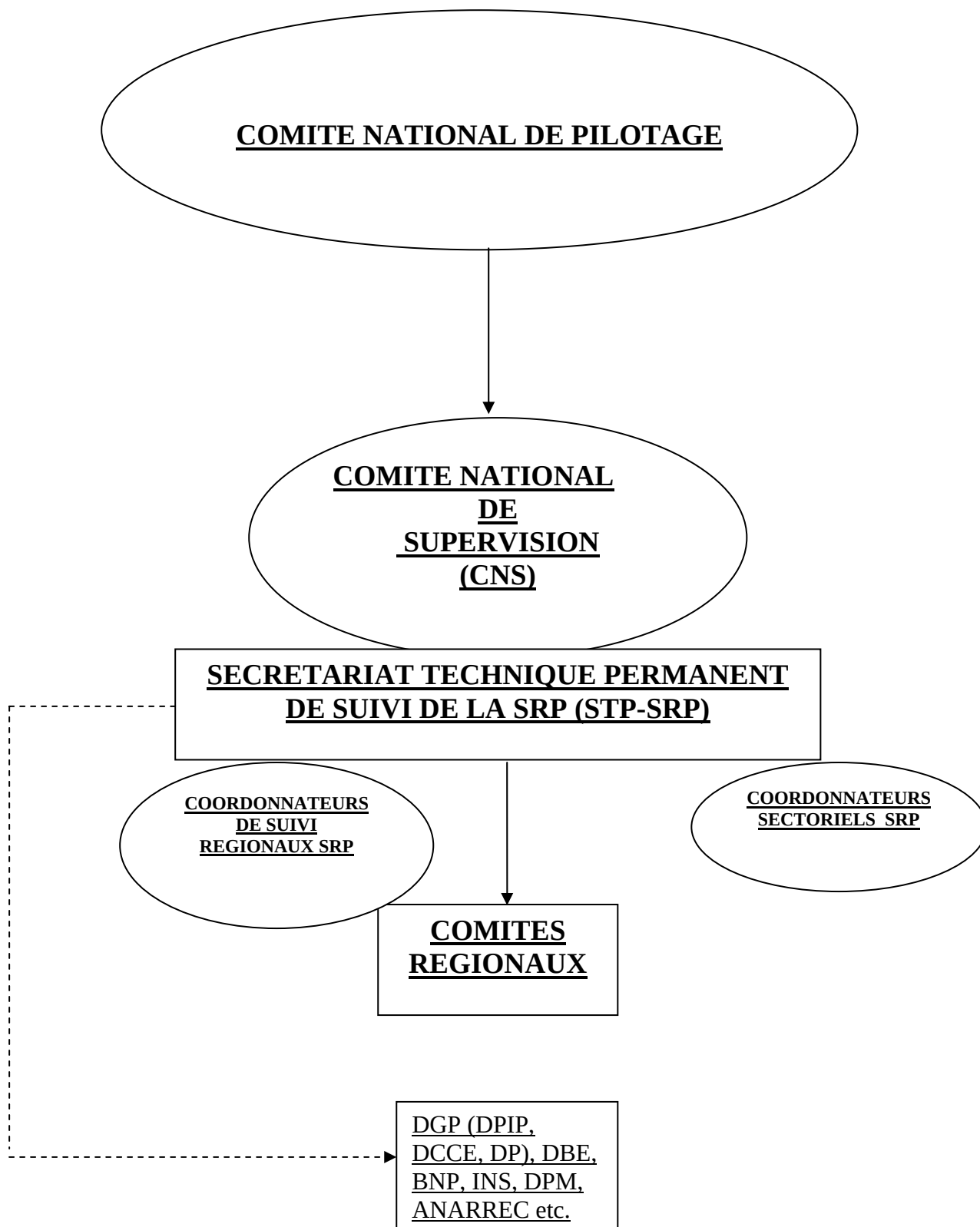
• **Les Chargés de Suivi de la SRP au niveau Régional**

904. Ils sont les représentants du STP-SRP et sont rattachés à la Direction Régionale du Plan de chacun des dix (10) pôles de développement. Ils assurent le suivi de la mise en œuvre des activités de la SRP et le secrétariat du Comité Régional.

905. Ils travaillent avec les services chargés des statistiques des Directions des Administrations déconcentrées, les Directions Régionales de l'INS, les agents en charge du suivi des activités dans les collectivités territoriales, les ONG, et les partenaires au développement pour la centralisation, la compilation et la mise en forme des données statistiques relatives à la mise en œuvre de la SRP. Ils gèrent au niveau régional la base de données de la SRP. Ils préparent les missions de supervision des équipes du STP et celles menées conjointement avec les Administrations centrales et les autres partenaires. Ils élaborent les rapports mensuels de terrain qu'ils transmettent au STP-SRP et au Comité Régional SRP.

906. Ils rendent compte au DG du STP-SRP et collaborent avec le DR Plan, en particulier pour le renforcement des capacités de la Direction Régionale.

CADRE INSTITUTIONNEL DE SUIVI DE LA SRP



Principes directeurs du système institutionnel d'appui à la mise en œuvre et de suivi évaluation de la SRP

907. Le DSRP ne représente pas la totalité de l'action du Gouvernement ; il s'agit au contraire d'un sous-ensemble spécifique des politiques Gouvernementales, le sous-ensemble des politiques économiques, sociales ou institutionnelles qui ont été identifiées comme pouvant avoir un impact particulier sur le développement économique et la réduction de la pauvreté.
908. La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté sera toujours régie par les principaux principes directeurs suivants qui ont été largement approuvés par les acteurs : la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, l'équité, la célérité, la subsidiarité, la complémentarité et la synergie.
909. a/ en vertu du principe de proximité, les lieux de décision concernant la mise en œuvre des interventions relatives à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté doivent être le plus proche possible des bénéficiaires et de leur lieu de résidence en vue d'assurer un meilleur ciblage des interventions ;
910. b/ en vertu du principe du faire-faire, l'État reconnaît que la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté n'est pas l'affaire seulement des instances officielles et administratives, mais également celle des collectivités locales, des acteurs de la société civile et du secteur privé ;
911. c/ en vertu du principe de transparence, il conviendra de mettre en place aux différents niveaux d'intervention, une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle, de façon à établir l'équilibre entre responsabilité et autonomie;
912. d/ en vertu du principe de participation, les bénéficiaires des projets et programmes de pauvreté doivent être associés à toute décision les concernant personnellement ;
913. e/ en vertu du principe d'équité, il convient de garantir l'égalité de droits et de responsabilités dans l'implication des différentes parties prenantes en prenant en compte les différences de genre, les inégalités sociales ainsi que les spécificités régionales et locales dans le pilotage et l'exécution du DSRP et dans les différents domaines d'activités de lutte contre la pauvreté ;
914. f/ en vertu du principe de célérité, il conviendra d'adopter des procédures qui assurent à la fois la rapidité et la transparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés ;
915. g/ en vertu du principe de subsidiarité, la mise en œuvre sera organisée en responsabilisant les acteurs intervenant aux différentes échelles administratives du niveau local au niveau national en fonction des avantages comparatifs en terme d'efficacité, de ciblage, d'économie d'échelles, etc.
916. h/ en vertu du principe de complémentarité et de synergie, la stratégie doit viser la combinaison efficiente des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats

3.5 Les processus de suivi de la mise en œuvre de la SRP

• SUIVI / EVALUATION

Activités préalables

➤ *Elaboration des matrices de suivi (identification des indicateurs d'intrants, de produits, de résultats et d'impact)*

Intrants (Moyens financiers, humains, matériels dégagés pour la mise en œuvre du DSRP) :

Produits (résultat des actions ou des activités mis en œuvre pour la réalisation des objectifs):

Les indicateurs seront identifiés par le STP-SRP avec la collaboration des Directions de planification des Ministères et des partenaires techniques (mars 2009)

Résultat (Mesure le degré de réalisation des objectifs intermédiaires):

Impacts (Mesure le degré de réalisation des objectifs globaux et de réduction de la pauvreté)

La matrice d'indicateurs sera finalisée par le STP-SRP (mars 2009)

Les indicateurs identifiés seront mis en cohérence avec les besoins en suivi et évaluation des partenaires. Une base de données sera élaborée pour renseigner tous les indicateurs identifiés.

➤ **Identification des sources d'information**

L'identification des bases de données nécessaires pour renseigner les indicateurs sera assurée par le STP-SRP en collaboration avec les Directions en charge de la planification, Centres de Recherche et l'INS.

Les activités de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), nécessaires au suivi de la SRP, seront mises en œuvre avec l'appui du STP-SRP, en vue de permettre la désagrégation des matrices au niveau régional pour la fin 2010.

Le STP-SRP va explorer les possibilités de collaboration avec l'Inspection Générale de l'Etat en vue de la production de rapports d'inspection et d'audit.

Le STP-SRP devra planifier et commanditer des enquêtes de type QUIBB (Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base sur le Bien être) nécessaires pour mesurer l'impact des politiques sectorielles. Le STP-SRP identifiera et indiquera le montant et les sources de financement nécessaires.

Le STP-SRP supervisera l'évaluation des systèmes et outils de suivi et évaluation des Direction en charge du suivi évaluation dans les Ministères.

Le STP élaborera avec les Comités Régionaux un plan de renforcement du suivi évaluation au niveau local en faisant usage d'outils d'évaluation participative (comme le citizen report card).

➤ **Mise en place du système et de procédures de collectes de données (Avril 2009)**

Le STP-SRP va préparer le chronogramme de ses activités en veillant à ce qu'il soit en adéquation avec les besoins du chronogramme Gouvernemental. Ensuite, il élaborera un manuel de procédures/cahier de charges.

Activités récurrentes

La périodicité de collecte des données pour le calcul des indicateurs sera de six mois pour les indicateurs d'intrants ; annuelle pour les indicateurs de produits et quinquennale pour les indicateurs d'impact.

Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre sera élaboré pour permettre sa publication au mois de Mars (NB : soumission du **premier rapport** au CNS au 14^{ème} mois après le démarrage de la mise en œuvre de la SRP et au CNP le 15^{ème} mois).

Un rapport semestriel (en juillet et décembre) d'exécution budgétaire de la SRP sera élaboré pour veiller à sa conformité avec les plans annuels de mise en œuvre.

➤ **SIGFIP (Système Intégré de Gestion des Finances Publiques)**

Le STP-SRP, en coordination avec le SIGFIP, suivra l'exécution des décaissements relatifs aux activités du plan annuel de mise en œuvre de la SRP. A cet effet, un rapport mensuel de suivi des décaissements/dépenses de la SRP sera produit et suggérera, si nécessaire, les corrections requises.

- **APPUI A LA MISE EN ŒUVRE**

Activités préalables

- **Publication du décret/arrêté de création du cadre institutionnel de mise en œuvre (en particulier le CNP, le CNS, le STP-SRP et les Comités Régionaux) janvier 2009 ;**
- **Elaboration du premier budget du STP-SRP et son approvisionnement (investissement et fonctionnement-janvier 2009) ;**
- **Mettre en place les mécanismes nécessaires à la circulation de l'information relative à la SRP;**

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, entre autres, le site Web du DSRP, une lettre d'information bimestrielle, séminaires de sensibilisation et de formation pour les parties prenantes (société civile, médias, Gouvernements locaux, etc.).

- **Etablir un cadre de coopération et Coordination entre le STP-SRP et les Organisations de la Société Civile(OSC) impliquées dans les actions de développement.**

Ce cadre de coopération et coordination sera initié par le STP-SRP dans l'optique, à terme, que ce cadre soit géré par les OSC.

Activités récurrentes

- **Allocation du budget du STP-SRP (janvier 2009)**
- **Elaboration du plan annuel de mise en œuvre de la SRP**

Le STP-SRP identifiera les apports financiers des partenaires pour les années à venir de manière à prendre en compte les contreparties du Gouvernement dans le budget. Cela devra se faire à partir du mois de mai pour l'année suivante.

Il devra se réunir avec les différents responsables de planification des ministères sectoriels et ensuite avec les structures chargées de la programmation des investissements publics (PIP) et des investissements locaux pour permettre la production des plans annuels de mise en œuvre de la SRP par secteur.

Il procédera ensuite à la finalisation du plan annuel de mise en œuvre (octobre) en fonction des arbitrages des conférences budgétaires.

Il s'assurera enfin que la matrice d'actions Gouvernementales contient les activités prévues dans le plan annuel de mise en œuvre de la SRP (janvier).

- **Appui au processus d'élaboration des plans sectoriels (à moyen terme) et leur mise en cohérence avec la SRP**

Il s'agira de faire un bilan et une analyse avec les responsables de la planification des différents ministères sectoriels. Le STP-SRP coordonnera avec la Direction Générale du Budget l'élaboration des CDMT sectoriels pour les ministères qui disposent d'un plan sectoriel. Pour ceux qui n'en ont pas, le STP-SRP établira un calendrier d'élaboration de leur plan sectoriel.

- **Appui pour le renforcement de capacité des agents impliqués dans la mise en œuvre de la SRP**

Le STP-SRP identifiera les besoins en termes de renforcement de capacité au niveau régional et les sources d'appui possibles (Direction de passation des marchés, Direction Générale de la Population et du renforcement des capacités, Cellule de renforcement des capacités du Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat de la Bonne Gouvernance et de Renforcement des Capacités, partenaires internationaux, etc.)

Il initiera un programme pilote de l'initiative de résultats rapides sur certains secteurs (*Rapid Results Initiative*) avec l'appui de l'Institut de la Banque mondiale.

- **Sensibilisation des parties prenantes à la mise en œuvre de la SRP (Directeurs de Cabinet, Coordonnateurs sectoriels, Comités Régionaux, etc.) sur le processus de planification et de suivi de la SRP.**

Le STP-SRP organisera une rencontre annuelle avec chaque groupe de parties prenantes et fera circuler les informations à travers sa lettre d'information.

- **Organisation des tables rondes de concertation Gouvernement/Partenaires Opérationnels**

Le STP-SRP organisera et supervisera des réunions de coordination et de planification des actions des ministères et des partenaires notamment le UNDAF, 10^{ème} FED, etc., avec une fréquence semestrielle.

- **LIAISON AVEC LE CADRE BUDGETAIRE**

Etapas de l'élaboration du budget

Le STP-SRP collaborera avec les différentes structures impliquées dans l'élaboration du budget pour veiller à l'intégration des activités de la SRP dans le budget de l'Etat (ci-dessous le cycle de préparation budgétaire avec en gras les étapes où le STP-SRP intervient).

- **Elaboration du Cadrage budgétaire (DPSB/DBE+ STP-SRP) (Mars)** et son adoption par le Conseil des Ministres (Avril)
- **Elaboration du PIP (DGP/DBE+STP-SRP) (Avril)**
- Communication aux Ministères des enveloppes budgétaires: Détermination des enveloppes budgétaire (DBE) (Avril) et lettre de Cadrage (Cabinet du 1^{er} Ministre et DPSB) (Mai)
- **Confection des propositions budgétaires par les Ministères : Ventilation des enveloppes budgétaires (DAAF et Administrateurs de Crédits délégués+STP-SRP)** et saisie des répartitions des crédits dans le SIGBUD (Mai- Juin)
- Retour des propositions budgétaires des Ministères (DAAF) (Juillet)
- **Conférences budgétaires (DGBF/DGP+STP-SRP) (Juillet- Août)**
- Examen du projet de budget par le Conseil des Ministres (Cabinet du Ministre chargé de l'Economie et des Finances) (Septembre)
- Finalisation des documents budgétaires (DGBF) (Septembre)
- Edition des documents budgétaires (DGBF/Ministère de la Fonction Publique) (Septembre)
- Dépôt des documents budgétaires à l'Assemblée Nationale (Cabinet du Ministère chargé de l'Economie et des Finances) (Octobre)

3.6 CHRONOGRAMME ET PLAN DE FINALISATION DES MATRICES D'ACTION DU DSRP

Objectif/résultat : Élaborer et mettre au point des matrices d'actions prioritaires du DSRP par secteur donc par axe stratégique et finalement désagréger ces actions par pôle de développement - région – département et communes en précisant les indicateurs de suivi (produit et résultat, avec leurs valeurs cibles), de manière à permettre un calcul des coûts du DSRP.

Date butoir fin Mars 2009.

Processus : *En préalable, identification des équipes* qui travailleront sur la préparation des matrices ;

Ces équipes seront organisées par secteur ou par objectif global (les axes stratégiques sont trop larges pour permettre un travail efficace).

La taille de chaque équipe n'excédera pas douze personnes.

Composition des équipes : Présidé par un membre du STP-SRP, elle comprendra des responsables de la Direction Générale du Budget et des Finances, des membres de la DPIP, des Coordinateurs Sectoriels du DSRP et 2 ou 3 personnes de son Ministère de tutelle, un ou deux experts internationaux spécialisés dans le domaine venant de la communauté des bailleurs en Côte d'Ivoire, et, suivant les cas, si possible des experts de la société civile, de l'université, du secteur privé (l'idée étant de créer des groupes assez divers pour qu'il y ait une plus grande créativité dans le travail).

- A la fin Décembre, tous les participants éventuels devront avoir été contactés et, si possible, avoir fait connaître leurs dates de disponibilité (au moins pour le premier mois), pour permettre la préparation d'un calendrier de travail provisoire pour les trois mois suivants.
- **Organisation des ateliers** : le plus efficace est d'organiser des ateliers d'une journée maximum pour chaque équipe, mais répétés toutes les semaines ou deux semaines, sur une période de deux à trois mois.
- **Décomposition du travail** : a/ identification des actions constituant la stratégie de mise en œuvre de chaque objectif intermédiaire; b/ identification des indicateurs de produit et de résultat ; c/ définition des valeurs cibles des indicateurs, avec une désagrégation régionale si possible ; d/ établissement des coûts des actions par les ministères ; e/ vérification/validation des matrices désagrégées au niveau régional (concomitamment avec le travail initial de mise en place des Comités Régionaux) ; f/ établissement des priorités.
- **Durée** : Il faut compter que l'élaboration de la matrice d'actions pour chaque secteur (ou objectif global), y compris les indicateurs et leurs valeurs cibles, requerra au minimum trois jours de réunion.
- **Méthodologie** : La réflexion se fera à partir de l'analyse des problèmes du DSRP, du cadre logique, des plans sectoriels des ministères et des programmes des bailleurs. La méthode de travail suggérée est celle utilisée au cours de la préparation du cadre institutionnel, c'est-à-dire essentiellement un questionnement (maïeutique) par l'expert en méthodologie venu apporter un appui au Secrétariat Technique Permanent.
- Un sous-objectif de ce travail est de former (sur le tas) les experts du STP à cette méthode.

Remarques d'ordre général :

La fin de ce travail devrait coïncider avec le démarrage des travaux d'élaboration budgétaire du Gouvernement, et devrait donc permettre d'intégrer sans trop de difficultés les activités du premier plan annuel de mise en œuvre (2010) dans la préparation du PIP, du budget, etc.

Ce travail servira de base pour la préparation, ensuite, de la Table Ronde des Donneurs, qui devrait en principe être organisée avant le mois de juin 2009.

Ce travail se fera en même temps que la mise en place du cadre institutionnel du DSRP (décrets de mise en place des Comités et du STP, financement, identification des experts du STP, localisation des bureaux, achat du matériel, etc.).

Tableau 20 Les Indicateurs d'impact du DSRP

Indicateurs de pauvreté et de bien être

Indicateurs	Origine des données	Périodicité
Incidence de la pauvreté	ENV (INS)	3 ans
Profondeur de la pauvreté (P1)	ENV (INS)	3 ans
Sévérité de la pauvreté (P2)	ENV (INS)	3 ans
Part du 1/5 le plus pauvre dans la consommation nationale	ENV (INS)	3 ans
Pourcentage de ménages disposant d'un poste radio	ENV (INS)	3 ans
Pourcentage de ménages disposant d'un poste TV	ENV (INS)	3 ans
Nombre d'abonnés au téléphone portable	ATCI	1 an
Nombre d'abonnés au téléphone fixe	ATCI	1 an
Pourcentage de ménages disposant d'un micro ordinateur	ENV (INS)	3 ans

Axe 1 : Consolidation de la Paix, Sécurité des personnes et des biens, promotion de la Bonne Gouvernance

Domaines	Indicateurs	Origine des données	Périodicité
Gouvernance	Durée moyenne de détention préventive	Ministère de la Justice/INS	1 an
	Pourcentage des affaires jugées dans les délais requis sur les affaires enrôlées	Ministère de la Justice/INS	1 an
	Indice de Transparency international	Transparency international	1 an
	Indice de satisfaction des usagers de l'administration	SNGRC/INS	1 an
	CPIA (Country Policy and Institutional Assessment) index de la Banque Mondiale	Banque Mondiale	1 an
	Temps moyen de traitement des affaires en justice	Ministère de la Justice/INS	1 an
	Nombre de Magistrat pour 10 000 habitants	Ministère de la Justice/INS	1 an
Sécurité des personnes et des biens	Indice de sécurité des NU	ONU	1 an
	Nombre de policiers pour 10000 habitants	Ministère de l'Intérieur/ INS	1 an
	Nombre de gendarmes pour 10000 habitants	Ministère de la Défense/ INS	1 an
	Nombre de braquages à main armée	Ministère de l'Intérieur/ INS	1 an

Axe 5 : Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales

Domaines	Indicateurs	Origine des données	Périodicité
Décentralisation	Nombre de plans locaux de développement mis en œuvre	Ministère de l'Intérieur/ Ministère du Plan	1 an
	Part des ressources propres dans les budgets des collectivités décentralisées	Ministère de l'Intérieur/ MEF	1 an
	Taux de participation des populations aux élections locales	CEI	5 ans

Axe 2 : Assainissement du Cadre Macroéconomique

Domaines	Indicateurs	Origine des données	Périodicité
Macroéconomie	PIB par tête	MEF/INS	1 an
	Croissance du PIB/tête	MEF/INS	1 an
	Taux d'investissement public	MEF/INS	1 an
	Solde primaire de base en pourcentage du PIB	MEF	1 an
	Solde courant en pourcentage du PIB	Banque Centrale (BCEAO)	1 an
	Solde budgétaire en pourcentage du PIB	MEF	1 an
	Taux d'inflation	INS	1 an

Axe 3 : Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance

Domaines	Indicateurs	Origine des données	Périodicité
Emploi	Taux d'activité	Ministère de l'Emploi/ENV/INS	3 ans
	Taux de chômage	Ministère de l'Emploi /ENV/INS /	1 an
	Taux d'informalité	Ministère de l'Emploi /ENV/INS	1 an
	% de femmes salariées non agricoles	Ministère de l'Emploi /ENV/INS	1 an
Agriculture	Taux de croissance des productions agricoles - Production vivrière (céréalière, animale, de tubercule, agrume) - Production de rente (café, cacao, coton, hévéa, palmier à huile, anacarde)	MINAGRI/MIPAR H/INS	1 an
	Taux de dépendance à l'importation des céréales	MINAGRI/MIPAR H/INS	1 an
	Taux de dépendance à l'importation des produits alimentaire hors céréales	MINAGRI/MIPAR H/INS	1 an
	Taux d'autosuffisance alimentaire	MINAGRI/MIPAR H/INS	1 an
	Taux d'exportation des productions vivrières	MINAGRI/MIPAR H/INS	1 an
	Coût du panier alimentaire moyen du ménage	ENV/INS	1 an
Nutrition	Taux de malnutrition des enfants de 0-5 ANS	MSHP/INS	1 an
Secteur Privé	Taux d'investissement privé	MEF	1 an
	Indice de la production industrielle	INS/BCEAO	1 an
	Délai de création d'une entreprise	CEPICI	1 an
	Nombre d'entreprises créées	CEPICI	1 an
	Nombre d'entreprises fermées	CEPICI	1 an
	Doing business	Banque Mondiale	1 an

Axe 4 : Amélioration de l’accessibilité, de la qualité des services sociaux de base, prévention de l’environnement, promotion de l’égalité de genre et sécurité sociale

Domaines	Indicateurs	Origine des données	Périodicité
Infrastructures et transports	Linéaire de routes bitumées réhabilitées sur linéaire de routes bitumées à réhabiliter	Ministère des Infrastructures	1 an
	Taux de progression du réseau bitumé	Ministère des Infrastructures	1 an
	Nombre d’ouvrages construits sur le nombre d’ouvrages à construire	Ministère des Infrastructures	1 an
	Tonnages de marchandises transitant par les ports d’Abidjan et de San Pedro	Port d’Abidjan et Port de San Pedro/Douane	1 an
Cadre de vie	Proportion de la population ayant accès à une source d’eau potable	INS/ENV	3 ans
	Proportion des ménages ayant accès à l’électricité	INS/ENV	3 ans
	Proportion de la population ayant accès à un système assainissement adéquat	INS/ENV	3 ans
	Proportion des ménages vivant dans un logement décent	INS/ENV	3 ans
	Proportion des zones protégées pour préserver la biodiversité	MEEF	3 ans
Santé	Taux de mortalité infantile	EDS/MSHP	3 ans
	Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	EDS/MSHP	3 ans
	Taux de mortalité maternelle	EDS/MSHP	3 ans
	Espérance de vie	EDS/MSHP	3 ans
	Taux de prévalence du VIH/sida	EDS/MSHP/MLS/INS	3 ans
	Incidence du paludisme	MSHP	1 an
	Taux de mortalité infantile	EDS/MSHP	3 ans
Protection sociale	Taux de couverture sociale	ENV/INS	1 an
Population	Indice synthétique de fécondité	ENV/INS	3 ans
Education	Taux net de scolarisation dans le primaire	MEN/INS	1 an
	Taux d’achèvement dans le primaire	MEN/INS	1 an
	Rapport filles/garçons dans l’enseignement primaire	MEN/INS	1 an
	Taux d’alphabétisation des 15 à 24 ans	INS	1 an
Genre	Proportion de sièges occupés par les femmes à l’Assemblée Nationale	Assemblée Nationale/CEI	5 ans
	Proportion des femmes dans les instances de décision au niveau local	Ministère de l’Intérieur	5 ans

Axe 6 : Contexte international et intégration sous régional

Domaines	Indicateurs	Origine des données	Périodicité
Intégration sous régionale	Niveau des échanges intra régionaux	Ministère de l’Intégration	1 an

ANNEXES

RECAPITULATIF DES COUTS DE REALISATION DE LA SRP (EN MILLIONS FCFA)

	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 1 : RETABLISSEMENT ET RAFFERMISSEMENT DES FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE										
GOURVERNANCE DEMOCRATIQUE	15 745	10 020	12 177	9 922	12 226	13 941	12 324	86 355	12 336	0,49
Restauration de l'autorité de l'Etat	9 628	9 628	9 628	9 628	9 628	9 628	9 628	67 396	9 628	
Restauration de la Démocratie et l'Etat de droit	6 117	392	2 549	294	2 598	4 313	2 696	18 959	2 708	
GOVERNANCE JUDICIAIRE	8 263	3 185	11 763	3 234	10 321	2 979	8 263	48 008	6 858	0,27
Lutte contre la corruption	1 563	485	1 220	534	1 661	279	1 563	7 305	1 044	
Réhabilitation du secteur de la justice, de la fonction sécuritaire et de la chaîne de contrôle de l'Etat	2 308	2 308	2 308	2 308	2 308	2 308	2 308	16 156	2 308	
Améliorer l'efficacité du système judiciaire	4 392	392	8 235	392	6 352	392	4 392	24 547	3 507	
GOVERNANCE ASPECTS SECURITAIRES	14 096	14 096	14 096	14 096	14 096	14 096	14 096	98 672	14 096	0,56
Renforcement des moyens matériels, humain et financier	14 096	14 096	14 096	14 096	14 096	14 096	14 096	98 672	14 096	
GOVERNANCE ADMINISTRATIVE	33 487	4 321	4 321	17 948	4 223	4 321	18 046	86 667	12 381	0,49
Amélioration de l'efficacité de l'Administration publique	31 097	1 931	1 931	15 558	1 833	1 931	15 656	69 937	9 991	
Renforcement des capacités de l'administration centrale en TIC	2 390	2 390	2 390	2 390	2 390	2 390	2 390	16 730	2 390	
DECENTRALISATION	54 228	54 228	54 228	54 228	54 228	54 228	54 228	379 596	54 228	2,15
Renforcement des capacités des administrations déconcentrées et collectivités décentralisées en TIC	34 029	34 029	34 029	34 029	34 029	34 029	34 029	238 203	34 029	
Renforcement des capacités des collectivités décentralisées en Ressources Humaines	2 742	2 742	2 742	2 742	2 742	2 742	2 742	19 194	2 742	
Création de nouvelles collectivités territoriales	17 457	17 457	17 457	17 457	17 457	17 457	17 457	122 199	17 457	
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 033	995	995	995	995	995	995	7 005	1 001	0,04
Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma National de l'Aménagement du Territoire	39	2	2	2	2	2	2	51	7	
Elaboration mise en œuvre de 10 schémas régionaux d'Aménagement du Territoire	167	167	167	167	167	167	167	1 167	167	
Mise en place d'un observatoire de l'Aménagement du Territoire	500	500	500	500	500	500	500	3 500	500	
Promotion de la bonne gouvernance (sensibilisation, restauration de la confiance population/FDS, médias-spots, débats, tableaux de bord)	327	327	327	327	327	327	327	2 288	327	
SOUS-TOTAL IMPACT 1	126 852	86 845	97 580	100 423	96 089	90 560	107 952	706 303	100 900	4,00

RECAPITULATIF DES COUTS DE REALISATION DE LA SRP (EN MILLIONS FCFA)

	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 2 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN PAYS EMERGENT										
DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICULTURE	326 412	352 465	315 343	216 992	209 987	175 780	190 296	1 787 276	255 325	10,13
Appui aux filières végétales	92 755	150 470	107 383	16 600	11 500	5 000	5 000	388 709	55 530	
Appui aux filières Animales	12 920	22 612	12 102	7 180	3 020	3 000	3 000	63 834	9 119	
Gestion des terroirs	5 000	16 000	16 000	11 000	10 000			58 000	11 600	
Soutien à la recherche agronomique	-	6 000	6 000	6 000	6 000	5 000	5 000	34 000	4 857	
Formation Agricole	2 300	18 000	18 000	7 000	2 000	2 000	2 000	51 300	7 329	
Infrastructures structurantes	29 000	49 000	54 000	42 000	42 000	20 000	20 000	256 000	36 571	
Fonds de soutien au développement agricole	50 000	-	-	-	-	-	-	50 000	7 143	
Fonds pour la gestion des risques sur les prix	50 000	-	-	-	-	-	-	50 000	7 143	
Intervention communautaire	22 321	23 362	28 164	46 738	48 142	47 538	55 125	271 390	38 770	
Nutrition et sécurité alimentaire	62 116	67 021	73 694	80 474	87 325	93 242	100 171	564 043	80 578	
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS	109 044	439 110	440 065	446 325	442 279	443 234	444 189	2 764 245	394 892	15,67
Développement, extension et maintien des routes nationales de type N1	20 671	150 481	150 722	150 962	151 202	151 442	151 682	927 161	132 452	
Développement, extension et maintien des routes Nationales de type N2	14 825	76 986	77 120	77 254	77 388	77 522	77 656	478 749	68 393	
Développement, extension et maintien des routes de Districts et Départementales	58 756	144 593	144 797	145 000	145 203	145 406	145 609	929 365	132 766	
Développement, extension et maintien des routes Urbaines	14 218	63 753	63 951	64 148	64 345	64 543	64 740	399 698	57 100	
Développement, extension et maintien du transport par voie d'eau lagunaire	574	3 296	3 476	8 961	4 141	4 321	4 501	29 272	4 182	
ENERGIE	94 632	150 593	193 614	255 350	321 694	372 443	391 855	1 780 181	254 312	10,09
Extension du réseau dans les zones périurbaines	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	14 000	2 000	
Electrification rurale (200 à 300 localités par an)	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	21 000	147 000	21 000	
Promotion de branchements sociaux (100 000 abonnés par an)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	35 000	5 000	
Electrification rurale décentralisée par système solaire photovoltaïque	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	14 000	2 000	
Système de cuisson (gaz butane, biogaz, fourneau amélioré)	24 828	36 933	49 634	62 936	76 847	91 369	106 497	449 044	64 149	
Electricité (extension du réseau et maintenance)	30 266	40 630	51 285	62 211	73 395	84 816	96 426	439 029	62 718	
Puissance mécanique (groupe électrogène - autre système mécanique)	9 538	16 030	22 610	29 268	35 991	42 763	49 564	205 764	29 395	
Autres interventions pour l'accès aux services énergétiques	-	27 000	40 085	70 935	105 461	123 495	109 368	476 344	79 391	

RECAPITULATIF DES COUTS DE REALISATION DE LA SRP (EN MILLIONS FCFA)

	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 2 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN PAYS EMERGENT										
ASSAINISSEMENT DU CADRE MACROECONOMIQUE	550	652	654	654	651	567	556	4 284	612	0,02
Amélioration de la gestion macroéconomique	259	307	308	308	307	267	262	2 018	288	
Elaboration d'un plan stratégique	91	108	108	108	107	94	92	707	101	
Optimisation de la politique budgétaire	193	228	229	229	228	198	195	1 499	214	
Optimisation de la gestion de la dette publique	8	9	9	9	9	8	8	60	9	
RENFORCEMENT DU SYSTÈME FINANCIER	1 180	1 180	1 267	1 474	1 431	3 778	1 512	11 821	1 689	0,07
Correction du déséquilibre entre l'épargne et l'investissement	6	6	6	7	7	19	8	59	8	
Assainissement du secteur financier	148	148	159	185	180	475	190	1 485	212	
Satisfaction des besoins et attentes des opérateurs économiques en services financiers	791	791	850	989	960	2 535	1 014	7 932	1 133	
Accès des agents économiques au crédit	234	234	251	293	284	750	300	2 345	335	
REDYNAMISATION DU SECTEUR PRIVE	20 244	21 425	20 185	17 566	17 258	16 979	15 048	128 705	18 386	0,73
Relance de l'activité et du développement du secteur privé	16 904	17 890	16 854	14 668	14 410	14 177	12 565	107 469	15 353	
Promotion des PME/PMI	2 409	2 550	2 402	2 090	2 054	2 021	1 791	15 316	2 188	
Réhabilitation de l'offre touristique nationale et relance des activités touristiques	951	1 007	949	826	811	798	707	6 049	864	
PROMOTION ET CREATION DE L'EMPLOI	19 076	19 083	19 383	19 237	17 195	15 182	13 277	122 433	17 490	0,69
Accès à l'emploi	19 000	19 007	19 305	19 160	17 126	15 121	13 224	121 943	17 420	
Amélioration du cadre de travail	76	76	78	77	69	61	53	490	70	
EXPLORATION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES MINIERES	-	-	50 860	250 760	201 560	201 240	1 240	705 660	100 809	4,00
EXPLORATION ET EXPLOITATION DES RESSOURCES D'HYDROCARBURES	-	-	13 361	80 861	73 474	8 124	1 494	177 314	25 331	1,00
DEVELOPPEMENT DES TIC	-	-	50 592	6 851	5 171	41 082	9 248	112 944	16 135	0,64
SOUS-TOTAL IMPACT 2	571 138	984 508	1 105 324	1 296 070	1 290 701	1 278 409	1 068 714	7 594 864	1 084 981	43,04

RECAPITULATIF DES COUTS DE REALISATION DE LA SRP (EN MILLIONS FCFA)

	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS										
SYSTÈME EDUCATIF ET FORMATION	388 338	368 820	441 073	517 417	611 223	723 937	856 584	3 907 392	558 199	22,14
Éducation préscolaire	15 197	20 635	26 508	30 581	35 375	40 197	45 021	213 514	30 502	
Accessibilité à l'enseignement	10 638	14 445	18 556	21 407	24 763	28 138	31 515	149 460	21 351	
Encadrement et enseignement	3 039	4 127	7 952	9 174	10 613	12 059	13 506	60 471	8 639	
Reformes du système en lien avec l'enseignement préscolaire	1 520	2 064	-	-	-	-	-	3 583	512	
Enseignement primaire (public)	196 923	157 264	179 211	198 210	219 117	242 586	267 103	1 460 414	208 631	
Accessibilité à l'enseignement primaire	137 846	110 085	125 448	138 747	153 382	169 810	186 972	1 022 290	146 041	
Encadrement et enseignement des écoliers	39 385	31 453	53 763	59 463	65 735	72 776	80 131	402 706	57 529	
Reformes du système en lien avec l'enseignement primaire	19 692	15 726	-	-	-	-	-	35 419	5 903	
Enseignement secondaire I (public)	45 694	58 361	74 072	94 803	120 012	151 018	188 932	732 892	104 699	
Accessibilité à l'enseignement secondaire	31 986	40 853	51 850	66 362	84 008	105 713	132 252	513 024	73 289	
Encadrement et enseignement des élèves	9 139	11 672	22 222	28 441	36 004	45 305	56 680	209 462	29 923	
Reformes du système en lien avec l'enseignement secondaire	4 569	5 836	-	-	-	-	-	10 406	1 734	
Enseignement secondaire II (public)	29 684	34 197	39 568	46 859	57 005	69 224	84 003	360 540	51 506	
Accessibilité à l'enseignement	20 779	23 938	27 698	32 801	39 904	48 457	58 802	252 378	36 054	
Encadrement et enseignement	5 937	6 839	11 870	14 058	17 102	20 767	25 201	101 774	14 539	
Reformes du système en lien avec l'enseignement secondaire	2 968	3 420	-	-	-	-	-	6 388	1 065	
Enseignement supérieur (public)	51 245	46 488	63 825	81 867	105 848	136 454	174 487	660 214	94 316	
Accessibilité à l'enseignement	35 872	32 542	44 678	57 307	74 094	95 518	122 141	462 150	66 021	
Encadrement et enseignement	10 249	9 298	19 148	24 560	31 754	40 936	52 346	188 291	26 899	
Reformes du système en lien avec l'enseignement supérieur	5 125	4 649	-	-	-	-	-	9 773	1 629	
Enseignement professionnel	10 779	10 762	10 262	10 262	10 262	10 262	10 262	72 851	10 407	
Développement de nouveaux modes de formation adaptés à l'évolution économique en partenariat avec le secteur privé	31	31	31	31	31	31	31	215	31	
Développement d'un programme de formation qualifiante en direction des adolescents exclus de l'enseignement général	221	221	221	221	221	221	221	1 550	221	
Mise en place d'un dispositif de mise à niveau et de formation spécifique des formateurs et des personnels administratifs et d'encadrement	500	500	-	-	-	-	-	1 000	143	

RECAPITULATIF DES COUTS DE REALISATION DE LA SRP (EN MILLIONS FCFA)

	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS										
Création/réhabilitation/équipement de structures de formation professionnelle et technique	8 896	8 896	8 896	8 896	8 896	8 896	8 896	62 275	8 896	
Appui à l'insertion des personnes vulnérables et groupes spécifiques	36	36	36	36	36	36	36	255	36	
Mise en place d'un dispositif d'insertion et d'aide à l'installation des diplômés	1 055	1 055	1 055	1 055	1 055	1 055	1 055	7 387	1 055	
Adoption d'une loi d'orientation portant harmonisation du système de l'E T F P	17	-	-	-	-	-	-	17	2	
Mise en place et opérationnalisation des outils de suivi/évaluation	22	22	22	22	22	22	22	152	22	
Alphabétisation	1 909	2 379	2 965	3 696	4 606	5 741	7 156	28 452	4 065	
Autres interventions	47 686	49 496	54 924	61 401	69 260	78 717	89 882	451 366	64 481	
SANTE	270 026	305 553	366 031	377 718	388 374	421 243	460 851	2 589 796	369 971	14,68
Renforcement du système de santé	191 243	210 623	254 856	249 226	259 738	261 877	275 553	1 703 116	243 302	
Prévention et lutte contre le paludisme	14 304	14 420	14 536	14 708	9 407	18 905	19 009	105 289	15 041	
Prévention et lutte contre la tuberculose	202	251	306	367	310	368	430	2 234	319	
Amélioration de la santé infantile	7 746	9 648	11 784	14 159	11 987	14 262	16 739	86 325	12 332	
Amélioration de la santé reproductive et maternelle	19 606	21 663	24 784	28 229	26 479	29 825	33 252	183 838	26 263	
Prévention et lutte contre le VIH/sida	36 925	48 948	59 765	71 029	80 453	96 006	115 868	508 994	72 713	
PROMOTION DE L'EGALITE DE GENRE	21 800	28 074	34 112	40 484	46 152	51 838	56 997	279 457	39 922	1,58
Appui institutionnel à la prise en compte du genre	4 934	6 728	8 669	10 675	12 864	15 086	17 437	76 393	10 913	
Sensibilisation sur la santé sexuelle reproductive féminine	516	984	1 532	2 174	2 925	3 801	4 818	16 750	2 393	
Renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes	5 346	7 296	9 143	10 870	12 299	13 749	14 736	73 439	10 491	
Appui à l'insertion professionnelle des jeunes filles	4 252	6 691	8 722	11 041	12 794	14 437	15 807	73 744	10 535	
Participation des femmes rurales à la Gestion Communautaire en milieu rural	1 336	1 282	1 315	1 370	1 387	1 420	1 454	9 564	1 366	
Activités génératrices de revenus	5 323	5 001	4 640	4 238	3 776	3 240	2 620	28 838	4 120	
Promotion à la participation politique des femmes	93	92	91	116	107	105	125	729	104	

RECAPITULATIF DES COUTS DE REALISATION DE LA SRP (EN MILLIONS FCFA)

	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS										
EAU POTABLE	104 059	98 722	87 567	86 963	86 267	90 827	91 004	645 409	92 201	3,66
Sécurisation des ressources en eau et études de transfert d'eau vers les zones déficitaires	1 472	722	187	40	40	103	20	2 584	369	
Maintien de la continuité et extension des services d'eau potable en milieu urbain	70 789	67 641	58 350	57 145	55 559	58 648	58 348	426 480	60 926	
Maintien de la continuité et extension des services d'eau potable en milieu rural	27 948	26 042	25 483	25 483	25 483	25 483	25 483	181 405	25 915	
Reformes et charges de structures	3 850	4 317	3 547	4 295	5 185	6 593	7 153	34 940	4 991	
ASSAINISSEMENT	63 550	96 430	109 350	103 250	91 250	95 850	101 550	661 230	94 461	3,75
Renforcement du système d'assainissement de la ville d'Abidjan	40 100	59 580	76 600	70 600	63 000	64 250	71 250	445 380	63 626	
Amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieu urbain : villes de l'intérieur	22 700	36 100	32 500	32 400	28 000	31 600	30 300	213 600	30 514	
Amélioration de l'accès à l'assainissement durable en milieu rural	750	750	250	250	250	-	-	2 250	321	
ENVIRONNEMENT	128 995	78 114	80 141	76 350	77 729	47 557	30 765	519 650	74 236	2,95
Gestion des ressources naturelles et conservation de la biodiversité	19 351	16 986	17 360	29 154	29 417	4 201	3 548	120 017		
Gestion intégrée des ressources en eau (gire)	6 120	7 555	9 180	10 200	11 284	9 875	10 354	64 569		
Gestion des déchets domestiques et industriels et lutte contre la pollution	103 524	53 572	53 601	36 995	37 028	33 480	16 862	335 064		
HABITAT ET CADRE DE VIE	155 517	82 675	82 834	58 607	58 713	58 795	34 515	531 656	75 951	3,01
Urbanisation et Gestion des villes	190	190	190	190	190	190	190	1 330		
Accès à la propriété foncière rurale et urbaine	8 986	8 986	8 986	8 986	8 986	8 986	8 986	62 899		
Gestion de l'habitat et cadre de vie	146 341	73 500	73 659	49 431	49 537	49 620	25 339	467 427		
POPULATION	452	3 323	6 232	3 950	3 755	3 705	4 083	25 500	3 643	0,14
Production, diffusion et archivages de données, fiables et désagrégées	416	2 891	6 109	912	663	474	512	11 977		
Modernisation et sécurisation de l'état civile	36	432	123	3 038	3 092	3 231	3 571	13 523		

RECAPITULATIF DES COUTS DE REALISATION DE LA SRP (EN MILLIONS FCFA)

	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS										
PROTECTION SOCIALE	336	1 885	1 455	2 070	565	365	185	6 861	980	0,04
Mise en œuvre des programmes d'identification et de recensement des couches vulnérables et des jeunes	-	820	750	-	-	-	-	1 570		
Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale de protection sociale	111	440	80	75	70	70	20	866		
Mise en place de mesures et mécanismes de réadaptation des personnes handicapées	225	625	625	1 995	495	295	165	4 425		
PROTECTION CIVILE	1 000	9 200	8 200	4 000	4 000	4 000	3 000	33 400	4 771	0,19
Financement de la protection civile	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	7 000		
Renforcement des capacités humaines, matérielles et infrastructures de la protection civile	-	8 200	7 200	3 000	3 000	3 000	2 000	26 400		
SPORT	8 185	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	15 185	2 169	0,09
Mise en œuvre de la politique en matière de jeunesse d'éducation civique et des sports	8 185	2 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	-		
CULTURE	834	2 292	2 118	2 097	2 255	1 607	1 647	12 850	1 836	0,07
Recentrage de la vision et de l'éthique du développement culturel	13	20	5	20	5	15	-	78		
Lutte contre la piraterie	224	180	75	92	75	92	72	810		
Création et renforcement des capacités des structures de diffusion de la culture	582	2 082	2 028	1 975	1 775	1 100	1 175	10 717		
Appropriation et promotion des langues nationales	15	10	10	10	400	400	400	1 245		
DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET FORMATION	-	-	7 375	6 251	707	25	25	14 383	2 055	0,08
Elaboration de programme de réhabilitation, d'équipement et renforcement des capacités des établissements publics de formation professionnelle	-	-	5 144	4 614	-	-	-	9 758		
Création et développement du partenariat avec le secteur privé	-	-	1 356	902	42	-	-	2 300		
Mise en place de passerelles entre les ministères chargés d'enseignement	-	-	25	25	25	25	25	125		
Renforcement de la planification stratégique du système de formation	-	-	850	710	640	-	-	2 200		
SOUS-TOTAL IMPACT 3	1 134 907	1 075 089	1 226 488	1 279 156	1 370 990	1 499 749	1 641 206	9 242 769	1 318 226	52,38

RECAPITULATIF DES COUTS DE REALISATION DE LA SRP (EN MILLIONS FCFA)

	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	TOTAL 2009-2015	MOYENNE	PART
IMPACT 4 : LA COTE D'IVOIRE UN ACTEUR DYNAMIQUE DE LA SCENE REGIONALE ET MONDIALE										
Intégration Régionale - Echanges extérieurs - Mondialisation	-	-	2 581	3 049	2 844	5 977	2 525	16 976		
Risque pays	-	3 500	31 826	6 529	12 540	17 945	11 784	84 124		
SOUS-TOTAL IMPACT 4	-	3 500	34 407	9 578	15 384	23 922	14 309	101 100	14 443	0,57
TOTAL	1 832 896	2 149 942	2 463 799	2 685 228	2 773 164	2 892 641	2 832 181	17 645 037	2 518 550	100,00

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP			
IMPACT 1 : RETABLISSEMENT ET RAFFERMISSEMENT DES FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE			
Axe1: Consolidation de la paix, sécurité des personnes et des biens et promotion de la bonne gouvernance			
Domaines	Effets escomptés	Produits	Interventions prioritaires
D1: CONSOLIDATION DE LA PAIX	E1: Le capital confiance est rétabli et les populations vivent en harmonie	P1: La cohésion sociale est restaurée de façon durable	IP1: Sensibilisation des populations à la paix, à la tolérance et à l'unité nationale
			IP2: Prévention et gestion des conflits intercommunautaires
			IP3 : Mise en œuvre des mécanismes et outils de consolidation de la solidarité et de la cohésion sociale à travers l'observatoire de la solidarité
			IP4 : Révision et vulgarisation des textes de lois et réglementaires sur la gestion des conflits de propriété et de restitution des biens
	E2: Les populations bénéficient des services de l'administration publique sur l'ensemble du territoire	P2 : La communication et l'information sont de qualité et contribuent à la construction de l'unité nationale	IP5 : Renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des structures en charge de la gestion des conflits et de restitutions des biens
			IP6: Renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des médias et des professionnels de médias
		P3: L'autorité de l'Etat est restaurée sur toute l'étendue du territoire	IP7: Renforcement de la réglementation de l'accès et de la diffusion des informations dans les médias
			IP8: Redéploiement du corps préfectoral, des FDS et de l'administration judiciaire dans les zones CNO
			IP9: Renforcement des mesures d'exercice de l'autorité de l'Etat dans les zones CNO
			IP10: Reconstruction/réhabilitation/équipement des infrastructures de l'administration publique, notamment dans les zones CNO
D2: SECURITE ET JUSTICE	E3 : les populations vivent en sécurité, à l'abri des violences sous toutes les formes et ont accès à des services judiciaires de qualité	P5 : La sécurité des personnes et des biens est assurée	IP11: Affectation/redéploiement des fonctionnaires et agents de l'Etat
			IP12: Renforcement des dispositifs de sécurité et de surveillance du territoire national
			IP13: Reconstruction/réhabilitation et équipement des locaux des FDS au niveau central et déconcentré
		P6 : Les prestations judiciaires sont accessibles et de qualité	IP14: Réforme du cadre institutionnel et juridique des FDS
			IP15: Création et équipement de nouvelles juridictions
			IP16: Réforme du cadre institutionnel et juridique de la justice
			IP17: Appui aux structures d'assistance judiciaire aux personnes démunies et personnes déplacées internes
			IP18: Allègement des coûts des actes et adaptation des procédures de justice

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP			
IMPACT 1 : RETABLISSEMENT ET RAFFERMISSEMENT DES FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE			
Axe1: Consolidation de la paix, sécurité des personnes et des biens et promotion de la bonne gouvernance			
Domaines	Effets escomptés	Produits	Interventions prioritaires
D3: GOUVERNANCE	E4 : La gestion des ressources et des affaires publiques est participative, transparente et efficace	P7 : Les processus électoraux sont transparents, démocratiques et participatifs	IP19: Appui aux structures en charge des processus électoraux
		P8 : La participation citoyenne est renforcée	IP20: Sensibilisation des partis politiques, des mouvements et organisations de la société civile à la démocratie
			IP21: Sensibilisation des partis politiques, des mouvements et organisations de la société civile, notamment les femmes, à la participation à la vie de la nation
		P9 : L'administration publique est plus efficace, transparente et responsable	IP22: Renforcement des capacités techniques et organisationnelles de la société civile
			IP23: Modernisation des structures de l'administration publique
		IP24 Renforcement du dispositif de contrôle des services de l'administration publique	
Axe 5 : Décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales			
D4 : DECENTRALISATION/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	E5 : Les acteurs du développement au niveau local sont impliqués et participent à la gestion des collectivités territoriales	P10 : Les populations s'approprient les actions de développement initiées dans les collectivités territoriales	IP25: Renforcement du rôle et des actions des populations
		P11 : Les collectivités décentralisées bénéficient d'appuis appropriés	IP26: Valorisation des compétences locales en matière de développement
			IP27: Renforcement des capacités des administrations déconcentrées et décentralisées
			IP28: Création de bases de données dans les CT
	E6 : Les populations bénéficient effectivement des retombées de la décentralisation	P12 : Les initiatives de développement local sont davantage orientées vers la réduction des disparités régionales	IP29: Appui à la planification locale et à la coopération décentralisée
			IP30: Transfert effectif des compétences et des ressources de l'Etat aux CT
			IP31: Création des pôles de développement économiques
			IP32: Appui aux initiatives de développement au niveau local
		P13 : Les potentialités locales sont exploitées et profitent aux populations	IP33: Mise en place d'un Fonds d'Appui en Aménagement du Territoire (FAAT)
			IP34: Etudes sur la valorisation des potentialités locales
	IP35: Mise en valeur des potentialités et opportunités de développement au plan local		

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP			
IMPACT 2 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN PAYS EMERGENT			
Axe 2 : Assainissement du cadre macro-économique			
Domaines	Effets escomptés	Produits	Interventions prioritaires
D5 : CADRE MACRO-ECONOMIQUE	E7 : Les secteurs de l'économie sont intégrés, cohérents et la gestion transparente et efficace de l'économie favorise une croissance économique durable	P14 : La performance de l'économie est améliorée	IP36: Optimisation de la production des biens et services
		P15: La gestion des finances publiques est efficace et efficiente	IP37: Mobilisation de l'épargne et des capitaux et financement de l'économie
			IP38: Optimisation des ressources et des dépenses publiques
			IP39: Amélioration des outils de cadrage macroéconomique et budgétaire
			IP40: Production d'informations statistiques fiables, pertinentes et désagrégées
Axe 3 : Création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance			
D6 : EMPLOI	E8 : La population active, notamment celle du monde rural, a une source de revenus suffisants et se prend en charge	P16 : Les offres et demandes d'emploi des différents secteurs d'activités sont maîtrisées	IP41: Réalisation d'études sur le marché du travail
		P17 : La population active exerce une activité rémunérée et assure ses besoins essentiels	IP42: Renforcement des capacités et autonomisation de l'observatoire de l'emploi et de la formation
			IP43: Appui aux activités du secteur agricole, du secteur informel et de l'artisanat
			IP44: Renforcement des dispositifs de promotion de l'emploi et de l'auto-emploi
			IP45: Appui à la création d'entreprises à haute intensité de main-d'œuvre
D7 : SECTEUR PRIVE	E9 : Le secteur privé est développé, compétitif et pourvoyeur d'emplois et de richesses	P18 : La croissance et la diversification des investissements sont assurées	IP46: Amélioration de l'environnement des affaires
			IP47: Appui à l'implantation des entreprises ivoiriennes dans la sous-région et au plan international
			IP48: Promotion de l'industrie et développement de l'entrepreneuriat
		P19 : Le secteur privé, notamment le commerce absorbe une grande partie de la population active	IP49: Mise en place d'un système de financement du commerce intérieur et extérieur
			IP50: Organisation du commerce intérieur et extérieur
		P20 : Les entreprises ivoiriennes offrent des produits et services de qualité à des prix concurrentiels	IP51: Appui à l'importation des équipements d'adaptation et de renouvellement
			IP52: Renforcement des capacités matérielles et institutionnelles des structures de contrôle des instruments de mesures et des prix
			IP53: Promotion de la recherche/développement (R&D) en matière d'innovation et utilisation des résultats des recherches
			IP54: Appui à la diversification de l'offre de produits et services
		P21 : Les populations adhèrent à la micro finance et bénéficient de services adéquats	IP55: Renforcement des capacités financières et techniques des acteurs du secteur de la micro finance
			IP56: Sensibilisation des populations à l'adhésion aux IMF
			IP57: Renforcement de l'accessibilité des femmes au Fonds National Femmes et Développement

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP			
IMPACT 2 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN PAYS EMERGENT			
Axe 3 : Création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance			
Domaines	Effets escomptés	Produits	Interventions prioritaires
D8 : AGRICULTURE/PECHE/ELEVAGE	E10 : Les revenus des acteurs du monde rural sont améliorés	P22 : Les capacités de production et d'écoulement des produits agricoles, agro pastoraux et halieutiques sont renforcées	IP58: Réduction des coûts des facteurs de production
			IP59: Appui à la mécanisation agricole
			IP60: Formation des acteurs du monde rural aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
			IP61: Valorisation des résultats des recherches scientifiques et de l'innovation
			IP62: Création d'un mécanisme de financement de la pêche et de l'élevage
			IP63: Aménagement hydro agricole et agropastoral
			IP64: Renforcement de l'environnement sanitaire et alimentaire de l'aviculture traditionnelle
			IP65: Renforcement du système de biosécurité de la production à la commercialisation
			IP66: Aménagement de sites pour la pratique de cultures contre-saison
			IP67: Création et réhabilitation d'infrastructures agricoles, agropastorales et halieutiques
			IP68: Création et réhabilitation de barrages pastoraux
		P23 : Les produits agricoles, agro pastoraux et halieutiques sont commercialisés à des prix rémunérateurs	IP69: Renforcement de l'organisation des circuits de commercialisation et de distribution
			IP70: Appui à la transformation et à la valorisation des produits et sous produits de l'élevage et de la pêche
			IP71: Mise en place d'un système efficace de contrôle des denrées alimentaires
			IP72: Renforcement du système d'information du marché
		P24 : Les organisations de gestion et mécanismes de contrôle des filières agricoles sont fonctionnels et efficaces	IP73: Appui à la Structuration des filières animales et halieutiques
			IP74: Renforcement des capacités des organisations de producteurs et des professionnels agricoles
			IP75: Assainissement des filières agricoles (café-cacao, coton et anacarde)
D9: CULTURE	E11 : Les créateurs artistiques, culturels et littéraires vivent des retombées de leurs productions	P25 : Les créateurs artistiques, culturels et littéraires produisent des œuvres de qualité et perçoivent des revenus substantiels	IP76: Restauration et valorisation du patrimoine culturel
			IP77: Renforcement des capacités des créateurs artistiques, littéraires et culturels
			IP78: Renforcement du mécanisme de recouvrement et distribution des droits d'auteurs
		P26 : La promotion, la commercialisation et la protection des œuvres des créateurs artistiques, culturels et littéraires sont assurées	IP79: Renforcement des mesures de lutte contre la piraterie
			IP80: Mise en place d'un système efficace de distribution des œuvres artistiques, culturelles et littéraires

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP			
IMPACT 2 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN PAYS EMERGENT			
Axe 3 : Création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance			
Domaines	Effets escomptés	Produits	Interventions prioritaires
D10 : TOURISME/ARTISANAT	E12 : Le tourisme et l'artisanat sont développés et constituent des secteurs pourvoyeurs d'emplois et de richesses	P27 : Les sites, opportunités touristiques et artistiques attirent les investisseurs	IP81: Aménagement et sécurisation des sites touristiques
		P28 : L'administration touristique, artisanale et les opérateurs des secteurs disposent de ressources adéquates et améliorent leur rendement	IP82: Promotion des investissements dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie
		P29 : La gestion, le contrôle et la coordination des activités touristiques et artisanales sont assurés	IP83: Renforcement des capacités opérationnelles de l'administration et opérateurs touristiques
			IP84: Mise en place d'un fonds de soutien aux secteurs touristique et artisanal
			IP85: Mise en place d'un cadre institutionnel légal de développement et de promotion du tourisme
			IP86: Développement et mise en œuvre de mécanismes et outils de gestion, coordination et de suivi-évaluation
D11 : TRANSPORT	E13 : La circulation des personnes et des biens est améliorée	P30 : Les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, maritime/lagunaire aérien) sont renforcées	IP87: Développement des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes/lagunaires, aéroportuaires et portuaires
		P31 : L'offre de services de transport est améliorée	IP88: Renforcement de la gestion, de la maintenance et de l'entretien des infrastructures
		P32 : La sécurité, la sûreté et la fluidité routières, ferroviaires, maritimes et aéroportuaires sont assurées	IP89: Renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles des acteurs et structures et en charge du transport
			IP90: Mise en application de la réforme institutionnelle et réglementation du secteur du transport
			IP91: Renforcement des dispositifs de sécurité et de sûreté au niveau des routes, des voies ferrées, des ports et des aéroports
			IP92: Sensibilisation des usagers au respect des normes de sûreté et de sécurité
D12 : MINES ET ENERGIE	E14 : L'accès durable aux ressources énergétiques et la rentabilité de l'exploitation minière sont améliorés	P33 : Les produits énergétiques notamment le gaz butane sont suffisants et bon marché	IP93: Renforcement de la politique de fluidité routière
		P34 : Les ressources minières sont exploitées de façon durable, avec une plus value significative à l'économie nationale	IP94: Renforcement des capacités de production, de stockage et de distribution des produits pétroliers
			IP95: Diversification des sources d'énergies
			IP96: Mise en exploitation des gisements découverts et transformation des substances extraites
			IP97: Création d'un fonds de soutien et des conditions plus attractives d'investissements

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP			
IMPACT 2 : TRANSFORMATION DE LA COTE D'IVOIRE EN UN PAYS EMERGENT			
Axe 4 : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale			
Domaines	Effets escomptés	Produits	Interventions prioritaires
D13 : FORMATION PROFESSIONNELLE	E15 : Tous les adolescents, jeunes et adultes ayant achevé ou non une éducation de base sont formés à un métier et accompagnés dans leur insertion professionnelle	P35 : Les adolescents, jeunes et adultes reçoivent une formation technique, professionnelle et un encadrement de qualité	IP98 : Développement de nouveaux modes de formation adaptés à l'évolution économique en partenariat avec le secteur privé
			IP99 : Développement d'un programme de formation qualifiante en direction des adolescents exclus de l'enseignement général
			IP100 : Mise en place d'un dispositif de mise à niveau et de formation spécifique des formateurs et des personnels administratifs et d'encadrement
		P36 : Les adolescents, jeunes et adultes ayant bénéficié d'une formation qualifiante ou diplômante sont insérés dans le tissu socio-économique	IP101 : Création/réhabilitation/équipement de structures de formation professionnelle et technique
			IP102 : Appui à l'insertion des personnes vulnérables et groupes spécifiques
		P37 : Les activités de formation professionnelle et technique sont cohérentes et mieux coordonnées	IP103 : Mise en place d'un dispositif d'insertion et d'aide à l'installation des diplômés
			IP104 : Adoption d'une loi d'orientation portant harmonisation du système de l'ETFP
D14 : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	E16 : Les élèves titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent accèdent à une formation de qualité dans l'enseignement supérieur débouchant sur un emploi	P38 : Tous les bacheliers ou titulaires de diplômes équivalents sont inscrits dans les universités et grandes écoles	IP105 : Mise en place et opérationnalisation des outils de suivi/évaluation
			IP106 : Construction/réhabilitation/équipement des infrastructures universitaires et des grandes écoles
			IP107 : Renforcement des capacités des structures d'orientation des bacheliers, des personnels enseignants et d'encadrement
		P39 : Les étudiants des universités et grandes écoles sont insérés dans le tissu socioprofessionnel à la fin de leur formation	IP108 : Prise de mesures de réduction des frais de scolarité et de formation dans les universités et grandes écoles
			IP109 : Appui à l'amélioration de l'environnement de l'enseignement supérieur
			IP110 : Appui à l'insertion socioprofessionnelle des diplômés
D15 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE/INNOVATION TECHNOLOGIQUE	E17 : La recherche scientifique et l'innovation technologique sont le moteur du développement économique, social et culturel	P40 : La recherche scientifique et l'innovation technologique sont développées	IP111 : Appui à la création de partenariats d'échanges en matière de recherche et développement
			IP112 : Adoption d'une politique d'orientation des activités d'étude et de recherche sur les potentialités nationales
			IP113 : Appui aux initiatives des jeunes inventeurs
		P41 : Les résultats de la recherche scientifique et de l'innovation technologique sont valorisés	IP114 : Sensibilisation à l'utilisation des produits de la recherche
			IP115 : Appui au financement des prototypes

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP			
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS			
Axe 4 : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale			
Domaines	Effets escomptés	Produits	Interventions prioritaires
D16 : EDUCATION DE BASE/SECOND CYCLE/ALPHABETISATION	E18 : Tous les enfants en âge d'être scolarisés ont accès à une éducation de base de qualité et achèvent leur cursus et ceux qui poursuivent dans l'enseignement secondaire général obtiennent le BAC dans un délai requis	P42 : Les filles et les garçons en âge d'aller au préscolaire et au CP1 sont inscrits et ceux ayant dépassé l'âge sont intégrés	IP116: Construction/réhabilitation et équipement des infrastructures d'éducation et d'encadrement
			IP117: Sensibilisation à la scolarisation des enfants dans l'éducation de base
			IP118: Etablissement des extraits d'acte de naissance ou de jugement supplétifs pour les enfants
		P43 : Les filles et les garçons inscrits dans l'éducation de base reçoivent un enseignement de qualité et atteignent le niveau 3ème dans un délai requis	IP119: Acquisition et distribution de manuels et kits scolaires
			IP120: Pérennisation des cantines scolaires
			IP121: Création/réhabilitation/équipement au sein des établissements scolaires de points d'eau, de latrines, d'unités de santé et d'infrastructures d'électricité
			IP122: Construction/réhabilitation/équipement d'internats publics
			IP123: Appui à la création et/ou au fonctionnement d'internats privés
			IP124: Formation et recyclage du personnel enseignant et d'encadrement
			IP125: Intégration de modules spécifiques dans les curricula de formation des enseignants et encadreurs
			IP126: Sensibilisation sur les méthodes contraceptives et le VIH/sida en milieu scolaire
		P44 : Les filles et les garçons sont admis en classe de 2nde, reçoivent un enseignement de qualité et obtiennent le BAC dans un délai requis	IP127: Mise en place d'un dispositif de mise à niveau et de formation spécifique des formateurs et des personnels administratifs et d'encadrement
			IP128: Création/réhabilitation/équipement au sein des établissements scolaires de points d'eau, de latrines, d'unités de santé et d'infrastructures d'électricité
			IP129: Etudes sur la réouverture ou la construction d'internats
			IP130: Construction/réhabilitation/équipement d'internats publics
			IP131: Appui à la création et/ou au fonctionnement d'internats privés
			IP132: Formation et recyclage du personnel enseignant et d'encadrement
			IP133: Sensibilisation sur les méthodes contraceptives et le VIH/sida en milieu scolaire
	E19 : Les hommes et les femmes non lettrés savent lire et écrire	P45 : La majorité des hommes et des femmes ne sachant ni lire ni écrire sont alphabétisés	IP134: Appui à la mise en œuvre du Programme national d'alphabétisation
			IP135: Production et édition de manuels didactiques d'alphabétisation
			IP136: Renforcement de la politique d'alphabétisation fonctionnelle

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP			
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS			
Axe 4 : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale			
Domaines	Effets escomptés	Produits	Interventions prioritaires
D17: SANTE	E20 : La morbidité et la mortalité sont réduites	P46 : L'offre, la qualité et la demande en soins préventifs, promotionnels et curatifs sont améliorées	IP137: Renforcement du système de santé en matière de soins de santé primaire
			IP138: Renforcement de l'accessibilité aux soins de santé et aux médicaments
		P47 : Les populations, notamment les enfants, ont une alimentation équilibrée	IP139: Sensibilisation des femmes sur les besoins nutritionnels de l'enfant
			IP140: Mise en œuvre du programme national de nutrition
			IP141: Renforcement de la politique d'autosuffisance alimentaire
		P48 : Les populations et les personnels de santé appliquent les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité des patients	IP142: Elaboration et adoption d'un code de santé et d'un document de politique en matière d'hygiène, de sécurité des patients et gestion des risques en milieu de soins
			IP143: Sensibilisation des populations à l'hygiène
			IP144: Appui au renforcement des capacités de gestion des déchets médicaux et de lutte contre les infections nosocomiales et à la promotion de l'hygiène environnementale
			IP145: Promotion de l'utilisation des services et de l'hygiène publique/Promotion de l'hygiène individuelle et collective
			IP146: Appui à la mise en place d'une stratégie nationale d'amélioration de la sécurité des patients et de la gestion des risques en milieu de soins
D18 : VIH/Sida	E21 : La morbidité et la mortalité liée au VIH/Sida sont réduites	P49 : La prévention des infections à VIH est assurée	IP147: Création/réhabilitation/équipement de CDV
			IP148: Renforcement des activités d'IEC/CCC et de mobilisation sociale
			IP149: Promotion du préservatif
			IP150: Renforcement de la lutte contre les accidents d'exposition au sang (AES)
		P50: La prise en charge des personnes infectées et affectées est réalisée	IP151: Intégration des services de PTME dans tous les centres de CPN
			IP152: Appui aux PVVIH, PIAVIH et OEV au niveau nutritionnel, socio-économique, juridique et psychosocial
			IP153: Renforcement et pérennisation de l'accessibilité aux ARV
		P51 : Les actions de lutte contre le VIH/sida sont mieux coordonnées, suivies et évaluées	IP154 : Mise en œuvre du PNOEV
			IP155: Renforcement des capacités opérationnelles des structures de mise en œuvre et des instances de coordination
			IP156: Opérationnalisation du système national de suivi-évaluation
		P 52 : La stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes infectées et affectées par le VIH/sida sont réduites	IP157: Augmentation et pérennisation des fonds nationaux de lutte contre le sida
			IP158: Renforcement des activités de plaidoyer
			IP159: Mise en place d'un cadre législatif et social favorable aux personnes infectées et affectées par le VIH

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP			
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS			
Axe 4 : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale			
Domaines	Effets escomptés	Produits	Interventions prioritaires
D19 : ENVIRONNEMENT/CADRE DE VIE	E22 : Les populations vivent dans un cadre de vie adéquat	P53 : Les déchets ménagers, industriels et hospitaliers sont régulièrement collectés et traités	IP160 : Renforcement de la collecte et de la gestion des déchets IP161 : Sensibilisation de la population et des autorités à la culture environnementale
		P54 : Le drainage et le traitement des eaux usées sont régulièrement assurés	IP162 : Création/réhabilitation des ouvrages d'assainissement IP163 : Renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de l'assainissement et de l'environnement IP164 : Création d'un Fonds de l'Assainissement IP165 : Dépollution des plans d'eau
			IP166 : Actualisation des schémas directeurs et plans d'urbanisme IP167 : Mise en place de mécanismes de facilitation de l'accès aux logements IP168 : Renforcement des dispositifs de contrôle de la qualité en matière de logement IP169 : Construction de lieux d'aisance sur les places publiques
			IP170 : Reconstitution, aménagement et gestion des ressources forestières IP171 : Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement du littoral IP172 : Elaboration et mise en œuvre du plan national de lutte contre la dégradation des sols IP173 : Sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine forestier et des sols
			IP174 : Gestion des sécheresses IP175 : Sensibilisation à l'utilisation des sources d'énergie (biomasse, gaz, foyers améliorés)
		P57 : La prévention du réchauffement climatique est assurée	IP176 : Renforcement de la gouvernance des ressources forestières, fauniques et halieutiques IP177 : Renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de la gestion de la faune, de la flore et des eaux IP178 : Ouverture des embouchures
	E23 : La protection et l'équilibre de la biodiversité (eau, air, terre) sont assurés	P56 : Le couvert forestier et la qualité des sols sont préservés	
		P58 : Les ressources naturelles (faune, flore, eau) sont exploitées de façon durable	

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP			
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS			
Axe 4 : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale			
Domaines	Effets escomptés	Produits	Interventions prioritaires
D20 : EAU/ELECTRICITE/TIC	E24 : Le mode de vie des populations, notamment celles vivant en milieu rural, est amélioré	P59 : Les populations notamment celles en milieu rural disposent en permanence de l'eau potable	IP179: Création/réhabilitation/renforcement d'infrastructures hydrauliques et d'unités de production/traitement de l'eau IP180: Recrutement de personnel et renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de la gestion de l'eau
		P60 : Les populations notamment celles en milieu rural ont accès à l'électricité	IP181: Electrification des quartiers périurbains/précaires des grandes villes et des zones rurales IP182 Relance du programme annuel de branchements subventionnés des populations à faible revenu en milieu rural
		P61 : Les populations ont accès aux TIC	IP183: Réduction des coûts des services de TIC IP184: Développement des infrastructures et supports de télécommunications
			IP185: Renforcement des capacités des structures de formation/associations sportives IP186: Construction/réhabilitation/équipement et gestion d'infrastructures sportives IP187: Développement Sport-Etude
			IP188: Organisation des centres et colonies de vacances IP189: Création et aménagement des espaces de loisirs IP190: Renforcement des capacités des encadreurs des activités de loisirs
			IP191: Vulgarisation des textes et sensibilisation au respect des droits humains IP192: Renforcement des mécanismes de protection des personnes vulnérables IP193: Renforcement des capacités des acteurs et structures de défense des droits de l'homme
D21 : JEUNESSE/SPORT ET LOISIRS	E25: La saine occupation et l'insertion professionnelle des jeunes sont assurées	P62 : Le sport est professionnalisé et les talents sont valorisés	IP194: Mise en œuvre de l'assurance maladie universelle IP195: Mise sur pied des mutuelles communautaires d'assurance IP196: Création et vulgarisation de l'assurance chômage
		P63 : Le potentiel récréatif est développé	IP197: Développement de mesures d'assistance de proximité et prise en charge psychosociale des populations et communautés en détresse et des PDI IP198: Renforcement des capacités des structures d'encadrement et de soutien aux personnes vulnérables IP199: Réintégration des PDI dans leurs zones d'avant la crise IP200: Mise en œuvre de projets spécifiques d'insertion scolaire, familiale et préapprentissage des enfants en difficulté IP201: Mise en œuvre du PPEAV IP202: Construction/réhabilitation et équipement d'infrastructures de protection et d'encadrement social des populations IP203: Conception/Mise en œuvre Mécanismes de coordination/suivi-évaluation
D22 : PROTECTION SOCIALE	E26 : Les populations, notamment les groupes vulnérables (femmes, enfants, handicapés, personnes du 3ème âge) et les personnes déplacées internes (PDI) sont protégées aux plans social et juridique	P64 : Les droits humains sont connus et appliqués	
		P65 : Les populations bénéficient d'une couverture sociale	
		P66 : Toutes les personnes les plus vulnérables reçoivent une assistance sociale appropriée	

MATRICE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES DU DSRP			
IMPACT 3 : UN BIEN ETRE SOCIAL POUR TOUS			
Axe 4 : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale			
Domaines	Effets escomptés	Produits	Interventions prioritaires
D23 : GENRE	E27 : Les inégalités sociales, politiques et économiques entre hommes et femmes sont réduites	P67 : Les relations de pouvoir entre hommes et femmes dans la société ivoirienne sont plus égalitaires	IP204: Appui institutionnel à la promotion de l'égalité de genre
		P68 : Les discriminations basées sur le genre sont réduites	IP205: Renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes
			IP206: Appui à l'autonomisation des femmes
			IP207: Renforcement de la participation des femmes aux processus de prise de décision au plan politique
D24 : POPULATION ET DEVELOPPEMENT	E28: Les compétences nationales et de la diaspora ivoirienne sont mises au service du développement de la Côte d'Ivoire	P69 : Le capital humain est valorisé	IP208: Utilisation des compétences nationales dans le processus de développement de la nation
			IP209: Mise en œuvre et suivi-évaluation des politiques et programmes par les compétences nationales
			IP210: Mise en place et vulgarisation d'un cadre cohérent d'intervention en matière de population
		P70 : Les immigrés et les Ivoiriens de la diaspora participent au processus de développement de la Côte d'Ivoire	IP211: Mise en place d'un système intégré d'informations en Population et Développement
			IP212: Elaboration et mise en œuvre d'une politique nationale intégrée de population
			IP213: Renforcement des mécanismes d'implication des Ivoiriens de la diaspora dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire

IMPACT 4 : LA COTE D'IVOIRE, UN ACTEUR DYNAMIQUE DES SCENES REGIONALE ET MONDIALE			
Axe 6 : Contexte international et intégration régionale			
D25 : COOPERATION INTERNATIONALE	E29 : La Côte d'Ivoire renforce sa coopération avec la communauté internationale et relance son économie	P71 : L'image de la Côte d'Ivoire est restaurée au niveau international	IP214: Renforcement des capacités opérationnelles du MAE et des représentations ivoiriennes à l'Etranger
			IP215: Renforcement du positionnement stratégique de la Côte d'Ivoire au plan international
			IP216: Consolidation des rapports de bon voisinage
		P72 : La Côte d'Ivoire exerce un leadership dans les espaces communautaires régionaux	IP217: Appui à la modernisation des institutions à vocation régionales et sous régionales
			IP218: Développement et mise en œuvre des accords et politiques d'intégration et de coopération